

Gilles FEYEL

**Aux origines d'Havas.
Les correspondances et agences de presse
parisiennes des années 1828-1856**

Avant-propos

Quand ils ne critiquent pas le caractère trop étroit de son esprit de localité, les contemporains de Louis-Philippe reprochent à la presse provinciale le manque d'originalité de ses informations générales : ainsi ses plagiats des journaux parisiens – « Les journaux de province ont pour tout horizon leurs localités ; l'étoffe est mince ; les rédacteurs sont dépourvus des moyens directs d'information. Ceux-ci souvent coûtent beaucoup, surtout pour l'étranger. Ces journaux sont donc réduits à copier ce qui leur vient de Paris ; ils le font servilement ; on les voit répéter les contes ridicules que souvent les premiers leurs transmettent¹. » – et des Correspondances de presse venues de la capitale : « Le journaliste départemental, à d'honorables exceptions près, est de sa nature un être excessivement paresseux ; il fume, se promène, joue considérablement au billard, mais rédige rarement. Il reçoit tous les jours de Paris une Correspondance qui lui apporte articles politiques et littéraires, entrefilets, faits-Paris et causeries de salon, il n'a qu'à choisir ; la paire de ciseaux fait le reste... Ainsi, en réalité, ce sont MM. Delaire, de Vigny et Degouve-Denuncques, qui sont les rédacteurs en chef des journaux de province². » Par le pessimisme d'un vieil archevêque légitimiste et les outrances satiriques d'une de ces petites *physiologies* qui sont très prisées à l'époque, la question est posée. Quelles sont, au milieu du XIX^e siècle, les sources d'information générale de la presse départementale ? Certes, cette presse recopie assidûment et cite abondamment les journaux de Paris. Mais, il s'avère souvent que ces copies, ces citations, ne sont pas l'œuvre du journaliste isolé dans sa province : elles sont préalablement réalisées – ce

¹ Pradt, *De la presse et du journalisme*, Clermont, 1832, p. 41-42. Curieuse figure que cet abbé de Pradt : ce « saltimbanque mitré » (Chateaubriand) a beaucoup varié d'opinion. Très en faveur auprès de Napoléon qui le nomme archevêque de Malines, légitimiste ardent en 1814, il devient libéral assez tard. Élu député libéral en 1827, il démissionne quelques temps après, n'ayant pu obtenir un des premiers rôles dans le parti, malgré tous ses pamphlets et brochures (Paul Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, Paris, 1876, p. 436-437).

² *Physiologie de la presse : Biographie des journalistes et des journaux de Paris et de la province*, Paris, 1841, p. 103-104.

qui explique leur grande diversité – à Paris, par ces véritables entreprises que sont les nombreuses Correspondances de presse de l'époque.

La Correspondance qui a le mieux réussi, l'Agence Havas, est mieux connue grâce aux deux articles pionniers d'André Dubuc³. Les autres le sont moins. Pour qui veut étudier la presse départementale de l'époque, il est cependant nécessaire de les bien connaître : « L'étude de ces Agences spécialisées, comme des Correspondances, autant à leur début que dans leur évolution, n'a guère retenu l'attention des chercheurs, affirme A. Dubuc. On pressent qu'elles furent nécessaires au développement de la presse. Leur utilité correspond à celle des moulins pour les boulangeries⁴. » Les dates extrêmes de cette histoire s'imposent d'elles-mêmes : 1828, naissance de la première correspondance de presse parisienne des journaux départementaux – celle de Justin –, et 1856, disparition de la dernière grande Correspondance indépendante d'Havas – l'*Office-Correspondance*.

Publiée une première fois en 1977 (2^e édition en 1980), grâce à la sollicitude du professeur Pierre Albert, par le CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, cette étude a été utilisée et citée par les quelques auteurs traitant depuis des origines de l'Agence Havas : Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la troisième République (1871-1879)*, t. I, *Le monde de la presse*, Paris, 1977, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1980 ; Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, 1983 ; Olivier Boyd-Barett et Michaël Palmer, *Le Trafic des nouvelles. Les agences mondiales d'information*, Paris, éditions Alain Moreau, 1981 ; *AFP 150 ans d'agence de presse*, catalogue de l'exposition de l'automne 1985, BPI Centre Georges Pompidou, Paris, Éditions BEBA, 1985 ; Antoine Lefebvre, *Havas. Les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992 ; Xavier Baron, *Le Monde en direct. De Charles-Louis Havas à l'AFP, deux siècles d'histoire*, Paris, La Découverte, 2014.

³ André Dubuc, « Charles Louis Havas (1783-1858), organisateur de la première agence internationale d'information », *Études de presse*, 1958, vol.10, n°18-19, p. 23-37 ; « Charles Louis Havas (1783-1858) et son agence internationale de presse », *Actes du 83^e congrès des sociétés savantes*, Paris, 1958, p. 119-137. Il faut ajouter : Pierre Frédéric, *Un siècle de chasse aux nouvelles. De l'agence d'information Havas à l'agence France-Presse, 1835-1957*, Paris, Flammarion, 1959 ; Isabelle Brot, *Les Archives de l'Agence Havas (Branche Information), conservées aux Archives nationales (5 AR)*, Paris, 1969, p. xi-xxxvi (introduction) ; Pierre Riberette, « Le Mémorial du Cahados et le bureau de l'Esprit public (1837-1839) », *Actes du 93^e congrès des sociétés savantes, Tours, 1968* (Paris, 1971), t. II, p. 421-447.

⁴ André Dubuc, *Ét. de presse, op. cit.*, p. 23.

Cette nouvelle édition est réécrite, les notes situées en bas de page pour la rendre plus agréable à la lecture. Elle est surtout complétée par de nombreux ajouts, au sujet de l'autographie et d'autres points importants, comme la reproduction du projet de voyage de Labot et Degravier, les deux directeurs de la *Correspondance politique* en août 1833, dont nous avons signalé l'existence à Michaël Palmer qui a bien voulu le mentionner dans le catalogue de l'exposition du cent-cinquantième de l'Agence Havas (p. 53-54).

Chapitre I

Une innovation des années 1830 et 1840 : les Correspondances et Agences de presse parisiennes

À la fin de la Restauration, avec le renouveau libéral des années 1827-1829, naissent à Paris des Correspondances de presse pour accompagner le déploiement d'une nouvelle presse politique d'opinion dans les départements. Proposant à ces journaux informations et commentaires pour nourrir leur contenu, ces correspondances ont chacune leur couleur politique propre, prétendant offrir bien des services à leur clientèle. Entre 1828 et 1856, une quinzaine de ces officines entourent l'Agence Havas, qui devient alors une grande agence internationale.

Seize entreprises de presse plus ou moins durables

Trois d'entre elles se veulent plus ou moins modérées, parce qu'elles sont jointes à une entreprise d'annonces ou de banque : la *Correspondance politique et agence des journaux des départements et de l'étranger*, de couleur libérale et modérée, fondée en 1828 par Michel-Placide Justin, reprise en 1849 par Émile de Girardin et le journal *L'Événement*, disparue entre avril 1850 et juillet 1851 ; l'*Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers et pour les affaires en fonds publics à la Bourse de Paris*, lancé en 1830 par Jacques Bresson associé en 1831 avec Eugène-Hippolyte Bourgoïn, qui sous plusieurs directeurs successifs dure jusqu'en 1856, suivant une ligne « modérée et fort sage » ; le *Bureau général de correspondance*, créé en 1832 et servant le gouvernement jusqu'au printemps 1838. Toutes trois rapidement concurrencées par l'*Agence des feuilles politiques. Correspondance générale*, fondée en 1832 ou 1833, par Havas sous le nom de Delaire, et qui va finir, à partir de 1856, par dominer tout le marché. – Douze autres Correspondances sont engagées au service d'orientations politiques plus militantes. À droite, quatre Correspondances conservatrices : le *Bulletin de Paris*, de Léon Vidal et de ses successeurs, lancé dès juin 1848 pour diffuser les mots d'ordre de Thiers et de la réunion de la rue de Poitiers, géré par des courtiers d'annonces à partir de 1850 et diffusé jusqu'en 1870 ; la *Correspondance du Congrès de Tours*, de Leymarie, plus ardente et décidée, refusant de suivre Thiers et ses amis (décembre 1849-septembre 1852) ; *Le Courrier de Paris, Correspondance des journaux des départements et de l'étranger*

(janvier-mars 1851), pour une fusion légitimistes-orléanistes, défavorable au prince-président Louis-Napoléon ; la *Lettre parisienne* d'Alexandre de Saint-Chéron, catholique et légitimistes, fondée en 1848 ou 1849, continuée pendant le second Empire et au-delà jusqu'en 1887. À gauche huit officines successives ou concurrentes : la Correspondance centre-gauche de Thiers et Rémusat, ministérielle lors de leur gouvernement (mars-octobre 1840), liée avec le journal *Le Messager*, disparue assez vite au cours de l'année 1841 ; la *Correspondance politique des départements*, fondée par Degouve-Denuncques en 1838 pour servir les radicaux modérés du *National* jusqu'en décembre 1851 ; la *Correspondance de Paris*, républicaine assez proche et éphémère (avril-octobre 1848) ; la *Correspondance française, politique et littéraire*, d'un radicalisme plus avancé et rapidement interdite (janvier-février 1841) ; la *Correspondance politique, littéraire et commerciale* du *Journal du peuple* (décembre 1840-mars 1841) ; les trois Correspondances successives de *La Réforme* (automne 1843-printemps 1844, janvier-octobre 1847, décembre 1849) ; la *Correspondance de l'Union de la presse républicaine des départements* de Léonard Napoléon Gallois (septembre 1849-mai 1850) ; la *Correspondance démocratique des départements et de l'étranger*, radicale avancée, proche des socialistes fouriéristes de *La Démocratie pacifique*, fondée par le journaliste J.-B. Charles Paya en août 1848, disparue après sa condamnation le 15 novembre 1849, lors du procès du soulèvement du 13 juin 1849.

Ne sont pas comprises dans ce corpus six autres Correspondances qui n'ont pas duré bien longtemps ou sur lesquelles on connaît peu de choses :

15 novembre 1840-début 1841 : le *Foreign Office* de W. Duckett et Cie, une « imitation de la Correspondance Havas », dont le prospectus proclame qu'il traduit 70 journaux étrangers, et propose avant 10 heures du matin un Bulletin aux particuliers qui le désirent, ainsi qu'une Correspondance aux feuilles de Paris et des départements. Selon le commissaire de la Librairie le 14 décembre 1840, cette Correspondance « n'est expédiée à aucun journal hors Paris »¹.

17 septembre 1844-31 janvier 1845 : la *Correspondance parisienne*, de Rosine Théodore Delasalle, épouse Midy, directrice du journal littéraire *La Pandore* ; Correspondance bihebdomadaire, typographiée par François et Cie ; se déclarant non politique, mais publiant en fait nouvelles politiques et variétés².

1^{er} janvier 1848 : la *Correspondance politique* de A. Deschamp, conservatrice et hebdomadaire ; vit-elle le jour ? dura-t-elle bien longtemps³ ?

¹ Archives nationales (désormais AN), F¹⁸ 331.

² *Ibid.*, et Bibliothèque nationale de France (BnF), Lc² 1584.

³ BnF, Lc² 1671, prospectus.

1849 : la *Nouvelle Correspondance politique*, voulant expédier dans les départements des nouvelles de première main venues directement des capitales étrangères ; ne semble pas avoir dépassé le stade du prospectus⁴.

6 avril 1853-6 octobre 1854 : la *Correspondance autographiée d'A. Mallet*, parfois titrée *Petite Correspondance autographiée d'A. Mallet*. On ne sait quand débuta ni s'acheva cette Correspondance, dont ces dates sont celles de son seul dépôt. Cet adjectif « petite » indique assez son contenu. Présentée sur les deux larges colonnes de deux grandes feuilles, soit deux « bulletins » chaque jour, elle propose à ses correspondants de menues nouvelles ou des récits plus étoffés sur Paris ou sa seule banlieue (informations administratives venues de la municipalité ou du préfet de la Seine, faits divers, météorologie, théâtre, vie mondaine et faits et gestes de l'empereur Napoléon III et de son entourage, nouveautés industrielles, transformations urbanistiques du paysage parisien). A. Mallet prétend s'adresser à ses confrères journalistes. Le 20 avril 1853 : « Je supplie en grâce Messieurs les rédacteurs en chef et Messieurs les rédacteurs principaux de me conserver leur bienveillance. Je ferai tous mes efforts pour mieux encore les mériter. » Et le voici prenant ses jambes à son cou « pour aller visiter les travaux du chemin de fer des Batignolles » et « ceux des embellissements du Bois de Boulogne ». « Vous allez voir si j'ai été bien inspiré » déclare-t-il avant de proposer deux longues descriptions, deux quasi-reportages de ses pérégrinations.

1853-1858 : la *Correspondance* de Jean Louis, autographiée, paraissant deux à trois fois par mois, depuis plus de 5 ans en juin 1858, tirée à 60 exemplaires⁵.

Les adresses parisiennes de toutes ces Correspondances

Comme le prouvent leurs adresses successives, la plupart sont domiciliées, comme les grands journaux de l'époque, dans les arrondissements parisiens actuels 1^{er} et 2^e, près de la « Grande Poste » et de la « Bourse » des valeurs :

La Correspondance de Justin : 15, rue Saint-Pierre de Montmartre, quartier de la Bourse ; 8, place de la Bourse, *id.* ; 13, rue Gaillon, près la rue St-Augustin, *id.* ; 21, rue Saint-Marc, *id.* ; 6, rue Saint-Joseph, *id.*

La Correspondance d'Yvernès-Girardin : 5, rue Saint-Marc-Feydau, *id.*

L'*Office-Correspondance* : 16, rue Notre-Dame des Victoires, *id.* ; 18, rue Notre-Dame des Victoires, *id.* ; 5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), *id.* ; 46, rue Notre-Dame des Victoires, *id.* ; 50, rue Notre-Dame des Victoires, *id.* ; 23, rue Notre-Dame des Victoires, *id.*

La Correspondance de Labot : 7, rue du Mail, quart. Bourse-Poste.

⁴ BnF, Lc² 2067, avis-prospectus imprimé par F. Didot.

⁵ AN, F¹⁸ 281, dossier Loewenfels, n^o du 29 juin 1858 ; Jean Louis est un sexagénaire pauvre, ancien militaire.

La Correspondance de Legrand : 56, rue Montmartre, *id.*

L' *Agence Havas* : 3, rue Jean-Jacques Rousseau, quart. Poste.

Le *Foreign-Office* : 1-3, rue Pagevin, près la grande poste, quart. Poste.

Le *Bulletin de Paris* : 20, rue Bergère, quartier Bonne-Nouvelle et Lorette ; 24, rue de la Banque, quart. de la Bourse ; 20, rue de la Banque, *id.*

La Correspondance de Leymarie-Poumeyrol : 16-116 rue de l'Université, quart. de la Chambre des députés ; 45, rue Richer, quart. Bonne-Nouvelle.

Le Courrier de Paris : 6, rue Richepanse, quart. de la Madeleine.

La Correspondance de Saint-Chéron : 32-36, rue Coquillière, quart. Poste.

La Correspondance du *National* (Degouve-Denuncques, Pourchel et Michelant) : 7, rue Lepelletier, quart. Bonne-Nouvelle et Lorette ; 18, rue Favart, *id.* ; 15, rue Saint-Georges, *id.*

La Correspondance de *La Réforme* : 3, rue Jean-Jacques Rousseau, quart. Poste ; 58, rue Montmartre, quart. Bourse-Poste.

La *Correspondance française* : 15, Quai Voltaire, quart. de la Chambre des députés ; 4, Rue de l'Échiquier, quart. Bonne-Nouvelle et Lorette.

La Correspondance du *Journal du peuple* : 10, rue du Croissant, quart. Bourse.

La Correspondance de Paya : 108, rue de l'Université, quart. Chambre des députés.

La Correspondance de N. Gallois : 7, rue de Courty, quart. Chambre des députés ; 21, rue du Croissant, quart. Bourse ; 19, rue Jean-Jacques Rousseau, quart. Poste.

La *Correspondance parisienne* (Th. Midy) : 8, place de la Bourse.

La *Correspondance politique* (A. Deschamps) : 36, rue Notre-Dame de Lorette, quart. Bonne-Nouvelle et Lorette.

La *Nouvelle Correspondance* : 6, rue de Seine, quart. Chambre des députés.

La *Correspondance autographiée d'A. Mallet* : 10 rue Saint-Pierre de Montmartre, quart. Bourse.

En tout, vingt et une correspondances recensées (y compris quatre entreprises mort-nées) et trente-neuf adresses connues. Sur ces dernières, vingt-six sont situées autour de la Bourse et de la Grande Poste : les correspondances de presse doivent pouvoir être envoyées très rapidement et beaucoup expédient à leurs clients les cours de la Bourse, et des annonces commerciales. Sept adresses sont situées juste au nord et au nord-est de la Bourse, dans le quartier qui s'étend de Notre-Dame de Lorette à Bonne-Nouvelle. En définitive trente-deux adresses sur trente-huit sont situées dans le quartier des affaires et de la publicité. Ce quartier des affaires est tellement attirant pour les Correspondances politiques que

certaines qui n'y étaient pas tout d'abord domiciliées s'y transportent assez rapidement : ainsi la *Correspondance française* émigre du quai Voltaire au quartier Bonne-Nouvelle. Napoléon Gallois fait de même ; il transporte sa Correspondance du quartier de la Chambre des députés à celui de la Bourse. Leymarie reste proche de l'Assemblée, mais il s'associe avec un courtier d'annonce, domicilié à Bonne-Nouvelle.

Restent six adresses : cinq sont situées tout proche de la Chambre des députés. Ces correspondants veulent fournir le plus rapidement possible le compte rendu le plus complet des débats de l'Assemblée nationale. Cette proximité géographique permet à Paya de faire annoncer dans une publicité : « On nous assure que des combinaisons particulières permettent à la Correspondance de Paya, de conduire les comptes rendus des séances de l'Assemblée un quart d'heure plus loin que toutes les autres entreprises du même genre⁶. »

La seule correspondance qui soit un peu éloignée et du quartier des affaires, et du quartier de l'Assemblée est *Le Courrier de Paris*, encore qu'il suffise à son directeur de passer la place et le pont de la Concorde pour pénétrer à la Chambre. Cette correspondance légitimiste fusionniste est domiciliée dans le quartier légitimiste de l'époque, tout près des rues Duphot et Saint-Florentin dans le faubourg Saint-Honoré.

Dupliquer le plus rapidement possible : l'autographie

Alors que depuis décembre 1840, le gouvernement s'inquiète de l'existence des Correspondances de presse, le commissaire de la Librairie, Bailleul, explique dans son rapport du 2 avril suivant comment elles sont dupliquées :

Toutes sont multipliées au moyen de l'autographie et ont plus ou moins d'étendue selon l'abondance des nouvelles... Elles sont en général imprimées d'un seul côté de la feuille pour faciliter la composition ; ce qui permet en même temps d'employer un papier plus mince et plus léger ; par conséquent de diminuer les frais de port lorsqu'elles sont envoyées sous enveloppe... Les correspondances politiques sont en général autographiées. Le sieur Labot avait commencé, il y a plusieurs années, par les faire composer en lettres, parce qu'il utilisait cette composition pour un journal publié par lui ; mais il fut promptement obligé de renoncer à un moyen beaucoup trop long. La lithographie aurait le même inconvénient. L'autographie seule offre une voie assez rapide pour un travail toujours extrêmement pressé. On écrit avec une encre de composition particulière sur un papier également préparé exprès ; on

⁶ *La Démocratie pacifique*, 6 août 1848.

reporte sur la pierre et on imprime au moyen de la presse lithographique... L'expérience a démontré en effet que le prompt-copiste⁷, au moyen duquel on peut reproduire un nombre fort limité de copies, et ce d'une manière peu rapide, est tout à fait insuffisant ici. La presse lithographique seule peut satisfaire à une multiplication suffisamment rapide d'exemplaires dont le nombre dépasse toujours vingt-cinq. Si dans les bureaux de quelques-unes des Correspondances politiques se trouvent des prompt-copistes, nulle part on n'en fait usage⁸.

Autographie et lithographie, tous les témoignages confirment ce rapport. Selon le *Journal du peuple* du 1^{er} avril 1841, « Le correspondant de Paris [...] agit ainsi : s'il n'a qu'un seul correspondant en province, il envoie une lettre manuscrite ; s'il en a plusieurs, et que le nombre en vaille la peine, il fait ce que font tous les négociants qui ont une nombreuse correspondance ou qui adressent des circulaires, il fait décalquer sa lettre sur une pierre autographique et en envoie ainsi des facsimilés à chacun de ses correspondants. »

Une « encre de composition particulière », un « papier préparé exprès », le « report sur la pierre », l'emploi de la presse lithographique : les correspondants de presse et leurs imprimeurs lithographes suivent très exactement les recettes et les recommandations des manuels de lithographie⁹.

L'invention de l'autographie

Dans le « Précis historique de l'invention de l'art lithographique et de ses premiers progrès » qui débute en 1819 la traduction française de son manuel *L'Art de la lithographie*¹⁰, Aloys Senefelder insiste particulièrement sur son invention de l'autographie. Après de nombreux essais d'écriture

⁷ Appareil de duplication des lettres d'affaires, mis sur le marché en 1836, dérivé de l'autographie, permettant la reproduction d'une demi-douzaine de copies en feuilles volantes ou insérées dans un registre. Il s'agit d'une petite presse de bureau à rouleau, accompagnée de ses accessoires (humecteur, toile vernie, feuille mince de métal, pinceau, flacon de poudre dérivée de l'encre de Chine), le tout contenu dans une boîte de 48,5 cm de long sur 32,5 de large (voir *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, août 1836, p. 308-310 ; *Revue universelle*, tome III, 1837, « Bulletin de commerce et d'industrie », p. 276-277 ; publicité dans la *Revue britannique*, juillet 1836).

⁸ AN, F¹⁸ 331.

⁹ Sur ce qui suit, voir Gilles Feyel, « Une application de l'autographie : les Correspondances de presse parisiennes destinées aux journaux des départements », *L'Impression lithographique au XIX^e siècle*, Élisabeth Parinet dir., printemps 2018, <https://www.gfeyel.net/>

¹⁰ Aloys Senefelder, *L'Art de la lithographie, ou Instruction pratique contenant la description claire et succincte des différents procédés à suivre pour dessiner, graver et imprimer sur pierre*, Paris, Treuttel et Würtz, 1819.

ou de dessin directs sur la pierre en vue de leur « impression chimique », Senefelder se heurte à la difficulté d'écrire à rebours :

Je devais écrire sur pierre un livre de prières pour les écoles, en caractères italiques ; ces caractères étaient précisément ceux dont je m'étais le moins occupé. L'expérience m'avait appris, quand je faisais des notes de musique, que le meilleur moyen de réussir, était de commencer par les tracer à rebours sur la pierre avec un crayon : c'était presque toujours l'affaire de M. Gleissner, qui, comme habile musicien, avait acquis une grande perfection en ce genre. La maladie qui lui survint à cette époque me força de me charger seul de cette occupation, qui n'était pas, à beaucoup près, aussi agréable que celle de passer mon encre lithographique sur les notes. Je cherchai alors, ainsi que je le faisais toujours quand il me survenait quelque difficulté ou quelque obstacle, s'il n'y aurait pas un moyen de vaincre celui-ci. J'avais déjà trouvé par hasard que, lorsqu'on écrivait sur du papier avec un bon crayon anglais, qu'on le mouillait, qu'on l'appliquait ensuite sur une pierre bien polie, et qu'on le soumettait à l'action d'une presse bien tendue, les caractères écrits au crayon restaient distinctement marqués sur la pierre. Je m'étais servi de ce moyen dans plusieurs occasions ; j'aurais cependant mieux aimé posséder une encre qui fit le même effet¹¹.

Il met alors au point en 1797 ou 1798 cette « encre chimique » puis le papier « autographique » permettant d'écrire à l'endroit, enfin son « transport » ou « calque » sur la pierre, vantant tout l'intérêt d'une telle application :

La lithographie a encore une autre manière, par laquelle le dessin ou l'écrit se trace sur le papier avec la même composition grasse, et s'en détache en le transportant sur la pierre. Cette manière est tout-à-fait particulière à l'imprimerie chimique, et je suis très porté à croire qu'elle est ce qu'il y a de plus important dans ma découverte. On n'a plus besoin, pour multiplier ses idées par l'impression, d'apprendre à écrire à rebours, car quiconque sait écrire sur le papier, pourra le faire aussi avec l'encre chimique ; et, quand il l'aura transporté sur la pierre, il en tirera une quantité d'exemplaires innombrable, qui viendront du sens de l'original. Les gouvernements de Munich et de Saint-Pétersbourg (même quelques bureaux à Paris) ont adopté cette manière ; les décisions que le conseil rend sont écrites dans le moment avec l'encre chimique, et le secrétaire les envoie à l'imprimerie. Au bout d'une heure, il y a déjà cinquante exemplaires de prêts pour être distribués aux membres du conseil. Un établissement de ce genre est surtout très avantageux pour les circulaires, et en général, pour tous les ordres du gouvernement qui demandent de la promptitude. Je suis persuadé qu'avant dix ans tous les

¹¹ *Ibid.*, « Précis historique de l'invention de l'art lithographique et de ses premiers progrès », p. 17-18 ; Franz Gleissner, « musicien de la cour » de Bavière, s'était associé avec Senefelder dès 1796 dans une imprimerie lithographique pour l'impression de partitions musicales.

gouvernements de l'Europe auront un établissement lithographique de ce genre. En temps de guerre, cette manière est d'un grand avantage pour l'état-major d'une armée ; elle remplace parfaitement une imprimerie de campagne et permet une plus grande promptitude et un plus grand secret. Le commandant n'a qu'à écrire lui-même ses ordres secrets, et les faire imprimer en sa présence, par quelqu'un qui ne sache pas lire l'écriture, ou qui a la planche devant lui à rebours, il peut être sûr alors qu'il ne sera pas trahi. Si, pour éviter toutes méprises, on a besoin de plans sur les positions ou situations militaires, l'ingénieur n'aura qu'à les dessiner sur le papier, en peu d'instant il en aura beaucoup de copies à distribuer à ses subalternes. Par la suite, le commerce se servira sûrement aussi de ce procédé, car il arrive souvent, surtout dans les grandes maisons, qu'on a besoin d'avoir très vite beaucoup de copies exactes d'un écrit quelconque¹².

Une lithographie dessinée en 1819 pour le manuel de Senefelder par Nicolas-Henri Jacob, *Le Génie de la lithographie* est en fait une illustration de l'autographie, puisque la feuille imprimée sortie de la presse est un texte écrit. Un génie ailé, aux traits de Senefelder, portant autour du cou un collier orné de la plaquette « Inventeur tu vivras ! », une flamme sur la tête et un crayon lithographique dans la main droite se tient près d'une muse. Cette dernière a relevé le porte-râteau de la presse lithographique « à moulinet » pour détacher de la pierre calée sur un chariot mobile, la feuille imprimée où sont inscrits les noms de nombreux artistes lithographes allemands ou français. Cela fait, elle humidifiera de nouveau la pierre, puis elle l'encre à l'aide du rouleau encreur au premier plan, y disposera une nouvelle feuille, les maculatures la préservant (trois feuilles de papier épais ou d'anciennes épreuves), puis le châssis garni du cuir de protection, et le porte-râteau (permettant au râteau ou racle de s'élever ou abaisser selon la pression désirée). À l'aide du « moulinet » ou « étoile » relié à l'arbre où s'enrouleront les sangles raccordées au chariot, elle le fera venir sous le râteau, la feuille bien protégée par le cuir du châssis étant ainsi pressée ligne après ligne. Après quoi, le râteau relevé, le chariot revient à sa position initiale par un système de contre-poids. On lit sur la tranche de la pierre « pierre de Bavière », sur le moyeu de l'étoile « Munich » (avec le moine du blason de la ville). À gauche, à côté d'une pile de feuilles, quatre volumes sont là pour rappeler aussi le rôle artistique de la lithographie : *Principes du dessin* de Granger, album 1818, album 1819 et *Essai* d'Isabey. En arrière, une inscription sur le haut du mur de l'atelier mentionne « Aloys Senefelder, inventeur de l'art lithographique à Munich en 1796,

¹² *Ibid.*, « Du transport et du calque », p. 180-181.

importation en France par André d'Offenbach en 1800, par les grands établissements à Paris Engelmann 1815, de Lasteyrie 1816. »

La famille André, des huguenots originaires de Nîmes, possédait à Offenbach depuis 1774 une maison d'éditions musicales. En 1798-1799, Anton André (1775-1842) reprend l'entreprise et conclut à Vienne un contrat avec Constance Mozart, lui réservant les droits des œuvres de son mari. À Munich, il rencontre Senefelder et Franz Gleissner, rachète leur privilège exclusif de lithographie, et invite Senefelder à Offenbach pour y adapter le matériel de l'imprimerie et y former des ouvriers lithographes. Réalisée jusque-là à l'aide de coûteuses planches de cuivre ou de zinc, l'impression des notes de musique connaît alors une révolution technique et économique, qu'Anton André s'efforce de répandre dans toute l'Europe. Dès le 13 décembre 1801, son frère Frédéric fait la demande d'un « brevet d'importation ». À partir de 1802, on imprime à Paris au 29 rue de Berry, des notes de musique en lithographie, atelier bientôt transféré à Charenton, puis revenu à Paris, 24 rue Sébastien, en 1807. Guyot-Desmarais aurait repris en 1809 ce deuxième atelier d'André. Son prospectus lithographié, entièrement exécuté à la plume par un cousin des André, Charles Johannot, montre plusieurs types d'écriture, une carte de géographie, un paysage et dans une vignette ovale une copie réalisée d'après un croquis de Flaxman illustrant *La Divine Comédie* de Dante. Et surtout, il vante l'efficacité, la sûreté, la rapidité de la lithographie autant que de l'autographie :

L'art lithographique dans son application n'est susceptible d'aucune trace étrangère, pression ni bavures. Les dessins s'y montrent dans leur parfaite originalité. On peut voir à cette imprimerie divers dessins et caractères d'écriture qui donneront une idée de l'établissement. Il offre au public deux avantages remarquables. 1° La promptitude d'une exécution, que la quantité des épreuves n'altère jamais, et qui peuvent se porter telle que celle-ci à plus de mille dans 24 heures. 2° Celui de fournir ses productions au-dessous de tous les prix connus, et de ceux de l'imprimerie à presses ordinaires. Ainsi c'est un grand avantage aux particuliers, pour les avis et annonces, qu'ils mettent en circulation ; à MM. les Négociants et agents liés au commerce, pour leurs circulaires, effets de commerce, lettres de voiture, prix courants, têtes de lettres, avis et bordereaux ; aux diverses administrations, pour leurs circulaires, avis, bulletins, et modèles quelconques ; aux corps civils et militaires, confréries, et autres agences¹³.

¹³ Pour ces deux paragraphes, nous suivons le catalogue de l'exposition *De Senefelder à Daumier. Les débuts de l'art lithographique*, Henker (Michael), commissaire, München, Haus der Bayerischen Geschichte, 1988. Voir aussi Weber (Wilhelm), *A History of lithography*, New

Dispense d'écrire à rebours, promptitude d'exécution, tirage d'un grand nombre d'exemplaires pour des prix inférieurs à ceux de la typographie : la lithographie encore peu pratiquée dans l'Empire français ne pouvait manquer de trouver ultérieurement des débouchés chez les négociants et surtout dans les administrations. Dès ces temps napoléoniens, une commission d'officiers d'état-major, accompagnée de Vivant Denon, s'initie à la lithographie auprès de Senefelder. Godefroy Engelmann (1788-1839) de Mulhouse et Charles Philibert de Lasteyrie (1759-1849), en contact avec Frédéric André, font plusieurs voyages à Munich. Vers la fin de 1815, en accord avec Decazes, ministre de la Police, Lasteyrie établit une presse lithographique à son ministère et en produit les circulaires. Une de ses premières œuvres est les *Lettres autographes inédites de Henri IV*, lithographiées en facsimilé, un recueil de treize planches, publié en 1816. On comprend que le gouvernement ait rapidement décidé de contrôler la multiplication des imprimeries lithographiques par l'ordonnance du 8 octobre 1817 les assujettissant au brevet d'imprimeur lithographe. Entre 1818 et 1849, 674 demandes de brevet sont enregistrées à la préfecture de police de Paris, dont 65 pour les années 1818-1829, 332 pour les dix années suivantes, 277 pour la période 1840-1849¹⁴.

En 1823, l'armée française commandée par le duc d'Angoulême en Espagne, dispose d'une presse autographique pour l'impression des plans et des ordres généraux. Dès 1825, le ministère des Finances a son propre atelier de lithographie. Le ministère de la Guerre a le sien en 1831. Depuis 1833 au moins, l'atelier du ministère de l'Intérieur assure le tirage de ses circulaires¹⁵. En 1828, l'autographie vient remplacer la typographie pour l'impression des tableaux des listes électorales des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Avec vingt presses, Engelmann et Langlumé se chargent de ce travail, et 500 volumes de 480 pages, grand in-4°, format raisin, sont établis en douze jours, avec une économie de près de 60% sur les prix de la typographie¹⁶.

York, Toronto, London, 1966, et du même « Aloys Senefelder : inventeur de l'art lithographique », Frankfurt/Main, 1981, reproduit dans le catalogue précédent, p. 11-20.

¹⁴ Bruno Delmas, « Lithographie et lithographes à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle », *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 743-753.

¹⁵ Bruno Delmas, « Révolution industrielle et mutations administratives : l'innovation dans l'administration française au XIX^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, 2^e trimestre 1985, p. 205-232 ; voir la collection des circulaires du ministère de l'Intérieur (AN, F1a* 2089-2118 (1833-1859), 2122-2124 (1860-1868), etc.).

¹⁶ Wilhelm Weber, *A History of lithography, op. cit.* Alphonse Chevallier et Langlumé, *Traité complet de la lithographie, ou Manuel du lithographe*, Paris, imp. Mme Huzard, 1838, p. 124-125.

Les Correspondances de presse et la pratique de l'autographie

À la suite de la police, pénétrons le 28 juin 1849 au 108 rue de l'Université, tout près de l'Assemblée nationale, dans l'officine de la *Correspondance démocratique*, dont le directeur J.-B. Charles Paya est inculpé après le soulèvement du 13 juin. Le commissaire y saisit une presse lithographique : « Passant ensuite dans un cabinet voisin [...] nous y avons trouvé une presse lithographique et autographique avec tous ses accessoires : encre, rouleau, etc., dont il nous a paru qu'il était fait un fréquent usage [...] nous y avons apposé notre scellé, pour la mettre hors d'usage, et nous avons saisi la pierre, sur laquelle nous avons remarqué un long article paraissant avoir trait à la politique, et dont on aurait dû tirer des exemplaires¹⁷. » Paya explique le fonctionnement de la presse : « Pour tirer des épreuves sur cette presse autographique [...] il est nécessaire d'avoir un papier particulier, une encre particulière. Mangin [son employé] ou un ami écrivait la circulaire, parce que mon écriture n'est pas très lisible, et avec la même encre, je mettais ma signature¹⁸. » Le travail pouvait être extrêmement rapide. Le compte rendu de la séance de la Chambre des députés était fourni par des sténographes qui travaillaient entre 15h30 et 16h45 ; arrivé chez Paya, le compte rendu était recopié très vite avec l'encre spéciale sur du papier autographique. Cela demandait l'action simultanée de plusieurs copistes : chacun n'écrivait que sept à huit lignes. Les fragments étaient ensuite réunis et rapportés sur la même pierre autographique. Aussi les feuilles autographiées montraient-elles dans leur texte de petits intervalles entre des passages d'écriture différente. La correspondance était ensuite portée rapidement au bureau de poste pour le courrier de 18 heures¹⁹.

Senefelder, Alphonse Chevallier et Langlumé et à leur suite Auguste Bry préconisent l'emploi de la plume d'oie : « Il ne faut qu'avoir une provision de plumes bien taillées auprès de soi, afin d'en changer souvent et de laisser sécher, pendant un peu de temps, celles dont on s'est servi²⁰. » « On prend une plume neuve ; on la taille à l'anglaise, en ayant soin de

¹⁷ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Haute Cour de justice séant à Versailles. Affaire du 13 juin 1849*, t. V, p. 489, procès-verbal de perquisition et de saisie dans les bureaux de Paya, 28 juin 1849.

¹⁸ BnF, Lb⁵⁵ 1301, *Haute Cour de Versailles. Extraits du Moniteur universel*, 28 octobre 1849, audience du 27 octobre 1849.

¹⁹ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Haute Cour de Versailles (14 octobr-15 novembre). Compte rendu du procès du 13 juin. Supplément de La Tribune des peuples*, 15^e supplément, 1^{er} novembre 1849, p. 100, audience du 29 octobre 1849.

²⁰ Aloys Senefelder, *op. cit.*, p. 180-190.

pratiquer une fente assez longue, d'amincir le bec sur les deux côtés, pour que l'encre puisse couler plus facilement²¹. » Il faut « n'employer que des plumes d'oie ou de corbeau ; celles dites métalliques, étant généralement dures, enlèvent l'apprêt autographique et ne déposent l'encre que sur le papier, ce qui occasionne souvent la perte du travail ou tout du moins ne donne que de médiocres résultats »²². On écrit sur un papier « autographe » préalablement préparé, selon les recommandations de Senefelder²³, plus ou moins reprises par les deux autres manuels. Évitant de transcrire toutes ces préparations, on se contentera de la plus simple, celle d'Auguste Bry ; la surface du papier autographe est traitée avec 100 grammes d'amidon, 10 grammes de gomme adragante et 10 grammes de gomme-gutte : « On délaye l'amidon avec un peu d'eau froide ; on le met dans une casserole en fer-blanc sur un feu très doux ; on y ajoute de l'eau en remuant jusqu'à ce que l'amidon soit une légère bouillie ; ensuite on y verse la gomme adragante et la gomme-gutte, que l'on a mises dans de l'eau froide un ou deux jours à l'avance pour en faciliter la dissolution. Ce mélange étant opéré, on le passe dans un linge très propre, et lorsqu'il est encore tiède, on en couvre le papier transparent ou opaque à l'aide d'une éponge ou d'une queue de morue ; après quoi, on fait sécher les feuilles en les étendant sur des cordes²⁴. » Avant de donner leur propre solution gommée, Chevallier et Langlumé observent : « On a donné le nom de *papier autographe* à du papier ordinaire, collé ou non collé, sur lequel on a étendu une composition destinée à recevoir l'encre autographique pour la reporter sur pierre. L'emploi du papier autographe s'explique facilement, surtout lorsqu'on réfléchit qu'il permet à chacun de tracer son écriture pour en tirer un grand nombre de facsimilés, et qu'il évite le travail difficile d'écrire de droite à gauche, pour obtenir par le tirage une écriture allant de gauche à droite. Un grand nombre de compositions peuvent servir d'enduit : ainsi on peut employer des composés de plâtre, de craie, de pâte

²¹ Alphonse Chevallier et Langlumé, *op. cit.*, p. 124-129.

²² Auguste Bry, *Traité de l'autographie. Instructions relatives aux dessinateurs, écrivains et imprimeurs, extraites en partie du manuel à l'usage des élèves*, Paris, aux frais de l'auteur, 1862, p. 17-19. Multipliées par leur fabrication industrielle autour de Birmingham, les plumes métalliques ne remplacent que lentement les plumes d'oie jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans l'administration comme dans la société. Il faut la diffusion du papier glacé et l'épanouissement de l'instruction primaire pour promouvoir leur emploi, malgré leur dureté. Voir à ce sujet, Bruno Delmas, « Révolution industrielle... », *op. cit.*, p. 209-211, et Guy Thuillier, *La Vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 195-196.

²³ Aloys Senefelder, *op. cit.*, p. 180-190.

²⁴ Auguste Bry, *op. cit.*, p. 41-42.

de jujubes, de colle de Flandre, de colle de poisson, etc.²⁵ » Nul doute que les imprimeurs lithographes évitent ces préparations en se procurant du « papier autographe » fabriqué industriellement, comme ils le font rapidement pour l'encre « chimique ou autographique ».

Senefelder donne sa recette de l'encre « servant au transport » ou décalque : « une encre excellente pour la méthode de transport à froid : gomme laque (3 parties), cire (1), suif (6), mastic (5), savon (4), noir de fumée (1) »²⁶. Chevallier et Langlumé proposent la leur : « cire (2 parties), savon (1 partie), gomme-laque (1 partie), noir, quantité suffisante pour donner de la couleur à l'encre ». Cette encre liquide doit être plus épaisse, mais plus molle que l'encre lithographique servant à écrire directement sur la pierre. Assez visqueuse grâce à la gomme de sa composition, elle entre en relation chimique avec la couverture du « papier autographe », donnant un très léger relief aux tracés de l'écriture.

La feuille de « papier autographe », ou dans le cas de la *Correspondance démocratique*, les divers fragments de papier, au recto recouvert d'écriture, sont placés sur une autre feuille de papier propre, l'écriture en dessous. Alors, « on mouillera le verso à l'aide d'une éponge et sans appuyer ; on laissera la feuille [ou les fragments] s'imbiber pendant une ou deux minutes, de façon qu'il n'y reste pas d'eau apparente ; on saisira la feuille autographique [ou les fragments] par le coin supérieur gauche et le coin inférieur droit, en rapprochant un peu les mains pour éviter le renversement de la feuille, que l'on posera sans frottement sur la pierre ». Posée sur le chariot de la presse lithographique, la pierre supportant l'autographie est ensuite « recouverte d'une feuille sèche et de la maculature », et du châssis garni d'un cuir assez épais, bien tendu à l'aide d'écrous pour ne pas plisser lors de la pression. Le râteau ou racle de la presse étant rabattu à la hauteur convenable, le chariot roule au-dessous grâce au moulinet tourné par l'ouvrier lithographe : un coulissage sous le râteau donnant « une légère pression, assez forte cependant pour coller l'autographie sur la pierre ; puis on changera la feuille pour donner une pression plus forte que la précédente ; ensuite on passera l'éponge mouillée sur le verso de l'autographie, que l'on essuiera avec un linge fin, de manière à ne lui laisser que de l'humidité, après quoi on mettra une nouvelle feuille sèche pour donner cinq à six pressions. On devra alors tamponner avec l'éponge et lever un coin de la feuille pour s'assurer de la

²⁵ Alphonse Chevallier et Langlumé, *op. cit.*, p. 120-121.

²⁶ Aloys Senefelder, *op. cit.*, p. 59-60.

réussite ; dans ce cas, le travail aura dû entièrement quitter le papier et se fixer sur la pierre²⁷. »

Cela fait, la pierre est humectée avec une éponge mouillée par une solution de gomme arabique contenant un peu d'acide nitrique. Après cette acidulation, la pierre est dégommée à l'eau, puis encrée au rouleau avec de l'encre ordinaire d'impression : l'encre prend sur l'écriture, non sur les endroits humides. On manie ensuite la presse « à moulinet » comme il a déjà été dit. « La pierre étant suffisamment encrée, on la recouvrira d'une feuille de papier, de la feuille à maculer [puis du châssis garni de cuir], et après la pression, on relèvera l'épreuve avec précaution : autrement, elle s'arracherait sur le travail²⁸. » Après chaque impression, « on mouille, et l'on encrè au rouleau ». Le tirage des vingt-cinq à cinquante ou soixante exemplaires achevé, il reste à nettoyer la pierre qui resservira le lendemain. Opération immédiatement effectuée, parce que « moins la composition aura séjourné sur la pierre et plus il sera facile d'en faire disparaître les traces. Il est donc urgent d'effacer, lors même qu'on n'aurait pas besoin de se servir de la pierre de suite. Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire d'employer le grès ; le sablon [sable fin, très menu] sera suffisant. Il n'en faudra pas user moins d'une dizaine, autrement le travail précédent reparaitrait sous l'encrage du rouleau, et la composition serait à recommencer. On peut, afin d'éviter les accidents et pour gagner du temps, lorsqu'on a usé deux ou trois sablons, bien laver les pierres et passer sur leur surface une brosse en chiendent, trempée dans de l'acide nitrique coupé avec moitié d'eau ordinaire. Après cette opération, on lavera de nouveau et l'on continuera l'effaçage »²⁹.

La plupart des Correspondances étant quotidiennes, cette dernière opération doit être effectuée tous les jours et sur plusieurs pierres, puisque les correspondances peuvent être autographiées sur plusieurs feuilles. Les exemplaires des correspondances conservés aujourd'hui dans les fonds d'archive ou à la Bibliothèque nationale de France sont tous autographiés sur du papier extrêmement mince³⁰. La *Correspondance française*, la plus ancienne conservée (1841), est autographiée recto verso sur 4 pages in-4° (21,5 cm de large, sur 28 cm de haut). Dans les années 1850-1852, les correspondances se présentent sur de grandes feuilles, aux dimensions des

²⁷ Auguste Bry, *op. cit.*, p. 20-23.

²⁸ *Ibid.*, p. 25-28.

²⁹ *Ibid.*, p. 11-12.

³⁰ Les Correspondances sont toutes autographiées, sauf celles de Labot (1832) et de Th. Midy (1844).

pierres employées pour leur duplication : une à trois par livraison. Le papier en est toujours mince et léger.

<i>Leurs dimensions :</i>	<i>Largeur (cm)</i>	<i>Hauteur (cm)</i>	<i>Surface (cm²)</i>
<i>Correspondance Havas</i> : 3 feuilles ³¹	44,5	30,5	4071,75
<i>Correspondance Lejolivet</i> : 2 f.	64,8	45,0	5832,00
<i>Bulletin de Paris</i> : 1 f.	69,5	50,0	3475,00
<i>Correspondance Leymarie</i> : 2 f.	43	60,6	5211,60

Sauf exception, elles ne sont autographiées qu'au recto³². Leur papier est de couleur blanche : là encore, quelques exceptions. *La Correspondance du Congrès de Tours* de Leymarie est autographiée sur papier jaune ; plus tard, dans les années 1868-1878, la *Correspondance* de Jacques Bullier l'est sur papier rose. Les papiers des *Correspondances* de Paya en novembre 1849³³, Saint-Chéron en mars 1851 et en septembre 1872³⁴, Jacques Bullier en 1868-1878³⁵, sont encore plus minces et plus légers que ceux des quatre grandes correspondances des années 1850-1852. C'est aussi le cas de bien d'autres. Selon les contemporains, la *Correspondance* de Degouve-Denuncques est autographiée sur « papier de soie »³⁶ ; la *Correspondance de Paris* l'est sur « papier à calquer »³⁷ ; la *Correspondance* de Paya l'est sur « papier vélin »³⁸ ; le *Bulletin des nouvelles politiques étrangères* l'est sur « papier végétal »³⁹.

Les suppléments typographiés des Correspondances de presse

En 1849-1850, certaines *Correspondances* politiques contiennent, outre leurs feuilles autographiées, quelques éléments typographiés. Ainsi la *Correspondance* d'Yvernès et Girardin : ses « feuilles imprimées sont tirées sur la composition du soir du journal *L'Événement* et sont expédiées

³¹ Non compris la *Correspondance* de Saint-Chéron, autographiée un moment par Havas.

³² La *Correspondance* de Lejolivet (*Office-Correspondance*) est autographiée même au verso où elle publie la *Correspondance* allemande du Bureau central pour l'Allemagne. (Loewenfels).

³³ AN, BB¹⁸ 1644, un exemplaire conservé.

³⁴ AN, 225 AP 2, Fonds Berryer ; Préfecture de Police (désormais PP), Ba 1263.

³⁵ PP, Ba 987.

³⁶ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, p. 450.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*, t. V, p. 492, procès-verbal de la perquisition effectuée au bureau du *Citoyen* de Dijon, 14 juillet 1849.

³⁹ AN, BB¹⁸ 1644, lettre du préfet de police, 27 décembre 1849.

à la poste avant la publication et le dépôt du numéro du journal »⁴⁰. La *Correspondance démocratique* de Paya véhicule des épreuves typographiées tirées de *La Démocratie pacifique*⁴¹ ; le *Bulletin des nouvelles politiques étrangères* du 23 décembre 1849 contient des épreuves d'articles parus dans *La Réforme* du 24 décembre⁴² ; au début de 1850, le *Bulletin de Paris* envoie à ses clients deux feuilles : l'une autographiée, l'autre typographiée contenant les épreuves d'articles de *L'Assemblée nationale* et du *Courrier français*. Le *Bulletin de Paris* citant des articles du *Courrier français* les fait parfois précéder de cette mention révélatrice : « *Le Courrier français* contiendra demain l'article suivant... *Le Courrier français* publiera demain... C'est à ce titre que nous appelons l'attention de la presse départementale sur un excellent article que publiera ce soir *Le Courrier français*...⁴³ » Pourquoi *L'Événement*, *La Démocratie pacifique*, *La Réforme*, *L'Assemblée nationale*, *Le Courrier français*, et probablement d'autres journaux, éprouvèrent-ils le besoin de confier à des Correspondances politiques certains de leurs articles sous forme d'épreuves imprimées ? Le procureur de la République estime que ces « annexes furtivement et nouvellement introduites » ont pour « but de faire vivre certains journaux d'où ces feuilles sont tirées »⁴⁴. La véritable raison de ces « annexes » est à chercher ailleurs.

Les principaux journaux de Paris ont alors deux éditions : la première le soir, vers 20 heures ; la seconde le lendemain matin ou après-midi pour les départements. L'édition départementale a un retard de 24 heures sur

⁴⁰ *Ibid.*, 10 février 1850, rapport du procureur de la République.

⁴¹ *Ibid.*, 22 décembre 1849, cabinet du préfet de police. Voir également l'exemplaire de la Correspondance de Paya conservé à cette même cote.

⁴² *Ibid.*, 27 décembre 1849, cabinet du préfet de police.

⁴³ Le *Bulletin de Paris* contient des extraits du *Courrier français*, journal du soir et de *L'Assemblée nationale*, journal du matin. *L'Opinion publique* du 19 février 1850 cite *L'Écho du Midi* : « La Correspondance de M. Léon Vidal trahit fort souvent des analogies de style avec *L'Assemblée nationale*... Elle se fait dans le même établissement, et de plus, elle expédie, chaque jour, tous les articles publiés le matin dans cette feuille. C'est la composition qui a servi au journal qui sert plus tard à la correspondance, on ne fait qu'ajouter en tête de chaque article : 'On lit dans *L'Assemblée nationale*'... »

⁴⁴ AN, BB¹⁸ 1644, 10 février 1850, rapport du procureur de la République. Dans le cas de *L'Assemblée nationale*, c'est probablement vrai, puisque l'insertion de ses articles en placard dans *Le Bulletin de Paris* ne se justifie pas autrement. Les placards du *Bulletin de Paris* arrivent auprès des rédacteurs provinciaux en même temps que *L'Assemblée nationale* du matin. *L'Écho du Midi* (*L'Opinion publique* du 19 février 1850) ajoute d'ailleurs : « Cette adjonction en placard des articles de *L'Assemblée nationale* constitue de la part de cette feuille un patronage tacite ou avoué en faveur de la correspondance dont nous parlons. *En profitant des avantages de sa publicité*, elle se rend responsable de la ligne politique qui y est professée. »

les événements : elle ne rend compte que de ce qui s'est passé la veille. Cela est fort gênant pour les journalistes départementaux qui la reçoivent. Grâce aux épreuves typographiées des correspondances, ces journalistes reçoivent 24 heures avant tous les autres lecteurs départementaux les articles les plus importants des journaux de Paris. Ainsi que les contemporains l'expliquent, les épreuves imprimées sont tirées sur les formes de la composition de l'édition du soir de chaque journal ; cette édition, comme celle des journaux du soir d'aujourd'hui, est datée du lendemain matin : cela explique que la Correspondance de *La Réforme* contienne des épreuves du numéro du lendemain de ce journal ; il s'agit en fait de l'édition du soir de ce même jour ; cela explique également les expressions du *Bulletin de Paris* lors de ses citations du *Courrier français*⁴⁵. Les épreuves partent à 6 heures du soir avec les correspondances, cependant que la première édition du journal ne paraît que vers 19 ou 20 heures pour les Parisiens, et la seconde le lendemain matin ou après-midi pour les provinciaux.

Les articles envoyés en épreuves sont le compte rendu de la séance de l'Assemblée : cela évite à la correspondance des frais de sténographie ; des correspondances de l'étranger ; les cours de la Bourse ; enfin quelques articles de fond. Ces feuilles typographiées ne sont-elles que des « annexes » de la Correspondance autographiée ? Celle-ci reste-t-elle indépendante par rapport au journal fournisseur des épreuves ? Il semble bien que souvent le journal ait eu des visées expansionnistes : il s'agissait moins de servir une Correspondance que de se servir d'elle pour développer une certaine influence politique, voire une certaine emprise économique – quand la Correspondance servait des annonces – sur les confrères départementaux ; en quelque sorte établir un réseau de presse départementale dont la tête se trouvât à Paris. C'est manifeste dans le cas de Girardin « qui n'a acheté les deux tiers du journal *L'Événement* que dans le but de joindre aux articles lithographiés de sa correspondance, des épreuves de la partie de ce journal relative à la séance de l'Assemblée législative »⁴⁶. Cela paraissait avéré aux contemporains dans le cas du *Bulletin de Paris* : Léon Vidal, son directeur, était accusé par Leymarie

⁴⁵ Les placards du *Bulletin de Paris* trouvent ici toute leur utilité ; la moitié de leurs colonnes provient du *Courrier français*, feuille du soir : le compte rendu de l'Assemblée nationale, la cote des valeurs boursières, la rubrique « Nouvelles étrangères » et quelques articles de fond.

⁴⁶ AN, BB¹⁸ 1644, 22 décembre 1849, cabinet du préfet de police. Girardin a acheté *L'Événement* parce que ce journal paraît plus tard que *La Presse* et qu'il a une excellente équipe de sténographes à l'Assemblée nationale.

d'avoir « livré la direction de la presse départementale à un journal de Paris, *L'Assemblée nationale* »⁴⁷. Ces accusations étaient-elles fondées ? Il est significatif qu'elles aient été portées, justifiées ou non.

Hors ces quelques exemples de contenus typographiés venus s'ajouter à des Correspondances autographiées, aucune n'a pu durer bien longtemps en étant seulement typographiée. Dans ses premiers temps, la Correspondance ministérielle dirigée par l'avocat Labot a été typographiée en 1832, mais elle adopta rapidement l'autographie, ainsi que l'explique en 1841 de commissaire de la Librairie : « Les Correspondances politiques son en général autographiées. Le sieur Labot avait commencé, il y a plusieurs années, par les faire composer en lettres, parce qu'il utilisait cette composition pour un journal publié par lui ; mais il fut promptement obligé de renoncer à un moyen beaucoup trop long. La lithographie aurait le même inconvénient. L'autographie seule offre une voie assez rapide pour un travail toujours extrêmement pressé⁴⁸. »

Cela n'a pas empêché le journaliste ministériel Amédée de Cesena (1810-1889), ancien rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*, de prétendre voler au secours des « anciens journaux constitutionnels des départements, dont la révolution de février 1848 avait profondément modifié les conditions morales et matérielles d'existence » en leur proposant d'adhérer à une association de la presse départementale, qui leur adresserait des exemplaires typographiés « des trois premières pages d'un journal quotidien, publié dans le format du *Siècle*, du *National* ou de *La Réforme* », accompagnés d'une « circulaire autographiée ». Trois pages rédigées tous les jours et une fois pour toutes, proposant « indépendamment des appréciations politiques, toutes les matières que la presse départementale emprunte nécessairement à la presse parisienne » :

1° les romans, qui, dans ce système, seront inédits et qu'il sera possible de demander aux écrivains de premier ordre ; 2° un feuilleton général hebdomadaire des salons, des modes, des fêtes, des théâtres, des arts, des sciences et des lettres, reflétant dans son ensemble la physionomie et le

⁴⁷ *Bulletin de Paris*, 15 et 17 mars 1850, 11 mai 1850. Vidal se défend avec la plus belle énergie contre une pareille accusation ; mais, racheté par Magnier, Duport et Bullier, il déclare le 1^{er} mai 1850 : « Quant à la rédaction du *Bulletin de Paris*, son but, sa direction et son personnel ne sont pas changés, seulement, elle devient complètement indépendante de l'action de la presse parisienne en dehors de laquelle elle se place désormais. » Preuve que jusqu'alors, le *Bulletin de Paris* dépendait bien plus ou moins de *L'Assemblée nationale*. Le *National* avait lui aussi établi un vaste réseau de presse, avant 1848, grâce à la Correspondance de Degouve-Denuncques.

⁴⁸ AN, F¹⁸ 331, rapport du 2 avril 1841.

mouvement de Paris ; 3° toutes les nouvelles politiques intérieures et toutes les nouvelles politiques extérieures, soit par des reproductions, soit par des résumés clairs et fidèles, de telle sorte que la curiosité du lecteur soit satisfaite sans fatigue, et que sa pensée puisse suivre le mouvement national et le mouvement humain sans qu'il soit obligé de lire, dans leur texte souvent inintelligible ou fastidieux, des documents trop étendus et des correspondances trop longues ; 4° les séances législatives, dont le caractère et l'esprit seront exactement conservés, à l'aide de reproductions textuelles heureusement mêlées à des analyses intelligentes, de telle façon que les lecteurs ne perdent jamais rien de tout ce qui pourra, à un titre quelconque, donner de l'intérêt à la session de l'Assemblée nationale ; 5° les actes gouvernementaux, les faits administratifs, les documents officiels, au moyen d'analyses ou de reproductions, selon l'étendue et l'opportunité, mais toujours de manière que rien d'utile ou de curieux n'échappe à la connaissance des lecteurs ; 6° une chronique judiciaire ; 7° les faits divers, les anecdotes piquantes ; 8° un bulletin de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Ces trois premières pages, imprimées dans la nuit, avec le titre en blanc, conformément au présent spécimen, qui figure la 1^{re} et la 4^e pages, sont expédiées, en rouleau, le matin, et parviennent à leur destination assez à temps pour que, partout, le journal de la localité, complété par le tirage de la quatrième page et du titre, soit distribué au moins aussitôt que les journaux de Paris. Cette quatrième page, qui se rédige et se compose là où le journal se publie et qui est prête au moment de l'arrivée du rouleau, est exclusivement réservée aux questions, aux polémiques, aux nouvelles, aux annonces locales. Enfin, il est adressé, chaque jour, par la poste, à six heures du soir, sans autres frais que ceux d'une lettre simple, à tous les propriétaires de journaux associés qui en feront la demande, une circulaire autographiée qui contiendra le cours de la bourse du jour, les nominations et les ordonnances publiées au *Moniteur universel* du matin, les nouvelles importantes, et les décisions législatives survenues dans la journée⁴⁹.

Une idée ingénieuse permettant de « remplacer un rédacteur, qu'il faut généralement appeler de Paris au minimum de 3 000 F, par un rédacteur de la localité, uniquement chargé des questions communales et des nouvelles départementales, au maximum de 4 200 F ». Une bonne idée, certes, et Amédée de Cesena s'efforce d'en prouver la viabilité financière :

Le maximum des frais généraux des journaux associés variera de 6 000 à 8 000 F par an, selon la quantité de matières insérées à la quatrième page, la dépense de leur administration spéciale, et les frais de transport des rouleaux.

Le prix de revient pour chaque abonné à un journal associé sera de 48 F par an ; savoir :

⁴⁹ BnF, fol., Lb⁵³ 1625, *Aux propriétaires de journaux des départements. Association de la presse départementale*, placard de 4 colonnes.

Prix du papier à raison de 8 F la rame et du premier tirage double à la mécanique, à raison de 3 F la rame, pour 360 numéros.....	8 F 22 c
Prix du second tirage simple, à bras, à raison de 75 centimes, le cent.....	2 F 35 c
Frais de poste ou de distribution	7 F 20 c
Frais de bandes	25 c
Total.....	18 F

Ainsi, sans que ce soit pourtant une mesure obligatoire pour tous les journaux associés, ils pourront abaisser leur prix d'abonnement à 24 F, ce qui leur laisserait encore un bénéfice net de 6 F par chaque abonné, et livrer, pour ce prix très modique, une feuille quotidienne d'un format égal à l'ancien format à 5 centimes de timbre, ce qui est inappréciable. Ces mêmes journaux étant distribués, chacun dans leur circonscription, à la même heure que les journaux de Paris, tous donneront aussitôt qu'eux les nouvelles générales de la veille de leur date, et plusieurs publieront avant eux les faits importants du jour de leur émission. Ils contiendront autant de matières rédigées ou reproduites. Enfin, ils réuniront à l'attrait général d'une feuille parisienne l'utilité spéciale d'une feuille locale. Évidemment, en réalisant de pareilles améliorations, les propriétaires des anciens journaux constitutionnels de département, loin de voir diminuer le nombre de leurs abonnés et le chiffre de leurs annonces, verront au contraire l'un et l'autre s'accroître. Le produit net des abonnements, réuni à la recette totale des annonces, suffira dès lors, souvent bien au-delà, à couvrir la somme à laquelle s'élèvera annuellement le maximum des frais généraux. [...]

L'association de la presse départementale datera du 1^{er} mai 1848. Chaque journal associé devra, tous les quinze jours, une rétribution de 50 francs, laquelle sera payable, en un mandat à vue sur Paris ; à l'ordre du directeur de l'association, le premier lui devant être adressé le 10, le second le 25 dudit mois de mai, et les autres devant suivre régulièrement les 10 et 25 de chaque mois. Chaque journal associé remboursera, en raison du nombre d'exemplaires qui seront envoyés à son gérant, sur sa demande, de semaine en semaine, par le même mode, l'avance qui lui sera faite du prix du papier, à raison de 8 F la rame, et des frais de tirage, à raison de 3 F la rame. Chaque journal associé recevra régulièrement par les wagons des chemins de fer ou les entreprises de messageries, le nombre d'exemplaires convenu de la feuille quotidienne, avec trois pages pleines, la quatrième page laissée en blanc, et l'espace pour le titre aussi laissé en blanc à la première page ; ils recevront également, quand ils le jugeront utile, par la poste, la circulaire autographiée donnant les dernières nouvelles. Les frais de port des rouleaux et des circulaires seront payés à l'arrivée par chaque journal associé.

Il ne sera expédié, hors du département de la Seine, aucun exemplaire, en dehors des envois faits aux journaux associés de la presse départementale. L'association n'admettra qu'un journal par chaque localité, et même par chaque arrondissement ; mais elle créera elle-même des entreprises de journaux dans les villes importantes où elle ne comptera pas d'adhérent. La

durée de tout engagement contracté envers l'association ne pourra pas être de moins de six mois. On aura le droit de le renouveler indéfiniment aux mêmes conditions, sans qu'elles puissent être modifiées à l'égard des premiers contractants.

Aucune objection réellement sérieuse ne saurait être élevée contre la combinaison dont on vient d'apprécier les avantages incontestables. C'est un journal de Paris qui, après s'être commencé avec tout ce qui produit le mouvement de la capitale, se complète, dans chaque localité, avec tout ce que recherchent spécialement les lecteurs placés dans le rayon administratif dont cette localité est le centre. N'est-ce pas déjà ce qui se pratique aujourd'hui, mais sans ordre et sans unité, avec beaucoup moins d'intelligence et d'ensemble, d'espace et de rapidité ? D'ailleurs, chaque journal de localité gardant son titre particulier et son individualité propre, ce n'est pas la presse des départements qui s'absorbe dans la presse de Paris. C'est, au contraire, la presse de Paris qui disparaît dans la presse des départements, en divisant ses points de départ, ses centres de publication. C'est, en un mot, la plus redoutable concurrence que la presse des départements puisse faire à la presse de Paris, et cela avec d'autant plus de chances de succès que, même dans les trois premières pages consacrées aux choses générales, tout s'inspirera des intérêts, des goûts et des exigences de la classe de lecteurs à laquelle l'association s'adresse⁵⁰.

Une idée certes ingénieuse mais peu praticable, puisqu'elle supposait le transport quotidien d'une énorme masse d'exemplaires venant concurrencer celle des journaux parisiens occupant déjà tous les moyens postaux. Aussi, formulée le 20 mars 1848, n'eût-elle pas le plus petit début d'exécution⁵¹. Il faudra le béliographe du XX^e siècle pour la voir appliquée dans le transfert de compositions de journaux parisiens par liaison hertzienne ou câblée, pour en tirer des fac-similés dans des imprimeries de province. Au milieu du XIX^e siècle, seule la rapidité de l'autographie permet aux Correspondances parisiennes de servir efficacement la rédaction des journaux des départements.

Des Correspondances rapidement acheminées sous forme de lettres privées

Les contemporains sont formels, les correspondances de presse précèdent d'au moins 24 heures tous les journaux parisiens dans les provinces ; cette avance fait leur succès. Le 8 novembre 1851, Léon Faucher affirme à l'Assemblée nationale au sujet de la *Correspondance Havas* : « Les journaux des départements reçoivent de correspondants de

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Il est également possible qu'elle ait rencontré l'opposition de la Société des gens de lettre à qui on se proposait de payer « rétribution » pour la reproduction des romans-feuilletons.

Paris les nouvelles de la France et de l'étranger vingt-quatre heures avant que les journaux de Paris puissent circuler dans les départements⁵². » *Le Censeur, Journal de Lyon* annonce sous son titre : « Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris⁵³. » Des nouvelles envoyées soit comme « imprimés » soit comme lettres privées. « L'expédition s'en fait de deux manières, écrit Bailleul, soit sous enveloppe cachetée comme une lettre ordinaire, soit sous bande. Toutes les fois qu'il est possible d'arriver à la poste assez tôt pour le départ des périodiques et autres imprimés, on le fait parce qu'il y a une notable économie. Alors chaque exemplaire est mis sous bande et doit être timbré [...]. Lorsqu'il est impossible d'être à temps pour le départ sous bande, force est d'employer l'unique moyen qui reste, c'est-à-dire de cacheter et d'envoyer en forme de lettre. Cette obligation subsiste tout le temps des Chambres⁵⁴. »

Les horaires d'affranchissement ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit de journaux et d'imprimés ou de lettres ordinaires : les journaux, 9h du matin à 13h (1830-1835), 9h à 14h (1836-1838), 5h15 à 14 h (1839-1845), 5 h15 à 15h (1846-1851), 4h à 15h (1852-1856) ; les lettres, 9h à 16h (1830-1838), 8h à 18h (1839-1856)⁵⁵. En affranchissant sous enveloppe cachetée, les correspondants gagnent déjà trois heures sur les journaux les mieux informés de Paris. C'est ce qui explique qu'ils affranchissent systématiquement, dès 1841, leur Correspondance sous plis cachetés lors des sessions parlementaires : ils envoient ainsi à leurs clients le compte rendu des débats du jour, mené jusqu'à 15h ou 15h30. Les enveloppes employées sont de papier léger, autant que celui des correspondances, de façon à réduire le coût d'acheminement. En juin 1849, Paya envoie sa correspondance sous des enveloppes du même papier de couleur que leur contenu. Le 13 juin, craignant une saisie, il fait un envoi exceptionnel sous enveloppe blanche, donc plus lourde : « De peur que le ministère aux abois n'arrête ma Correspondance à la poste, en même temps qu'il arrêterait nos journaux, je prends la précaution de vous écrire cette lettre sous enveloppe blanche et à votre adresse particulière, indépendamment de mes envois ordinaires qui partent dans la forme accoutumée. Mon courrier de ce jour est très complet⁵⁶. »

⁵² BnF, Le 74, *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale (1849-1851)*, t. XVII, p. 48.

⁵³ Décembre 1844, son correspondant est Degouve-Denuncques.

⁵⁴ AN, F¹⁸ 331, rapport du 2 avril 1841.

⁵⁵ *Almanach royal, national puis impérial*, 1830-1856 ; deux rubriques, l'une sur l'organisation générale des postes, l'autre sur les horaires postaux.

⁵⁶ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*, t. IV, p. 63, lettre saisie dans les bureaux du *Républicain* de Lyon.

Jusqu'en 1836-1837, affranchis à des heures différentes, lettres et journaux partaient tous à la même heure par le « grand courrier » de 18h. Charles de Rémusat s'en fait l'écho : « Les grands journaux de cette époque se composaient encore dans la nuit et ne partaient pour les départements que le soir du jour on ils avaient paru à Paris⁵⁷. » Peu à peu, jusqu'en 1837, l'administration des postes crée des « courriers supplémentaires » partant de la capitale le matin même et acheminant avant le soir lettres et journaux vers les villes proches d'une centaine de kilomètres, parfois plus. Chartres est ainsi reliée à Paris par un « courrier supplémentaire » dès 1836 (*Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 2 juin 1836). À partir de 1838, grâce aux chemins de fer, les centres desservis par les courriers supplémentaires du matin sont de plus en plus éloignés de Paris : « Outre l'expédition des grands courriers qui a lieu chaque jour à 6 heures du soir, l'administration des postes avait établi, dès l'année 1823, des courriers supplémentaires pour le service des communes du département de la Seine et de celles d'une partie des départements circonvoisins. Depuis l'établissement du chemin de fer, ces services se sont étendus jusqu'à une distance de 200 à 300 km, et même, sur la route de Bordeaux, jusqu'à 450 Km⁵⁸. »

Aussi, les journaux parisiens doublent-ils le nombre de leurs éditions. Avant 1837, le grand courrier acheminait, ainsi que l'a noté Rémusat, les journaux parus le matin même à Paris. Ces feuilles, imprimées durant la nuit, ne contenaient donc que les nouvelles de la veille. En affranchissant leurs informations sous enveloppes cachetées, les correspondants gagnaient près de 24 heures sur ces journaux. Afin de diminuer l'avance prise ainsi par les correspondances de presse, certaines feuilles firent paraître, outre leur édition parisienne, une édition spéciale pour les départements. En 1836, le *Journal général de France* propose deux éditions : celle de Paris paraissant de 10 heures à 11 heures du matin et celle des départements mise sous presse à midi. En juillet 1838, *Le Messager* tire deux éditions : la première paraît à 15h pour la province, la seconde à 18h pour Paris ; cette feuille est toute fière d'affirmer : « L'édition de 3 heures part par la poste le jour même de sa publication. Les abonnés des départements recevront ainsi, 24 heures à l'avance les nouvelles qui ne pourraient leur être transmises que le lendemain par les autres journaux de Paris. » En octobre de la même année, *Le Nouvelliste* fait presque aussi bien : sa première édition est distribuée à Paris à six heures du soir ; sa seconde paraît le lendemain à dix heures : elle est distribuée aux abonnés de Paris

⁵⁷ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Charles-Hippolyte Pouthas éd., Paris, Plon, 1962, t. III, p.189.

⁵⁸ *Almanach national*, 1852, p. 972.

la préférant à l'édition du soir, et à tous les abonnés des départements. À partir des années 1840, l'édition départementale de la matinée ou de l'après-midi est quasi générale. Le 25 janvier 1852, le *Journal d'Indre-et-Loire* signale que « les Correspondances et les journaux pour les départements sont expédiés de Paris à 7 heures du soir. Pour être en mesure d'être mis à la poste à cette heure, les Correspondances doivent s'interdire d'envoyer les nouvelles qui leur parviennent plus tard que 5 heures et les journaux celles qui leur arrivent après 2 ou 3 heures ».

Avec la réunion de l'Assemblée nationale en mai 1848, la plupart des grands journaux parisiens modifient leurs heures d'éditions afin de rendre compte le plus rapidement possible de ses débats. *La Réforme* publie deux éditions parisiennes à partir du 15 mai 1848 : la première (une demi-feuille) paraît le soir et contient le compte rendu de la séance de l'Assemblée jusqu'à 17 heures ainsi que les nouvelles étrangères et départementales ; la seconde (une feuille) paraît le lendemain matin, plus complète pour Paris et les départements. Tous les grands journaux font ainsi. *La Presse* paraissait d'abord le matin et à 15 heures ; l'édition du matin lui permettait d'utiliser les courriers supplémentaires vers les départements⁵⁹. À dater du 4 mai 1848 et jusqu'à sa suspension par le gouvernement de Cavaignac (25 juin 1848), *La Presse* fait paraître également un bulletin du soir donnant le compte rendu de l'Assemblée. Reparaissant à l'automne, le journal publie sa principale édition le soir, gardant une édition secondaire le lendemain matin⁶⁰. *La Gazette de France* donne à ses lecteurs parisiens du soir le compte rendu intégral des débats parlementaires de la journée ; elle a une seconde édition le lendemain après-midi pour les départements⁶¹. Le 13 juin 1849, les journaux démocrates répercutent les mots d'ordre du comité

⁵⁹ *La Réforme* du 1^{er} avril 1848 présente la rixe opposant vers 15 heures les vendeurs de *La Presse*, qui a déjà deux éditions : celle du matin et celle de l'après-midi, vendue vers 16-18 h dans Paris ou acheminée vers les départements par le « grand courrier ». Après le retour du calme : « On avait pourtant sauvé quelques milliers de numéros [de *La Presse*] qu'on distribua aux vendeurs affamés aussitôt que l'ordre fut rétabli, et hier, dans la soirée, les parisiens ont eu le bonheur d'acheter 10 centimes une demi-feuille qu'ils avaient déjà lue le matin. »

⁶⁰ Eugène Hatin, *op. cit.*, p. 401 ; *Bulletin de Paris*, 3 mai 1850 ; *L'Événement* et *La Presse* paraissent le soir ; racheté en partie par Girardin, *L'Événement* paraît encore plus tard que *La Presse* ; *L'Événement* est vendu à ses « vendeurs » entre 8 et 11h du soir.

⁶¹ *Le Messager*, 16 juillet 1848 : « *Le Messager* est, avec la *Gazette de France*, le seul des journaux du soir qui, depuis le 22 juin, ait donné le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, jusqu'au moment de la levée de la séance. *Le Messager* paraît régulièrement entre sept et huit heures du soir. » *Le Journal* (A. Karr), 7 août 1848, cite Genoude : « La *Gazette de France* a été saisie hier au soir à 6 heures. Les malles étaient parties en assez grand nombre ; on a retardé les autres et on a saisi plusieurs paquets de nos journaux. » Il s'agit ici de l'édition des départements.

démocrate-socialiste dans leurs éditions du matin ; mais ils ont aussi une édition du soir. Comme ses confrères, *La Tribune des peuples* publie le matin du 13 juin la proclamation de la Montagne remise très tard aux journalistes, la veille au soir. En octobre 1849, cette feuille est condamnée pour son compte rendu lors du procès de Versailles ; pour sa défense, elle explique : « Ce journal paraît le soir et doit être imprimé très promptement⁶². »

De 1848 à 1856, comme sous la monarchie de Juillet, c'est donc toujours le matin ou au début de l'après-midi que sont édités les journaux parisiens destinés aux départements. Les événements de 1848 provoquèrent simplement le transfert au soir des éditions parisiennes principales du matin. Aussi les correspondances gardent-elles toute leur avance sur les journaux de Paris.

Le grand courrier. En 1848-1851, *La Province, Courrier de Limoges* est imprimée après l'arrivée à Limoges du courrier de Paris. Cette feuille paraît tous les soirs entre 17 et 20 heures. À 16h30 arrivent à Limoges les correspondances parisiennes de *La Province* proposant des nouvelles de la veille jusqu'à 16 heures (mars-octobre 1849), 17 heures (octobre 1849-mars 1850) et 18 heures (à partir de mars 1850). En même temps, parviennent dans la capitale limousine les journaux de Paris édités la veille au matin ou au début de l'après-midi et ne contenant que les nouvelles de l'avant-veille au soir ou de la veille au matin. *La Province* a donc au moment de sa publication une avance de 3 à 15 heures sur les journaux de Paris répandus à Limoges après 16h30 : cela grâce à ses correspondances. Le 8 juillet 1849, *La Province* promet à ses lecteurs un compte rendu plus détaillé des séances de l'Assemblée, et précise :

Un grand nombre des lecteurs de *La Province* ayant exprimé le regret de ne trouver qu'un résumé très court des discussions de l'Assemblée législative, ont demandé que, outre ce résumé qui devance pour Limoges de 15 heures et pour le département de 24 heures, les nouvelles apportées par les journaux de Paris, *La Province* contint le lendemain un compte rendu plus détaillé des séances parlementaires. Nous nous rendons à ce désir ; désormais, tout en maintenant aux nouvelles du jour un aperçu de la séance de la veille, nous donnerons convenablement détaillée la séance précédente, c'est-à-dire, celle que contiennent les feuilles de Paris qui arrivent en même temps que notre journal.

Le courrier supplémentaire. En 1847, grâce au chemin de fer, Amiens reçoit à 13 heures les journaux parisiens du matin acheminés par un courrier

⁶² BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, Bureau de la Propagande, p. 37, lecture de l'acte d'accusation, audience du 14 octobre 1849 ; p. 291, procès de *La Tribune des peuples*, audience du 26 octobre 1849, plaidoirie de l'avocat.

supplémentaire. À l'aide de sa Correspondance parisienne, le *Journal de la Somme* conserve cependant une légère avance sur les journaux de Paris. Cette feuille est mise sous presse entre 4 et 5 heures du matin puis distribuée dans Amiens entre 6 et 8 heures. Elle contient les nouvelles parisiennes de la veille au soir, 17-18 h. Les journaux parisiens distribués à partir de 13 heures portent les nouvelles de Paris de la veille, 22-01h. En fait, *Le Journal de la Somme* ne possède pas d'avance sur les feuilles de Paris : il paraît à Amiens 7 à 5 heures avant les journaux de Paris, mais contient des nouvelles plus anciennes de 5 à 8 heures. Ses lecteurs ont cependant l'impression de posséder une belle avance sur ceux des feuilles parisiennes : dès 6-8 heures, ils connaissent les nouvelles de la veille que les lecteurs des journaux parisiens doivent attendre jusqu'à 13 heures⁶³. Grâce aux lenteurs de la poste rurale, le *Journal de la Somme* prend une avance de 24 heures sur les journaux de Paris distribués dans la banlieue amiénoise. « *Le Journal de la Somme* est mis sous presse chaque matin à cinq heures. Les facteurs ruraux qui desservent les communes de la banlieue d'Amiens l'emportent tous les jours, avec les journaux arrivés de Paris la veille, à midi, et qui, obligés de stationner plus de dix-huit heures dans les bureaux de la poste d'Amiens, n'arrivent que tardivement à leur destination. Notre feuille a donc conservé sur eux l'avantage de publier vingt-quatre heures avant eux, et d'une manière complète, toutes les nouvelles du monde politique et commercial qui lui sont transmises par des correspondants aussi promptement qu'exactement renseignés⁶⁴. » En janvier 1848 par de nouveaux courriers, la poste achemine à 7h30 le *Journal de la Somme* vers Corbie, Villers-Bretonneux, Péronne, Ham, Saint-Quentin et les localités environnantes. Acheminée le matin même, la feuille arrive le soir dans ces villes, et affirme le 16 janvier y faire connaître les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tous les journaux départementaux ne s'adaptent pas aussi bien au courrier supplémentaire du matin. En 1849, le *Journal d'Indre-et-Loire*, publié tous les matins à 8 heures, ne contient que des nouvelles et des correspondances de l'avant-veille, 17-18h. En effet, la correspondance partie de Paris par le grand courrier arrive trop tard pour être insérée dans la feuille tourangelle du lendemain matin. À 15h45 arrivent à Tours les journaux parisiens portant les nouvelles de la veille (22-01h). Le *Journal d'Indre-et-Loire* serait donc en retard sur eux d'une trentaine d'heures s'il ne contenait que les nouvelles tirées de sa Correspondance. Beaucoup plus

⁶³ Les journaux de Paris arrivent vers 13h à Amiens en janvier 1847, vers midi en juillet suivant (*Journal de la Somme*, 1847).

⁶⁴ *Journal de la Somme*, 2 juillet 1847 ; répété les dix jours suivants.

que de celle-ci, la feuille de Tours tire l'essentiel de son information des journaux de Paris arrivés la veille ; aussi, lorsque le lecteur ouvre le *Journal d'Indre-et-Loire*, y retrouve-t-il les nouvelles parisiennes, départementales et étrangères qu'il a pu déjà lire la veille dans son quotidien parisien. Le seul intérêt de la Correspondance du *Journal d'Indre-et-Loire* est de lui offrir les analyses politiques dont ses lecteurs sont friands⁶⁵.

Un tel retard est difficilement supportable. Au début de 1852, le *Journal d'Indre-et-Loire* décide de réagir. Du fait de l'allongement des lignes ferroviaires vers Nantes et Bordeaux, les journaux parisiens arrivent alors à Tours par le grand courrier du soir, vers 2 heures du matin. Les feuilles de Paris sont distribuées le lendemain vers 8 heures. Afin de s'assurer une confortable avance, il décide de paraître le soir. Il s'assure aussi deux nouvelles correspondances :

En nous assurant d'une correspondance qui ne partira de Paris que le lendemain matin et nous parviendra par le convoi de 3h15, nous sommes sûrs de prendre une avance notable sur les feuilles de la capitale pour les nouvelles, généralement les plus importantes, qui sont connues dans la soirée. Enfin un correspondant parfaitement en mesure d'être bien informé tant des nouvelles extérieures que de celles de l'intérieur, s'est chargé de nous transmettre à 4 heures du soir par le télégraphe électrique les nouvelles importantes qui pourraient être survenues dans la journée. Ce qui dans certaines circonstances peut nous donner une avance de 36 heures sur les journaux de Paris⁶⁶.

Selon que les journaux de Paris envoient à Tours une édition départementale close vers 14-15 heures ou leur édition du matin contenant les nouvelles de la veille (22-01h), la première correspondance assure au *Journal d'Indre-et-Loire* 10 à 24 heures d'avance, la seconde 24 à 36, voire 40 h. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre : les Correspondances de presse doivent une partie de leur succès auprès de la presse départementale à l'avantage de paraître aussi bien informée que les journaux parisiens et même de souvent les devancer dans la publication des nouvelles les plus importantes des jours précédents.

Comment en payer les services ? Tarifs d'abonnement et insertion d'annonces

Les sources livrent quelques tarifs seulement, mais qui donnent une idée de leur montant assez élevé. Le *Foreign-Office* est une spéculation hasardeuse où William Duckett offre un tarif anormalement bas pour concurrencer Havas ; il échoue dans son entreprise et ne réussit « qu'à

⁶⁵ *Journal d'Indre-et-Loire*, 26 juin 1849.

⁶⁶ *Ibid.*, 25 janvier 1852.

dépenser plusieurs milliers de francs⁶⁷ » ; aussi ferme-t-il rapidement sa maison.

1841	<i>Foreign-Office</i>	30 F pour 3 mois	AN, F ¹⁸ 331,
		53 F pour 6 mois	prospectus
1848	<i>Correspondance politique</i> A. Deschamps (hebdo.)	6 F par mois.	BnF, Lc ² 1671, prospectus
1848	<i>Correspondance de Paris</i>	30 F par mois.	<i>Le Propagateur</i> <i>républicain</i> (Dole), 21 mai 1848
1849	<i>Correspondance Havas</i>	350 F par mois	AN, BB ¹⁸ 1644
1850	Correspondance Yvernès- Girardin	60 F par mois	AN, BB ¹⁸ 1644
1850	<i>Le Bulletin de Paris</i>	25 / 30 F par mois	AN, F ¹⁸ 1797 (Dossier Magnier)
1874	Corresp. rose J. Bullier	50 F par mois	PP, Ba 987
1874	<i>Correspondance Havas</i>	50 F par mois ⁶⁸ (quotidienne) 25 F par mois (tous les 2 jours)	PP, Ba 1114
1874	Corresp. Saint-Chéron	25 F par mois	PP, Ba 1263

Mis à part la *Correspondance Havas* en 1849, toutes les autres proposent pour un service quotidien un tarif mensuel de 25 à 60 F. Le service hebdomadaire (6 F par mois) de la *Correspondance Deschamps* équivaut à un service quotidien de 40 à 45 F par mois. L'énorme tarif de la *Correspondance Havas* en 1849 – près de dix fois plus que le tarif moyen des autres *Correspondances* ! – ne gênait pas outre mesure sa diffusion : le pouvoir n'hésitait pas à payer alors près de 40 000 F par an pour la servir à ses fonctionnaires et à sa presse départementale. Les quelques journaux provinciaux qui faisaient les frais d'un tel abonnement y trouvaient l'avantage d'une information étrangère de première main.

Les *Correspondances* ne coûtaient pas seulement cela à leur clientèle ;

⁶⁷ AN, F¹⁸ 331, rapport de Bailleul, 2 avril 1841.

⁶⁸ Le rapport de police contient un lapsus évident : le tarif d'Havas serait de 50 F par an. La vérité est facile à rétablir ; le tarif de 50 F par mois est confirmé par Jean-Pierre Kintz, *Journaux politiques et journalistes strasbourgeois sous le Second Empire, 1852-1870*, Strasbourg, 1974, 81-82. À *L'Indicateur du Bas-Rhin*, « l'agence Havas transmettait, pour le prix de 600 F, plusieurs textes dont le 'Courrier de Paris' et des nouvelles brèves qui paraissaient sous le titre de 'dépêches télégraphiques' ». Et Kintz de préciser « Ces textes n'étaient pas des télégrammes mais des nouvelles que l'agence recueillait grâce au service télégraphique. Elle communiquait les informations par le courrier ordinaire. La *Correspondance Havas* percevait 600 F pour son service en 1865. » 600 F par an, c'est-à-dire 50 F par mois.

il fallait ajouter les frais postaux, fort élevés. *Le Propagateur républicain* de Dole affirme que le port de sa correspondance lui revient à 1,10 F par numéro : dans ce cas particulier, les frais postaux font plus que doubler le prix de la Correspondance⁶⁹. Traitant avec Jules Serre le service de la Correspondance de *La Réforme* au journal *L'Éclaireur de l'Indre* qu'elle fonde en 1844, George Sand écrit à son ami Ch. Duvernet : « Outre le prix de cette correspondance elle nous chargerait peut-être de 2 ou 300 F par an de frais de poste⁷⁰. »

300 à 720 F d'abonnement annuel plus 300 à 400 F de frais postaux : les Correspondances coûtaient 600 à 1 100 F par an à leur clientèle. Il fallait encore ajouter l'obligation d'envoyer au correspondant, et tous les jours, un exemplaire du journal départemental destinataire de la Correspondance. Ce service gratuit représentait encore une dépense de 45 à 60 F par an pour les quotidiens. *Le Courrier de Paris* demande instamment à ses clients cet envoi : « Ceux de Messieurs les directeurs des journaux qui reçoivent notre Correspondance, et qui n'ont pas encore passé de traité avec nous sont priés, en attendant, de vouloir bien veiller à ce que l'envoi du journal que chacun d'eux dirige nous soit régulièrement fait. » « Nous saisissons cette occasion pour rappeler à Messieurs les directeurs que nous les prions de vouloir bien veiller à ce que leur journal nous soit régulièrement adressé⁷¹. » Les autres Correspondances font ainsi. Lejolivet a assez de journaux bretons pour en prêter à l'ouvrier Bossard et le pousser à détourner des documents de l'Imprimerie impériale : il lui communique notamment, tous les jours *L'Auxiliaire breton*⁷².

Tous ces frais peuvent être réduits. Certaines Correspondances sont envoyées « franc de port » : ainsi le *Bulletin de Paris* en 1850⁷³. Beaucoup de feuilles provinciales ne paraissent que tous les deux jours, tous les trois jours, voire une fois par semaine ; elles n'ont donc pas besoin d'une correspondance quotidienne. Deschamps ne fait paraître sa Correspondance qu'une fois par semaine. D'autres correspondants s'offrent à faire des envois hebdomadaires. Th. Midy propose une Correspondance bihebdomadaire ; ayant peu de succès, elle demande à ses correspondants : « Veuillez vous borner à nous écrire (sans affranchir)

⁶⁹ Marcel Vogne, *La presse périodique en Franche-Comté, des origines à 1870*, Besançon, 1980, t. II, p. 14-15.

⁷⁰ *Correspondance de George Sand*, Georges Lubin éd., Paris, Classiques Garnier, 1964-1991, t. VI, lettre 2812, À Charles Duvernet, 18-19 janvier 1844, p. 394-397.

⁷¹ *Le Courrier de Paris*, 8 et 14 février 1851.

⁷² *Gazette des Tribunaux*, 7 juin 1856, procès Lejolivet et Bossard.

⁷³ *Bulletin de Paris*, 4 février 1850.

pour nous faire savoir si vous désirez notre Correspondance *deux fois ou seulement une fois par semaine*⁷⁴. » George Sand obtient la même chose de la part de Jules Serre : « Hier j'ai revu ce jeune homme et lui ai objecté que nous n'avions pas besoin de savoir tous les jours les nouvelles, ne paraissant qu'une fois par semaine [...] Il m'a dit que pour le cas où nous sommes, il nous enverrait si nous voulions *une revue de la semaine à un jour convenu*, ce qui réduirait la dépense, et pour cette correspondance, et pour les frais de poste⁷⁵. » *Le Courrier de Paris* propose de moduler son tarif d'abonnement en fonction de la périodicité de ses clients : « Nous croyons devoir rappeler, en même temps, que nos conditions d'abonnements varient suivant l'importance et la périodicité de chaque journal : nos conditions ne sont pas absolues et nous sommes disposés à accueillir les propositions qui nous seront faites relativement au prix de l'abonnement⁷⁶. »

Quels qu'en soient les frais, nombreux étaient les quotidiens provinciaux qui n'hésitaient pas à recevoir plusieurs Correspondances, voire même à utiliser le télégraphe électrique à partir de 1851. Au cours de son procès, Paya n'a pas de peine à établir que « la plupart des journaux des départements ont deux correspondants⁷⁷ » *Le Démocrate du Rhin* reçoit sa Correspondance ainsi que celle d'Havas ; il semble que son comité d'administration ait voulu contrôler l'une par l'autre. Selon Marin, ex-rédacteur au *Démocrate du Rhin*, les deux Correspondances étaient semblables quant aux informations ; seule « l'appréciation des faits était différente ». Il justifie également l'abonnement du *Démocrate* à la *Correspondance Havas*, en « ce qu'elle était faite dans un esprit opposé à celui de la *Correspondance Paya*, et à celui de [son] journal⁷⁸ ». Quoiqu'en dise Marin, il semble bien que la *Correspondance Havas* fût reçue, quoique fort chère, parce qu'elle donnait au quotidien démocrate des informations nettement plus complètes que la Correspondance de Paya : Havas donnait de nombreux *faits*, Paya offrait des *appréciations*. D'autres journaux recevaient de nombreuses Correspondances : au début de 1852, le *Journal d'Indre-et-Loire* reçoit trois Correspondances : celle de Leymarie (articles de Dogané (Charles) et de Chapsal), celle de Lejolivet (articles de Ferrier),

⁷⁴ BnF, Lc² 1584, *Correspondance parisienne*, 24 septembre 1844.

⁷⁵ *Correspondance de George Sand*, *op. cit.*, t. VI, lettre 2812, p. 394-397.

⁷⁶ *Le Courrier de Paris*, 27 février 1851.

⁷⁷ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 325, audience du 29 octobre 1849, audition de Marin.

⁷⁸ *Ibid.*, audience du 29 octobre 1849, audition de Marin ; BnF Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de la Tribune des peuples*, *op. cit.*, 1^{er} novembre 1849 ; *Gazette des tribunaux*, 29-30 octobre 1849.

celle d'Havas. À partir du 16 janvier 1852, la Correspondance de Leymarie disparaît ; la *Correspondance Havas* disparaît à son tour le 4 novembre 1852 ; la Correspondance de Lejolivet est présente durant toute l'année. Ce même journal s'est également assuré un service d'informations télégraphiques.

Les services d'informations télégraphiques devaient être certainement dispendieux. Malheureusement, les sources sont muettes sur le sujet. Les grands journaux y recourent sous le second Empire : à ses débuts, Lejolivet et Havas sont les principales agences d'informations télégraphiques.

Outre l'abonnement, les journaux des départements pouvaient payer les services des Correspondances en insérant les annonces publicitaires qu'elles pouvaient proposer. Jacques Bresson, fondateur de l'*Office-Correspondance* est le premier correspondant à avoir lié le service de la Correspondance politique au placement des annonces parisiennes dans la presse départementale. Il s'agit de procurer un revenu supplémentaire aux journaux départementaux afin qu'ils puissent faire les frais de la Correspondance politique et ainsi améliorer la qualité de leur information. Bresson et Bourgoin ont voulu, « pour consolider les journaux des départements, concourir à leur succès sous le rapport financier tout en favorisant l'industrie et le commerce [...] ces annonces commerciales, dont le montant est payé à bureau ouvert par l'*Office-Correspondance*, font un revenu réel à chaque feuille de département⁷⁹ » L'initiative de Bresson eut tout de suite grand succès : elle fut reprise par Justin et Labot, puis par les autres Correspondances politiques. Il est difficile de savoir exactement comment étaient soldés les comptes entre *L'Office-correspondance* et les journaux départementaux. Y avait-il deux comptes séparés : Correspondance d'un côté, publicité de l'autre ? Ou bien ce que le journal provincial devait pour sa Correspondance était-il défalqué de ce que *L'Office* lui devait pour les annonces ? En 1841, *La Correspondance française* adopte franchement la seconde solution et propose à ses clients un système ingénieux : « Nous n'avons pas voulu puiser dans la caisse des journaux de province, trop souvent épuisée par des sacrifices... et nous avons formulé notre rétribution... les prévenant que, dans le cas d'adhésion, ils auraient à nous tenir compte d'une ligne d'annonces ou de réclames par chaque ligne d'emprunt faite à la correspondance, à moins qu'ils ne préférassent nous garantir à forfait un certain nombre de lignes par mois, moyennant

⁷⁹ BnF, Lb⁵¹ 5162, *Rapport sur la presse périodique départementale pendant les huit premiers mois de 1832. Paris. 1^{er} septembre 1832*, p. 21-22.

quoi, ils pourraient emprunter si bon leur semblait, la correspondance tout entière, quotidiennement⁸⁰.» Cette même année, Guyot, courtier d'annonces, adopte le même procédé : en échange de feuillets et de la Correspondance politique du *Journal du peuple* qu'il édite, il demande à ses correspondants des lignes d'annonces⁸¹. Quand en décembre 1849, Léon Vidal propose le service de son *Bulletin de Paris* contre une publicité en faveur de *L'Assemblée nationale* et du *Courrier français* et contre des annonces fournies par la société de publicité « Magnier, Bullier, Duport et Cie », il ne fait qu'imiter les expériences précédentes. Ce mode de rétribution semble fort répandu : *Le Courrier de Paris* le propose aussi à sa clientèle ; l'abonnement à sa Correspondance « peut être soldé au choix de MM. les directeurs [des journaux], soit en argent, soit en concession de lignes d'annonces⁸² » ; le 6 mars 1851, il prie ses correspondants de lui faire connaître « quel est le nombre de lignes » qu'ils lui accordent « par mois dans le cas où ce mode d'abonnement » leur conviendrait « mieux qu'une rétribution en argent ». Lorsque Leymarie associe sa *Correspondance du Congrès de Tours* à l'entreprise de publicité Poumeyrol, il imite bien évidemment ses concurrents.

C'est à ce système inventé et développé par l'*Office-Correspondance* que les journaux provinciaux du second tiers du XIX^e siècle durent l'essentiel des annonces publicitaires qu'ils contenaient. Ce système n'eut pas que des avantages : dès 1830, et pour longtemps, il lia l'information de presse au grand affairisme parisien. Au début du second Empire, Havas prend le contrôle des deux dernières grandes Correspondances politiques existant encore. En novembre 1852, il contrôle financièrement le *Bulletin de Paris*. En juillet 1856, Havas, Laffite et Bullier rachètent l'*Office-Correspondance*. Le groupe Havas contrôle ainsi toutes les annonces de la presse départementale. En juillet 1857 est fondée la Société générale des annonces associant Laffite, Bullier et Cie et Bigot et Cie, société contrôlant déjà les annonces dans la presse parisienne. En novembre 1857, les deux fils Havas s'entendent avec la Société générale des annonces. Ainsi, à la fin de 1857, Havas et ses associés dominent la plupart des informations véhiculées par les journaux parisiens et départementaux ; ils tiennent également à peu près toutes les annonces qui les font vivre. Ils constituent une vraie puissance qui permet au gouvernement impérial d'avoir la haute main sur la presse⁸³.

⁸⁰ *La Correspondance française*, 21 janvier 1841.

⁸¹ *Le Journal du peuple*, 4 février 1841.

⁸² *Le Courrier de Paris*, 27 février 1851.

⁸³ Archives de Paris (désormais AP), Tribunal de commerce, D 31 U 3, carton 203 (8 juillet 1857) et D 31 U 3, carton 205 (1^{er} novembre 1857).

Quel était le contenu de ces Correspondances ?

Le directeur de la *Nouvelle Correspondance politique* (1849), estime que les Correspondances de presse de son temps sont insuffisantes : « On se plaint de l'insuffisance de la plupart des Correspondances politiques qui font aujourd'hui le service des journaux de départements. » Et il prétend faire beaucoup mieux. Voici quel est leur contenu : « Expédier dès à présent aux journaux des départements une Correspondance toute faite de Paris, contenant les nouvelles reçues le matin à Paris avec les journaux des départements ou de l'étranger, celles qui courent dans la journée, à la Bourse ou à l'Assemblée nationale, serait suivre purement et simplement les errements de nos devanciers et nous exposer à être confondus avec eux. » La *Nouvelle Correspondance politique* fera mieux : elle enverra « des correspondances particulières, réelles, authentiques », reçues des différents points de l'Europe où elle a installé une série de correspondants. « Et quand, enfin, nos moyens d'action seront complets, nous joindrons à nos envois ce que nous appellerions volontiers *le pont aux ânes du métier*, à savoir le service de la Bourse, des tribunaux, de l'Assemblée nationale, le dépouillement des journaux arrivés le matin à Paris de la France et de l'étranger, et, enfin, les nouvelles de Tortoni et des couloirs de l'Assemblée nationale⁸⁴. »

Voici comment Paya et ses collaborateurs franchissent « le pont aux ânes du métier ». Son employé Mangin va compulser dans un cabinet de lecture les journaux que Paya ne reçoit pas. Cette besogne dure de 10 heures du matin à 13 ou 14 heures ; Mangin passe la fin de l'après-midi à recopier la Correspondance : la revue de presse qu'il a rédigée le matin, quelques textes et le compte rendu de l'Assemblée nationale envoyé par les sténographes. Il est aidé dans sa besogne de copiste par quelques autres employés, voire par des amis de Paya. Pendant ce temps, Paya côtoie le monde politique et journalistique à la recherche du moindre bruit, de la moindre indiscretion, et dans la chronique politique qu'il rédige dans l'après-midi pour sa Correspondance, il se fait « l'historien de la rumeur publique ». La Correspondance de Paya est le type même de la Correspondance que refuse d'imiter le directeur de la *Nouvelle Correspondance politique*⁸⁵.

Le pont aux ânes du métier, ce sont les trois grandes rubriques qui assurent

⁸⁴ BnF, Lc² 2067, *Nouvelle Correspondance politique, prospectus*.

⁸⁵ BnF, Lb⁵⁵ 1301, *Extraits du Moniteur universel, op. cit.*, 28 octobre 1849, audition de Mangin ; Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849, op. cit.*, t. III, p. 33, interrogatoire de Paya, 26 juin 1849.

le succès de toutes les Correspondances. Et tout d'abord, le compte rendu des débats de la Chambre des députés puis de l'Assemblée nationale. De 1815 à 1851, la France vit dans un régime parlementaire, où les débats législatifs ont une très grande importance dans la vie politique. La bourgeoisie qui fournit l'essentiel des lecteurs des journaux de l'époque est très friande des grands débats d'idées et des joutes oratoires des parlementaires. Lors des sessions législatives, tous les journaux départementaux se doivent d'offrir à leur clientèle les délibérations des députés et des pairs. Cette exigence s'est encore renforcée avec le gouvernement d'assemblée instauré par la révolution de 1848 : ce sont alors les plus belles heures des Correspondances de presse et de leurs clients. Comme les journaux de Paris, les Correspondances ont leurs sténographes à l'Assemblée nationale, où ils ont leur entrée à la tribune des journalistes. Ils sont convoqués le 24 mars 1848 : « Les sténographes des journaux de Paris et des Correspondances départementales, qui rendront compte des séances de l'Assemblée nationale, sont invités à se réunir vendredi 24 mars à midi, [...] pour s'entendre sur les questions relatives à la tribune des sténographes⁸⁶. » Lorsque les Correspondances ont un trop petit budget pour posséder un sténographe particulier, elles font appel à ceux des journaux de leur couleur politique : Paya emploie des sténographes de *La Démocratie pacifique*, Yvernès ceux de *L'Événement*, qui pouvait fournir de la copie, puisqu'il n'avait pas moins de sept plumes à sa disposition⁸⁷. Avec la dictature de 1852 et l'établissement du régime impérial, un grand silence s'établit sur le Parlement, réduit aux délibérations secrètes du Corps législatif, marquant la fin d'une époque dans l'histoire de la presse et de ses correspondances.

C'est ensuite la chronique du jour. Au tout début, les Correspondances ne contenaient pas encore cette rubrique. La Correspondance de Labot (1832) n'est qu'une suite d'entrefilets indiquant sans grands commentaires les nouvelles du jour. Or, ce que veulent de plus en plus les feuilles départementales, ce sont des commentaires, des appréciations, des réflexions sur les événements ; éloignées de Paris, des couloirs de l'Assemblée nationale, des antichambres des palais nationaux, elles ont besoin d'en connaître « le climat » politique et les réflexions qu'il inspire à leurs correspondants. La chronique du jour pouvait être un article de fond sur la situation politique du moment : telles les « tartines ministérielles » qui excitaient l'humeur du journaliste Toussenel : « Les tartines de la Correspondance [ministérielle] n'étaient qu'une froide paraphrase d'un

⁸⁶ *La Réforme*, 24 mars 1848.

⁸⁷ Philibert Audebrand, *Souvenirs de la tribune des journalistes (1848-1852)*, Paris, 1867, p. 32.

article des *Débats* sur la question du jour ; et pour dissimuler le plagiat, les fournisseurs ordinaires prenaient d'habitude la précaution de faire disparaître de la copie tout l'esprit de l'original⁸⁸. »

La chronique du jour était la plupart du temps une revue politique de la vie parisienne, agrémentée de commentaires et de jugements de fond dépendant évidemment de l'orientation politique du correspondant et de ses clients. Tels étaient : la « Lettre parisienne » que H. Ferrier écrivait tous les jours en manière d'éditorial dans la Correspondance de Lejolivet ; les « Lettres parisiennes » de Saint-Chéron ; les articles d'Ed. de Versan et de Saint-André dans *Le Courrier de Paris* ; le « Bulletin politique » signé par Chapsal dans la *Correspondance du Congrès de Tours*, à quoi s'ajoutaient quelques articles de Leymarie et de B. Guiches ; le « Bulletin » et les « Faits-Paris » dans la *Correspondance Havas* ; un article sans titre précédé de la mention « Paris, date du jour », dû à la plume de Léon Vidal, toujours en première colonne du *Bulletin de Paris*, contenant des descriptions de l'atmosphère politique dans les rues, les salons, les cercles politiques, les palais nationaux, l'Assemblée ou bien des réflexions politiques sur les grands débats du moment, article souvent suivi d'une série d'entrefilets donnant des nouvelles diverses.

C'est enfin une revue de presse : plus une suite d'entrefilets qu'une véritable revue de presse. La Correspondance de Lejolivet (*Office-Correspondance*) présente une rubrique « Revue des journaux » qui n'est qu'une suite d'extraits des principaux journaux parisiens du moment. Ces extraits sont signés par leur auteur et contresignés par un des journalistes de la correspondance ; il n'y a aucun commentaire d'accompagnement. S'ajoutent à ces extraits, sous l'Empire, des extraits du *Moniteur*. La *Correspondance du Congrès de Tours* présente une « Revue des journaux » tout à fait semblable. Le *Bulletin de Paris* de Léon Vidal (1850) propose tout d'abord la même série d'extraits de presse, non reliés entre eux, simplement accompagnés d'un éloge ou d'un blâme très rapide. À partir du 22 mars 1850, le *Bulletin de Paris* publie une rubrique « Revue de presse » : c'est une authentique revue de presse, où les extraits constituent un ensemble construit ; ils sont liés l'un à l'autre par des commentaires ou des analyses politiques. Cela n'empêche pas le *Bulletin de Paris* de publier de nouveau en avril et en mai des suites d'extraits de presse simplement précédés de la mention : « On lit dans ... ». Vidal ne publie en tout que seize « Revues de presse », du 23 mars au 24 mai 1850. Autant dans ses suites d'entrefilets

⁸⁸ Alphonse Toussenel, *Les Juifs, rois de l'époque*, Paris, 1845 (1^{re} édition), p. 142-145.

que dans ses revues de presse, le *Bulletin de Paris* cite les journaux parisiens, plusieurs journaux départementaux, voire quelques feuilles étrangères.

Pour répondre aux désirs de ses clients, *Le Courier de Paris* fait des efforts particuliers pour donner une authentique revue de presse, la « Revue de la presse parisienne », ainsi annoncée :

On nous signale comme pouvant servir utilement la rédaction des journaux de départements, un résumé des journaux de Paris fait avec soin et une parfaite impartialité. Ce résumé dispenserait la presse des départements d'un travail très long et qu'il doit lui être impossible de faire le jour même. Ce serait un article d'environ deux colonnes d'un grand intérêt pour le lecteur. (1^{er} février 1851)

Cette revue ne peut avoir d'intérêt que sous la condition de résumer de la manière la plus impartiale, les appréciations des divers journaux. Aussi nous nous attachons très scrupuleusement à faire ressortir, sans aucun commentaire, la pensée des articles dont nous donnons l'analyse, laissant ainsi à chacun de MM. les rédacteurs la facilité de puiser dans notre revue les articles qui peuvent servir les intérêts qu'ils défendent. (14 février)

Saint-Chéron fait un effort certain pour citer non seulement la presse parisienne, mais aussi nombre de feuilles départementales.

Pour choisir ces extraits de presse, les « petits » correspondants vont dépouiller les journaux des cabinets de lecture, tel l'employé de Paya, cependant que les « grands », tels Lejolivet ou Havas, compulsent les journaux parisiens qu'ils reçoivent par abonnement et les journaux départementaux que leurs clients leur envoient gratuitement⁸⁹. Il faut noter ici que tous ces extraits de presse sont politiques ; peu ont trait à des faits divers ; ce qui peut paraître extraordinaire étant donné leur importance dans la presse provinciale de l'époque. Il n'est pas difficile de percevoir tout l'intérêt de ces « revues de presse » pour les feuilles départementales : elles évitaient aux rédacteurs le dépouillement long et fastidieux des journaux parisiens ; elles leur évitaient aussi des frais : il ne leur était pas besoin, au cas où le cabinet de lecture leur ferait défaut, de s'abonner ou de pratiquer des échanges d'exemplaires avec de trop nombreux journaux.

À ces trois rubriques, la plupart des Correspondances joignent « le service de la Bourse ». Saint-Chéron ne publie pas de tableau des valeurs cotées en Bourse. Assez peu développé dans les correspondances

⁸⁹ Ces envois de journaux départementaux à Lejolivet autant qu'aux autres correspondants leur permettaient aussi de s'assurer que les insertions d'annonces commandées avaient été faites correctement.

proprement politiques – celle de Paya, le *Bulletin de Paris* de Léon Vidal (1850) –, ce tableau l'est beaucoup plus dans les correspondances Havas et Lejolivet. C'était là tout le « pont aux ânes du métier ». Pour satisfaire leur clientèle, les correspondances développent d'autres rubriques.

Les affaires étrangères sont traitées avec plus ou moins de bonheur par toutes les correspondances. L'établissement de l'Empire ayant mis fin aux grands débats législatifs qui remplissaient les colonnes des journaux et de leurs correspondants, ils reportent tout leur intérêt sur la politique extérieure ambitieuse de Napoléon III, dès le début de son règne. Le développement du télégraphe électrique à partir de novembre-décembre 1851 et les guerres de Crimée puis d'Italie servent cette évolution. Fait significatif : ce n'est pas pour avoir détourné un document de politique intérieure, mais pour avoir fait publier une partie du traité de Paris (1856) volée à l'Imprimerie nationale que Lejolivet est condamné et sa correspondance rachetée par le groupe Havas. Naturellement, ce nouvel intérêt pour la politique étrangère ne pouvait que favoriser, au détriment des autres, celle des correspondances qui dès l'origine avait le meilleur réseau européen d'informateurs et de correspondants : la *Correspondance Havas*, encore une fois servie par les circonstances et le pouvoir. Le *Bulletin de Paris* ne se préoccupe pas beaucoup, en 1850, des affaires étrangères. La partie imprimée contient jusqu'en mars une lettre de Londres tous les vendredis, des correspondances particulières de Berlin, Rome, Turin, une rubrique « Nouvelles étrangères », le tout tiré de *L'Assemblée nationale*. La partie autographiée est très pauvre, même après la disparition de la partie imprimée ; à peine une lettre de Rome (31 mars), quelques dépêches télégraphiques venues d'Allemagne : Berlin et Erfurt (10, 12, 17 et 20 avril). C'est tout. *Le Courrier de Paris* s'en occupe irrégulièrement, avec au début une suite de nouvelles baptisée « Nouvelles de l'étranger » ; et ensuite un très court « Bulletin étranger » (6 au 14 mars 1851) signé par E. de Versan. La *Correspondance* de Leymarie contient en 1852 une rubrique « Nouvelles étrangères » ; le 24 juillet elle publie une correspondance particulière de Naples ; elle s'occupe plusieurs fois de la situation belge ; elle contient enfin une « Revue de l'étranger » hebdomadaire signée par Chapsal. La *Correspondance* de Lejolivet, en 1856, contient beaucoup plus d'informations sur l'étranger : une « Correspondance étrangère », suite d'extraits de journaux espagnols, anglais, allemands traduits et signés parfois par H. Ferrier ; quelques « Dépêches télégraphiques » venues des capitales étrangères, disposées au hasard entre les autres rubriques, remplissant les espaces libres ; une « Correspondance particulière de l'Office-Correspondance Lejolivet », provenant de Saint-Petersbourg ou

de Varsovie, parfois longue de plus d'une colonne. La *Correspondance Havas* contient toujours trois à quatre colonnes de « Nouvelles étrangères », souvent de première main, grâce à ses correspondants.

L'information économique est peu développée malgré quelques efforts. La *Correspondance du Congrès de Tours* publie tous les jours un « Bulletin commercial ». Havas et Lejolivet se contentent d'une rubrique sur l'agriculture une fois par semaine : les « Produits agricoles » de Lejolivet, le « Bulletin agricole » d'Havas. Le *Bulletin de Paris* de Vidal fait plusieurs tentatives pour donner à ses clients une information économique régulière : d'abord un « Bulletin commercial » qui disparaît très vite, remplacé par un « Bulletin des travaux publics » dont « les renseignements [...] sont entièrement inédits [...] et sont d'une précieuse utilité pour les départements » ; ce bulletin paraît irrégulièrement, tous les deux jours en général. Deux ou trois fois paraissent les cours de « La Halle aux blés et aux farines ». Un « Cours commercial à Paris » est rapidement remplacé par le « Bulletin commercial ». En fait, tout cela faisait une assez pauvre information. Aussi, lorsque Bullier reprend la *Correspondance* de Lejolivet, décide-t-il de développer tout ce secteur de l'information : « Les questions commerciales seront traitées avec un soin et des développements qu'aucune publication de ce genre ne leur a données jusqu'ici. Un service télégraphique de dépêches commerciales qui sera prochainement organisé, ajoutera à cette partie de la correspondance un intérêt réel⁹⁰. » *L'Office-Correspondance* de Bullier publie effectivement tous les jours une « Correspondance financière et industrielle » occupant une colonne.

Il existe quelques autres rubriques. Une rubrique judiciaire paraît une fois par semaine dans *Le Courrier de Paris* (« Chronique judiciaire », signée Legrand) et dans la *Correspondance* de Lejolivet (« Bulletin judiciaire »). Tous les huit jours également paraissent des chroniques sur la vie parisienne, recueils de potins politiques autant que mondains : les « Bruits de Paris » signés par F. d'Aligny (*Correspondance du Congrès de Tours*) et la « Revue des salons de Paris » rédigée par H. de Courtenay (*Bulletin de Paris*). Dernières rubriques hebdomadaires : un article sur les travaux de l'Académie des sciences, signé Dogané (Charles) dans la *Correspondance du Congrès de Tours*, Ch. d'Argé dans la *Correspondance Havas*.

Enfin, certaines *Correspondances* envoient à leurs clients des feuilletons. Le courtier d'annonces Guyot, éditeur de la *Correspondance* du *Journal du peuple*, imagine d'envoyer à ses correspondants des

⁹⁰ *Office-Correspondance* (Bullier), ancienne *Correspondance* de Lejolivet, 6 août 1856.

feuilletons : « J'arrive à mon idée : envoyer simultanément à plusieurs journaux de province, qui agissent dans des centres assez éloignés les uns des autres, les mêmes feuilletons inédits achetés à la plume des notabilités littéraires de Paris [...] Par ainsi, le journal de Bordeaux n'a plus l'inconvénient de reproduire les feuilletons de Paris qui vont à Bordeaux comme ailleurs, et fort peu lui importe que le journal de Rouen ou de Lyon insère en même temps des feuilletons qui ne peuvent aller dans les mains des mêmes lecteurs⁹¹. » Cette idée attire sur Guyot « les foudres » de la Société des gens de lettres. Elle est cependant reprise par d'autres correspondances. Le *Bulletin de Paris* déclare le 16 mars : « Nous enverrons dans le courant de la semaine prochaine à nos correspondants un feuilleton, entièrement dû au talent d'un écrivain distingué et que nous leur donnerons gratuitement. ». La *Correspondance du Congrès de Tours* fait ainsi, qui contient tous les jours un feuilleton. Lejolyet et Havas n'expédient pas de feuilletons dans leur Correspondance. Mais, ils peuvent peut-être en envoyer à leurs clients en dehors de la Correspondance habituelle, comme le fait Léon Vidal en dehors du *Bulletin de Paris*. Cependant, l'envoi des feuilletons et d'autres chroniques aux journaux départementaux est gêné par l'hostilité constante de la Société des gens de lettres.

En janvier-février 1841, la Société interdit à ses adhérents de fournir des feuilletons à la Correspondance du *Journal du peuple*. Le 10 février, huit rédacteurs ordinaires du *Siècle* déclarent qu'ils sont et resteront étrangers aux feuilletons publiés par Guyot. La correspondance de Guyot disparaît, réprimée par le pouvoir. Le 26 janvier 1843, *Le National* s'élève contre les agissements de la Société :

Plusieurs rédacteurs de journaux de départements, qui défendent les mêmes opinions que *Le National*, nous ont écrit pour se plaindre qu'un agent de la Société des gens de lettres les poursuit pour obtenir le paiement de quelques feuilletons empruntés à notre journal. Nous avons déclaré, il y a déjà longtemps, que nous avons accordé aux feuilles des départements la reproduction libre et complète de tout ce qui paraît dans la nôtre. Les collaborateurs du *National* en sont avertis, les feuilletons ne sont reçus qu'à cette condition. Nous désavouons donc une fois encore toute réclamation qui serait adressée aux journaux de province qui nous font l'honneur de reproduire nos articles.

L'hostilité de la Société persiste néanmoins. En mai 1850, les membres du Comité des gens de lettres délibèrent sur deux requêtes des correspondants de presse : la proposition d'Havas « relative à une chronique destinée aux journaux de province et rédigée par les membres de la

⁹¹ *Le Journal du peuple*, 4 février 1841.

Société » ; la démission de Mme de Bassanville. La proposition d'Havas est renvoyée en commission ; la démission de Mme de Bassanville est acceptée :

Mme de Bassanville ayant offert sa démission de membre de la Société des gens de lettres afin de pouvoir faire reproduire, dans certains journaux de départements, des articles intitulés 'Salons de Paris', le Comité : considérant que Mme de Bassanville, en offrant sa collaboration à ces journaux, demande, pour indemnité, le droit de mettre quelques noms de marchands de Paris, au milieu de ses articles [...] que ce trafic industriel ne saurait être assimilé aux travaux littéraires [...] par ces motifs, accepte la démission de Mme de Bassanville. » (*Bulletin de Paris*, 19 mai 1850)

Les rédacteurs départementaux et les Correspondances

Il existait un accord tacite entre le correspondant et ses clients : les rédacteurs départementaux étaient entièrement libres d'insérer ou non la Correspondance. Ils pouvaient en extraire seulement des passages, modifier les titres et les sous-titres, ou bien l'insérer tout entière. Le correspondant n'avait aucune vanité d'auteur et ne se reconnaissait pas de propriété morale sur ses textes. Paya reconnaît bien certains articles du *National de l'Ouest* comme provenant de sa Correspondance, mais il doute qu'ils aient été insérés textuellement :

Le juge d'instruction : Reconnaissez-vous notamment un article publié le 12 juin, à Nantes, portant la date de Paris, 11 juin 1849, et commençant par ces mots : 'La situation de Paris est la même qu'hier', et finissant par ceux-ci : 'À demain donc, si le télégraphe ne vous instruit pas avant moi des événements'. – *Paya* : Je reconnais que l'article provient de ma Correspondance, mais je ne puis dire, s'il a été inséré tel que je l'ai envoyé [...] – *D.* : Reconnaissez-vous aussi l'article inséré dans *Le National de l'Ouest* du 13 juin sous le titre : 'Lettres parisiennes' et portant la date de Paris, 12 juin 1849. – *R.* : Je reconnais partie de cet article pour provenir de ma Correspondance, mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'a pas été inséré textuellement⁹².

Auriol, rédacteur du *Montagnard du Midi* le confirme : « Tout ce que je peux dire, c'est qu'habituellement j'ajoutais ou je retranchais à la Correspondance de Paris et qu'il est probable, sans que je puisse l'affirmer, que j'ai fait des changements aux articles auxquels se rapporte la commission⁹³. » Marin, ex-rédacteur au *Démocrate du Rhin*, mélangeait

⁹² BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*, t. III, p. 32-53, interrogatoire du 26 juin 1849.

⁹³ *Ibid.*, t. V, p. 497.

intimement les Correspondances de Paya et d'Havas lors de sa rédaction :

L'avocat général : Il y a un article intitulé 'Esprit de la garde nationale à propos de la violation de la Constitution'. Cet article fait-il partie de la Correspondance [de Paya] ? – *Marin* : Il fait partie de la Correspondance, ainsi que cet entrefilet ; mais il peut y avoir mélange d'une autre Correspondance que nous recevions. – *D.* : Comment insériez-vous cette Correspondance ? – *R.* : Nous prenions les faits saillants de la Correspondance... Je choisisais les faits que j'insérais. Nous avions une autre Correspondance encore, celle de M. Havas ; il est très probable qu'il y a dans ce numéro du journal des articles qui proviennent de lui. – *D.* : Y a-t-il dans le n°141 des articles de la *Correspondance Havas* ? – *R.* : Oui, Monsieur. Celui sur la mort du maréchal Bugeaud [...]. Il y en a un autre qui commence par ces mots : 'M. Aubert, le célèbre compositeur, vient d'être nommé, etc.' qui est de sa Correspondance. Peut-être que le troisième article en fait partie également, celui qui est ainsi conçu : 'Les journaux démocratiques publient ce matin : 1° une proclamation de la Montagne au peuple, à la garde nationale et à l'armée ; 2° un avis adressé par les membres de la presse républicaine et les membres du Comité socialiste démocratique au peuple, l'invitant à se tenir prêt à faire son devoir ; 3° une pétition de certains gardes nationaux de la 3^e légion à leur colonel ; 4° une adresse du Comité électoral typographique à l'Assemblée nationale ; 5° une protestation des écoles... – *D.* : Vous ne voyez pas d'autres articles à signaler comme provenant de la *Correspondance Havas* ? – *R.* : À moins qu'il n'y en ait encore dans les faits divers. – *D.* : Pouvez-vous affirmer que l'article auquel vous avez vous-même, peut-être, mis en titre 'Esprit de la garde nationale', pouvez-vous affirmer qu'il soit bien de la Correspondance [de] Paya, ou ne proviendrait-il pas de la *Correspondance Havas* ? – *R.* : Je n'ai pas mis le titre ; comme je vous l'ai dit, cette correspondance nous arriva sous le pli de la Correspondance [de] Paya⁹⁴.

Parfois, les rédacteurs inséraient la chronique du jour sous le titre « Correspondance particulière du [titre du journal] ». Ainsi *Le Démocrate du Rhin* du 13 juin 1849 publie la chronique de Paya sous le titre : « Correspondance particulière du *Démocrate du Rhin* ». *La Province, Courrier de Limoges* fait de même en 1849, mais insère aussi sous le titre « Correspondance politique ». *Le Journal de la Somme* fait précéder, en 1847, son éditorial qui vient de Paris, de la mention « Amiens, avec la date ». Le chapeau « Correspondance parisienne », sans plus de précision, coiffe la correspondance du Journal d'Indre-et-Loire, en 1848-1849. *Le National de l'Ouest* place dans ses « Lettres parisiennes » toutes sortes d'articles venus de diverses Correspondances :

⁹⁴ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples, op. cit.*, 1^{er} novembre 1849, audience du 29 octobre 1849, p. 98-99 ; Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849, op. cit.*, audience du 29 octobre 1849, p. 324.

Le juge d'instruction : N'est-ce pas vous qui avez adressé au *National de l'Ouest* une série d'articles intitulés 'Lettres parisiennes' ? – *Paya* : J'ai envoyé, en effet, au *National de l'Ouest* des articles sous le titre de 'Lettres parisiennes' ; mais souvent *Le National de l'Ouest* a placé sous ce titre des articles qui ne le portaient pas, en sorte que je ne puis répondre que ces articles proviennent soit de ma Correspondance, soit de moi personnellement⁹⁵.

Avant la loi de juillet 1850, les Correspondances insérées ne sont pas signées la plupart du temps. Il existe des exceptions : *L'Impartial du Nord* de Ch. Delescluze contient en première page une correspondance de Paris, signée par Degouve-Denuncques. Après la loi de 1850, les Correspondances sont signées soit par leur directeur, soit par l'auteur de chaque article inséré. C'est ainsi que les articles de l'*Office-Correspondance* sont insérés dans les feuilles départementales, signés indifféremment par Lejolivet ou Ferrier.

Une fois la Correspondance utilisée, elle est mise au rebut et disparaît. Mangin, propriétaire du *National de l'Ouest* déclare au commissaire de police « qu'il avait bien reçu journallement une Correspondance autographiée, comme elle était adressée par le sieur Paya à plusieurs journaux des départements, mais qu'aussitôt qu'il en avait extrait ou pris les articles à insérer dans ses journaux, cette Correspondance était lacérée ou jetée au rebut comme chiffons »⁹⁶. Marin confirme Mangin et précise au juge d'instruction qui lui demande des minutes de la Correspondance de Paya :

Je doute que ces minutes existent encore et je ne crois pas qu'il soit possible de les reproduire, car voici comment l'on procédait pour la composition du journal [*Le Démocrate du Rhin*] : je remettais les articles à insérer au metteur en pages, celui-ci, pour hâter le travail, faisait la distribution de ces articles aux ouvriers compositeurs, et, pour que la composition allât plus vite, le metteur en pages coupait les minutes par fractions et ces fractions étaient distribuées aux compositeurs ; quand ceux-ci avaient terminé leur travail, ils remettaient au correcteur l'impression avec ses lambeaux de minutes, et, après la correction, ces lambeaux de minutes étaient jetés dans le panier au papier de rebut, et ces paniers étaient de temps à autre vidés par les gens de service, qui en faisaient leur profit⁹⁷.

Triste sort de ces Correspondances dont il ne faut pas espérer retrouver beaucoup d'exemplaires en dehors de ceux qui sont conservés dans les collections nationales. La seule possibilité qui reste est d'en restituer le contenu grâce aux feuilles départementales.

⁹⁵ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849, op. cit.*, t. III, p. 32.

⁹⁶ *Ibid.*, t. V, p. 490.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 497.

L'éphémère Bulletin de L'Écho dunois

Lors de la révolution de février 1848, un hebdomadaire local, *L'Écho dunois*, *Journal de l'arrondissement de Châteaudun* s'est efforcé de mieux suivre l'actualité en proposant à ses abonnés un *Bulletin* autographié quotidien, dont le contenu a très certainement été fourni par l'*Office-Correspondance* dont ce journal, devenu politique en 1840, tirait une « Revue politique de la semaine » ouvrant sauf exception chacun de ses numéros. Outre son imprimerie typographique, son imprimeur Auguste Lecesne disposait d'un important atelier lithographique ayant publié en supplément entre juillet 1836 et décembre 1838 plus de 130 lithographies illustrant des types sociaux du Perche, présentant des paysages du Dunois ou du Vendômois, s'évadant à l'étranger pour présenter des types sociaux espagnols, grecs, etc. En 1839, sept fois sont publiées de grandes et belles lithographies ombrées, en demi-ton, non plus en planches encartées entre les pages du journal, mais bien sur sa troisième page, comme le faisait alors le quotidien parisien *Le Charivari*. Ce qui supposait une certaine dextérité professionnelle, puisque l'imprimeur devait sortir typographiquement trois des quatre pages, sans tacher la troisième réservée à la lithographie⁹⁸.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir Lecesne profiter du savoir-faire de son atelier lithographique, pour se lancer dans la curieuse spéculation autographique de cet éphémère *Bulletin* quotidien dont on ne connaît que les trois premiers numéros des 28, 29 février et 1^{er} mars 1848, titrés chacun *Bulletin de l'Écho dunois*. Journal modéré, si ce n'est conservateur, *L'Écho dunois* du samedi 26 février 1848 avait rapporté dans son « Bulletin de la semaine », les « Troubles à Paris » des 22 et 23 février. Les faits sont précisément décrits, sans aucune sympathie pour les « individus », les « émeutiers » rassemblés nombreux et menaçants, le journal concluant :

Dans l'impossibilité de rendre un compte détaillé des événements qui ont signalé la terrible journée du 24, nous nous bornons à un extrait bien incomplet, sans doute, du journal *La Presse*, du 25, dont un numéro vient de nous être communiqué. Il nous est également impossible de donner un récit exact des collisions sanglantes dont la capitale a été le théâtre mercredi [23] et jeudi [24].

C'est pour mieux suivre cette actualité que les *Bulletins* viennent relayer

⁹⁸ Gilles Feyel, *La Presse dunoise au XIX^e siècle. L'Écho dunois et Le Patriote de Châteaudun : Premiers jalons pour une histoire du journalisme dunois (1819-1915)*, Société dunoise, Archéologie, Histoire, Science et Arts, 150^e anniversaire, Actes du colloque, 17 mai 2014, vol. 1, Châteaudun, 2015, 175 p.

le journal. De format plus petit que les suivants, le premier *Bulletin* propose deux colonnes de nouvelles manuscrites, autographiées sur une feuille recto verso (soit deux pages), cependant que les deux autres d'un plus grand format proche de celui de *L'Écho dunois* (293 x 412 mm) le sont sur les trois colonnes de leur seul recto. Les deux colonnes du premier *Bulletin* sont précédées de cet avis, manuscrit sur sept longues lignes :

Les événements se succèdent avec une telle rapidité, que nous croyons devoir, en cette circonstance, tenir nos concitoyens au courant des nouvelles politiques, jour par jour, et vingt-quatre heures avant les journaux de la capitale, à l'aide d'une correspondance régulière et toujours bien informée. Nous publions donc, à partir d'aujourd'hui, un bulletin autographié qu'on pourra se procurer chaque jour, à deux heures, au bureau du journal. Pour cette fois seulement il sera adressé à nos abonnés ; les personnes qui voudront le recevoir à domicile, devront nous en donner avis.

Ce *Bulletin* se veut rassurant :

Hier, le gouvernement provisoire a donné les ordres les mieux entendus pour rétablir l'ordre et la circulation dans Paris ; les barricades ont été ouvertes ; partout le peuple a replacé les pavés ; aux points les plus importants, les barricades ont été déblayées, en partie du moins : la circulation des piétons a été rétablie et les voitures ont reparu ; encore vingt-quatre heures, et la capitale aura repris son aspect habituel. Les mesures prises par le gouvernement provisoire et les maires des divers arrondissements de Paris, sont pleines de sagesse, de prudence et de patriotisme.

Le deuxième *Bulletin* présente les premières mesures des administrations dunoises, suivies des nouvelles de Paris. On lit au bas de la troisième colonne : « On pourra tous les jours se procurer au bureau de *L'Écho dunois* le bulletin des événements de la veille. Les personnes qui préfèrent le recevoir à domicile devront nous en donner avis. Dans l'un et l'autre cas, le prix du bulletin sera de 10 centimes. Châteaudun, Imp.- Lith. d'Aug. Lecesne. » Le *Bulletin* du 1^{er} mars propose des nouvelles de l'étranger, une série de décisions du gouvernement provisoire, puis des nouvelles de Rouen, Paris, Troyes, Bordeaux, enfin le même avis final. Très lisibles, ces trois bulletins autographiés présentent plusieurs écritures successives, manière habituelle de procéder dans les Correspondances de presse, on le sait : plusieurs scripteurs travaillant en parallèle le plus rapidement possible, leurs travaux d'écriture étant ensuite juxtaposés sur la pierre autographique⁹⁹.

Ces *Bulletins* ne semblent pas avoir duré bien longtemps. On ne connaît que les trois premiers, et leur prix, 10 centimes le numéro, a probablement

⁹⁹ *Ibid.*, p. 23-25.

découragé toute souscription. Il faut noter que le samedi 11 mars, *L'Écho dunois* annonce paraître deux fois la semaine, les mercredi et samedi pour mieux préparer les élections législatives. Ce doublement de périodicité persiste jusqu'au 29 avril suivant, permettant ainsi au journal de mieux suivre l'actualité, et rendant donc inutiles de tels *Bulletins*. Même peu durable, cette expérience prouve que l'autographie des Correspondances de presse a fait des émules en province en ces jours de février-mars 1848 pour servir l'inquiétude et la curiosité des lecteurs des journaux. Cet exemple est-il unique à l'époque ? Le doit-on à un atelier lithographique bien équipé et actif, comme l'était celui de l'imprimeur Lecesne ?

Les autres clients des Correspondances de presse

Les journaux de Paris sont les premiers clients d'Havas, qui les sert grâce à ses nombreuses traductions des journaux étrangers. William Duckett, directeur du *Foreign-Office* prétend fournir aux feuilles de Paris des traductions de plus de 70 journaux étrangers : trop ambitieux, il échoue¹⁰⁰. Les autres correspondances, dont la fonction essentielle est de servir la presse départementale, s'occupent peu de la presse parisienne : tout au plus envoient-elles, pour information, leurs autographies aux feuilles de Paris qui ont leur couleur politique. C'est ainsi qu'en 1849-1850, le *Bulletin de Paris* est souvent mentionné par les journaux légitimistes et conservateurs pour être blâmé ou loué (la *Gazette de France*, *L'Union*, *L'Opinion publique*, *Le Pays*, *L'Assemblée nationale*). Il arrive même aux journaux parisiens de citer une Correspondance d'après les extraits qu'en donne une feuille départementale. *L'Union* du 27 octobre 1849, reproduit *Le Courrier du Havre* qui « publie une Correspondance très curieuse sur la séance dans laquelle Monsieur Berryer a pris la parole ». Le 25 septembre 1849, *L'Union* avait déjà cité *La France centrale* : « Une correspondance de province, que nous avons plus d'une fois remarquée, contient les observations suivantes. »

Havas, l'*Office-Correspondance* et W. Duckett, peut-être même Justin servent leur Correspondance à des particuliers. Havas se serait constitué une clientèle de 80 000 F par an, « en faisant payer fort cher par abonnement aux banquiers de la capitale des extraits autographiés des journaux étrangers ». Il envoie aux « particuliers, banquiers, hommes d'affaires » une « petite feuille contenant des extraits de journaux, quelques faits de bourse et la cote des fonds »¹⁰¹. *L'Office-Correspondance* de Bourgoin

¹⁰⁰ AN, F18 331.

¹⁰¹ *Ibid.*, rapports de Bailleul, 24 décembre 1840 et 2 avril 1841.

et Lejolivet envoie depuis 1830 à des correspondants banquiers de Paris et de province une cote boursière autographiée, renfermant les cours réels des fonds publics. Cette cote donne les ventes au comptant et les ventes à terme. En 1844, Bourgoïn et Lejolivet ajoutent à leur cote sur les fonds publics une cote des promesses d'actions des compagnies de chemin de fer, ou « éventualités ». Les cotes sont précédées de « quelques courtes nouvelles politiques, de nature à influencer sur les jeux de bourse »¹⁰². W. Duckett extrait et traduit, depuis le 15 novembre 1840, tout ce que les journaux étrangers contiennent « d'intéressant au point de vue politique ou commercial ». Tous les jours avant 10 heures du matin, il envoie aux particuliers un bulletin qui n'est « que l'analyse resserrée, mais exacte et suffisante, de la traduction plus complète et plus générale, qu'il adresse dans la journée aux différentes feuilles de Paris et des départements ». Les particuliers que Duckett désire servir sont les hommes d'affaires, « les membres du haut commerce » et les membres du Parlement : « Comme le *Foreign-Office* reçoit aussi toutes les feuilles importantes des départements, les faits et les articles essentiels qu'elles contiendront seront reproduits aussitôt dans le *Bulletin*, avantage tout spécial qu'apprécieront MM. les membres du Parlement, qui ne reçoivent guère que les feuilles de leurs départements respectifs et qui ont tout intérêt à avoir constamment sous les yeux la physionomie du pays. » Malgré ses hauts patronages – elle est envoyée aux ministres de la Justice, de la Guerre et du Commerce –, la correspondance de Duckett disparaît après à peine un trimestre d'existence. Malgré son prospectus, elle n'a jamais servi aucune feuille départementale¹⁰³. La Correspondance d'Yvernès et Girardin est livrée également « à toute personne qui à Paris, veut venir prendre chaque jour, à 5 heures, la correspondance au bureau de l'imprimerie ». Il est probable qu'il en était ainsi des autres correspondances politiques¹⁰⁴.

Tout cela achève de prouver que les grandes Correspondances (Havas, Lejolivet) étaient très liées à l'affairisme parisien dont elles servaient les intérêts, et par leurs annonces, et par leurs cotes boursières.

¹⁰² *Gazette des tribunaux*, 8 février 1846, audience du 7 février 1846, interrogatoire de Bourgoïn et réquisitoire (affaire Bourgoïn et Lejolivet).

¹⁰³ AN, F¹⁸ 331, prospectus de Duckett et rapport de Bailleul du 2 avril 1841.

¹⁰⁴ AN, BB¹⁸ 1644, rapport du procureur de la République du 10 février 1850.

Chapitre II

Comment contrôler ces êtres hybrides semblables aux chauves-souris de la fable ?

Tout à la fois journaux et lettres privées, les Correspondances sont des êtres hybrides semblables aux chauves-souris de la fable, et peuvent rétorquer à toute tentative de les bien définir pour mieux les contrôler :

Moi souris ! Des méchants vous ont dit ces nouvelles.
Grâce à l'auteur de l'univers
Je suis oiseau, voyez mes ailes :
Vive la gent qui fend les airs ! [...]
Moi, pour telle passer ! Vous n'y regardez pas.
Qui fait l'oiseau ? c'est le plumage.
Je suis souris : vive les rats !
Jupiter confonde les chats !¹

Les Correspondances sont-elles des journaux, et comme telles doivent-elles être déclarées et déposées, doivent-elles être assujetties au timbre et au cautionnement ? Elles peuvent répondre à ces observations du commissaire Bailleu² le 2 avril 1841 qu'elles ne sont pas imprimées typographiquement, mais autographiées, qu'elles sont adressées par la poste à leurs destinataires comme toute correspondance privée, que leur contenu reste du domaine privé jusqu'à la publication de certains de ses éléments par les journalistes des départements, et que comme toute correspondance privée elles bénéficient du secret postal. Au-delà de ces velléités de contrôle, elles sont surtout protégées de toute vraie tentative de mise au pas par l'existence de la Correspondance politique du gouvernement (Labot, Léon Vidal puis Havas).

Installées empiriquement, au coup par coup, au gré des besoins de la presse départementale, les Correspondances de presse ont vécu longtemps sans susciter une quelconque animosité de la part du pouvoir ; pendant une dizaine d'années, elles ont même bénéficié d'une sorte de bienveillance tacite de la monarchie de Juillet. Les premières Correspondances de presse sont des affaires commerciales dont le pouvoir a fort peu à craindre. Sa carrière de journaliste libéral sous la Restauration permet à Justin de

¹ *Fables de La Fontaine*, livre II, 5.

² AN, F¹⁸ 331.

bénéficiaire de certaines amitiés dans les bureaux du ministère de l'Intérieur. Grâce à son ami et compatriote Cavé, il peut y faire relever « les états des journaux des départements »³. L'opposition de l'*Office-Correspondance* est trop modérée pour vraiment inquiéter le pouvoir, et les républicains ne réussissent pas à créer leur propre officine alors que dès 1832, le gouvernement a monté la sienne, dirigée par Labot, puis Lejolivet, enfin reprise par Delaire et Havas.

À partir des années 1838-1840, les bonnes relations avec le pouvoir s'aigrissent. À cette époque, les radicaux créent enfin leurs propres Correspondances de presse. Au cours du second semestre 1838, Degouven-Denuncques met en place la Correspondance du *National* qui diffuse les mots d'ordre des oppositions lors des élections de 1839⁴. À la fin de 1840, les radicaux plus durs, ceux du *Journal du peuple*, fondent coup sur coup deux Correspondances. Ce développement inquiète certains agents du pouvoir : d'aucuns se prennent d'excès de zèle. La magistrature force le gouvernement – bien malgré lui, semble-t-il – à enquêter sur toutes les officines et à sévir contre certaines d'entre elles.

*Premiers combats*⁵

Une imprudence de W. Duckett, directeur du *Foreign-Office*, est à l'origine de cette première affaire ; il avait inséré dans le *Journal des débats* une annonce proposant à toute personne qui le désirerait le service, chaque matin avant 10 heures « d'un bulletin autographié qui devance de 24 heures toutes les feuilles de Paris ». Aussitôt, le 9 décembre 1840, le procureur du roi déclenche toute l'affaire : il écrit au ministre de l'Intérieur, lui demandant les numéros de la feuille de Duckett déposés au bureau de la Librairie, et affirmant : « Cette publication me paraît avoir tous les caractères d'un journal quotidien qui se publierait sans avoir rempli aucune des conditions prescrites par la loi. » Le ministre demande au commissaire de la Librairie un rapport que Bailleul lui adresse le 24 décembre. Un rapport accompagné d'un prospectus de Duckett, et de spécimens des deux formes sous lesquelles est expédiée sa Correspondance. Il décrit ces feuilles et informe le ministre que « cette entreprise est loin d'être la seule en son genre. Il s'en est, depuis la révolution de Juillet, établi au moins une

³ AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin.

⁴ Ces élections ont été aussi bien préparées par le pouvoir que par l'opposition. C'est en 1838 que Montalivet réorganise complètement la Correspondance ministérielle, la transférant à Delaire et Havas.

⁵ Sur tout cela, voir AN, F¹⁸ 331.

demi-douzaine, lesquelles ont toutes pour objet depuis leur origine de diriger l'esprit de la presse dans les départements, chacune suivant des principes différents ». Le 28 décembre le ministre communique au procureur les conclusions de Bailleul et les exemplaires de la Correspondance de Duckett.

Au début de 1841, le gouvernement change donc d'attitude. Le 29 janvier 1841, le ministre de l'Intérieur, sous la signature de Cavé, adresse au procureur vingt numéros de la *Correspondance française, politique et littéraire* déposés au bureau de la Librairie par l'imprimeur Kaepelin, et affirme que cet écrit n'a suivi aucune formalité prescrite par la loi. Les 2 et 5 février, le procureur annonce au ministre qu'il va sévir contre la *Correspondance française* et le *Foreign-Office* ; il a examiné leur contenu et en est tout surpris : « Jusqu'à présent les Correspondances autographiées adressées aux journaux des départements se bornaient à la traduction de journaux étrangers, et je n'avais pas plus que vous, M. le Ministre, considéré ce mode de propagation comme assujetti aux formalités de la déclaration et du dépôt prescrites par la loi du 21 octobre 1814. » Il lui apparaît que les deux publications ne sont pas de simples recueils de traductions, mais de véritables journaux clandestins, échappant aux formalités légales. Aussi demande-t-il au ministre des renseignements sur les autres Correspondances, avec leurs exemplaires. Réponse embarrassée du ministre, le 13 février : les Correspondances n'ont jamais été déposées au bureau de la Librairie ; il donne l'ordre de recueillir des renseignements sur chacune d'elles, ainsi que des exemplaires de leurs numéros.

L'affaire est relancée par le *Journal du peuple* qui fait la même imprudence que Duckett : le 25 février, il publie une annonce en faveur de sa Correspondance. Dès le lendemain, le procureur réagit et réclame auprès du ministre des informations supplémentaires. Au cours du mois de mars, il fait ouvrir une information judiciaire. Le 27 mars 1841, le juge d'instruction Bouloche interroge Degouve-Denuncques qui se défend comme pouvait le craindre le gouvernement, en compromettant la Correspondance ministérielle ; c'était de bonne guerre. Écoutons ses arguments, ils seront ensuite constamment repris par les correspondants pour justifier leur refus d'observer les règlements de la presse :

M. Degouve-Denuncques est en correspondance avec les journaux indépendants qui se publient dans les départements ; chaque jour il leur adresse des communications relatives aux événements de la journée... Ces communications sont essentiellement confidentielles ; elles sont adressées aux journaux avec lesquels M. D.-D. est en relations, sous forme de lettres jetées à la poste avant 5 heures et transportées par le gouvernement après avoir été

soumises à toutes les formalités fiscales qu'on impose aux lettres ordinaires... M. D.-D. a ajouté que les journaux qui profitaient de ces communications avaient satisfait aux lois qui régissent la presse ; que seuls ils étaient publicateurs, et qu'aux yeux de la loi il n'avait, lui, aucune existence officielle. Il a dit encore que l'établissement de correspondance dont il est le directeur n'était ni le premier ni l'unique établissement de ce genre qui existât à Paris ; que, depuis douze ans, de semblables établissements fonctionnaient, sans que la justice leur eût jamais demandé compte du droit en vertu duquel ils existaient ; que, du reste, s'il y avait contravention à correspondre avec la presse départementale, le gouvernement commettait lui-même tous les jours cette contravention, attendu qu'il existe au ministère de l'Intérieur un bureau (le bureau de l'Esprit public) duquel le gouvernement communique son influence et ses inspirations à la presse ministérielle des départements⁶.

Havas et Delaire ayant été dénoncés auprès du juge d'instruction, le commissaire de la Librairie freine l'information en assurant au juge que le ministère de l'Intérieur s'occupait de recueillir des renseignements complets « pour traiter la question dans son ensemble » : « Je l'ai engagé, écrit-il dans son rapport du 2 avril, à attendre les communications qui doivent être faites au parquet, ce qu'il s'est empressé d'accueillir. » Nouveau rebondissement : le préfet de police, sans doute sur l'ordre du procureur, fait saisir, le 1^{er} avril 1841, la presse autographique, « exploitée sans autorisation » par Guyot, le directeur de la Correspondance du *Journal du peuple*. Nouvel embarras pour le ministère : « Le sieur Guyot a déclaré qu'il était en instance pour obtenir l'autorisation dont il avait besoin, qu'à la direction de la Librairie on avait pris note de sa demande, qu'on savait qu'il exploitait une presse autographique, et que, dans l'embarras où on s'était trouvé de lui dire, s'il avait ou non, besoin d'une autorisation, on l'avait engagé à faire une demande pour provoquer une décision ministérielle⁷. » Le ministre répond au procureur le 23 avril qu'il s'interroge pour savoir quel genre d'autorisation il convient de donner aux Correspondances politiques ; il termine en affirmant : « Je vais prendre en conséquence des mesures pour faire régulariser la détention des presses qui seraient reconnues susceptibles d'autorisation et pour que celles qui seraient l'objet d'une détention illicite vous soient signalées. » Entre-temps le commissaire Bailleul présente le 2 avril un second rapport au ministre. Dans son introduction, il montre bien quelle fut l'attitude du gouvernement envers les correspondances et quels sont ses embarras en 1841 :

⁶ *Le National*, 28 mars 1841.

⁷ AN, F¹⁸ 331, lettre du procureur, 8 avril 1841.

Ces Correspondances s'enveloppaient quant à la forme dans une espèce de mystère : on a fermé les yeux ; on a laissé faire. On s'est borné à adopter l'une d'entre elles, et en lui ouvrant les renseignements officiels on lui a fourni les moyens d'agir dans la même voie, mais avec plus de puissance que les autres. Cependant, au lieu de se maintenir sous le couvert où on les avait laissées, où l'on avait paru ne pas les apercevoir, quelques-unes de ces Correspondances politiques sont venues elles-mêmes se produire au grand jour, appeler hautement des souscripteurs, affecter enfin l'allure des journaux.

Il est difficile de montrer plus de cynisme naïf ; ce que le commissaire reproche aux Correspondances, c'est moins d'exister clandestinement et d'ignorer les lois, que de faire parler d'elles, embarrassant ainsi le pouvoir. Les conclusions de son rapport sont très sévères. 1° Toutes les Correspondances politiques sont autographiées au moyen de presses lithographiques : « Or, en droit et en jurisprudence, personne ne peut se servir d'une presse et même la posséder sans un brevet ou une permission. Il faut donc ou que les auteurs des Correspondances politiques obtiennent soit l'une, soit l'autre, ou qu'ils recourent à un imprimeur breveté. » 2° Les Correspondances politiques sont de véritables imprimés qui doivent porter un nom d'imprimeur, être déclarés et déposés. Seule l'administration peut les dispenser de ces formalités. Leurs imprimeurs sont responsables de leur non-accomplissement devant les tribunaux. 3° Les Correspondances ont tous les caractères constituant les journaux : « Les Correspondances se sont substituées aux journaux de Paris qui étaient en possession d'alimenter des mêmes articles les journaux des départements. » Elles sont susceptibles d'être envoyées non seulement à des journaux, mais à des particuliers. Leur envoi par la poste ou par des porteurs, sous enveloppe comme sous bande, à un certain nombre de personnes, quelles qu'elles soient, constitue une incontestable publicité. Cette publicité est quotidienne. La rédaction des Correspondances est à peu près uniquement politique. 4° Comme tous les journaux, les Correspondances doivent donc être assujetties au timbre et au cautionnement. Et Bailleul d'ajouter : « [Des] six entreprises qui persistent, on assure que quatre sont en état de fournir un cautionnement, et, sans le demander, y trouveraient un avantage, celui de faire tomber celles de leurs concurrentes qui n'ont pas les mêmes moyens, et d'obtenir par-là le monopole de cette spéculation commerciale et surtout politique. Mais l'assertion demanderait à être vérifiée. »

Très ennuyé de toute l'affaire, le ministre de l'Intérieur, sauvegardant ainsi les intérêts de sa Correspondance Delaire-Havas, préféra temporiser et ne rien décider. Les Correspondances continuèrent leur vie clandestine, sous la bénédiction du gouvernement. La seule chose que leur imposa

l'administration – ce qu'en fait, elle avait dès le début ordonné et ce que le ministre rappelle le 23 avril au procureur – fut l'obtention d'un brevet ou d'une autorisation pour la possession et l'exploitation des presses lithographiques et autographiques. Le pouvoir continua ainsi de « fermer les yeux » selon la jolie expression de Bailleul. Correspondances privées ou journaux : les correspondances de presse étaient bien difficiles à définir. Leur caractère ambigu, leur existence toute récente et clandestine les soustrayaient aux règlements de la presse. Firent les frais du zèle du parquet la correspondance de Duckett, la *Correspondance française* et celle du *Journal du peuple*. Les autres Correspondances vécurent jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet des jours heureux et tranquilles⁸.

*La République et les Correspondances*⁹

La révolution de Février a provoqué le développement des presses parisiennes et départementales. Les journaux départementaux étaient anxieux de connaître le plus vite possible le déroulement des journées révolutionnaires ainsi que le contenu des délibérations de l'Assemblée nationale. Aussi, les Correspondances de presse s'épanouirent-elles, d'autant mieux qu'elles étaient aussi chargées de véhiculer vers les départements les mots d'ordre politiques des différentes opinions. Ce développement préoccupa très vite le gouvernement républicain ; mais acceptant les services d'Havas, il fut contraint d'adopter la même attitude que la monarchie de Juillet. Cependant, l'instruction et les débats du procès des inculpés du 13 juin 1849 achevèrent de l'inquiéter en mettant en évidence le rôle assumé par la Correspondance de Paya durant la première quinzaine de juin. Sentant là un véritable danger, il décida de réagir et de surveiller plus étroitement les Correspondances. En octobre 1849, le procureur ordonna au commissaire de police du quartier du palais de Justice chargé de recevoir le dépôt des écrits faits auprès du parquet de prendre un abonnement à la Correspondance de Paya. Par la suite, sur ordre du procureur, le 19 novembre 1849, le commissaire faisait constater par procès-verbal sa teneur pour ouvrir une action judiciaire. Quelques jours plus tard, Paya ayant été condamné pour les événements de mai, la Correspondance disparaissait. Aussi, le garde des Sceaux et le procureur délibérant sur l'opportunité d'un nouveau procès, décidèrent-ils de ne rien

⁸ La Correspondance de *La Réforme* subit bien quelques tracasseries (affaire Lihard), mais tout s'arrange à sa satisfaction. Enfin, Bourgoïn et Lejolivet doivent moins leur procès de 1846 à leur Correspondance qu'au caractère scandaleux de leurs spéculations.

⁹ Sur tout cela, voir AN, BB¹⁸ 1644.

faire qui pourrait gêner Havas : « Vous vous rappelez, M. le Ministre, que plusieurs fois j'ai eu l'honneur de vous en entretenir [un éventuel procès] de même que j'en avais conféré avec M. le Procureur général ; et en présence des questions délicates et politiques que soulevait une poursuite qui ne pouvait avoir lieu avec espérance de faire [quoi que ce soit] envers une Correspondance qui avait cessé de paraître et qui ne pouvait s'intenter contre les autres sans s'attaquer à la Correspondance employée par le gouvernement, il fut convenu que les choses seraient plus mûrement étudiées, et qu'il y avait lieu d'ajourner toute décision¹⁰. » La marge d'action était en effet étroite.

Déjà, lors du procès de Versailles, le 16 octobre 1849, Paya, par une adroite question à Girardin entendu comme témoin, avait essayé de compromettre la *Correspondance Havas* ; il espérait ainsi sauver sa liberté, sachant que le gouvernement se verrait forcé de l'épargner pour épargner Havas. Interpellant Girardin, il avait déclaré :

Je demande au procureur général et à la Cour de me permettre de faire à M. de Girardin une interpellation qu'il ne me refusera peut-être pas... Il s'agit d'établir qu'il est à sa connaissance qu'il existe à Paris des Correspondances ministérielles contre lesquelles les Correspondances de l'opposition sont obligées de lutter, à cause de toutes les infamies que ces Correspondances envoient dans les départements contre l'opposition ; c'est là un point important à établir. Il y a eu, à l'Assemblée nationale, entre autres particularités, un incident sur le rôle qu'avait joué une Correspondance patronnée, payée par M. Léon Faucher, ministre de l'Intérieur ou du moins à laquelle il était abonné. Et alors je me servirai, dans ma défense, de ce point pour établir que nous sommes forcés de nous défendre contre les calomnies incessantes, et de faire aussi nos communications dans les départements. Je demande encore de permettre à M. de Girardin de donner quelques explications sur le rôle que joue la Correspondance ministérielle dans les départements.

Le président de la Cour rectifia immédiatement le « tir » ; il ne fallait pas mettre en cause Havas et les autres Correspondances : « Le fait n'a aucune espèce de rapport avec la cause. L'accusé n'est pas accusé pour avoir entretenu une correspondance avec les journaux des départements. Libre à lui comme à tout le monde d'entretenir de pareilles correspondances. Il n'est pas incriminé pour ce fait-là. Nous ne savons pas à quoi aboutirait cette question. » Paya répondit :

¹⁰ AN, BB¹⁸ 1644, lettre du 29 décembre 1849.

La question aboutirait à ceci. Dès le premier jour où j'ai été interrogé, j'ai dit au juge d'instruction que, d'après la marche que prenaient les choses, il ne pourrait me faire qu'un procès de presse. Non, me dit-il, c'est un procès de complot que je dois vous faire... il est évident que si on n'abandonne pas l'accusation, le jury n'aura à apprécier que la criminalité des articles que j'ai pu envoyer dans les départements... Les articles ont pu sortir d'une Correspondance que j'entretenais et qui portait l'empreinte d'une certaine vigueur. Je tiens essentiellement à établir que, lorsqu'on envoie des Correspondances de Paris, on [ne] va [pas] beaucoup plus loin que le gouvernement avec les Correspondances qu'il envoie et auxquelles il souscrit. Je tiens beaucoup à ce qu'un homme de l'expérience de M. de Girardin, auquel aucun des faits de la presse n'échappe, qui sait mieux que personne les actes du pouvoir, puisse dire, et cela avec plus d'autorité que j'en aurais, qu'en effet il est à sa connaissance qu'il existe à Paris des Correspondances soutenues par les ministres, Correspondances qu'ils envoient journalièrement dans les départements, et où se trouvent une foule de calomnies contre tous ceux qui troublent la paix du ministère.

À tout cela, le président répondit sèchement : « On ne vous conteste pas le droit d'avoir entretenu une Correspondance avec les départements. La question que vous voulez faire ne pourrait pas éclairer les faits soumis au jugement de la Cour. Conséquemment, il est inutile que vous la fassiez¹¹. »

Après la disparition de la Correspondance de Paya, le procureur ne put bien longtemps « ajourner toute décision ». Le préfet de police relance lui-même l'affaire en faisant valoir ses services auprès du garde des Sceaux par deux lettres, les 22 et 27 décembre 1849. Il s'y attribue le mérite de tout ce que le procureur prétend avoir ordonné contre la Correspondance de Paya – conflit classique entre justice et police. Tirant argument de ce que *La Démocratie pacifique*, *L'Événement* et *La Réforme* acheminent avec les Correspondances de presse les épreuves imprimées de leurs articles du lendemain, il estime que les Correspondances « sont de véritables journaux qui ont leurs abonnés, soit au mois, soit à l'année, et l'envoi fait chaque jour aux abonnés suffit évidemment pour constituer la publicité. » « Pourquoi donc, demande-t-il, ces écrits seraient-ils exempts du cautionnement et du dépôt au parquet ? Il est temps de faire décider la question par les tribunaux¹². » Et pour faire bonne mesure, il adresse un double de ses lettres au ministre de l'Intérieur. Avant de prendre une quelconque décision, le garde des Sceaux demande à son collègue de l'Intérieur quelques renseignements sur Havas : « J'aurais besoin pour

¹¹ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, op. cit., p. 114-115.

¹² AN, BB¹⁸ 1644, lettre du 22 décembre 1849.

déterminer quelles mesures il convient de prendre dans cette circonstance d'avoir des renseignements particuliers sur le Sr. Havasse [*sic*], sur les rapports qu'il entretiendrait avec l'administration, et sur le véritable caractère de sa Correspondance, signalée comme favorable au gouvernement¹³. »

Le 10 janvier 1850, le ministre de l'Intérieur lui fait part du peu d'enthousiasme que suscite chez lui l'initiative de son subordonné¹⁴ : « La mesure que M. le Préfet de police propose dans un intérêt d'ordre public, et au sujet de laquelle il a eu l'honneur de vous écrire, ne manquera pas, si elle est adoptée, de soulever de nombreuses réclamations de la part des directeurs de Correspondances et peut-être même des journaux qui y puisent leurs renseignements. Aussi importe-t-il de l'examiner sous toutes ses faces avec une attention particulière et de ne prendre une décision qu'en parfaite connaissance de cause. » Le ministre de la Justice n'est pas plus enthousiaste que son collègue :

Les Correspondances soulèvent... des questions graves et délicates, répond-il. J'en ai plusieurs fois entretenu les magistrats de Paris. Des procès-verbaux ont été dressés, des enquêtes ont eu lieu, mais des raisons politiques et surtout le peu de chance de succès qu'une poursuite judiciaire paraît présenter ont jusqu'ici empêché que des poursuites régulières fussent entamées. L'assimilation entre les Correspondances dont il s'agit et les journaux est exacte sous presque tous les rapports. Il y a en effet publicité, périodicité, abonnement régulier, mais il convient de marquer cependant que les Correspondances sont adressées sous enveloppes comme des lettres, que l'abonnement est très élevé... J'ajouterai que d'après les renseignements qui m'ont été transmis, les Correspondances démagogiques, et notamment celle du Sr. Paya qui passait pour la plus répandue et la plus dangereuse, ont cessé de paraître, et qu'ainsi il n'y a point un intérêt puissant à prendre une détermination. Je pense donc qu'il y a lieu de surseoir aux poursuites et j'écris dans ce sens à M. le Procureur de la République à Paris. Rien n'empêche toutefois que l'administration prenne toutes les mesures qui seraient de sa compétence pour arrêter, autant que possible, le développement de ces Correspondances¹⁵.

Ces mesures sont proposées le 10 février suivant dans le rapport rédigé par le procureur de la République, après un examen de la Correspondance Justin, reprise par Yvernès et Girardin. Cette dernière contient des feuilles autographiées et des épreuves imprimées d'articles de *L'Événement*. Le

¹³ *Ibid.*, lettre du 28 décembre 1849.

¹⁴ Le gouvernement du 31 octobre 1849 est l'œuvre du prince-président et de Morny. C'est un ministère autoritaire ; F. Barrot est ministre de l'Intérieur et Rouher garde des Sceaux.

¹⁵ AN, BB¹⁸ 1644, lettre du 18 janvier 1850.

procureur en tire trois conclusions : 1° Les Correspondances sont de véritables journaux. Il faut donc les soumettre aux quatre formalités qui suivent : déclaration préalable au ministère de l'Intérieur ; versement d'un cautionnement de 24 000 F ; dépôt au parquet du procureur d'un exemplaire signé par le gérant responsable ; impression de la signature du gérant sur chaque exemplaire de la Correspondance. 2° Les Correspondances autographiées seront averties préalablement et devront accomplir toutes ces formalités dans un délai d'un mois. 3° Les épreuves imprimées d'articles de journaux seront absolument interdites. Les imprimeurs seront poursuivis immédiatement comme coupables de quatre contraventions aux règlements sur les écrits politiques de moins de dix feuilles d'impression.

Jusqu'au début du mois de mars, les autorités ne prennent aucune initiative. Le gouvernement change d'attitude à partir du 10 mars. Ce jour-là, les élections complémentaires organisées pour remplacer les trente députés démocrates-socialistes compromis dans l'affaire du 13 juin 1849 sont un demi-succès pour les républicains qui emportent notamment les trois sièges de Paris. Les conservateurs affichent une grande frayeur, la Bourse baisse¹⁶. Le prince-président limoge le ministre de l'Intérieur, jugé responsable de l'échec électoral de « l'Union libérale » et le remplace par Baroche, un magistrat à poigne. Pris de zèle, mais un peu tard, le préfet de police dénonce auprès du ministre de la Justice, la Correspondance d'Yvernès et Girardin, qu'il juge dangereuse pour le gouvernement (18 mars 1850)¹⁷. Trois jours après, le 21 mars, Rouher, garde des Sceaux, présente à l'Assemblée un projet de loi sur « le cautionnement des journaux et le timbre des écrits périodiques et non périodiques »¹⁸. La commission parlementaire chargée d'examiner ce projet de loi décide de s'occuper également des Correspondances politiques ; il s'agit de statuer sur leur cas et de les soumettre à la loi. Cependant plusieurs membres de la commission se refusent déjà à les obliger au cautionnement¹⁹. Probablement pour contraindre la commission à une telle mesure, le ministère laisse toute initiative au procureur de la République. Le 28 mars

¹⁶ Jean Dautry, *1848 et la seconde République*, Paris, Éditions sociales, 1957, p. 268.

¹⁷ AN, BB¹⁸ 1644.

¹⁸ BnF, Le⁷⁴ 1, *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative (1849-1851)*, t. VI, p. 491 et 496. Après le 10 mars, le gouvernement s'était entendu avec les chefs de la droite conservatrice et légitimiste pour proposer au Parlement trois lois de compression : sur la presse, les clubs et « l'organisation » du suffrage universel. Il s'agissait moins de « sauver » la société que « d'exciter les factions » et de les provoquer à une « résistance insurrectionnelle ». Voir Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. IV, p. 428-432.

¹⁹ *Bulletin de Paris*, 26 mars 1850.

1850, le procureur applique son plan du 10 février : il reçoit à son parquet tous les directeurs des Correspondances de presse et leur annonce qu'il les considère désormais comme des directeurs de journaux. Ils devront fournir un cautionnement, faire une déclaration préalable au bureau de la Librairie, acquitter le timbre, déposer chaque jour au parquet un exemplaire signé par le gérant, porter sur tous les exemplaires de leur Correspondance le nom du gérant responsable²⁰.

Les directeurs protestent bien évidemment contre ces mesures applicables à dater du 1^{er} mai suivant. Certains le font modérément, tel Léon Vidal, proche de la majorité, qui estime qu'ainsi la presse de province sera débarrassée « de ces informateurs marrons qui [lui] envoient des faits controuvés et des appréciations souvent dangereuses pour l'ordre public²¹. » D'autres le font beaucoup plus violemment ; ainsi, Leymarie, directeur de la *Correspondance du Congrès de Tours*, s'écrie : « Le ministère a résolu de tuer la presse départementale ; il vient d'être signifié à tous les directeurs de Correspondances autographiées qu'ils aient à déposer un cautionnement égal à celui des journaux de Paris. Que les journaux de province avisent²² ! »

Le 5 avril, pressé par les services du ministère de l'Intérieur, le procureur ordonne aux directeurs des Correspondances d'accomplir immédiatement les obligations imposées le 28 mars, notamment le dépôt légal au parquet²³. Ils protestent de plus belle :

Rien dans notre législation n'autorise la mise à exécution de semblables mesures, déclarent les délégués de la presse départementale du *Congrès de Tours* réunis chez Leymarie [...] Le timbre et le cautionnement des Correspondances auraient les mêmes inconvénients, la même inefficacité pour la répression, la même impuissance pour le bien que le timbre et le cautionnement des journaux. De plus ils assureraient à la presse parisienne un monopole écrasant pour l'esprit public, en centralisant dans ses mains tous les éléments de la manifestation de la pensée ; au point de vue fiscal, ils frapperaient deux fois la presse départementale, contrairement à cette maxime de souveraine équité : *non bis in idem*. Quant au dépôt préalable, il équivaldrait à la suppression des Correspondances, car il leur ferait perdre le seul avantage sérieux qu'elles puissent offrir, la rapidité des informations. Mais quelque chose de plus grave, ce serait la violation du secret des lettres officiellement et législativement consacré. Tant qu'une Correspondance n'a pas été publiée dans un journal, elle n'est rien autre chose qu'une confidence privée plus ou moins répandue

²⁰ *Ibid.*, 28 mars 1850.

²¹ *Ibid.*, 28 mars 1850.

²² *La Province. Courrier de Limoges*, 30 mars 1850 ; correspondance du 28 mars.

²³ *Bulletin de Paris*, 5 avril 1850.

et qui échappe à toute répression comme elle est exempte de toute criminalité. Publiée, elle engage la responsabilité du journaliste et offre ainsi à la vindicte publique un répondant sérieux : la société n'a pas le droit d'en demander davantage²⁴.

Ce vigoureux plaidoyer est l'œuvre de journalistes conservateurs. Les réactions des Correspondants de gauche furent très certainement encore plus vives. Le gouvernement recula. Déjà le *Bulletin de Paris* avait relevé des divergences entre les ministres : Fould, ministre des Finances, n'estimait pas nécessaire de forcer les Correspondances au cautionnement, au timbre et au dépôt²⁵. Le pouvoir maintint sa pression sur les Correspondances – deux de l'opposition furent saisies le 19 avril²⁶ – mais il devint accommodant quant à ses exigences initiales : « La question du cautionnement fut réservée²⁷ », de même semble-t-il, que la déclaration préalable. Mais les correspondants durent se soumettre au timbre, au dépôt au parquet au moment de la publication, à la signature du gérant responsable sur les exemplaires de la Correspondance²⁸. Ce compromis permettait au pouvoir de mieux contrôler les Correspondances tout en ne les écrasant pas trop financièrement : les intérêts d'Havas étaient sauvegardés. La promulgation de la nouvelle loi sur la presse ne modifia pas ce récent *modus-vivendi*. L'article 1^{er} de la loi des 16-23 juillet 1850 soumettait bien au cautionnement « les propriétaires des journaux ou écrits périodiques politiques », mais lors de la discussion de la loi, ni le ministre, ni la commission, ni les parlementaires, ne parlèrent des Correspondances politiques, retournées à leur clandestinité²⁹. Les Correspondances conservatrices ou opposantes modérées³⁰ vécurent sans

²⁴ *La Province. Courrier de Limoges*, 9-10 avril 1850, note datée du 6 avril 1850, remise à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse. Cette note est signée par le président de l'association de la presse départementale, V. de Nouvion..

²⁵ *Bulletin de Paris*, 28 mars 1850.

²⁶ *La Province. Courrier de Limoges*, 21 avril 1850, correspondance du 19 avril.

²⁷ *Correspondance du Congrès de Tours*, 1^{er} août 1852.

²⁸ *Ibid.* Dès le 24 mars 1850, le *Bulletin de Paris* cesse d'envoyer des épreuves imprimées de *L'Assemblée nationale* et du *Courrier français*. Pour la première fois, il est signé le 10 avril par un propriétaire-gérant, Hémet.

²⁹ *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale (1849-1851)*, t. 9, p. 172-179, 193 et suivantes ; annexes, p. 65 et suivantes : rapport de la commission.

³⁰ Désormais surveillées grâce au dépôt, les Correspondances opposantes plus dures n'eurent pas un meilleur sort que les journaux parisiens de la même couleur. Une véritable répression s'abat sur ces feuilles, dans le but de les faire disparaître. Succombent ainsi *La Réforme* (11 janvier 1850) et *La Démocratie pacifique* (mai 1850) ; à partir de l'été de 1850, les journaux démocrates provinciaux sont à leur tour atteints (*Histoire générale de la presse française*, t. II, Paris, PUF, 1969, p. 236-238).

nouvelles difficultés la fin de 1850 et 1851. Leurs soucis devaient renaître après le coup d'État de décembre 1851.

La mise au pas des Correspondances par le pouvoir impérial

Juste après le coup d'État, le prince-président crée le ministère de la Police et y rattache la direction générale de la Librairie confiée à l'ancien journaliste Latour-Dumoulin. Le secrétaire général de ce ministère ordonne aussitôt le dépôt à son bureau des Correspondances autographiées chaque jour ; ce qui est exécuté par les directeurs des Correspondances.

Le décret du 17 février 1852 renforce les contraintes administratives et financières ainsi que les dispositions répressives qui pèsent sur la presse politique : rétablissement d'une autorisation préalable qui peut être refusée, cautionnement renforcé – 50 000 F pour les quotidiens parisiens –, droit de timbre augmenté, avertissements administratifs³¹. Assez étrangement, le pouvoir laissa tranquille pendant encore six mois la quelque demi-douzaine de Correspondances conservatrices ou légitimistes qui subsistaient encore en 1852. Au milieu de juillet, il choisit de s'occuper de la *Correspondance du Congrès de Tours*, terrain d'attaque idéal ; Leymarie est de plus en plus virulent dans son opposition au prince-président ; il édite surtout deux Correspondances : l'une politique tous les jours, l'autre littéraire et hebdomadaire³². Les 14 et 15 juillet, Latour-Dumoulin assimilant la Correspondance politique quotidienne à la Correspondance littéraire fait verbaliser : il reproche à Leymarie, imprimeur breveté, de ne pas avoir déposé préalablement sa Correspondance au bureau de la Librairie en tant qu'écrit ordinaire publié par volumes ou par livraisons (loi du 21 octobre 1814, art. 14 et 16). Manœuvre subtile ! Pour éviter une condamnation, Leymarie s'efforce, lors de son premier procès, de démontrer que ses Correspondances sont bien des journaux, non des écrits ordinaires : étant des journaux, elles sont seulement astreintes au dépôt au parquet. Le ministère public lui rétorque qu'il ne publie pas des journaux puisqu'il n'a pas versé de cautionnement ! Son avocat répond : « L'absence de cautionnement n'empêche pas plus une publication d'être un journal que le non-paiement d'une patente n'empêche un citoyen d'être commerçant. Si le ministère public juge à propos de nous poursuivre comme publiant un journal politique sans cautionnement, qu'il le fasse, et

³¹ *Histoire générale de la presse française*, t. II, Paris, 1969, p. 9.

³² Sur cette affaire, voir *La Correspondance du Congrès de Tours*, 1^{er} août 1852 ; *Le Droit*, 1^{er} août et 22 octobre 1852.

peut-être réussira-t-il dans son action. Mais il doit succomber dans celle qu'il nous intente aujourd'hui. » C'est la première fois qu'un directeur de Correspondance proclame qu'il publie un journal et accepte l'éventualité du cautionnement ! N'étant d'ailleurs pas écouté, Leymarie est condamné, ses Correspondances étant jugées comme écrits ordinaires. C'est une victoire très nette du gouvernement. Les correspondants sont pris comme dans un piège : quelle qu'en soit la sortie, ils sont perdants. Éditent-ils des écrits ordinaires ? Ils les doivent déposer préalablement au bureau de la Librairie ; ils perdent alors ce qui fait le succès de leur Correspondance : sa rapidité d'acheminement. Éditent-ils des journaux ? Ils doivent alors s'attendre à ce que le pouvoir leur impose enfin le cautionnement.

Leymarie choisit le moindre mal ; il s'entête et fait appel. Le second jugement réforme le premier et distingue nettement entre ses deux Correspondances : la Correspondance politique quotidienne est bien un journal et ne doit que son dépôt au parquet ; la Correspondance littéraire hebdomadaire est un écrit ordinaire et doit être déposée préalablement au bureau de la Librairie. L'amende de Leymarie est réduite de 3 000 à 1 000 F. Par ce jugement du 21 octobre 1852, un tribunal *assimile pour la première fois* les Correspondances politiques à de véritables journaux. Le procureur général de Paris en tire argument pour demander au ministre de la Justice de soumettre les correspondances au décret du 17 février : autorisation et cautionnement. Les correspondants protestent et présentent au gouvernement un mémoire d'avocat³³.

Selon ce long plaidoyer, les lois ne soumettent pas au régime spécial de la presse les communications de particulier à particulier, mais y soumettent seulement les communications du particulier au public. Les Correspondances ne sont pas destinées au public, leurs destinataires ne sont qu'un nombre minime de particuliers. Elles finissent par être publiées dans les journaux de province. Mais la plus grande partie de chacune finit au panier : « Il n'est pas rare soit à Paris soit en province que des écrivains

³³ AN, F¹⁸ 426, ce mémoire est titré « Entreprises de Publicité. Correspondances ». Il est signé illisible, et se trouve conservé en deux exemplaires manuscrits ; il n'est pas daté, mais il fait référence au décret du 17 février 1852. Enfin, la *Correspondance du Congrès de Tours* (1^{er} août 1852) reconnaît que depuis l'obligation du dépôt au ministère de la Police, les Correspondances n'eurent pas d'autres ennuis. Leymarie eût été trop heureux de tirer argument de la lettre du procureur général au garde des Sceaux lors de son procès pour prouver que ses Correspondances étaient bien des journaux. Il ne l'a pas fait. C'est donc que la lettre du procureur général et le mémoire sont postérieurs à la fin d'octobre 1852.

inconnus adressent aux gérants ou aux rédacteurs en chef des feuilles politiques des articles évidemment destinés au public ; on connaît le sort qui leur est réservé ; mis au rebut, ils n'ont même pas toujours l'honneur d'une lecture. Les articles des Correspondances, s'ils sont traités avec plus d'égard, suivent souvent le même chemin. Il est matériellement impossible qu'un journal de province abonné aux six correspondances reproduise tous les articles qui lui sont expédiés journallement, ses colonnes n'y suffiraient pas. Les honneurs de la publicité sont chaque jour refusés au plus grand nombre : le plus grand nombre ne parvient pas jusqu'au public. » Seuls sont responsables de ce qui est publié l'écrivain signataire de l'article et le gérant du journal reproducteur. L'auteur d'un article ne fournit pas de cautionnement ; cela incombe au seul gérant du journal. Les Correspondances n'ont donc pas à produire de cautionnement. Y seraient-elles forcées que si la loi ne se contente que d'un cautionnement, si elle n'en a pas voulu deux, « il est vrai à plus forte raison qu'elle n'en peut vouloir trois, cinq, sept [...] Supposez en effet qu'un journal de province soit abonné aux six Correspondances, le journal et chaque Correspondance devront déposer un cautionnement : voilà pour une simple feuille sept cautionnements déposés ; et pourtant la loi n'en exige qu'un seul ». Les Correspondances ne publient pas : « Une Correspondance ne publie ni nouvelles, ni articles politiques, son rôle se borne à les expédier à des journaux qui les publient ou qui ne les publient pas. »

Les Correspondances ne peuvent donc être soumises à l'autorisation. Quoi déclarer ? Le titre, le propriétaire, l'éditeur responsable ? Le seul éditeur responsable est le gérant du journal reproducteur. Doivent-elles acquitter un cautionnement ? Pas celui de Paris, puisqu'aucun article n'est publié à Paris ! Tous sans exception se publient en province. « Or le cautionnement est proportionné au lieu de la publication [...] Il faut être conséquent ! Si l'on proportionne le cautionnement au lieu de la publication, il faut faire déposer autant de cautionnements proportionnels qu'il y a de lieux de publication, or on peut citer telle Correspondance qui compte 300 correspondants ; qui par conséquent peut être publiée dans 500 endroits différents. La forcerait-on à déposer 300 cautionnements de 50 000 à 15 000 soit en moyenne 32 500, c'est-à-dire un cautionnement de 9 millions 750 mille francs ? Cela est absurde ; et pourtant cela doit être, si l'on applique le texte de la loi. » Les Correspondances ne peuvent être assujetties au dépôt préalable si elles sont considérées comme journaux soumis à la déclaration et au cautionnement. La seule obligation que veulent bien se reconnaître les directeurs des Correspondances est le dépôt

au parquet au moment de l'envoi des dépêches. Cette longue consultation d'avocat ne fit pas sur les autorités l'effet escompté.

Après ce combat d'arrière-garde, les correspondants furent contraints de se soumettre enfin à l'autorisation et au cautionnement. Considérés comme propriétaires-gérants d'un quotidien politique de Paris, Lejolivet et Havas fournissent chacun un cautionnement de 50 000 F (20 février et 9 mars 1853) et déclarent leur Correspondance au bureau de la Librairie (28 février et 10 mars 1853)³⁴. C'est au bout de douze ans de lutte que le pouvoir – quel que soit le régime – a triomphé des Correspondances de presse. Soumises au timbre et au dépôt en avril 1850, elles sont assujetties au cautionnement trois ans plus tard. C'est une victoire du gouvernement impérial qui réduit encore le nombre des Correspondances. Gênées par la disparition de leurs clients provinciaux tués par les avertissements, les suspensions et les suppressions, certaines disparaissent ne pouvant fournir 50 000 F. Mais c'est une victoire incertaine et fragile ; la législation de la presse ne connaît pas cet être hybride, la Correspondance de presse. Lettre privée ou journal ? Les tribunaux n'ont pas encore définitivement tranché.

Saint-Chéron continuant d'envoyer sa Correspondance aux quelques clients qui lui restaient, subit, ainsi qu'une autre Correspondance clandestine, les rigueurs du pouvoir impérial. Il s'ensuivit une affaire qui dura plus de deux ans. Premières perquisitions, le 10 mai 1863 ; deux premiers jugements à Paris condamnant Saint-Chéron et ses confrères, les 17 mars et 14 mai 1864 ; cassation de ces jugements le 30 juillet 1864 ; troisième jugement de condamnation à Rouen le 8 décembre 1864 ; Cour de cassation, toutes chambres réunies, nouvelle cassation, le 26 juin 1865 ; quatrième jugement à Orléans, acquittant les correspondants le 30 août 1865. Les Correspondances, envoyées sous pli fermé, ne sont pas des publications périodiques et ne doivent pas être soumises à l'autorisation ni au cautionnement. Victoire totale sur le pouvoir ! S'ouvre alors pour les Correspondances une nouvelle période d'épanouissement et de prospérité³⁵. D'autant plus qu'après la chute du second Empire, le décret du 10 septembre 1870 pris par le gouvernement de la Défense nationale abolit définitivement le brevet pesant sur l'imprimerie et la librairie depuis le 5 février 1810, libérant ainsi par ricochet les Correspondances assujetties

³⁴ AN, F¹⁸ 394 et F¹⁸ 331.

³⁵ AN, BB³⁰ 957 ; BnF, 4^o Lb⁵⁶ 1552, *Cour de cassation : Affaire dite des Correspondances* ; *Gazette des tribunaux*. Neuf ans plus tard, le 8 mai 1874, le gouvernement de l'ordre moral essaya de rétablir le cautionnement sur les Correspondances. Après quelques perquisitions puis des procès, il n'y eut pas de suite et elles continuèrent de jouir d'une grande liberté (Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale, op. cit.*, t. I, p. 251 et 294, n. 59).

elles aussi au brevet qui avait été étendu de la typographie à la lithographie par l'ordonnance du 8 octobre 1817. L'attribution du brevet d'imprimeur lithographe ou son refus avait été un moyen de contrainte administrative supplémentaire pesant sur ces Correspondances autographiées, dupliquées par le secours de la lithographie.

Un moyen de contrôle impossible à éviter : le brevet d'imprimeur lithographe

S'il a été longtemps discuté du caractère hybride des Correspondances de presse, leur autographie incontestable ne pouvait que les conduire à prudemment observer les normes régissant l'imprimerie lithographique, ou à se résoudre à la clandestinité. La plupart d'entre elles ont sollicité et obtenu un brevet d'imprimeur lithographe pour faire marcher leur propre atelier d'autographie. Manquant de ce précieux brevet, quelques autres se sont associées avec un imprimeur breveté. Enfin, certaines se sont fait autographier à façon chez un imprimeur breveté indépendant³⁶.

Propriétaires de leur atelier de duplication, mais sans aucune des compétences professionnelles nécessaires, les directeurs brevetés de la plupart des officines salariaient un ouvrier lithographe qui mène à bien leurs autographies. Michel-Placide Justin, breveté en mars 1832, fait travailler Amédée Gallien entre 1831 et 1834. Devenu maître breveté cette année 1834, ce dernier semble avoir été remplacé par Denis Sigrand, qui travaille longtemps pour la *Correspondance et agence des journaux des départements et de l'étranger*. Bien que Justin en ait abandonné la direction politique au cours des années 1840, les autographies continuent de se faire à son nom. Après la disparition de la Correspondance, il démissionne de son brevet en juillet 1851 en faveur de Sigrand, devenu à son tour maître breveté.

Les directeurs successifs de l'*Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers et pour les affaires en fonds publics à la Bourse de Paris* sont brevetés l'un après l'autre. Lepelletier en juin 1834 « pour autographier sa correspondance, lithographier les titres de lettres, têtes d'annonces et autres objets à l'usage de sa propre administration ; ne faire aucune impression pour qui que ce soit », puis Devigny en juin 1841, enfin Lejolvivet en octobre 1848. Leur atelier autographique fait travailler

³⁶ Pour éviter de trop nombreux renvois en note, mentionnons tout de suite les références de ces brevets en série F¹⁸ des Archives nationales : 1753 (Delaire), 1766 (Gallien), 1775 (Havas), 1780 (Janet), 1782 (Justin), 1788 (Lechauve-Devigny), 1793 (Lepelletier), 1791 (Lejolvivet), 1795 (Leymarie), 1796 (Lihard et Locquin), 1797 (Magnier), 1810 (Peytral), 1826 (Sigrand) ; à quoi il faut ajouter les refus de brevet : 2119 (Bullier), 2126 (Laffite), 2123 (N. Gallois), 2129 (Michelant), 2131 (Pourchel).

L'ouvrier imprimeur L. Peytral. En 1850, « l'achalandage de clientèle de l'*Office-Correspondance*, le mobilier servant à son exploitation, consistant notamment en pierres autographiques, presses, mobilier de bureau » sont évalués à 240 000 F. Inculpé pour corruption de fonctionnaires, Lejolivet démissionne de son brevet en juin 1856 en faveur de Peytral, breveté le 29 juillet suivant, alors que l'*Office-Correspondance* vient d'être vendu à ses concurrents Havas, Laffite et Bullier.

Havas qui avait fondé en 1832 ou 1833 l'*Agence des feuilles politiques* sous le nom de son employé J. Delaire, obtient rapidement pour ce dernier le 13 novembre 1838, un brevet sollicité le 15 octobre : « Les rapports très importants que j'entretiens avec toute la presse de Paris, de la province et de l'étranger qui sont connus de l'administration justifient ma demande. » Servant aussi des correspondances aux banquiers et aux fonctionnaires de l'administration, l'Agence possède en 1840 quatre presses autographiques, puis huit en 1852. Le 3 août 1852, plus de trois ans après la mort de Delaire, Havas demande à son nom la reconduction du brevet, qu'il obtient le 20 octobre.

Les deux importantes Correspondances conservatrices des années 1849-1850 ne se font pas faute de solliciter à leur tour un brevet chacune. Un temps autographié chez Napoléon Chaix, l'imprimeur des journaux *L'Assemblée nationale* et *Le Courrier français*, le *Bulletin de Paris* de Léon Vidal, est géré par la société d'annonces « Magnier, Bullier, Duport et Cie » à partir du 1^{er} mai 1850. Tout naturellement, Magnier sollicite à son nom un brevet. Sans réponse, il revient rapidement à la charge :

MM. Magnier, Duport, Bullier et Cie, rue de la Banque 24, ont adressé au ministre [de l'Intérieur] une demande pour les autoriser à avoir chez eux une presse lithographique destinée à tirer chaque jour une correspondance politique, intitulée *Bulletin de Paris*, et rédigée dans le sens ministériel par M. Léon Vidal. Cette Correspondance est adressée chaque jour à tous les journaux modérés des départements. Tirée chez M. Napoléon Chaix elle coûte terriblement cher, et le but de la demande au ministre est d'être autorisés à la tirer chez nous-mêmes rue de la Banque n°24 d'une manière plus économique. Maintenant [...] cette permission va-t-elle nous être accordée sans retard ? ou bien faut-il s'attendre aux lenteurs ordinaires des bureaux ? Dans le premier cas, je vous prierais d'activer la décision. Si, au contraire, la chose doit tarder, nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est d'acheter un brevet d'imprimeur. Car les frais chez Napoléon Chaix sont si énormes, que ce sacrifice serait indispensable.

Le 30 mai, le préfet de police est favorable, mais Magnier a déjà racheté le brevet d'un imprimeur lithographe démissionnaire, et en a demandé le 27 mai la reconduction à son nom. Après deux nouveaux rapports de

police favorables, François-Modeste Magnier est breveté en juillet. Certainement compromis dans de mauvaises affaires, ce courtier d'annonces se retire en avril 1852, pour démissionner du brevet en juillet. Aussi son associé Mathieu Laffite se porte-t-il candidat, mais le ministre refuse cette reconduction le 23 septembre pour manque de probité commerciale. Nouveau refus essuyé pour les mêmes raisons par Louis Angély Bullier en janvier 1853. Bien que Magnier ait disparu sans laisser d'adresse en novembre 1852, son brevet n'est annulé, pour non-exploitation que le 23 décembre 1863. Et durant tout ce temps, il a été exploité par Laffite et Bullier, sans susciter grande réaction de l'administration. Une dernière fois, Bullier tente d'obtenir un brevet à son nom en mai 1858, pour succéder à Peytral, l'imprimeur lithographe breveté de sa *Correspondance* (l'ancien *Office-Correspondance*) qui a démissionné parce qu'il s'estimait exploité sans compensation par ses patrons. Le 18 juin 1858, le brevet est annulé ! Déjà au bas du *Bulletin de Paris*, la signature illégale de Magnier était apparue sur la *Correspondance Bullier* le 16 juin 1858.

L'autre *Correspondance* conservatrice, la *Correspondance du Congrès de Tours* est lancée à la fin de 1849. Sans perdre de temps, Leymarie installe début décembre un atelier d'autographie rue de l'Université, et sollicite une autorisation le 21 : « J'ai l'honneur de vous informer que je viens de fonder, dans l'intérêt de la presse modérée des départements, formant la réunion du Congrès de Tours, une *Correspondance* politique et littéraire. Je vous prie de m'autoriser à avoir les presses autographiques nécessaires, dans le local que j'ai choisi pour mes travaux, afin de pouvoir satisfaire aux engagements que j'ai pris avec mes correspondants. » Le gouvernement se montre peu enthousiaste, et finit par refuser son autorisation en juin 1850. Aussi Leymarie achète-t-il le brevet d'un imprimeur lithographe qui démissionne en sa faveur le 29 juillet et en demande-t-il la reconduction à son nom. Opposition toujours du gouvernement, qui finit par se résoudre à accorder le brevet, malgré l'administration, en septembre 1850. Campant dans une opposition de plus en plus résolue au prince-président, cette *Correspondance* ne pouvait durer bien longtemps au-delà du coup d'État de décembre 1851. L'ordonnance du 8 octobre 1817 créant le brevet d'imprimeur lithographe l'ayant assimilé à l'imprimeur typographe, ordonnance confirmée par un arrêt de la Cour de cassation du 9 novembre 1849, et ce dernier étant assujéti à avoir quatre presses à Paris, deux dans les départements, Leymarie (et d'autres de ses confrères) était en infraction car il n'avait que deux presses. Par une brimade encore jamais employée contre les *Correspondances* de presse, le 22 septembre 1852, le

commissaire-inspecteur de la Librairie et de l'Imprimerie perquisitionne au 116 rue de l'Université : « Nous avons constaté, en vérifiant le matériel de l'imprimerie... qu'il [Leymarie] possède deux presses lithographiques, l'une d'une dimension assez grande, l'autre beaucoup plus petite. Sur la grande, s'imprimait la Correspondance politique dont le sieur Leymarie est l'éditeur. Ces deux presses forment avec quelques pierres le matériel de l'imprimerie³⁷. » La perquisition étant faite à 15 heures, ce même jour est soumis à la signature du ministre un arrêté annulant, « par mesure administrative », le brevet de Leymarie. Dès le lendemain 23, le garde des Sceaux en est informé. Les scellés ayant été mis sur les presses, cela explique que le dernier numéro de la Correspondance soit daté de ce 22 septembre. Leymarie vend ses presses à un imprimeur lithographe à qui elles sont livrées le 28 octobre 1852.

Accordés aux directeurs des Correspondances de presse pour accroître la rapidité de leurs autographies et les rendre moins onéreuses, les brevets d'imprimeur lithographe ne les protègent pas des brimades des administrations ou de la justice quand le pouvoir s'efforce de faire disparaître des opposants politiques. Mais si au contraire de telles Correspondances vont dans son sens, il sait « oublier » l'absence du brevet, comme le prouve sa longanimité face à Justin ou Magnier³⁸.

En cas de manque de ce précieux brevet, quelques Correspondances passent contrat avec un imprimeur breveté. Il est difficile d'en savoir les détails. L'atelier peut appartenir à la Correspondance, et le maître imprimeur y vient travailler, protégeant ainsi de son brevet le travail incessant des autographies. Ou bien, le maître imprimeur vient établir dans des locaux loués par la Correspondance son propre matériel d'autographie, dans une véritable « succursale » comme cela est alors pratiqué pour les journaux par les maîtres imprimeurs typographes. Du premier cas relève probablement l'association entre le maître breveté Amédée Gallien (l'ancien ouvrier de Justin) et Degouve-Denuncques, directeur de la *Correspondance politique des départements*, liée au *National*, entre 1838 et 1848. Du second relèvent ses deux successeurs Alfred Pourchel puis Louis Nicolas Michelant. Pourchel n'obtient pas le brevet demandé en novembre 1848, ce qui n'empêche pas la Correspondance d'être toujours autographiée. Associé à un imprimeur breveté, Michelant n'a pas plus de

³⁷ AN, F¹⁸ 1795.

³⁸ La Correspondance ministérielle du *Bureau général de correspondance* Labot-Lejolivet (1832-1838) semble avoir été autographiée dès 1833 ou un peu après au bureau de l'Esprit public du ministère de l'Intérieur.

succès en décembre 1849. Il s'associe avec un autre imprimeur, François Pierre Janet qui en avril 1850 déclare établir son imprimerie 7 rue Lepelletier, au siège du *National* ; imprimerie transférée le 15 juillet 1850 au 18 rue Favart, « dans le logement que j'occupe de moitié avec M. Michelant, mon associé dans ladite exploitation » ; le 27 décembre suivant, Janet déclare qu'il transportera au début de janvier 1851 son établissement 15 rue Saint-Georges, alors que Michelant se retire pour rendre sa direction à Degouve-Denuncques qui poursuit la Correspondance jusqu'au coup d'État de décembre 1851. Autre exemple : la deuxième Correspondance de *La Réforme* (janvier-octobre 1847) emploie les services de l'imprimeur breveté Charles-Marie Lihard, qui pour faciliter son impression et son envoi, établit une succursale de son atelier en transportant une presse autographique juste en face du Bureau central de la poste, 14 rue J.-J. Rousseau, tout près des bureaux du journal établis au 3 de la même rue : « La presse est dans un local loué par le sieur Lihard lui-même, situé vis-à-vis le Bureau de la poste et au n°14, mais, quoiqu'elle ne soit pas dans le local qu'occupe *La Réforme*, qui est situé au n°3 rue J.-J. Rousseau, elle n'est pas moins à la disposition de ce journal qui l'emploie à faire sa Correspondance. » Le 9 janvier 1847, Lihard déclare au ministère le transport de sa presse et commence dès le lendemain ses impressions pour *La Réforme*. Comme Lihard n'avait pas demandé d'autorisation pour le transfert de sa presse, le ministre de l'Intérieur ordonne un complément d'information, et le commissaire de la Librairie rapporte le 3 février que Lihard lui a avoué que la presse était « exclusivement destinée à la Correspondance du journal *La Réforme* », et il estime qu'il n'y a pas lieu de lui accorder d'autorisation. Le directeur de la Librairie ordonne aussitôt la saisie de la presse qui est mise sous scellés le 12 février. Mais le lendemain 13, le commissaire envoie un rapport nettement plus favorable, et il demande la levée des scellés le 16. Le 8 mars, le préfet s'étonne des scellés : « Les autres journaux politiques ayant leur imprimerie où ils font autographier, après la rédaction, certains articles qui sont expédiés immédiatement aux rédacteurs des journaux des départements, il ne s'agit ici que de ne pas refuser à *La Réforme* un avantage dont jouissent la plupart des feuilles périodiques. » Le 30 mars, Lihard ayant demandé l'autorisation de transporter sa presse, elle lui est accordée le lendemain sur rapport favorable du directeur de la Librairie, et le 9 avril les scellés sont levés, permettant la reprise immédiate du travail. Cette deuxième Correspondance de *La Réforme* ne semble pas avoir duré plus longtemps que la première, et le 11 octobre 1847 Lihard déclare cesser de la faire. On ne sait si elle a été continuée par un autre imprimeur. Autographiée rue J.-J. Rousseau du 10 janvier au 12 février et du 9 avril au 10 octobre, elle l'a

été chez l'imprimeur Lihard, rue de la Barillerie, du 13 février au 8 avril, pendant les scellés.

Incontestablement, il est plus onéreux et moins facile de se faire autographier à façon chez un imprimeur breveté indépendant. Aussi, lorsque la Correspondance vit suffisamment longtemps, s'efforce-t-elle de sortir d'une telle situation. On l'a vu dans le cas du *Bulletin de Paris* de Léon Vidal repris par des courtiers d'annonces qui s'empresent d'abandonner les services de l'imprimeur Chaix, jugés trop coûteux. Il en est de même pour l'*Office-Correspondance* plusieurs années auparavant, alors autographié chez l'imprimeur lithographe breveté Delarue. Son directeur Lepelletier, ayant demandé un brevet en 1834, il explique au commissaire de la Librairie que « cette voie est dispendieuse » et qu'il « trouverait de l'avantage à faire imprimer chez lui ». D'autres Correspondances durent trop peu de temps pour songer sortir de telles difficultés. Monarchiste d'opposition, la Correspondance de Legrand, rue Montmartre, liée au *Messenger*, devenu journal ministériel au temps du ministère Thiers-Rémusat (mars-octobre 1840), change souvent d'imprimeur – peur pour sa responsabilité ? ou jugé trop coûteux ? on ne sait. Elle disparaît assez vite au début des années 1840. De couleur radicale, on le sait, la *Correspondance française, politique et littéraire* est autographiée par l'imprimeur lithographe Kaepelin. Pusillanimité ou trop grand respect pour les règlements ? cet imprimeur commet l'imprudence de déposer au ministère de l'Intérieur les vingt premiers numéros de janvier 1841. Elle est aussitôt dénoncée au procureur du roi qui ordonne à son directeur de la cesser le 12 février, ce qui est immédiatement exécuté. *Le Courrier de Paris, Correspondance des journaux des départements et de l'étranger* (15 janvier-31 mars 1851) conservateur fusionniste, autographié chez J. Cartault, 19 rue Neuve des Capucines, a duré trop peu de temps pour se séparer de ce dernier. Il est probable que la *Lettre parisienne* de Saint-Chéron, catholique et légitimiste, parue de 1848 ou 1849 à 1887, ait été également autographiée chez un imprimeur breveté, au moins jusqu'en 1853 (elle l'est chez Havas de novembre 1852 à mars 1853).

Ne trouvant point d'imprimeur breveté, ou ne voulant pas s'y assujettir, certaines Correspondances sont autographiées chez elles, sur des presses lithographiques plus ou moins clandestines. La *Correspondance politique, littéraire et commerciale* du *Journal du peuple* (1841), du journaliste Dubosc et du courtier d'annonces Eugène Guyot, l'est sur une presse exploitée sans autorisation qui est saisie le 31 mars, provoquant ainsi sa disparition. La *Correspondance démocratique des départements et de l'étranger* de J.-B. Charles Paya (août 1848-novembre 1849), liée à *La Démocratie pacifique*, possède un

matériel autographique. Autorisée ou clandestine, sa presse lithographique est souvent évoquée dans les papiers de police et les comptes rendus du procès de Versailles, sans que l'on sache quel est son statut. La *Correspondance de l'Union de la presse républicaine des départements*, de Léonard Napoléon Gallois et Groubental (septembre 1849-mai 1850), est autographiée sur une presse déclarée mais établie sans autorisation. Ses tribulations vont dépendre de la valse-hésitation des autorités. Elle est tout d'abord saisie en octobre ; mais dès le lendemain de leur apposition, les scellés sont levés sur ordre du préfet de police. Et sans attirer d'autre réaction de l'administration, elle autographie la Correspondance jusqu'au printemps suivant. C'est alors qu'on décide de la transférer du 7 rue Courty (proche de l'Assemblée nationale) au 21 rue du Croissant, et le 19 avril 1850, Gallois en fait la déclaration. Le moment est mal choisi. Le gouvernement s'efforce alors de limiter le développement des Correspondances de presse. Aussitôt le ministre de l'Intérieur lui enjoint de solliciter une autorisation. Surpris, Gallois s'exécute le 27 avril. D'où l'enquête administrative, dont les deux rapports de police sont défavorables. Selon le commissaire de la Librairie, le 5 mai : « La presse autographique dont M. Napoléon Gallois fait usage peut tirer 500 exemplaires à l'heure, sur papier Tellièrre. Les imprimés, entièrement politiques, sont répandus par la poste, comme journaux et propagent des nouvelles, des appréciations, dictées par l'esprit de parti et des intérêts peut-être anarchiques. » Le 11 mai, Gallois signale qu'il a provisoirement transféré sa presse 19 rue J.-J. Rousseau (quartier de la poste), et le préfet de police affirme le 15 mai :

Sous le rapport politique, le prénommé professerait des opinions démocratiques très avancées. Il aurait prétendu pouvoir, sans autorisation, faire usage de ladite presse qu'il assimilait à celles dont les négociants font usage pour leur correspondance départementale ; mais cette opinion ne peut être soutenue sérieusement... Le sieur Gallois [...] édite, avec le concours d'un ouvrier imprimeur et d'un commis, des *écrits quotidiens et politiques* qu'il rédige lui-même. Il a pour *abonnés* des journaux des départements du Nord, des Haut et Bas-Rhin, du Rhône, du Pas-de-Calais, du Jura, de l'Ain, de la Charente-Inférieure, etc., de telle sorte que cette Correspondance est, à proprement parler, un journal qui semblerait devoir être assujéti à un cautionnement préalable et sous la responsabilité d'un imprimeur breveté. Le dépôt de cette feuille, qui se fait au parquet depuis quelques jours seulement, indique suffisamment qu'elle est de nature à éveiller l'attention de l'autorité.

L'autorisation est refusée, ce qui provoque sans aucun doute, la disparition de la Correspondance.

Chapitre III

Les deux premières Correspondances de presse : le service des journaux départementaux, l'insertion des annonces et les spéculations financières

Trois Correspondances de presse parisiennes destinées aux journaux des départements se sont efforcées d'accroître leurs activités en proposant à leur clientèle de la publicité pour lui permettre de payer plus facilement leurs services et/ou se sont investies dans des spéculations financières pour augmenter leurs profits. Les deux premières, la *Correspondance politique et agence des journaux des départements et de l'étranger*, de couleur libérale et modérée, fondée en 1828 par Michel-Placide Justin, reprise en 1849 par Émile de Girardin et le journal *L'Événement*, disparue avant juillet 1851 et l'*Office-Correspondance pour les journaux française et étrangers et pour les affaires en fonds publics à la Bourse de Paris*, lancé en 1830 par Jacques Bresson associé en 1831 avec Eugène-Hyppolite Bourgoïn, qui sous plusieurs directeurs successifs dure jusqu'en 1856, suivant une ligne « modérée et fort sage », n'ont pas eu le même destin, la seconde Correspondance s'étant plus investie dans les spéculations financières. Quant à la troisième, le *Bureau général de correspondance* créé en 1832, elle préfigure l'*Agence Havas*, par son service des gouvernements successifs et sa recherche de correspondants internationaux.

Correspondance politique et agence des journaux des départements et de l'étranger

Fondateur de cette officine, Michel-Placide Justin, fils d'un marchand tanneur de Caudebec, est né le 6 frimaire an X (29 novembre 1801)¹. Justin, « gros homme, intelligent, curieux, mal disant, peu estimé »², a été un moment rédacteur du journal *Le Phare du Havre*³ et a publié divers ouvrages de 1822 à 1827⁴. En 1828, « attaché à la rédaction des débats des

¹ AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin.

² Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. II, p. 310, note 1.

³ Voir le *Catalogue général des Imprimés* de la BnF, notice sur le *Tour de France...*, « par le rédacteur de l'ancien *Phare du Havre* » (M.-P. Justin).

⁴ Après avoir commencé sa carrière littéraire par un dithyrambe sur la peste de Barcelone (1822), il s'occupe d'histoire et de géographie locales : *Robert le Diable, ou le château de Molineaux, traditions normandes recueillies et publiées par Placide Justin*, Paris 1823 et *Tour de France. Première partie. Rouen, Le Havre, Dieppe, promenade descriptive, historique et statistique dans ces trois villes et le pays intermédiaire...*, Paris 1827. Il s'intéresse ensuite à la rhétorique dans un ouvrage

Chambres », il fonde son entreprise 15, rue Saint-Pierre de Montmartre⁵. Avec son associé Lafosse, il fait travailler, sur une presse autographique, un ouvrier⁶. De 1831 à 1834, c'est Amédée Gallien, qui besogna « trois ans chez les Srs Justin et Lafosse, agents de Correspondance pour les journaux. Il a presque constamment imprimé l'écriture et la gravure sur pierre ; dans la dernière maison [Justin], il imprimait et quelquefois écrivait lui-même en partie les bulletins autographes »⁷. L'officine s'intitulait en 1832 *Correspondance politique et agence des journaux des départements et de l'étranger*. Justin a ainsi joint à sa Correspondance une agence chargée de placer dans la presse départementale les avis et les annonces du commerce parisien⁸ : « En remettant au bureau la copie d'un avis que l'on veut faire publier au dehors, on obtient l'insertion qui n'est payée que sur le vu du journal où elle est publiée. On distribue au bureau une liste des journaux⁹ des départements avec un tarif des prix d'insertion¹⁰ ». « Entrepreneurs d'autographies »¹¹, Justin et Lafosse décident alors d'obéir aux règlements de la Librairie et de l'Imprimerie afin de multigraphier, sans risques administratifs, leur Correspondance. Grâce à l'appui de l'ami de Justin, normand comme lui, Cavé, chef de division au ministère du Commerce et

écrit en collaboration avec W. Meiners (1826), et traduit de l'anglais une *Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti, Saint-Domingue, écrite sur des documents officiels et des notes communiquées par Sir James Barskett*, Paris-Brienne, 1826.

⁵ S'il faut en croire l'*Almanach du commerce... Sébastien Bottin* de 1832, p. 592, et le rapport du commissaire de l'Imprimerie et de la Librairie du 2 avril 1841 (Mané et Destrilhes, successeurs de Justin « se servent de la même presse dont il se servait depuis 15 ans », AN, F¹⁸ 331), la création de la Correspondance remonterait à 1826. En fait, elle date de 1828. (AN, Minutier central des notaires parisiens, désormais AN, MC), Étude LV, 9 décembre 1836, dépôt de l'acte de la société P. Justin et Cie). Voir Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. II, p. 510 : « C'était un journaliste attaché à la rédaction des débats des Chambres et qui dirigeait une Correspondance avec les feuilles des départements pour les tenir au courant des nouvelles parlementaires et politiques. »

⁶ AN, F¹⁸ 1766, dossier Gallien, rapport du commissaire de la Librairie, le 7 octobre 1834.

⁷ *Ibid.*

⁸ Justin s'est occupé de commerce dès le début de sa Correspondance de presse. Le 14 mai 1828, il a fondé une société pour l'exploitation d'un journal destiné aux intérêts commerciaux : *Le Commerçant, journal spécial du commerce, des fabriques et de l'agriculture*, 24 mai-9 août 1828 (n° 1 à 67), qui devint *Le Commerçant, Journal du commerce*, 22 août-5 octobre 1828 (n° 68 à 114), BnF, V 3213/14. En 1829 il avait aussi publié une plaquette de 39 pages in-8°, *Du droit d'entrepôt réclamé par les villes de la France centrale, et particulièrement de l'entrepôt de Paris*.

⁹ Pour compléter cette liste, appuyé par Cavé, Justin fait relever en mars 1832 « les états de journaux des départements » du ministère de l'Intérieur (AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin).

¹⁰ *Almanach du commerce... Sébastien Bottin*, 1832, p. 392.

¹¹ Ils sont ainsi qualifiés dans le rapport du préfet de police du 2 octobre 1834 (AN, F¹⁸ 1766, dossier Gallien).

des Travaux publics, ils obtiennent pour Justin, le 9 mars 1832, le brevet d'imprimeur lithographe demandé le 20 février ; enfin Justin reçoit le 13 septembre 1833 celui de libraire qu'il avait demandé en juillet de la même année. Le commissaire de l'Imprimerie et de la Librairie note alors : « Ce n'est pas toutefois que le pétitionnaire ait l'intention d'élever un établissement de librairie dans l'acception ordinaire de ce mot... il ne veut ni éditer, ni former un magasin ; mais seulement faire un genre de commission à part, dans certaines limites, et sur des bases particulières. Ayant établi un bureau de correspondance pour les journaux des départements, cette nouvelle branche y doit ajouter un complément essentiel, et il a besoin pour l'entreprendre de se munir d'un brevet.¹² » À dater de ce jour, l'entreprise prend une nouvelle enseigne, *Correspondance politique et librairie pour les journaux de Paris, des départements et de l'étranger* et siège 8, place de la Bourse ; sa raison sociale est P. Justin et Cie. Justin déclare correspondre en matière de fonds publics¹³.

En 1836, Justin se lance dans le grand affairisme. Le 1^{er} avril est fondée la *Librairie-Correspondance des journaux français et étrangers*, avec pour raison sociale : P. Justin et Cie. Cette société, dissoute le 25 novembre 1836, est remplacée le même jour par une nouvelle société P. Justin et Cie. La *Librairie-Correspondance* siège 35, place de la Bourse. Son capital social est de 144 000 F. L'achalandage et le mobilier forment une masse de 120 000 F dont Justin, gérant responsable possède 90 000 F comme usufruitier ou comme propriétaire absolu ; les 30 000 F restants sont apportés par deux commanditaires : Mané d'un côté, Lemantois et Compigné de l'autre. Un fonds de roulement est prévu, constitué par l'émission de 24 actions supplémentaires.

Dans le même temps, Justin constitue une autre société, le 22 février 1836, avec un employé au ministère de l'Instruction publique, Camille Auguste Jean-Baptiste Napoléon Jubé de La Pérelle. Il s'agit de faire le commerce des armes. Justin et Jubé de La Pérelle ont préalablement traité, le 4 février 1836, avec Louis Veyron, fabricant d'armes à Saint-Étienne.

Probablement Justin a-t-il vu trop grand ou s'est-il lancé dans des spéculations trop hasardeuses. Les deux sociétés sont dissoutes à la fin de 1837. Le 15 septembre, Justin se sépare de Jubé de La Pérelle et le 31 décembre la société P. Justin et Cie pour l'exploitation de la *Librairie-*

¹² AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin.

¹³ *Almanach du commerce... Sébastien Bottin*, 1835, p. 1016. L'officine siège 8 place de la Bourse depuis 1834.

Correspondance est dissoute¹⁴. Ainsi que l'assure Rémusat, Justin a fait « quelques mauvaises affaires »¹⁵ !

Au début de 1838, Justin cherche à sauver ses affaires. Il abandonne la *Librairie-Correspondance* dont il cède la gérance à Pierre Destrilhes aîné qui s'associe à deux des anciens commanditaires¹⁶, Michel Ange Marion, ancien professeur au collège royal Bourbon et Pierre Aimable Joseph Blanquet, ancien avoué, pour continuer la *Librairie*, le 1^{er} janvier 1838. L'objet unique de la société Destrilhes aîné est l'exploitation de l'agence des abonnements aux journaux et des annonces dans toutes les feuilles françaises et étrangères. La société est formée pour vingt ans, son capital social est de 46 000 F dont Destrilhes possède 12 000, Marion 3 000 et Blanquet 31 000. Elle siège 21, rue Saint-Marc en 1839, et le *Bottin* de 1840 en dit : « Destrilhes aîné et Cie, *Librairie-Correspondance pour abonnements et annonces dans tous les journaux français et étrangers*¹⁷. » Justin garde sous sa direction la *Correspondance politique* et constitue une autre société, peut-être avec Mané, ancien commanditaire de la *Librairie-Correspondance*, l'annonçant dans le *Bottin* de 1840¹⁸ : « Justin (P) et Cie : *Librairie-Correspondance politique des journaux de Paris, des départements et de l'étranger ... Expédition quotidienne de communications politiques aux journaux ; communications de même genre aux maisons de banque, cercles, clubs, etc. »*

Malheureusement, ce sauvetage de 1838 est un échec. La société Destrilhes aîné est dissoute le 26 octobre 1839¹⁹. Au cours de 1840, Justin et ses anciens associés traitent avec le journal *Le Commerce*. La *Correspondance*, désormais rédigée au sein de ce journal, est autographiée par la presse lithographique dépendant du brevet de Justin²⁰. Comme le

¹⁴ Sur la *Librairie-Correspondance*, AN, MC, Étude LV, 9 décembre 1836, Dépôt de l'acte de la société P. Justin et Cie. Sur l'association avec Jubé de La Pérelle : AN, MC, Étude LV, 4 février 1836. Archives de Paris, Tribunal de Commerce (désormais AP, D 32 U 3 (tables), 28 mars 1836, n° 363 et 364. Dissolution de ces sociétés : *Librairie-Correspondance*, AP, D 31 U 3, carton 75, n° 227, 29 janvier 1838. La société a alors trois commanditaires : Mané, Marion et Blanquet. Société avec Jubé de La Pérelle, AP, D 32 U 3 (tables), 20 septembre 1837, n° 1205. Justin demeure alors 13, rue Gaillon.

¹⁵ Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. II, p. 310, note 1.

¹⁶ Mané ne fait pas partie de la nouvelle société.

¹⁷ AP, D 31 U3, carton 75, n° 228, 29 janvier 1838. Le siège de la société est d'abord au 13, rue Gaillon, puis est transporté en 1839 au 21, rue Saint-Marc. *Almanach... Sébastien Bottin*, 1840, p. 478.

¹⁸ *Almanach... Sébastien Bottin*, 1840, p. 478.

¹⁹ Dissolution Destrilhes aîné, AP, D 32 U 3 (tables), 31 octobre 1839, n° 1554.

²⁰ En 1841, Justin continue ses travaux littéraires et publie encore une traduction d'Emerson Tennent, *Notes d'un voyageur anglais sur la Belgique*, Bruxelles, 1841.

rapporte le commissaire Bailleul le 2 avril 1841 : « Les sieurs Manet [sic] et Destrilhes, dans la maison du journal *Le Commerce*, rue Saint-Joseph, n° 6, anciens associés du sieur Justin, et malgré solution intermédiaire, véritables continuateurs de sa Correspondance. Ils se servent de la même presse dont il se servait depuis 15 ans. Ils envoient tous les jours une feuille ou une demi-feuille de format un peu plus petit que celui du journal *Le Commerce*²¹. » Toujours quotidienne, la *Correspondance Justin* continue sa carrière auprès du *Commerce*, autographiée dans les locaux mêmes du journal, comme la *Correspondance Degouve-Denuncques* l'est dans ceux du *National*.

Il est difficile de connaître bien précisément la couleur politique de la *Correspondance Justin*. Jusqu'en juillet 1830, Justin, qui semble fort lié aux journalistes du *Constitutionnel*, dirige une Correspondance libérale, militant dans l'opposition : une bonne preuve en est son attitude lors des journées de Juillet 1830. Le 26 juillet, il entre chez Rémusat, vers 9 ou 10 h du matin ; Rémusat préparait son article pour *Le Globe* du lendemain. « Le coup d'État est au *Moniteur* dit-il à Rémusat. Je viens de la part des rédacteurs du *Constitutionnel*. On voudrait s'entendre sur ce que doit faire la presse. Il va y avoir pour cela une conférence chez Dupin, et je suis chargé de vous prier d'y assister, avec tout ce qu'on pourra réunir de journalistes. » La plupart des 12 ou 15 journalistes présents le soir chez Dupin « n'étaient pas des plus marquants » : outre quelques rédacteurs du *Constitutionnel*, un envoyé du *Figaro*, quelques journalistes du *Globe*, dont Rémusat et Leroux, enfin Justin et son client Jaubert, beau-frère de Duvergier de Hauranne, et fondateur et rédacteur du *Journal du Cher*. La réunion fut pleine de belles et bonnes paroles ; les journalistes se séparèrent sans avoir abouti à rien ; ce fut la seule réaction d'opposition du prudent *Constitutionnel* lors des Trois Glorieuses²². La couleur politique de la *Correspondance Justin* durant les dix ans qui suivent (1830-1840) est très difficile à apprécier. Le commissaire Bailleul écrit à propos de Justin en 1833 : « Ses principes politiques sont ceux que la révolution de Juillet a fait triompher²³. » Voilà qui est bien vague et n'informe que sur l'opinion du directeur, non sur celle des rédacteurs de la Correspondance. Il n'est pas beaucoup plus facile de situer sur l'échiquier politique la *Correspondance Justin* après sa récupération par *Le Commerce*. Ce journal, qui parut du 10 mai 1837 au 21 mars 1848, fut une des feuilles de la gauche dynastique ; il

²¹ AN, F¹⁸ 331.

²² Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. II, p. 309-310.

²³ AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin. Justin montre son opinion libérale en insérant en 1829 deux pages de vers dans la *Couronne poétique de Béranger*. Des vers dédiés « À l'Anacréon français », (Jean Touchard, *La Gloire de Béranger*, Paris, Armand Colin, 1968, t. I, p. 429)

eut pour rédacteur en chef Charles Lesseps et fut assez fluctuant d'opinion : il soutint même un moment, les idées napoléoniennes²⁴. Tout bien pesé, il semble que la *Correspondance Justin* resta pendant 20 ans (1828-1848) l'un des organes d'une certaine gauche libérale et modérée.

Au plus beau temps de leur prospérité (1836), Justin et ses associés ont mené de front trois activités : outre la *Correspondance* politique, ils s'occupaient de la Bourse – ils correspondaient en matière de fonds publics et envoyaient leur *Correspondance* à des banquiers –, ils inséraient aussi les annonces dans les journaux départementaux et étrangers et collectaient les abonnements. La Bourse, les annonces, la *Correspondance* politique : c'est là une triple alliance commune à bien d'autres *Correspondance* de presse.

Que devint la *Correspondance Justin* après la disparition du *Commerce* ? Elle fait de nouveau parler d'elle le 22 décembre 1849, dans un rapport de police ; elle a alors encore changé de maître : « J'ai fixé mon attention sur la *Correspondance* du sieur Justin. Cette dernière est sous la direction de M. Émile de Girardin, qui n'a acheté les deux cinquièmes du journal *L'Événement* que dans le but de joindre aux articles lithographiés de la *Correspondance*, des épreuves de la partie de ce journal relative à la séance de l'Assemblée législative²⁵. »

L'*Office central de la presse parisienne, départementale et étrangère*, telle est la nouvelle dénomination de l'entreprise, est exploité depuis le 24 septembre 1849, par une société fondée par Hippolyte Antoine Yvernès ; son siège social est au 5 rue Saint-Marc Feydeau, sous la raison sociale Yvernès et Cie²⁶. Hippolyte Antoine Yvernès n'est point un journaliste, mais par son gendre Auguste Nefftzer il a été recruté à ce poste d'administrateur. Originaire de Colmar, Nefftzer (1820-1876) avait fait de brillantes études qui l'avaient conduit à la faculté de théologie de Strasbourg, pour devenir pasteur. Dès 1841, il avait abandonné ce projet et subsisté en se faisant précepteur. À l'été et l'automne 1842, il avait alors rencontré au collège agricole phalanstérien de Cîteaux (Côte-d'Or) Yvernès qui s'y occupait semble-t-il de l'intendance et de la comptabilité, et il avait sympathisé avec la famille de ce dernier, originaire de Toulouse. Alors que les Yvernès avaient regagné Paris, Nefftzer était rentré à Colmar. Rédacteur au *Courrier du Haut-Rhin* jusqu'en mars 1843, il avait sollicité Girardin de lui ouvrir à

²⁴ Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960, p. 254, et Eugène Hatin, *op. cit.*, p. 259.

²⁵ AN, BB¹⁸ 1644., le cabinet du préfet de police au garde des Sceaux.

²⁶ AP, D 32 U 3 (tables), 6 octobre 1849, n° 1436..

La Presse « un petit coin de son feuilleton » : « On me dit que vous aimez à accueillir ceux qui viennent à vous et à guider dans la difficile carrière du journalisme les pas incertains de commençants. » Et lui assure qu'il sait l'anglais et l'italien, moins bien cependant que l'allemand, le latin, le grec, l'hébreux ; il connaît même un peu l'arabe. Il se propose pour traduire les feuilles allemandes et rédiger des articles sur la littérature d'outre-Rhin, dont il envoie « un échantillon ». Dans le même temps, il offre aussi ses services au *Siècle*. Sans rien obtenir, il vient à Paris et Girardin l'embauche enfin un an plus tard. Pendant cette année-là, il vit d'expédients et de petits travaux journalistiques, empruntant à Yvernès de quoi survivre. En 1844, le voici engagé par Girardin comme secrétaire de rédaction. Représentant son patron, quand ce dernier n'est pas à Paris, s'occupant de l'équilibre des contenus de *La Presse*, du traitement des faits par tel ou tel journaliste qu'il peut relayer en cas de défaillance de dernière minute, réécrivant à la vavite le *Premier-Paris* de Girardin quand des événements viennent démentir ses pronostics, commandant le feuilleton à tel ou tel journaliste ou gens de lettres, relisant les épreuves et s'occupant enfin de la gestion matérielle du journal. Payé 300 F par mois en ses début, 400 F en janvier 1847 alors qu'il épouse Delphine Yvernès, il finit par devenir gérant de *La Presse* en 1850, son directeur en 1852, alors que Girardin est en exil, puis son rédacteur en chef en 1857, avant de fonder son propre journal, *Le Temps* en 1861.

Nul doute qu'Yvernès²⁷ n'ait été introduit auprès de Girardin par son gendre Nefftzer, pour y diriger la Correspondance commune à *La Presse* et à *L'Événement*, que le procureur de la République décrit fort bien : « Le sieur Yvernès et Cie, rue Saint-Marc Feydeau n° 5, publie chaque jour, sous le titre d'*Office central de la presse parisienne, départementale et étrangère*, une Correspondance imprimée et autographiée, qu'il livre moyennant un abonnement de 60 F par mois, soit aux journaux de province, soit aux journaux étrangers, soit même à toute personne qui, à Paris, veut venir prendre chaque jour, à 5 heures, la Correspondance au bureau de l'imprimerie²⁸. »

Si Yvernès exploite le brevet de lithographe de Justin pour la partie autographiée de sa correspondance, il se sert aussi de la typographie : « Cette Correspondance s'imprime rue Montmartre, dans la succursale de l'imprimerie Plon. Cette succursale, où s'impriment les journaux *La Presse*

²⁷ Sur tout cela, voir René Martin, *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la Revue germanique et du Temps*, Besançon, L. Camponovo, 1948 et 1953, 2 vol. ; et Gilles Feyel, « Une société sans école. Histoire de l'invention d'une profession », *Médiamorphose*, n°24, octobre 2008, dossier « Faut-il encore former les journalistes ? », p. 145-152

²⁸ AN, BB¹⁸ 1644, rapport du procureur de la République, 10 février 1850.

et *L'Événement* est en réalité une imprimerie particulière appartenant à M. de Girardin, qui est propriétaire des presses et qui paie les ouvriers²⁹. » Les feuilles imprimées envoyées par Yvernès à ses correspondants « sont tirées sur la composition du soir du journal *L'Événement* et sont expédiées à la poste avant la publication et le dépôt du numéro du journal »³⁰. Quoique la Correspondance ne néglige pas les clients éventuels de Paris et de l'étranger, c'est sur les journaux des départements que Girardin, entré dans une opposition militante, dirige essentiellement son effort d'information et de propagande. Son homme de paille « le sieur Yvernès, chef d'un office de correspondance, entièrement à la dévotion de M. de Girardin et des écrivains de *L'Événement*, fait imprimer chaque jour des nouvelles, traductions, etc., etc., qu'il envoie aux journaux des départements »³¹.

La *Correspondance Justin*, reprise par Yvernès et Girardin, n'existe plus en 1852, puisque la *Correspondance du Congrès de Tours* ne la mentionne pas dans sa liste du 1^{er} août³². Elle existe toujours fin mai 1850, s'il faut en croire ces injonctions de Girardin à Nefftzer, alors que depuis le 15 mai, les dix jours de sa campagne de pétition contre la loi du 31 mai 1850 supprimant le suffrage universel (rétabli après le coup d'État du 2 décembre 1851), avaient suffisamment animé la rue Montmartre pour que nombre d'individus plus ou moins bien intentionnés aient pu se glisser dans les bureaux de *La Presse* et de *L'Événement*. Aussi le 28 mai, ordonne-t-il à Nefftzer d'isoler la rédaction des deux journaux de tout contact extérieur, en cessant même les envois de leurs épreuves imprimées par la Correspondance autographiée. Il faut en prévenir Justin pour la Correspondance, et Serrière qui dirige la succursale de l'imprimerie Plon chargée de sortir les deux journaux :

J'ai des motifs *tout particuliers* pour insister afin que vous écartiez le plus possible de vos bureaux toute personne qui ne concoure pas à la rédaction de *La Presse* et de *L'Événement* et pour n'admettre à l'avenir que très difficilement toute collaboration étrangère. Ceux qui apportent des faits et des nouvelles peuvent les remettre à Clovis [un employé de *La Presse*]. Je donne à Serrière l'ordre le plus exprès de ne plus délivrer une seule épreuve et (excepté à l'auteur de l'article) sous aucun prétexte que ce soit. Prévenez-en Justin, *Le*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ AN, BB¹⁸ 1644, le cabinet du préfet de police au garde des Sceaux, 12 mars 1850.

³² *Correspondance du Congrès de Tours*, 1^{er} août 1852 : « Il existe à Paris cinq Correspondances pour les journaux des départements et de l'étranger. » Liste dressée par Chapsal.

*Crédit*³³ et ceux des journaux des départements auxquels on envoyait des épreuves, M. Lechevallier ou autres.

Nous sommes traqués de telle façon que nous ne saurions exagérer la prudence et qu'il faut faire autour de nous *l'isolement*. Il ne se dit pas un mot dans le cabinet de rédaction qui ne soit répété ; il ne s'y fait rien qu'on ne le sache. En n'admettant que les rédacteurs effectifs, je saurai à quoi m'en tenir. Rien de plus facile que de n'admettre plus que les rédacteurs. Il suffit de donner la liste des rédacteurs à Clovis et de lui dire de ne laisser entrer dans le cabinet de rédaction que les personnes désignées³⁴.

Permettant de recueillir 124 000 signatures, la campagne de pétition avait provoqué attroupements et queues de pétitionnaires sur la chaussée, gênant la circulation et inquiétant ainsi le pouvoir et sa police. Aussi Girardin est-il traduit en justice, alors qu'il vient de se porter candidat député à l'élection partielle organisée dans le Bas-Rhin. L'affaire est rondement menée. Le 5 juin, il écrit à Nefftzer parti à Strasbourg « chauffer » sa candidature : « Le tribunal vient de m'acquitter. Il s'est borné à condamner M. Plon à 3 000 francs d'amende. Payer 3 000 francs une moisson de 124 000 signatures faite en 10 jours par *La Presse*, ce n'est pas trop cher³⁵. »

La *Correspondance Justin* retrouva-t-elle ensuite ses épreuves imprimées ? Élu député à l'Assemblée législative le 9 juin, Girardin y siège à gauche, auprès des démocrates-socialistes, dans une opposition ferme au gouvernement et au prince-président. Est-il possible que la *Correspondance* ait continué d'accompagner les combats de *La Presse* et de *L'Événement* jusqu'à l'été 1851 ? Justin qui semble avoir gardé son autographe sous la direction au moins nominale d'Yvernès l'aurait alors abandonnée³⁶. Il démissionne en effet de son brevet d'imprimeur lithographe le 29 juillet 1851, en faveur de l'un de ses anciens ouvriers, Denis Sigrand³⁷. Yvernès meurt à la fin de 1857.

L'histoire de la *Correspondance Justin* montre que cette entreprise, après s'être lancée dans la correspondance politique, les annonces et les affaires

³³ Quotidien parisien, lancé par Charles Duveyrier le 1^{er} novembre 1848 pour appuyer Cavaignac lors de l'élection présidentielle ; disparu après 646 numéros, le 31 août 1850.

³⁴ René Martin, *op. cit.*, t. I, p. 67.

³⁵ *Ibid.*, p. 72.

³⁶ Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. II, p. 310, note 1. « Après quelques mauvaises affaires, [Justin] a quitté la presse, et il a fini par inventer ce qu'on a appelé les *Dîners de Paris*. Il est mort restaurateur. »

³⁷ AN, F¹⁸ 1782, dossier Justin. Et F¹⁸ 1826, dossier Sigrand ; rapport du commissaire de la Librairie, le 23 avril 1851 : Sigrand « a pris la profession d'imprimeur lithographe qu'il a pratiquée, d'abord chez le sieur Justin, lorsque ce dernier dirigeait une *Correspondance* politique. »

boursières, n'a pas su maintenir son indépendance. À partir de 1840, elle est annexée par de grands quotidiens parisiens qui en font l'instrument privilégié de leur influence auprès de leurs petits confrères provinciaux.

Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers et pour les affaires en fonds publics à la Bourse de Paris

Son fondateur, Jacques Bresson, né le 11 mars 1798, s'est occupé toute sa vie d'opérations financières et industrielles. Il publie avant 1830 de nombreux ouvrages sur ce sujet³⁸. En 1830, il crée l'*Office-Correspondance* qu'il exploite d'abord seul³⁹. Le 9 juillet 1831, il s'associe avec Eugène-Hippolyte Bourgoïn, pour l'heure propriétaire et ancien négociant ; Bourgoïn possède les deux tiers du capital de la société dont la raison sociale est « J. Bresson et Bourgoïn », elle siège 16 rue Notre-Dame des Victoires et sa durée est de six ans. Le titre complet de l'*Office-Correspondance* est alors un vrai programme : « Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers, pour les affaires en fonds publics à la Bourse de Paris, pour les insertions d'annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers et pour les abonnements aux journaux et feuilles périodiques de toutes les villes de France et d'Europe⁴⁰. » Voici de nouveau la triple alliance mise en évidence à propos de la *Correspondance Justin* : Correspondance politique, annonces et affaires de Bourse.

Bresson et Bourgoïn expliquent en détail l'action de leur *Office*. Ils le font dans deux plaquettes parues en novembre 1831 et en septembre 1832⁴¹. L'*Office-Correspondance* s'est donné pour tâche essentielle le développement de la presse départementale : « Quant à nous, en fondant l'établissement de l'*Office-Correspondance*, nous n'avons eu qu'une seule pensée, c'était de créer à Paris une administration qui fût consacrée tout

³⁸ Notice de la *Grande Encyclopédie : Annuaire de l'industrie et du commerce de Paris, du royaume de France et de l'étranger* (Paris, 1820, in-8°). *Des fonds publics français et étrangers et des opérations de la Bourse de Paris* (1820, in-12). *De la liquidation des marchés à terme à la Bourse de Paris* (1826, in-12). *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1828* (1829, 2 vol. in-8°).

³⁹ La date exacte de la fondation est inconnue ; cependant, une note du *Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, le 27 mars 1834 affirme : « MM. Lepelletier et Cie, directeurs de l'*Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers*, fondé à Paris depuis quatre ans, viennent de publier un nouveau tableau statistique... »

⁴⁰ AP, D 31 U 3, carton 49, n° 515.

⁴¹ BnF, Lb⁵¹ 4665, *Progrès de la presse périodique départementale et étrangère, par Bresson et Bourgoïn, directeurs de l'Office-Correspondance pour les journaux*, novembre 1831, Paris, in-8°, 53 p. Lb⁵¹ 5162, *Rapport sur la presse périodique départementale pendant les huit premiers mois de 1832*, Paris, 1^{er} septembre 1832, in- 8°, 58 p.

entière au triomphe de la presse départementale : nous l'avons soutenue avec un dévouement sans bornes ; dans ses premiers efforts, il importait que rien ne divergeât : tout essai infructueux était condamné à périr promptement⁴². »

L'*Office-Correspondance* s'est d'abord efforcé de faciliter la fondation des feuilles départementales, en mettant en contact les éventuels rédacteurs et les citoyens porteurs de capitaux, en envoyant des modèles d'actes de société ménageant les droits des journalistes et ceux des actionnaires, enfin en donnant les conseils de gestion les plus détaillés. Bresson et Bourgoïn affirment : l'*Office-Correspondance* « a déterminé dans les départements le choix d'hommes aptes à administrer et à rédiger une feuille périodique; ceux-ci sont venus au secours des citoyens généreux qui fondaient un journal : le rédacteur a donc été un homme du pays ; lui seul connaissait les localités, l'esprit, les mœurs, les usages et les ressources de son département... »⁴³ « L'*Office-Correspondance* a aussi envoyé les modèles et les instructions nécessaires pour la rédaction des actes de société, indispensables pour régler d'une manière juste et certaine les droits et les intérêts des gérants et des actionnaires⁴⁴. » Les conseils donnés vont parfois jusqu'aux plus simples : « On aura toujours soin, dans le commencement de la création d'un journal, d'adopter un format et des jours de publicité plus ou moins fréquents, en raison du nombre de lecteurs qu'on peut espérer ; plus tard, lorsque le journal aura obtenu des succès et qu'il sera consolidé, on pourra agrandir le format, et rendre plus fréquents les jours de publicité, jusqu'à ce qu'il arrive à être quotidien⁴⁵. »

L'*Office-Correspondance* a ensuite facilité le développement des feuilles naissantes en aidant et en conseillant les journalistes dans leur effort d'information – il permet les échanges entre les journaux et il leur donne de la copie grâce à sa Correspondance –, en leur servant aussi la manne des annonces commerciales. Ce sont d'abord les conseils : « Les rédacteurs des départements doivent éviter avec soin que leurs colonnes soient remplies par des extraits nécessairement pâles et décolorés des journaux de la capitale ; ils doivent avant tout se soustraire à l'influence de la métropole, et n'écrire que sous l'inspiration du sol qu'ils habitent [...] ; ils s'attacheront surtout à se procurer des correspondances particulières qui donneront à leurs écrits périodiques l'attrait et le piquant de la

⁴² *Rapport...* p. 17.

⁴³ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁵ *Progrès...* p. 38-39.

nouveauté⁴⁶. » Il a été aussi mis fin à l'isolement des journalistes départementaux : L'*Office* « a mis en communication directe les journaux des divers départements, en favorisant les échanges réciproques de leurs feuilles, ce qui s'est trouvé également utile aux deux contractants qui faisaient ainsi échange de pensées, de faits et de nouvelles également instructives pour les deux parties, engagées par des liens mutuels et qui ne nécessitaient aucune dépense nouvelle ». ⁴⁷ En les faisant bénéficier d'une Correspondance politique : « L'*Office-Correspondance* a aussi toujours eu pour objet essentiel de fournir à chaque journal de département, une fraction complémentaire de rédaction faite sur des documents puisés à de hautes sources, en ce qui concerne les événements et faits politiques, littéraires et scientifiques qui se passent à Paris et dans les pays étrangers, de telle sorte que la connaissance des nouvelles parvient dans les localités départementales vingt-quatre ou quarante-huit heures avant l'arrivée des feuilles politiques de Paris dans les mêmes villes⁴⁸. »

Ce fut enfin l'envoi des annonces qui justifiait commercialement tout ce grand dévouement déployé par Bresson et Bourgoïn en faveur de la presse départementale ; il fallait bien que tout cela se payât : les directeurs de l'*Office* « ont voulu aussi, pour consolider les journaux des départements, concourir à leur succès sous le rapport financier tout en favorisant l'industrie et le commerce dans toute l'étendue de la France ; on voit déjà que nous voulons parler des nombreuses annonces qui sont expédiées de Paris et des départements du Nord aux journaux des départements du Midi, et qui sont envoyés de Paris et du Midi aux journaux des départements du Nord ; ces annonces commerciales, dont le montant est payé à bureau ouvert par l'*Office-Correspondance*, font un revenu réel à chaque feuille de département ». ⁴⁹ Les négociants et commerçants parisiens y trouvent aussi leur avantage :

Faire les insertions d'annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers, c'est ouvrir de nouveaux débouchés pour l'écoulement des denrées et des marchandises, c'est favoriser des communications récentes, améliorer et rendre plus actives celles qui existent... Mais, dira-t-on, est-ce que les annonces faites dans les journaux de Paris, qui vont dans les quatre parties du monde, ne contribuent pas à faciliter l'écoulement des marchandises, la vente des productions littéraires et des ouvrages d'art ? Oui, sans contredit, mais il faut ici considérer l'esprit qui anime les habitants des provinces... la confiance des gens d'une ville pour le journal ou la gazette qu'on y imprime... les

⁴⁶ *Ibid.*, p. 36-37.

⁴⁷ *Rapport...* p. 19-20.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 20-21.

⁴⁹ *Rapport...* p. 21-22.

annonces dans les journaux imprimés à Paris ne suffisent point aux besoins du commerce et à l'activité toujours croissante de l'industrie : c'est aux journaux des villes de la province et des pays étrangers que le véritable spéculateur s'adresse principalement avec succès pour la vente des produits en tous genre⁵⁰.

Tout est dit : tout le monde y trouve son avantage, même Bresson et Bourgoïn ! Dès 1831-1832, les feuilles départementales et leur information politique sont liées aux puissances d'argent par le service des annonces qui leur est fait par l'*Office-Correspondance* et par d'autres officines de ce genre.

Bresson et Bourgoïn proclament avantageusement le succès de leur action ; il est vrai qu'ils ne sont pas les seuls à développer la presse provinciale : les autres officines de correspondance, les notables locaux, le gouvernement, les républicains⁵¹, ont beaucoup participé à l'essor des feuilles départementales. Les directeurs de l'*Office-Correspondance* alignent cependant les chiffres comme autant de bulletins de victoire : 163 journaux départementaux en novembre 1831⁵², 243 en 1833⁵³, 608 journaux et « écrits périodiques » pour toute la France en 1834⁵⁴. Après ces débuts en fanfare, l'*Office-Correspondance* assoit suffisamment son influence pour durer jusqu'en 1856 et paraître à cette date le seul concurrent encore capable de lutter contre l'*Agence Havas*. Au long de ces 25 années (1831-1856), comme pour la *Correspondance Justin*, les sociétés se succèdent au point que pour éclairer les choses, un schéma préalable est nécessaire⁵⁵.

⁵⁰ BnF, Lb⁵¹ 4665, *Annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers, pour le commerce, l'industrie, les sciences, la littérature et les arts à l'Office-Correspondance*, Paris, 1831, 4 p.

⁵¹ Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet, étude sur les associations et la presse « patriotique » ; des journées de juin 1832 aux lois de septembre 1835*, Paris, Hachette, 1930, p. 171-215.

⁵² BnF, Lb⁵¹ 4665, *Tarif de l'Office-Correspondance... pour les annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers*, Paris, 1831 : liste de journaux avec pour chacun le prix des insertions à la ligne, en général 30 c, sauf pour quelques grandes villes : 40 c (Bordeaux, Le Havre, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rouen, Strasbourg et Toulouse).

⁵³ AN, C 2761 (151), *Tableau de tous les journaux de France, par Bresson et Bourgoïn*, 1833, grand in-folio, liste de journaux avec le nom de la ville, le titre du journal, son jour de parution.

⁵⁴ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 27 mars 1834 : « MM. Lepelletier et Cie... viennent de publier un nouveau tableau statistique, offrant, pour l'année 1834, la nomenclature authentique de tous les journaux et écrits périodiques qui paraissent en France et dont le nombre s'élève à 608 feuilles publiques : on ne saurait trop apprécier l'utilité de cette importante publication. »

⁵⁵ La première date est celle du début de chaque société ; la seconde est celle de sa dissolution ou de son expiration.

1 – 1^{er} juillet 1831-1^{er} octobre 1833⁵⁶. Raison sociale : J. Bresson et Bourgoïn ; directeurs : Bresson et Bourgoïn ; capital social : 1/3 Bresson, 2/3 Bourgoïn ; siège social : 16 puis 18 rue Notre-Dame des Victoires.

2 – 1^{er} octobre 1833-1^{er} octobre 1835⁵⁷. Raison sociale : Lepelletier et Cie ; directeur : Léon Lepelletier ; capital social : 80 000 F. 9/12^e Lepelletier⁵⁸ ; le reste aux commanditaires : 2/12^e Bourgoïn, 1/12^e Bresson ; siège social : 18 rue Notre-Dame des Victoires.

3 – 1^{er} octobre 1835-1^{er} mars 1840⁵⁹. Raison sociale : Lepelletier et Bourgoïn ; directeurs : Lepelletier et Bourgoïn ; siège social : 18 rue Notre Dame des Victoires, puis 5 rue des Filles Saint-Thomas (place de la Bourse).

4 – 1^{er} mars 1840-1^{er} avril 1843⁶⁰. Raison sociale : Auguste Devigny et Cie ; directeur : Auguste Devigny ; société en nom collectif, Auguste Devigny et Charles Lejolivet ; siège social : 5 rue des Filles St-Thomas (place de la Bourse).

5 – 1^{er} avril 1843-31 mars 1850⁶¹. Raison sociale : Lejolivet et Cie ; directeur : Charles Lejolivet ; capital social : 70 000 F. 12/14^e Devigny commanditaire ; 2/14^e Lejolivet en deux actions inaliénables ; siège social : 5 rue des Filles St-Thomas (place de la Bourse), puis en août 1845, 46 rue Notre-Dame des Victoires (place de la Bourse), entrée rue Brongniart.

6 – 1^{er} avril 1850-juillet 1856⁶². Raison sociale : Lejolivet et Cie ; gérant responsable : Lejolivet ; capital social : 280 000 F. Lejolivet (60 000 F), Rosalie Louise Bourgoïn, épouse de Bourgoïn (220 000 F) ; siège social : 50, rue Notre-Dame des Victoires, puis en janvier 1851, 23 rue Notre-Dame des Victoires.

Cinq hommes constituent successivement ces sociétés. Ce sont d'abord les deux « pères fondateurs » Bresson et Bourgoïn. Jacques Bresson quitte l'*Office-Correspondance* le 1^{er} octobre 1835. Il continue de s'occuper d'affaires boursières et installe au 16 rue Notre-Dame des Victoires (premier siège de l'*Office*), sa propre maison de commerce, J.

⁵⁶ Constitution : AP, D 31 U 3, carton 49, n° 515 ; dissolution : D 31 U 3, carton 56, n° 796.

⁵⁷ Constitution : AN, MC, Étude XVII, 23 septembre 1833. AP : D 31 U 3, carton 56, n° 797 ; dissolution : D 32 U 3 (tables), 4 novembre 1835, n° 1028.

⁵⁸ AN, F¹⁸ 1793, dossier Lepelletier. Le commissaire de la Librairie affirme cependant que Lepelletier n'est intéressé dans l'*Office* que pour un quart : « Le bureau de correspondance a été fondé et dirigé jusqu'au mois d'octobre dernier par les sieurs Bresson et Bourgoïn, qui depuis cette époque ne sont plus que commanditaires dans l'entreprise, dont la direction fut alors confiée au pétitionnaire. Celui-ci y est intéressé pour un quart. » Rapport du 20 juin 1834.

⁵⁹ Constitution : AP, D 32 U 3 (table) 26 avril 1836, n°499 ; dissolution : D 31 U 3, carton 89, n° 379.

⁶⁰ Constitution : AP, D 31 U 3, carton 89, n° 380.

⁶¹ Constitution : AP, D 31 U 3, carton 110, n° 596. La seule de toutes ces sociétés qui soit parvenue à son terme.

⁶² AN, F¹⁸ 394, acte constitutif.

Bresson et Cie. Il publie tous les jours sur 1/8^e carré, le *Cours général de la Bourse de Paris* et tous les 15 et 30 de chaque mois un *Complément au Cours général de la Bourse de Paris, Cours général des actions des entreprises industrielles et commerciales*, sur une demi-feuille in-folio. Le tout est tiré à 4 000 exemplaires en 1842 par l'imprimeur et libraire Locquin au 16 rue Notre-Dame des Victoires, sur une presse mécanique appartenant à Bresson⁶³. Bresson publie aussi un *Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite*, 1839-1844, 2 vol. in-8°. Il dirige enfin la *Gazette des Chemins de fer* de 1855 à sa mort en 1860⁶⁴.

Eugène-Hippolyte Bourgoïn, qualifié de propriétaire et d'ancien négociant dans les actes de 1831 et de 1833, est banquier jusqu'en 1841. Lepelletier et Bourgoïn perdent leur fortune en soutenant, malgré bien des déboires, les Houillères de la Chazotte et du Treuil (Saint-Étienne, Loire)⁶⁵. C'est pourquoi, en mars 1840, ils quittent l'*Office-Correspondance*. Bourgoïn vend sa part dans le capital de l'*Office* à Lejolivet. Vers 1844, il y est de nouveau intéressé : il rachète alors probablement les actions de Devigny, puisque celles de Lejolivet sont inaliénables⁶⁶. C'est alors qu'il spéculé, avec Lejolivet, sur les promesses d'actions des compagnies de chemin de fer, ce qui leur vaut un procès, du 6 au 21 février 1846⁶⁷. Par la suite, il reste fidèle à l'*Office*, puisque sa femme en est la principale actionnaire en 1850.

À côté de ces grands affairistes que sont Bresson et Bourgoïn, Lepelletier, Devigny et Lejolivet jouent les seconds rôles. Léon Lepelletier,

⁶³ AN, F¹⁸ 1796, dossier Locquin.

⁶⁴ Notice de la *Grande Encyclopédie*.

⁶⁵ *Gazette des tribunaux*, 8 février 1846. « Le président du tribunal : Vous avez été banquier ; quand avez-vous cessé de l'être ? – Bourgoïn : Il y a cinq ans que j'ai renoncé à la banque. » *Ibid.*, 11 février, l'avocat de Bourgoïn rappelle les mauvaises affaires de La Chazotte : « Pour soutenir cette affaire de La Chazotte, M. Bourgoïn a perdu sa fortune, et cette fortune était belle. » *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 31 janvier 1839, publicité en faveur de La Chazotte : « Les fondateurs de la Chazotte et du Treuil, fidèles à l'engagement qu'ils ont pris récemment vis-à-vis des actionnaires de cette société, ont l'honneur de leur rappeler qu'à partir du 25 de chaque mois, ils peuvent prendre connaissance dans les bureaux de MM. Lepelletier, Bourgoïn et Cie, 5, rue des Filles Saint-Thomas (place de la Bourse), de l'aperçu des extractions et des produits du mois précédent. » Il existe même à la réserve Jacquemont, près de La Chazotte, un *puits Bourgoïn*.

⁶⁶ *Ibid.*, 8 février 1846. « Le président : Qu'avez-vous fait depuis ? – Bourgoïn : J'ai été intéressé dans l'*Office-Correspondance*, dont j'ai été le fondateur en 1830 [*sic*]. Cette entreprise a d'abord marché sous mon nom, puis, je l'ai vendue à M. Lejolivet, et plus tard j'y suis rentré comme actionnaire. »

⁶⁷ *Ibid.*, 7-21 février 1846, Tribunal correctionnel de Paris, 7^e Chambre, M. Salmon, président.

né le 30 floréal an X (20 mai 1802), fils de Denis Lepelletier ancien notaire à Paris, rue Saint-Honoré, est avocat. Il débute comme principal clerc chez le notaire Clause, 8, place de la Bourse⁶⁸. Ne pouvant acheter une Étude, il place son héritage dans l'*Office-Correspondance*. Écrasé par les mauvaises affaires de la Chazotte, il se retire de l'*Office* en mars 1840, en vendant sa part dans le capital à Auguste Devigny.

C'est en 1838 que Devigny et Lejolivet entrent dans l'*Office-Correspondance*⁶⁹ ; ce sont des employés d'un niveau supérieur qui sont promus au poste de directeur quand l'*Office* en a besoin.

Auguste Louis Lechaue-Devigny⁷⁰, né le 9 avril 1807, est qualifié d'homme de lettres sur les actes de société de 1840 et de 1843. Il semble jouir d'une honnête fortune et le préfet de police ne peut rien lui reprocher au point de vue politique⁷¹, si ce n'est une « chanson faite pour le jour des Rois » dont tous les couplets ne sont pas innocents, témoin celui-ci :

Si le Roi parle de la paix,
C'est la France qu'on humilie,
Si de Thiers il fuit les projets,
C'est pour asservir la patrie,
Je n'y comprends rien, ou, ma foi,
La politique n'est qu'un rêve,
Oh! je ne serai jamais roi
Non, jamais roi que de la fève⁷². »

Si Bourgoïn a racheté à Devigny ses parts de capital vers 1844, ce n'est cependant qu'en 1848 que Devigny quitte officiellement l'*Office-Correspondance*. Le 12 octobre 1848, Lejolivet obtient les brevets d'imprimeur et de libraire que Devigny détenait depuis 1841 pour l'autographie de la Correspondance⁷³.

⁶⁸ AN, F¹⁸ 1793, dossier Lepelletier. C'est chez ce notaire qu'est constituée la deuxième société de l'*Office*.

⁶⁹ AN, F¹⁸ 1788, dossier Lechaue-Devigny, rapport du préfet de police, 1^{er} juin 1841 : « Il est chef d'un bureau dit *Office-Correspondance des journaux* situé à la susdite adresse, où il a en effet son domicile depuis trois années. » – F¹⁸ 1791, dossier Lejolivet, rapport du commissaire de la Librairie, 10 octobre 1848 : « Le matériel qu'exploitait le sieur Lechaue-Devigny appartient à la société de l'*Office* et ne sert donc absolument qu'à la correspondance de cette société dans laquelle le sieur Lejolivet est intéressé depuis dix années. »

⁷⁰ Ou de Vigny, selon les sources.

⁷¹ AN, F¹⁸ 1788, dossier Lechaue-Devigny, rapport du 1^{er} juin 1841 : « Il paraît être dans une position sociale aisée... ses opinions politiques sont dans le sens de nos institutions gouvernementales. »

⁷² AN, F¹⁸ 1788, dossier Lechaue-Devigny.

⁷³ AN, F¹⁸ 1791, dossier Lejolivet.

Ce n'est pas à l'*Office-Correspondance* que Lejolivet commence sa carrière de correspondant de presse. Charles Gabriel Henry Dominique Lejolivet est né le 17 fructidor an XI (4 septembre 1803) à Paris, d'un père receveur de loterie. En 1836, il rachète à Labot la Correspondance ministérielle des journaux des départements. En 1838, sa Correspondance est absorbée par Lepelletier et Bourgoïn qui espéraient joindre à l'*Office-Correspondance* la Correspondance du ministère. Le gouvernement leur préfère les services d'Havas ; et Lejolivet finit par obtenir, en 1840, les parts de Bourgoïn dans le capital social de l'*Office*. À partir de 1843, en tant que directeur unique, il joue le rôle du brillant second⁷⁴.

Des trois activités de l'*Office-Correspondance*, la Correspondance politique et les affaires boursières retiendront seules l'attention⁷⁵.

La Correspondance politique était autographiée exactement comme celle de Justin. Au début, l'*Office* ne possédait pas de presse autographique et la Correspondance était imprimée chez Delarue imprimeur lithographe. « Mais, selon le commissaire de la Librairie, cette voie est dispendieuse. Il [Lepelletier] trouverait de l'avantage à [la] faire imprimer chez lui. » Aussi, de même que Justin quelques mois plus tôt, Lepelletier sollicite-t-il un brevet d'imprimeur-lithographe pour « autographier sa Correspondance, lithographier les titres de lettres, têtes d'annonces et autres objets à l'usage de sa propre administration ; ne faire aucune impression pour qui que ce soit⁷⁶. » Le 30 juin 1834, Lepelletier obtient son brevet. De même que Justin, il demande ensuite celui de libraire qu'il obtient le 11 août suivant. Lorsque Lepelletier se retire, il démissionne de ses brevets en faveur de Devigny qui en obtient pour lui-même la reconduction le 11 juin 1841. Lejolivet devient à son tour imprimeur lithographe et libraire le 12 octobre 1848⁷⁷.

⁷⁴ AN, F¹⁸ 1791, dossier Lejolivet. Lejolivet « est associé depuis longtemps avec le sieur Bourgoïn dont la maison fort importante, comme raison commerciale, s'occuperait de banque sous sa direction » (rapport de police du 15 septembre 1848). – « Le citoyen Lejolivet attaché comme secrétaire à l'*Office des journaux* présente... les meilleures conditions de moralité et de capacité » (rapport du commissaire de la Librairie, 10 octobre 1848).

⁷⁵ La troisième activité, l'insertion des annonces, reste très importante durant toute la vie de l'*Office*. Témoins, ces quelques suscriptions glanées sur les manchettes d'exemplaires de journaux provinciaux conservés aux AN, BB¹⁸ 1423, *L'Auxiliaire breton*, 4 juillet 1844 : « Pour les annonces, abonnements, insertions : Paris, À l'*Office-Correspondance* de Auguste de Vigny, place de la Bourse, 5, au premier. » – BB¹⁸ 1424, *L'Observateur des Pyrénées*, 1^{er} novembre 1844 : « On s'abonne : à l'*Office-Correspondance* de M. Lejolivet et Cie, rue des Filles Saint-Thomas, 5, où l'on reçoit les annonces. »

⁷⁶ AN, F¹⁸ 1793, dossier Lepelletier, rapport du 20 juin 1834.

⁷⁷ AN, F¹⁸ 1793, 1788, 1791, dossiers Lepelletier, Lechauve-Devigny et Lejolivet.

Munis de ces deux brevets, les directeurs successifs de l'*Office* installent et développent peu à peu des bureaux et un atelier d'autographie de plus en plus importants. En 1850, « l'achalandage de clientèle de l'*Office-Correspondance*, le mobilier servant à son exploitation, consistant notamment en pierres autographiques, presses, mobilier de bureaux » sont évalués à la somme de 240 000 F »⁷⁸.

Outre les divers employés de bureaux – deux sont connus pour 1856 : Louis Bonaventure Moner âgé de 39 ans et Charles Louis Emard âgé de 27 ans⁷⁹ – et l'ouvrier imprimeur Pierre Louis Peytral⁸⁰ qui travaille à l'atelier, l'*Office* utilise depuis 1830 les services de Henri Ferrier qui joue en quelque sorte le rôle de rédacteur en chef de la *Correspondance*⁸¹. Henri Ferrier signe tous les jours dans la *Correspondance Lejolivet*⁸², « une Lettre parisienne » qui commence invariablement par ces mots : « Monsieur et cher Correspondant ». Il signe aussi parfois la « *Correspondance étrangère* »⁸³ – c'est une revue des journaux étrangers –, et la « *Revue des journaux* » français⁸⁴. Henri Ferrier, véritable cheville ouvrière de la *Correspondance Lejolivet* est entouré d'autres rédacteurs politiques dont les noms sont ignorés⁸⁵, car ils n'ont jamais signé une quelconque rubrique de la *Correspondance*⁸⁶.

⁷⁸ AN, F¹⁸ 394, le capital social fait un grand bond en avant de 1843 à 1850, passant de 70 000 à 280 000 F. En 1841, l'*Office* ne possède qu'une seule presse (F¹⁸ 331). Il semble en posséder plusieurs en 1850. Cet accroissement du capital social est dû aux spéculations de 1844-1845, à la multiplication des feuilles départementales à partir de 1848.

⁷⁹ *Gazette des tribunaux*, 7 juin 1856, Cour d'assises de la Seine, président, M. Auspech, procès contre Lejolivet, ses employés et l'ouvrier Bossard.

⁸⁰ AN, F¹⁸ 1810, dossier Peytral.

⁸¹ *Correspondance particulière Lejolivet*, 15 juillet 1856, « M. Lejolivet, frappé dans ses intérêts et sa liberté a cru devoir se défaire à prix d'argent d'un établissement auquel j'étais attaché depuis sa fondation. » (« Lettre parisienne » de Ferrier) ; 17 juillet 1856, « La nombreuse clientèle que j'avais formée avant que M. Lejolivet fut avec moi et que je lui ai conservée depuis. » (BnF, Lc² 2184)

⁸² C'est le nom qui est donné par les contemporains à la *Correspondance politique* envoyée par l'*Office-Correspondance*. (BnF, Lc² 2184)

⁸³ BnF, Lc² 2184, du 10 janvier au 3 mai 1856.

⁸⁴ *Ibid.*, du 16 septembre au 6 octobre 1856.

⁸⁵ Ferrier y fait allusion le 17 juillet 1856 : « La *Correspondance Lejolivet* en restant fidèle à la ligne de liberté sage et modérée qui avait été choisie dès le principe par ses rédacteurs politiques avait conquis une supériorité... » (BnF, Lc² 2184)

⁸⁶ BnF, Lc² 2184. Il y a dans la « revue des journaux » de nombreuses signatures de journalistes politiques ; il ne s'agit pas des rédacteurs de la *Correspondance*, mais des rédacteurs des journaux où sont choisis les extraits. Pour le mois de juillet 1856, 23 journalistes différents : rédacteurs du *Constitutionnel*, des *Débats*, de *L'Union*, du *Siècle*, de *L'Assemblée nationale*, du *Pays* et de *L'Univers*.

L'*Office-Correspondance* utilise aussi les services de tout un monde de correspondants qu'il est bien difficile de connaître. Les actes de société prévoient explicitement, parmi les débours de l'*Office* « les traités avec les employés, correspondants et autres charges d'administration »⁸⁷. En France, les correspondants les plus naturels sont les rédacteurs des journaux provinciaux qui reçoivent la Correspondance. Tous les jours, l'*Office* reçoit un grand nombre de ces journaux où il peut puiser les nouvelles des départements⁸⁸. L'*Office* a établi d'autres correspondants en France et en Europe. En 1856, sa Correspondance fait paraître tous les deux jours une assez longue correspondance particulière venue de Saint-Petersbourg intitulée : « Correspondance particulière de l'*Office-Correspondance* Lejolivet »⁸⁹. Le 27 avril 1856, sous le titre « Correspondance particulière » qui chapeaute habituellement des nouvelles de Paris, sont disposées en vrac des nouvelles venues de Londres, de Bavière, de Paris, des départements et d'Espagne. Le 29 juin, la *Correspondance Lejolivet* avoue : « Nous n'avons pas reçu les correspondance et journaux de Madrid. » Avec les affaires d'Orient et la guerre de Crimée, l'*Office* développe tout un réseau de correspondants chargés de collecter rapidement les informations et de lui envoyer des dépêches télégraphiques. La *Correspondance Lejolivet* publie beaucoup de ces dépêches : en 1856, il ne se passe pas de jour où la Correspondance ne contienne pas au moins une dépêche, voire beaucoup plus, venues de Londres, Vienne, Saint-Petersbourg, etc., et même de Marseille⁹⁰.

Pour les journaux qui veulent être informés le plus rapidement possible, l'*Office* envoie, en plus de sa Correspondance qui ne parvient à destination que par le train ou la malle-poste, une dépêche télégraphique contenant les faits les plus importants du matin⁹¹. Henri Ferrier fait

⁸⁷ AP, D 31 U 3, carton 56, n° 797. Même clause dans l'acte du 1^{er} avril 1850 (AN, F18 394). – *Gazette des tribunaux*, 7 juin 1856 ; à propos du traité du 30 mars soustrait et apporté à Lejolivet par Bossard à qui il remet 100 F, Lejolivet remarque : « Ce qui est certain, quant aux 100 F donnés, c'est que je n'ai jamais reçu une nouvelle sans la payer. »

⁸⁸ Il reçoit tellement de ces journaux que les employés en prêtent à leurs amis et connaissances. C'est par ce moyen que Moner lia connaissance avec l'ouvrier Bossard (*Gazette des tribunaux*, 7 juin 1856).

⁸⁹ Le 27 juillet, cette rubrique contient une correspondance de Varsovie. La correspondance de Saint-Petersbourg n'est publiée par l'*Office* qu'une bonne semaine après son départ de la capitale russe : celle du 1^{er} janvier n'est publiée que le 10, celle du 28 mars le 4 avril, etc.

⁹⁰ BnF, Lc² 2184, par exemple le 25 avril.

⁹¹ Jean-Pierre Kintz, *op. cit.*, p. 43. Le *Courrier du Bas-Rhin* reçoit tous les jours une dépêche télégraphique : « Cette 'dépêche télégraphique' figurait tout naturellement en tête de la première colonne. Elle indiquait les dernières informations les plus importantes que Paris

allusion à ces dépêches et à ces correspondances ; il espère, pour remplacer l'*Office* vendu par Lejolivet, fonder une nouvelle Correspondance et y faire travailler les anciens employés de l'*Office* : « Mon cautionnement est prêt, écrit-il à ses correspondants, j'ai des presses et tout un personnel de dépêches et de correspondances à ma disposition ; presque tous les anciens employés de M. Lejolivet se groupent derrière moi et espèrent pour avoir du pain à manger que l'autorisation officielle me sera accordée⁹². »

Comme tous leurs confrères, les directeurs de l'*Office-Correspondance* ne se sont prêtés qu'avec une extrême méfiance au contrôle de l'administration : « Ils ont refusé également de me communiquer leurs épreuves, écrit le commissaire de la Librairie, parce qu'ils veulent conserver le secret de leurs arrangements, m'offrant d'indiquer au besoin, dans les journaux de départements, les articles émanés d'eux⁹³. » Aussi ne faut-il pas s'étonner de ne voir commencer que le 25 juillet 1852, la collection de la *Correspondance Lejolivet* conservée à la BnF⁹⁴. Encore a-t-il fallu, pour forcer l'*Office-Correspondance* à ce dépôt, toute la pression administrative du nouveau pouvoir napoléonien⁹⁵.

La *Correspondance Lejolivet* se présente sur une feuille pliée en deux de manière à former deux folios recto et verso. Le papier en est mince et blanc. Les dimensions des folios sont – sauf exceptions – de 64,8 cm sur 45 cm. Le texte est autographié de deux ou trois mains différentes : celles des employés dont un des travaux quotidiens est la copie⁹⁶. Il semble que la « Lettre parisienne » de Henri Ferrier soit le plus souvent copiée de sa propre main. Le texte est disposé sur cinq colonnes au maximum par folio, parfois moins. Les colonnes les plus longues ont 44 cm de haut et leur largeur avoisine 12,5 à 13 cm. Il est clair que ces mesures à peu près constantes sont dues aux dimensions du papier autographique servant à reproduire le texte. La mise en page de cette Correspondance contraste

pouvait connaître dans la matinée. [...] Ce système fut inauguré au moment du siège de Sébastopol et le texte de cette *Correspondance particulière du Courrier du Bas-Rhin* était alors signé par Lejolivet. »

⁹² BnF, Lc² 2184, 17 juillet 1856.

⁹³ AN, F¹⁸ 331., rapport du 2 avril 1841.

⁹⁴ BnF, Lc² 2184, *Correspondance particulière Lejolivet*, 25 juillet 1852-31 juillet 1856.

⁹⁵ Les 14 et 15 juillet 1852, Latour-Dumoulin fait verbaliser contre Leymarie à qui il reproche de ne pas avoir fait un dépôt de sa Correspondance à la direction générale de la Librairie du ministère de la Police. Prudemment Lejolivet effectue alors tous les dépôts demandés par le pouvoir.

⁹⁶ Lorsque Lejolivet est en possession du texte du traité du 30 mars 1856, il le fait copier par son employé Emard, avant de l'expédier à ses clients (*Gazette des tribunaux*, 7 juin 1856).

avec la régulière ordonnance de la *Correspondance Havas*. Très souvent, sur le premier folio, les deux premières colonnes sont installées à gauche, très normalement, sur la hauteur du folio, tandis que les trois autres colonnes, couchées l'une sur l'autre, sont empilées à droite. Ces deux ensembles de colonnes sont donc disposés perpendiculairement l'un à l'autre. Il en résulte l'impression d'un certain désordre. Il faut ajouter que malgré la minceur du papier, les folios sont souvent autographiés recto verso.

L'*Office-Correspondance* véhicule en effet deux Correspondances : la sienne et celle du *Bureau central pour l'Allemagne*. Cette dernière Correspondance est rédigée en allemand et demeure complètement indépendante de la *Correspondance Lejolviet* : elle n'est pas signée par Lejolviet, mais par Loewenfels : « Pour la *Correspondance allemande* : de Loewenfels, cité Bergère, 5 ». À la fin de 1848, Maurice Guillaume von Loewenfels, né à Coblenz en 1820, ancien colonel de la Légion allemande, a acquis des frères Heinrich et Karl Börstein au moment de leur départ pour les États-Unis le *Bureau central de commission et publicité pour l'Allemagne*, une agence qu'ils avaient fondée à Paris en 1843. Sa *Correspondance allemande*, lancée on ne sait exactement quand, apparaît à côté de celle de l'*Office* le 9 septembre 1852, à la suite de son association avec Lejolviet, rapidement titrée le 16 septembre suivant *Bureau central pour l'Allemagne, 8, rue J.-J. Rousseau*. Lorsque Lejolviet vend son *Office*, ses accords avec Loewenfels deviennent caduques et la *Correspondance allemande* quitte l'*Office* racheté par Laffite et Bullier : sa dernière parution est du 14 juillet 1856. Elle n'est pas morte pour cela ; Guillaume de Loewenfels en continue seul la publication dès le 15 juillet 1856. La *Correspondance allemande* est alors autographiée chez Jame, imprimeur lithographe, galerie Richer n° 5 et 7⁹⁷. L'insertion de la *Correspondance Loewenfels* auprès de la

⁹⁷ AN, F¹⁸ 331, *Correspondance allemande*, déclaration de Loewenfels, 15 juillet 1856. – F¹⁸ 281, dossier Loewenfels. Loewenfels est poursuivi pour contravention aux lois sur la presse ; il publie sa Correspondance sans autorisation et la signe comme propriétaire-gérant alors que cela lui est interdit car il est étranger. Le 3 septembre 1856, il est condamné à un mois de prison et 300 F d'amende. La BnF possède la *Correspondance Loewenfels : Bureau central pour l'Allemagne*, 15 juillet-31 août 1856 (Lc² 2935). Après sa condamnation, Loewenfels s'entend avec Havas qui reprend la publication de la *Correspondance allemande* (rapport du préfet de police, 15 octobre 1856). Le 14 août 1856, Loewenfels se vante d'envoyer sa Correspondance à 35 journaux allemands, « à commencer par la Gazette de Cologne, la Gazette d'Augsbourg, la Gazette des Postes, le Journal de Francfort, le Moniteur officiel de Carlsruhe, tous les journaux de Berlin ». En 1860, Loewenfels dirige le *Bureau central de publicité étrangère*, 29 rue des Bons-Enfants à Paris et projette de créer une *Correspondance générale des journaux*. Sur cette agence allemande, voir aussi Jacques Grandjonc, *Marx et les communistes allemands à Paris*, Vorwärts, 1844, Paris, François Maspero, 1974 ; Helga

Correspondance Lejolviv montre que celle-ci devait être assez bien diffusée en Europe centrale. La juxtaposition des deux Correspondances sur les deux folios diffusés par l'Office se fait dans le plus grand désordre ; quelques exemples, pris au hasard suffisent à le prouver : 1^{er} juillet 1856 : 1^{er} folio recto, 5 colonnes puis verso, 2 colonnes, *Correspondance Lejolviv*. 2^e folio recto, 2 colonnes, *Correspondance allemande*. – 4 juillet 1856 : 1^{er} folio recto, 3 colonnes, *Correspondance allemande* puis 2 colonnes, *Correspondance Lejolviv*. 2^e folio recto, 4 colonnes, *Correspondance Lejolviv* puis 1 colonne, *Correspondance allemande*. – 6 juillet 1856 : 1^{er} folio recto, 5 colonnes, *Correspondance Lejolviv*. 2^e folio recto : 2 colonnes, *Correspondance Lejolviv* puis 3 colonnes, *Correspondance allemande*.

La *Correspondance Lejolviv* ne possède pas de titre⁹⁸. La première colonne est toujours occupée par la rubrique quotidienne « Correspondance particulière ». Ce qui explique, que prenant la partie pour le tout, les catalogues de la BnF aient enregistré la Correspondance sous le titre : « Correspondance particulière ». Le long de la première colonne ou en haut de celle-ci, sont mentionnés le nom et l'adresse de l'imprimeur : « Imprimerie-Lithographie de M. Lejolviv et Cie rue Notre-Dame des Victoires, 23, à Paris. » La plupart des rubriques sont signées par Lejolviv. Enfin, pour faire bonne mesure et pour obéir au procureur, après les cours de la Bourse, la Correspondance est signée par le gérant : Lejolviv. Il est donc tout naturel que cette Correspondance sans titre ait été communément appelée : *Correspondance Lejolviv*. Les numéros conservés à la BnF sont timbrés à 6 centimes.

Deux types de rubriques peuvent être distingués : les rubriques quotidiennes ; les rubriques à périodicité plus large. Chaque jour, la *Correspondance Lejolviv* offre : une « Correspondance particulière », datée de Paris et du jour même ; y sont consignées les nouvelles politiques et françaises ainsi que toutes sortes d'autres nouvelles de la capitale – un « Extrait du *Moniteur* », nouvelles officielles enregistrées au *Moniteur* – une « Revue des journaux », courts extraits des journaux parisiens, souvent signés par leur auteur d'origine – une « Correspondance étrangère »,

Jeanblanc, *Des Allemands dans l'industrie et le commerce du livre à Paris (1811-1870)*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

⁹⁸ Lorsque Lejolviv en fait la déclaration, le 28 février 1853, à la direction de la Librairie, il ne lui donne pas le titre de *Correspondance Lejolviv* que ses contemporains ont retenu. Il « déclare avoir l'intention de continuer... la publication de la Correspondance qu'il adresse aux journaux des départements et de l'étranger en langue française et allemande, et connue sous le nom d'*Office-Correspondance*, laquelle paraît tous les jours et est imprimée dans ses ateliers. » (AN, F¹⁸ 394)

extraits de journaux espagnols, anglais, allemands, etc., rubrique parfois signée par Henri Ferrier – la lettre de Henri Ferrier, rubrique sans titre, toujours signée par Henri Ferrier qui, lorsqu'il écrit la qualifie de « lettre parisienne »⁹⁹. S'il faut en croire Ferrier et ses correspondants, chaque « lettre parisienne » est attendue avec impatience ainsi que fort goûtée par les rédacteurs des journaux départementaux et même par leurs amis. Témoins a contrario, ces réclamations que Ferrier répercute dans une de ses lettres : « On m'écrit pour me dire : Vos lettres parisiennes sont dénuées d'intérêt ; non seulement elles sont vides de nouvelles et d'idées, mais on y remarque une teinte de tristesse profonde, on dirait que vous avez été frappé dans vos affections. Auriez-vous perdu un ami, les personnes de mon entourage qui vous lisent habituellement ne vous reconnaissent plus. Elles prétendent que vous êtes absent ou malade et que votre signature n'est qu'un trompe l'œil qui ne trompe personne...¹⁰⁰ » Dans sa lettre, Ferrier se fait le chroniqueur critique de l'actualité française et étrangère : questions politiques, autres questions du jour, idées, spectacles, vie parisienne sont passés en revue. Ferrier se veut une certaine indépendance de jugement et se reconnaît, avec complaisance, des allures pleines de « vivacité », et même du « laisser-aller »¹⁰¹. – une rubrique « Nouvelles diverses » – un tableau sur les cours des valeurs boursières, toujours situé à la fin de la Correspondance – quelques « dépêches télégraphiques » venues des capitales étrangères sont disposées au hasard entre les rubriques, remplissant les espaces restés libres.

Parmi les rubriques non quotidiennes, la *Correspondance Lejolviet* propose tous les deux jours la « Correspondance particulière de l'Office-Correspondance Lejolviet », provenant de Saint-Petersbourg ou de Varsovie, parfois assez longue, au-delà d'une colonne ; tous les samedis, un « Bulletin judiciaire » ; tous les dimanches une rubrique « Produits agricoles », rubrique souvent datée du samedi. Ces deux dernières rubriques sont certainement très utiles aux journaux départementaux à faible périodicité (hebdomadaires ou bihebdomadaires).

Indépendance vis-à-vis des gouvernements en place, mais prudence et grande modération politique semblent avoir été la ligne de conduite de

⁹⁹ BnF, Lc² 2184, 13 juillet 1856 : « Je n'ai au contraire qu'à vous remercier de l'extrême indulgence avec laquelle vous avez accueilli mes lettres parisiennes. »

¹⁰⁰ *Ibid.*, 8 juin 1856. L'ami perdu est Lejolviet qui, le 6 juin, est condamné à deux ans de prison.

¹⁰¹ *Ibid.*, 7 août 1856. Le 13 juillet 1856, Ferrier écrit : « Après tout, le style grave, sérieux et compassé de la *Correspondance Havas et Cie* vous dédommagera facilement de mon laisser-aller, mais je doute fort que M. Havas me dépasse en affection et en dévouement. »

l'Office-Correspondance. Déjà, en 1834, le commissaire de la Librairie soulignait cette modération : « Le sieur Lepelletier n'a, dans sa Correspondance, adopté aucune couleur politique tranchée. Sans être ministérielle, leur [sic] rédaction est fort modérée et fort sage¹⁰². » Cette opposition en demi-teinte est une des raisons du succès de l'entreprise, auprès de la presse modérée des départements. Depuis janvier 1841, *L'Écho dunois, Journal de l'arrondissement de Châteaudun* ouvre chacun de ses numéros sur une « Revue politique de la semaine » tirée manifestement de cette Correspondance¹⁰³. On sait comment cet hebdomadaire a publié quelque temps un *Bulletin* autographié quotidien fin février-début mars 1848, pour suivre de plus près et non sans inquiétude la révolution parisienne. Un peu plus tard, les événements révolutionnaires du 15 mai à Paris, remplissent toute la première page du n°28 du 20 mai, dans un compte rendu minutieux et fort défavorable.

Les journées des 23-26 juin sont vécues avec anxiété à Châteaudun comme dans tout l'Eure-et-Loir. Après quelques informations manifestement extraites de sa Correspondance de Paris, *L'Écho dunois* du 24 juin propose cet article titré « Nouvelles du matin » : « C'est le bulletin de l'émeute ! La soirée d'hier nous l'avait fait pressentir. À onze heures et demie du soir, les attroupements s'étaient dispersés à la voix des principaux meneurs qui leur avaient dit : 'À demain, la grande journée ! Ils ont tenu parole... Cette journée est venue. La bataille annoncée par M. Clément Thomas se livre. M. le commandant supérieur ne s'était trompé que de quelques jours. » Suit un récit circonstancié de l'affrontement entre troupes de ligne et révoltés : « Paris ressemble à une place de guerre. Dès huit heures du matin, le bruit s'est répandu que des barricades avaient été élevées le long des boulevards, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au faubourg Saint-Antoine et dans le faubourg Saint-Marcel. » Le numéro suivant, du 1^{er} juillet, donne un récit de la journée du 23 juin : « *Neuf heures du soir*. – La lutte, entamée d'assez grand matin sans le quartier Saint-Jacques, est encore terrible en ce moment aux abords du pont Saint-Michel et du Petiot-Pont. Les insurgés, fortement barricadés, sont établis sur la rive gauche d'où ils font un feu nourri, auquel la garde nationale et la troupe de ligne ripostent avec énergie. Le passage est interdit sur le Pont-Neuf. Des balles parties des environs du pont Saint-Michel, sont venues frapper à l'angle de la Monnaie. [...] » La journée du 24 juin est l'objet du même type de récit : « Au moment de mettre sous presse, on nous annonce que le général Cavaignac a annoncé à l'Assemblée nationale qu'ils

¹⁰² AN, F¹⁸ 1793, dossier Lepelletier, 20 juin 1834.

¹⁰³ Pour tout ce qui suit, voir Gilles Feyel, *La Presse danoise au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 29-34.

était maître des positions, et que ses précautions étaient prises pour vaincre l'émeute si elle faisait demain de nouvelles tentatives. D'un autre côté, on nous dit que le combat a recommencé dans quartier Popincourt, dans la Cité et vers la place Maubert. [...] » Après ces deux premières pages, *L'Écho* donne des nouvelles de la garde nationale dunoise partie rejoindre Paris, retrouvant en cours de route d'autres détachements d'Eure-et-Loir. Simple promenade militaire : le lundi 26, la colonne arrive à Paris à 6 du matin par chemin de fer. Bien accueillie, elle est postée à l'Assemblée nationale, puis se déplace mardi rue de Lille. Enfin, mercredi matin à 7 heures les détachements sont passés en revue par les députés, puis quittent Paris à 16 heures par un convoi spécial qui le achemine jusqu'à Toury. Après avoir passé la nuit à Janville, les Dunois sont de retour à Châteaudun jeudi, vers 14 heures, où ils sont accueillis en fanfare. À l'automne suivant, *L'Écho* s'occupe tardivement de l'élection présidentielle du 10 décembre, hésitant à choisir entre les deux principaux candidats, Louis-Napoléon et le général Cavaignac, le premier soutenu par l'*Office-Correspondance*, le second par l'*Agence Havas*¹⁰⁴.

L'*Office-Correspondance* avait dû choisir sa voie et rallier un drapeau, et l'avait fait en faveur de Louis-Napoléon, comme l'explique Henri Ferrier en 1856 : « La *Correspondance Lejolvivet* en restant fidèle à la ligne de liberté sage et modérée qui avait été choisie dès le principe par ses rédacteurs politiques avait conquis une supériorité qui n'avait presque pas faibli même après la coalition dirigée contre elle par l'entreprise des annonces. En 1848 elle s'est rangée hardiment avec la presse départementale tout entière du côté du drapeau de la conservation et de l'ordre. *La Presse* a posé la première à Paris la candidature du prince Louis-Napoléon et M. Lejolvivet a fait dans les départements ce que *La Presse* faisait à Paris¹⁰⁵. »

En 1849, *L'Écho dunois* s'affiche résolument conservateur en publiant le 2 juin, après la première séance de la nouvelle Assemblée législative le 28 mai une réflexion politique signée « H. » – venue d'Henri Ferrier, ou de l'*Agence Havas*? – fustigeant le comportement de la « Montagne » démocrate-socialiste « qui n'a pas même voulu attendre que le bureau [de

¹⁰⁴ À ce moment-là, la *Correspondance Havas*, toujours gouvernementale, militait en faveur de Cavaignac : « Sous tous les rapports, le pétitionnaire [Havas] est apte à l'exercice de la lithographie spéciale, exécutée par lui pour l'impression d'une *Correspondance* politique autographiée, à laquelle le gouvernement de Juillet, celui de Février et l'administration du général Cavaignac, ont accordé des subsides pour les besoins de leurs causes. » (AN, F¹⁸ 1775, dossier Havas, rapport du commissaire de la Librairie, 24 août 1852). Les journaux départementaux conservateurs du Congrès de Tours participèrent efficacement à la campagne en faveur de Louis-Napoléon, mais se décidèrent tard, le 6 novembre 1848.

¹⁰⁵ BnF, Lc² 2184, 17 juillet 1856.

l'Assemblée] fût constitué, pour commencer sa guerre de violence et d'intimidation » :

Nous connaissons les mauvaises intentions de la Montagne et nous savons comment elle procède. Elle n'invente rien, elle copie. Sa feuille la plus importante, celle que patronne spécialement M. Ledru-Rollin, *La Révolution démocratique et sociale*, livre ce matin le secret de sa manœuvre. Elle évoque la date du 31 mai [1793], et rappelle aux nouveaux montagnards la conduite tenue dans cette journée par l'ancienne Montagne. [...]

Nous savons que la majorité a le profond sentiment des devoirs que les circonstances lui imposent, et qu'elle ne se départira pas un instant de l'énergique modération dont elle a déjà donné d'éclatantes preuves. Non, quoiqu'il arrive, la France peut en être certaine, s'il y a des hommes au sein de la représentation nationale qui rêvent le rôle de Marat, de Danton, de Robespierre, nous ne reviendrons pas à 93, nous ne reverrons pas un 31 mai, et au-dedans comme au-dehors de l'Assemblée, les futurs dictateurs rencontreront une de ces invincibles résistances qui viennent à bout de toutes les conspirations.

La journée du 13 juin, qui voit les représentants de la gauche démocratique et sociale manifester sur les boulevards contre l'attaque de la République romaine par les troupes françaises est l'objet d'un compte rendu tout à la fois alarmant et rassurant de la Correspondance parisienne, le 16 juin :

La journée a été signalée par des événements graves. Paris avait été fort tranquille jusqu'à onze heures. Mais à ce moment de la journée, une foule nombreuse s'est amassée sur les boulevards Saint-Martin et du Temple. Le rassemblement pouvait compter douze à quinze mille hommes, dont un tiers en uniformes de gardes nationaux et tous en armes. [...] La manifestation s'est mise en marche le long des boulevards, et arrivée aux abords de la place Vendôme, où stationnaient des troupes nombreuses, le rassemblement a été sommé de se disperser. Après l'accomplissement des formalités légales, une charge de cavalerie a dissipé cette foule, qui en un instant s'est éparpillée dans les rues environnantes en criant : Aux armes !

La garde nationale, en effet, a couru aux armes, mais pour maintenir et rétablir l'ordre dans les rues.

Après la dispersion de la manifestation, les représentants de la Montagne, revêtus de leurs écharpes et accompagnés par une faible portion de la légion d'artillerie, se sont rendus au Conservatoire des Arts-et-Métiers, pour s'y constituer en Convention.

On disait que des barricades avaient été tentées sur ce point, mais des chasseurs de Vincennes qui débouchaient de toutes les rues ont enveloppé les émeutiers et les ont fait prisonniers : on assure que quelques représentants se trouvent au nombre des personnes arrêtées. [...]

Une barricade a été faite, vers deux heures, avec deux voitures renversées, rue Saint-Martin. Elle n'a pas tardé à être enlevée par la garde nationale. Plusieurs individus qui avaient formé cette barricade ont été blessés et arrêtés. [...]

Quatre heures. Un gouvernement provisoire démocratique-socialiste a été formé, dit-on, aux Arts-et-Métiers, on s'en entretient vivement dans les couloirs et la salle de l'Assemblée. On ajoutait que 123 montagnards avaient proclamé la Convention, et qu'ils avaient mis hors la loi le gouvernement et la majorité de l'Assemblée.

Quatre heures et demie. Le 24^e de ligne, avec M. Pierre Bonaparte en tête, marche aux cris de vive l'ordre ! vive la Constitution ! sur les Arts et Métiers.

Six heures. Un fiacre escorté d'un bataillon de chasseurs de Vincennes, descend le boulevard. M. Fékix Pyat et une autre personne occupent le fond de la voiture. On ajoute que deux représentants ont été arrêtés au Conservatoire des Arts-et-Métiers avec une cinquantaine d'artilleurs de la garde nationale. Les représentants du peuple Deville, Magne, Daniel, Fargin-Fayolle, Boche, Vauthier ont été arrêtés vers six heures par l'autorité militaire, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, où ils s'étaient établis en permanence. Ils ont été déposés à la Conciergerie jusqu'à ce que l'Assemblée législative ait statué à leur égard. [...]

Le gouvernement a appris par le télégraphe que M. Ledru-Rollin était sur la route de Lyon. M. le président du Conseil et M. le ministre de l'Intérieur, appelés dans la Commission des poursuites, ont déclaré que l'ordre avait été transmis d'arrêter M. Ledru-Rollin.

À la fin de l'été suivant, le 8 septembre, *L'Écho* présente de nouveau des réflexions politiques, encore signées « H. », se félicitant du retour de l'ordre :

La politique des casse-cou, la politique des expériences et des aventures est aujourd'hui discréditée. Notre pays en a eu assez : il n'en veut plus ni dans un sens ni dans l'autre. Il sait ce que l'utopie lui a apporté de maux, il ne veut pas tenter une seconde épreuve avec la réaction. Il a même peur, la peur intelligente et salutaire, des révolutions et des contre-révolutions. [...] La France a traversé depuis soixante ans bien des révolutions, et plus d'une fois on a pu l'accuser d'avoir agi à la légère, en sacrifiant le bien-être présent aux illusions de l'inconnu. Grâce au ciel ! cette fois l'expérience du passé lui profite, car elle a appris à être prudente et circonspecte. Maîtresse d'elle-même par la virtualité des institutions qu'elle s'est données, elle ne permet pas désormais aux partis de disposer d'elle.

Réflexions venues d'Henri Ferrier ou de l'*Agence Havas*, dont *L'Écho* insère souvent des analyses en 1852, alors qu'il revient entre 1853 et 1855 aux services de l'*Office-Correspondance* ? Cette attitude « prudente et circonspecte » a toujours été celle de l'*Office* selon *L'Impartial de la Meurthe et des Vosges, Journal de l'ordre et du travail* (Nancy), regrettant sa disparition en juillet 1856 : « La *Correspondance Lejolivet* cessera de paraître le 31 de ce

mois. Depuis la création de *L'Impartial*, nous avons reçu cette Correspondance indépendante rédigée avec talent, conscience et modération ; une partie de la presse départementale, à laquelle elle a rendu de grands services, fait là une véritable perte. Pour notre compte, nous n'hésitons pas à le dire, nous devons aux fréquentes publications des appréciations et des nouvelles qu'elle nous transmettait une partie du succès qui a fait de *L'Impartial* l'un des journaux les plus répandus de nos départements de l'Est¹⁰⁶. »

Il est tout ignoré du tirage et de la diffusion géographique de la *Correspondance Lejolivet*. Tout au plus est-il connu qu'en 1834, Lepelletier expédiait tous les jours une centaine d'épreuves de sa Correspondance. C'est un chiffre important ; en 1840, Havas correspondait avec seulement soixante-dix feuilles ministérielles départementales¹⁰⁷.

Des trois activités de l'*Office-Correspondance*, la spéculation boursière fut la plus rentable ! Ce n'est pas un hasard si l'*Office*, malgré ses fréquents changements d'adresse, reste constamment installé tout proche du Palais Brongniart. L'*Office* publiait déjà des cours boursiers dans sa Correspondance politique. Sous l'impulsion de Bourgoin, il fit beaucoup plus et participa activement aux spéculations désordonnées sur les compagnies de chemin de fer qui provoquèrent la crise de 1846-1847. Ce qui valut à Bourgoin et Lejolivet un procès en février 1846¹⁰⁸.

Depuis 1830, l'*Office* envoyait à des correspondants banquiers et affairistes de Paris et des départements une cote boursière autographiée renfermant les cours réels des fonds publics. Cette cote comprenait deux parties : l'une pour les ventes au comptant, l'autre pour les ventes à terme. La cote constituait une publication tout à fait indépendante de la Correspondance politique et n'était jamais envoyée aux rédacteurs des journaux. Ne la recevaient que les banquiers et autres affairistes qui en faisaient la demande¹⁰⁹.

¹⁰⁶ BnF, Lb² 2184, 17 juillet 1856.

¹⁰⁷ AN, F¹⁸ 1793, dossier Lepelletier : « Le bureau de correspondance qu'il dirige depuis neuf mois a pour objet de transmettre les nouvelles de toute nature aux journaux des départements et de l'étranger. Il en expédie tous les jours une centaine d'épreuves. » (Rapport du commissaire de la Librairie, 20 juin 1834.) – F¹⁸ 331, « Cette dernière entreprise [Havas] fait comme les autres de la politique intérieure qu'elle expédie chaque jour par la poste dans les départements à plus de soixante-dix journaux ministériels. » (Rapport du commissaire de la Librairie, 24 décembre 1840.)

¹⁰⁸ *Gazette des tribunaux*, 7, 8, 10, 11, 12, 15 et 21 février 1846, Tribunal correctionnel de Paris, 7^e Chambre., président, M. Salmon.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 8 février 1846., audience du 7 février, interrogatoire de Bourgoin. « D. : Cette cote publiait... aussi le cours réel des fonds publics ? R. : Nous agissions ainsi depuis 1830 ; nous

Après la loi du 11 juin 1842 étendant le réseau des chemins de fer, de nombreuses compagnies rivales se créent et sollicitent l'adjudication des travaux de construction des voies ferrées. Chacune des compagnies fait miroiter les bénéfices attendus de la construction et de l'exploitation de la ligne à adjuger. Les bénéfices escomptés sont tels que les capitalistes s'arrachent avec fièvre des papiers que les agents de change appellent « promesses d'action » ou « récépissés » et que Bourgoïn nomme « éventualités ». Au moment des adjudications, la spéculation consiste à se procurer les « éventualités » des compagnies qui sont réputées devoir les obtenir. C'est la fortune pour l'heureux propriétaire d'« éventualités » de la compagnie qui a obtenu l'adjudication, mais c'est la ruine pour celui qui ne possède que celles d'une compagnie qui l'a manquée. D'où une énorme surenchère où les moindres bruits sont amplifiés et où les spéculateurs sont à l'affût de la moindre nouvelle.

Bourgoïn en profite. En avril 1844, avec Lejolivet et un certain Bertrand¹¹⁰, il forme une société pour négocier les « éventualités ». Bertrand et Lejolivet y sont intéressés chacun pour 3/14^e cependant que Bourgoïn l'est pour les 8/14^e restants¹¹¹. Pour ses 3/14^e, Bertrand apporte 32 000 F au capital social ; il se retire en décembre 1844 en emportant 25 000 F de bénéfice ; l'affaire est donc très rentable, si rentable que Bourgoïn et Lejolivet la continuent seuls et se répartissent le travail.

Bourgoïn paraît tous les jours à la Bourse où il est très connu et où il jouit d'une réputation des plus honorables ! Il y négocie les « éventualités » ainsi que l'affirme le commissaire de police : « Je savais que M. Bourgoïn était tous les jours à la Bourse, recevant de beaucoup de personnes des ordres d'achat et de vente de promesses d'actions¹¹². » Enfin, il en rapporte des cours sur les « éventualités » et les effets publics qu'il transmet le soir

envoyions ces cours à nos correspondants banquiers tant à Paris qu'en province. [...] D. : Vous la distribuez à vos correspondants-banquiers, et aussi aux journaux ? R. : Aux premiers, je l'ai dit ; mais jamais aux journaux. » – *Ibid.*, 11 février 1846, Billault admet implicitement le contraire. Si les journaux ne recevaient pas la cote, ils la publiaient tout au moins : « Restent les journaux. Vous le savez, depuis la loi du 15 juillet il n'y a pas eu publication de la cote dans les journaux. J'ai les mains pleines de lettres qui attestent cette suppression. En voici de la presse ministérielle, en voilà de l'opposition dynastique. Et que nous importerait d'ailleurs que les journaux publiassent notre cote, alors que nous ne les en avons pas chargés ? »

¹¹⁰ Ce Bertrand est peut-être un parent de Lejolivet. Un Jean Bertrand, clerc de notaire, âgé de 35 ans, signe le 19 fructidor an XI, l'acte de naissance de Lejolivet (AN, F¹⁸ 1791, dossier Lejolivet).

¹¹¹ *Gazette des tribunaux*, 8 février 1846, réquisitoire du 7 février.

¹¹² *Ibid.*, 7 février 1846, audience du 6 février déposition du commissaire de police de la Bourse.

à Lejolivet¹¹³. Bourgoïn n'est pas seul à négocier les « éventualités » ; en octobre 1845, « les négociations sur les promesses d'actions du chemin de fer avaient amené dans la Bourse une foule d'entremetteurs qui vendaient et achetaient ; la foule était si grande qu'on ne pouvait plus pénétrer ; nous avons grand'peine à arriver au Parquet », déclare le syndic des agents de change, ce qui est confirmé par le commissaire de police : « Dans les derniers temps surtout, tout le monde s'était fait intermédiaire, et j'ai dit (à l'instruction) qu'alors le nombre des acheteurs et des vendeurs d'éventualités pouvait s'élever à 7 ou 800¹¹⁴. » S'il n'est pas le seul, Bourgoïn est cependant l'un des plus importants « courtiers marrons »¹¹⁵. Il doit cette position à tout le travail effectué par Lejolivet sous le couvert de l'*Office-Correspondance*¹¹⁶.

La première besogne de Lejolivet est de copier les cours transmis par Bourgoïn¹¹⁷ ; il en tire une cote plus étendue que celle qu'il envoyait auparavant à ses clients. Cette cote « nouvelle formule » était divisée en deux parties, détachables l'une de l'autre, l'une donnant le cours réel des fonds publics, l'autre le cours des « éventualités »¹¹⁸. L'avocat du roi en

¹¹³ *Ibid.*, 8 février 1846, audience du 7 février, interrogatoire de Bourgoïn.

¹¹⁴ *Ibid.*, 7 février 1846, audience du 6 février, déposition du commissaire de police.

¹¹⁵ *Ibid.*, 7 février 1846, c'est ainsi que le syndic des agents de change qualifie tous ces intermédiaires.

¹¹⁶ *Ibid.*, 8 février 1846, réquisitoire : « Enfin, on a saisi chez Bourgoïn des lettres d'affaires très nombreuses portant en tête en lettres imprimées : *Office-Correspondance*. [...] Les lettres à en-têtes imprimés portaient son nom [Lejolivet]. »

¹¹⁷ *Ibid.*, 8 février 1846, interrogatoire de Bourgoïn, à propos des cours rapportés de la Bourse : « Mais ici s'arrête ma responsabilité ; M. Lejolivet en faisait faire des copies ; pour moi je ne m'en occupais plus. » Réquisitoire : « C'était lui [Lejolivet] qui autographiait les cotes. »

¹¹⁸ *Ibid.*, 7 février 1846, déposition du Syndic des agents de change : « D. : Avez-vous eu connaissance d'une publication imprimée sortant de ces bureaux ? – R. : J'ai su qu'on distribuait le cours des promesses d'action. – D. : N'y avait-il pas dans cette feuille, qui était lithographiée, deux parties pouvant se détacher l'une de l'autre, l'une donnant le cours réel des fonds publics, et l'autre donnant le cours des promesses d'action, ce qui était nommé dans cette feuille : *Cours des éventualités* ? – R. : Je ne connais pas l'existence de cette double cote ; je n'ai vu que la dernière, celle des éventualités. » Déposition du commissaire de police : « D. : Avez-vous su que Bourgoïn faisait publier le cours des éventualités ? – R. : Oui... – D. : Il y avait deux parties dans cette cote ? – R. : Oui, une pour les ventes au comptant, et une pour les ventes à terme. – D. : Ce n'est pas là l'objet de ma question : pour les cours réels, il y a aussi les ventes au comptant et à terme séparées. Je vous parle d'une partie pour les cours réels, et d'une autre pour les éventualités, mais lithographiées de manière à ce qu'elles pouvaient se détacher l'une de l'autre. – R. : Je n'avais intérêt qu'à rechercher la cote des éventualités ; je n'ai pas connu l'autre, sans doute parce qu'elle était détachée. » De ces deux dépositions, il est possible de conclure sans témérité que la cote des « éventualités » n'était pas envoyée à tous les clients de la cote de l'*Office* ; sans doute

donne une description assez précise : « On a saisi chez eux... plusieurs exemplaires de la cote donnant le cours des effets publics. Cette cote était divisée en deux parties : l'une comprenait les chemins de fer adjugés, les effets de bourse cotés au Parquet, et quelques courtes nouvelles politiques, de nature à influencer sur les jeux de bourse. À côté de cette partie principale de la cote, et sur une grande marge, se trouvait un article spécial donnant le cours des éventualités, c'est-à-dire des récépissés ou promesses d'actions des chemins de fer. Il y en avait même d'entièrement séparées l'une de l'autre¹¹⁹. » Ce réquisitoire relève que Lejolivet agrémentait sa cote de « quelques courtes nouvelles politiques, de nature à influencer sur les jeux de bourse » ; l'indépendance de la Correspondance politique de l'*Office* vis-à-vis de tous ces agiotages est bien tenue : il est clair que c'est elle qui fournit à Lejolivet ces quelques nouvelles qui orientent les spéculations de ses clients ; la Correspondance politique et les cotes boursières de l'*Office* sont intimement liées pour l'intérêt le mieux compris de Bourgoïn et des agioteurs qui l'entourent. Lejolivet envoie ses cotes sous pli cacheté à Paris et en province ; il les distribue aux personnes qui viennent les chercher à son Bureau, mais se défend d'en faire une publication : les cotes n'ont jamais été criées ni distribuées publiquement à la Bourse¹²⁰. Le prix d'abonnement à la cote des « éventualités » est de 15 F par an¹²¹. Selon Bourgoïn, 50 à 60 personnes la reçoivent¹²². Aux dires de l'avocat du roi, la cote est distribuée « à profusion », elle possède des abonnés à Nantes, Rouen, au Havre, partout où Bourgoïn a ses affaires. Parmi les abonnés se

n'était-elle transmise qu'aux clients les plus sûrs ou à ceux qui en faisaient explicitement la demande.

¹¹⁹ *Ibid.*, 8 février 1846, réquisitoire.

¹²⁰ *Ibid.*, 8 février 1846, interrogatoire de Lejolivet : « D. : Avez-vous publié le cours des actions ? – R. : Je ne crois pas que cela puisse s'appeler une publication. Les cotes étaient envoyées en province à nos clients, mais cachetées ; très peu étaient livrées à la circulation dans Paris : quelques-unes étaient données à un très petit nombre de personnes qui venaient les chercher à nos bureaux. Il n'y avait pas publication de notre part : chacun était intéressé à garder pour soi les renseignements de cette cote. Le jour ou M. le Juge d'instruction m'a dit qu'il considérait cela comme une publication, j'ai cessé l'envoi de cette cote. » Interrogatoire de Bourgoïn : « D. : La cote des éventualités circulait-elle dans la Bourse ? – R. : ... elle n'était pas distribuée à la Bourse ... Ces cotes, on les donnait à qui venait en demander, on ne les proposait pas, mais on les accordait pour la plus grande facilité des opérations ; nous n'en faisons pas une affaire, c'était un auxiliaire pour nos opérations... – D. : Le troisième chef de prévention qui pèse sur vous est la publication du cours des éventualités. – R. : Je vous déclare, que dans ma pensée, ce que nous avons fait, n'est pas la publication d'un cours de Bourse ; c'était une note faite à la main, rapidement, fort mal écrite. »

¹²¹ *Ibid.*, 7 et 11 février 1846, déposition du Syndic des agents de change ; plaidoirie de Me Billault.

¹²² *Ibid.*, 8 février 1846.

trouve même le journal anglais *Morning Herald*¹²³. M^e Billault, l'avocat de Bourgoïn, précise : « Savez-vous combien nous avons d'abonnés à Paris ? Neuf maisons de banque et vingt-trois particuliers, six à Rouen, trois au Havre, un à Gênes, un à Vienne¹²⁴. »

Lejolivet reçoit ensuite au bureau de l'*Office* les clients de Bourgoïn et négocie avec eux. Il tient aussi une très importante comptabilité ; les enquêteurs ont saisi au siège de l'*Office* 22 registres et 42 carnets de Bourse. Il aide enfin Bourgoïn et reçoit pour salaire 3/14^e des bénéfices. Un salaire important étant donné l'ampleur des opérations négociées. Les chiffres de l'expert, que l'avocat de la défense ne conteste pas vraiment, sont énormes. Selon les livres, les bénéfices s'élèvent à 77 852 F en avril-décembre 1844, 162 148 F de janvier au 15 juillet 1845, 100 000 F du 15 juillet à la fin d'octobre 1845, soit au total 340 000 F. Le courtage avoué par Bourgoïn étant le même que celui que prend un agent de change – 1/8^e de la valeur de chaque opération – les négociations de l'*Office* se montent à la somme de 260 à 270 millions de francs¹²⁵.

Il est possible de répartir les bénéfices entre les associés¹²⁶ : Bourgoïn (8 puis 11/14^e), Bertrand (3/14^e), Lejolivet (3/14^e), soit 36 169 F, 25 000 F, 16 683 F en avril-décembre 1844 ; 127 402 F, néant, 34 745 F de janvier au 15 juillet 1845 ; 78 572 F, néant, 21 428 F du 15 juillet à la fin d'octobre 1845, soit au total pour le premier 242 143 F, le deuxième 25 000 F, le troisième 72 857 F. De tels profits ne pouvaient qu'engager Bourgoïn et Lejolivet à persévérer, malgré la loi du 15 juillet 1845, empêchant la spéculation sur les promesses d'actions, interdisant aux agents de change de les négocier et prohibant la publication de leur cote. Aussi le Syndic des agents de change porta-t-il plainte en octobre 1845 devant le déchaînement de la spéculation. Le 23 octobre, les papiers de Bourgoïn furent saisis : leur examen compromit quatorze agents de change dont six furent inculpés pour l'avoir fait négocier des « éventualités »¹²⁷.

Neuf accusés comparaissent devant le tribunal correctionnel de Paris, le 6 février 1846 : Bourgoïn, Lejolivet, un certain Lefort et les six agents

¹²³ *Ibid.*, 8 février 1846, réquisitoire.

¹²⁴ *Ibid.*, 11 février 1846, plaidoirie de M^e Billault.

¹²⁵ Ces énormes chiffres sont répétés dans l'interrogatoire de Bourgoïn et dans le réquisitoire. Ils sont dus uniquement aux opérations sur les « éventualités ». Bourgoïn et Lejolivet ont aussi négocié des effets publics et industriels. Bourgoïn avoue la négociation de 2 à 300 actions : Houillères de la Chazotte, journal *L'Époque*, *Gaz d'Arles*, Entrepôts du Nord et des Batignolles, etc.

¹²⁶ *Ibid.*, 8 février 1846. Bertrand se retire avec 25 000 F en décembre 1844 pour prix de ses 3/14^e, quoique les bénéfices de l'association ne soient que de 77 852 F (réquisitoire).

¹²⁷ *Ibid.*, 8 et 15 février 1846, réquisitoire et réponse de l'avocat du roi aux défenseurs.

de change. Bourgoïn et Lejolivet sont inculpés pour avoir négocié « des effets publics et autres de toute nature » sans être agents de change, pour avoir malgré la loi de juillet 1845 publié « la valeur des actions du chemin de fer avant l'homologation des adjudications » et s'être prêtés à « la négociation des récépissés ou promesses d'action de chemin de fer »¹²⁸. Ils se défendent bien difficilement ! Leur avocat minimise l'importance des négociations sur les effets publics ou autres ; pour le reste, il affirme que la loi ne s'applique qu'aux agents de change, non aux simples particuliers ! Enfin, et c'est là un argument constamment employé alors par tous les correspondants de presse dans leurs rapports avec le pouvoir, l'autographie des cotes ne constitue pas une publication, mais seulement une correspondance privée¹²⁹.

Au bout du compte, le tribunal se laisse presque convaincre et rend un verdict très clément. Bourgoïn et Lejolivet n'ont pas transgressé la loi de juillet 1845 en négociant les « éventualités » ; ils sont seulement reconnus coupables de « s'être immiscés dans les fonctions d'agent de change » et d'avoir publié « la valeur des actions de chemin de fer avant l'homologation de leur adjudication ». Au regard des énormes bénéfices tirés des négociations, les peines décidées par le tribunal sont bien légères ! En tout 11 000 F d'amende et les frais du procès imposés à Bourgoïn et Lejolivet « associés solidairement »¹³⁰. Les voilà tirés d'affaire, et à bon compte !

¹²⁸ *Ibid.*, 7 février 1846, acte d'accusation. Jules Georges Lefort est directeur de la Banque des actionnaires ; il est accusé d'avoir fait des négociations semblables à celles de Bourgoïn.

¹²⁹ *Ibid.*, 11 février 1846. « Maintenant, quelle limite sépare cette correspondance de la publicité ? Je suis négociant commissionnaire et j'ai le droit d'instruire mes correspondants ; je le fais par lettres mises à la poste ; combien faudra-t-il de ces lettres pour tomber sous la loi pénale, pour qu'il y ait publicité ?... Je le répète, ces lettres étaient envoyées sous bande, cachetées, non pas même imprimées, mais autographiées. Cela saurait-il constituer une publicité, je ne le crois pas... Et que nous importerait d'ailleurs que les journaux publiassent notre cote, alors que nous ne les en avons pas chargés ? S'ils la publient, c'est à leurs risques et périls ; ce sont eux qu'il faut poursuivre, et non pas nous. J'écris une lettre démagogique, un journal l'imprime ; les journaux font ce qu'ils veulent, mais à eux revient la conséquence de leurs actes. M. Bourgoïn envoie sa cote, sera-t-elle Dieu, table ou cuvette ? Que lui importe, cela ne le regarde pas... » Le 12 février, répliquant à l'avocat du roi, Billault reprend une erreur de sa plaidoirie. Selon la *Gazette des tribunaux*, « M. Billault commence sa réplique dans l'intérêt de MM. Bourgoïn et Lejolivet ; il insiste surtout sur une erreur de fait : c'est que jamais les cotes adressées par l'*Office-Correspondance* ne l'ont été sous bande, à la façon des imprimés, mais seulement dans des lettres cachetées et adressées par la poste. »

¹³⁰ 10 500 F d'amende pour avoir usurpé les fonctions d'agent de change et 500 F pour avoir publié leur cote des « éventualités ». Les trois agents de change parisiens sont acquittés. Les trois agents de change de Rouen et du Havre sont condamnés à des amendes

Mais leur honorabilité en sort bien ternie : le tribunal les a reconnus « courtiers-marrons ». Une telle réputation éclabousse tous les correspondants de presse. Alphonse Karr, en septembre 1848, fustige une Correspondance inexacte : « *Le Courrier de la Gironde*, qui tient boutique de calomnies et qui se fournit chez les débitants des officines parisiennes quand il n'est point assez riche de son fonds, a publié dans son numéro du 10, arrivé aujourd'hui à Paris, une Correspondance qui se termine par ces lignes : 'En ce moment M. Ledru-Rollin s'occupe de la création d'un nouveau journal, en opposition avec *La Réforme*. Il trouve que *La Réforme* n'attaque pas assez ouvertement le général Cavaignac.' Et dire qu'il y a des gobe-mouches à Bordeaux qui prennent au sérieux ces renseignements politiques expédiés au *Courrier de la Gironde* par des courtiers-marrons de son intimité¹³¹ ! »

Un second procès où Lejolivet ne joue pas un plus beau rôle qu'en 1846, met fin à l'indépendance de l'*Office-Correspondance*. Depuis 1848, comme les journaux départementaux, les Correspondances s'étaient multipliées et la concurrence était très vive. L'*Office* eut surtout à lutter contre la *Correspondance Havas* et le *Bulletin de Paris*. Dans cette rivalité, tous les moyens furent bons pour emporter la clientèle des concurrents, ainsi que le révèle *La République de Tarbes* : « Nous recevons très souvent des offices de correspondances dirigées par M. Lejolivet ou M. Havas, des avis tendant à nous engager à refuser l'insertion des annonces qui nous sont envoyées par le *Bulletin de Paris*, que dirige M. Léon Vidal. Aujourd'hui encore, M. Lejolivet nous fait parvenir une circulaire sortie du *Courrier du*

légères (1 500 à 3 000 F), mais l'un d'eux est destitué pour avoir fait, en 1845, des opérations pour son compte. Lefort subit 10 500 F d'amende comme Bourgoin et Lejolivet, pour le même motif.

¹³¹ C'est nous qui soulignons. *Le Journal*, 13 septembre 1848, quotidien édité par Karr du 28 juillet au 31 octobre 1848, de couleur cavaignaciste. Les 9, 12 et 15 octobre 1848, Karr cloue au pilori les Correspondances de presse, malheureusement sans citer aucun nom : « Certains journaux tiennent à paraître bien informés, veulent absolument donner beaucoup de nouvelles. Pour y parvenir, ils acceptent tout ce qui se présente ; vrai ou faux, probable ou absurde, peu leur importe. Joignez à cela une industrie immonde, qui consiste à envoyer à quelques feuilles de province et de l'étranger, sous le titre honnête de Correspondance, tous les bruits honteux, toutes les calomnies, tous les scandales ; il ne sera pas difficile de s'expliquer le nombre de nouvelles inexactes ou controversées qui se répandent tous les jours. » (15 octobre 1848) *L'Union*, journal légitimiste, emploie la même expression : « Sous la foi de nous ne savons quel courtier-marron de nouvelles, *Le Républicain de Lot-et-Garonne* publiait ces jours-ci la dénonciation que voici : 'La presse légitimiste est réunie en ce moment à Paris en un congrès... Les feuilles blanches des départements s'y sont fait représenter...' Qu'une pareille fable ait été accueillie par un journal de province, cela se conçoit... Mais que penser du journal *Le Temps*, qui se fait aujourd'hui le complaisant écho de cette imposture grossière... » (2 décembre 1849)

Gard, dans laquelle on cherche à établir que le *Bulletin de Paris* est l'exploitation organisée de la presse départementale ; nous ne savons si cette assertion est fondée, car les chiffres alignés par M. Dallivet, du *Courrier du Gard*, ne nous ont pas paru très concluants ; mais, quoiqu'il en soit, et afin d'éviter des réclamations stériles, nous prévenons les offices de correspondances de MM. Lejolivet et Havas que, pour notre part, nous ne nous trouvons pas trop exploités par le *Bulletin de Paris*, auquel nous continuerons à accorder toute notre confiance¹³². »

Par la suite, l'Agence Havas et le *Bulletin de Paris* s'étant rapprochés en novembre 1852¹³³, c'est contre cette redoutable coalition que l'Office doit lutter afin de préserver son indépendance. Ferrier fait allusion à cette difficile période : « Malgré cette redoutable concurrence, la *Correspondance Lejolivet* en restant fidèle à la ligne sage et modérée qui avait été choisie dès le principe par ses rédacteurs politiques avait conquis une supériorité *qui n'avait presque pas faibli même après la coalition dirigée contre elle par l'entreprise des annonces*.¹³⁴. » Dans cette lutte pour survivre, tous les moyens paraissent bons pour résister au redoutable concurrent. La clientèle joue Lejolivet contre la coalition et la coalition contre Lejolivet, espérant de cette émulation une information plus rapide et plus fournie. Afin d'augmenter l'influence de leur feuille, les journalistes veulent connaître et publier les nouvelles avant leurs confrères. Lejolivet résume très bien la situation ; le succès de son entreprise consiste « dans l'envoi des nouvelles encore dans leur primeur »¹³⁵. Il ajoute, « ce que j'appelle appétit du journaliste, c'est le désir d'arriver avant les autres »¹³⁶. Pour satisfaire un tel appétit, le télégraphe ne saurait suffire. Encore faut-il acquérir la nouvelle intéressante avant Havas ou le *Bulletin de Paris*. Ici, malheureusement, l'honnêteté ne suffit pas. Les indécidesses, les indiscretions, voire les vols de documents, sont plus efficaces et semblent être une pratique quotidienne s'il faut en croire l'avocat des deux employés de Lejolivet : « Cela est évident, et il faut que je le dise, parce que j'ai à cœur de défendre ces messieurs, mais je n'ai pas à cœur de les louer, ils ne vivent que d'indiscrétion¹³⁷. »

¹³² *Bulletin de Paris*, 4 février 1850, extrait de *La République de Tarbes*, 31 janvier 1850.

¹³³ En avril 1850, Léon Vidal avait associé son *Bulletin de Paris* à l'entreprise d'annonces « Magnier, Bullier, Duport et Cie », plus tard « Laffite, Bullier et Cie », avec laquelle Havas s'accorda en novembre 1852.

¹³⁴ BnF, Lc² 2184, 17 juillet 1856. C'est nous qui soulignons.

¹³⁵ *Gazette des tribunaux*, 7 juin 1856, procès du 6 juin 1856 contre Lejolivet, deux de ses employés et l'ouvrier Bossard, acte d'accusation.

¹³⁶ *Ibid.*, 7 juin 1856, interrogatoire de Lejolivet.

¹³⁷ *Ibid.*, plaidoirie de M^e Bethmont.

Pour cela, il faut découvrir des informateurs, mus par l'amitié ou l'intérêt, capables, par leur profession ou par leurs occupations, d'accéder facilement aux documents. Outre son employé Moner, Lejolivet loge au siège de l'*Office-Correspondance*, 23 rue Notre-Dame des Victoires, pour le gros loyer annuel de 600 F, Julien-Pierre Bossard, 35 ans, ouvrier imprimeur à l'Imprimerie impériale. Moner et Bossard se lient d'amitié. Contre quelques journaux de son pays natal, quelques billets de spectacle, voire de l'argent, Moner conduit Bossard à soustraire de l'Imprimerie impériale des documents officiels. L'intérêt est évident : ayant des épreuves avant même la parution du *Moniteur officiel*, Lejolivet devance ses deux concurrents grâce au télégraphe. Au début, ce n'est que peccadille. Bossard apporte à Moner le cérémonial des relevailles de l'impératrice. Lejolivet s'empresse de transmettre ce texte – bien inoffensif –, à Cappelman, rédacteur d'un journal belge, *Le Nord*¹³⁸. Une telle communication ne pouvait que mettre en appétit Lejolivet et Cappelman. Lejolivet et Moner demandent à Bossard des pièces plus intéressantes, par exemple des discours de l'empereur. Bossard leur répond : « C'est très gentil d'aimer les discours de l'empereur ; nous n'en avons un exemplaire que quand le discours est affiché. » Les deux compères de répartir : « Mais, ne pourriez-vous pas nous en faire passer un exemplaire un quart d'heure d'avance ? Nous irions au télégraphe. » Bossard se dérobe : « Ah! pour ça, non ; ça n'est pas possible¹³⁹. »

Bientôt se produit l'occasion tant espérée. Avant ses concurrents, Lejolivet va pouvoir divulguer un texte très important. Malgré quelques précautions, il en oublie toute prudence. Après le Congrès de Paris terminant la guerre de Crimée, le gouvernement français retarde la publication du traité de paix du 30 mars 1856. Malgré quelques indiscretions, le secret est bien gardé et les journalistes ne peuvent diffuser que quelques points de détail. Bossard dérobe alors, le 21 avril 1856, « une feuille et une fraction de feuille imprimées contenant, moins cinq articles, le texte du traité du 30 mars ». Lejolivet fait recopier le traité et l'expédie à deux feuilles belges, *L'Indépendance* et *Le Nord*. Pour se préserver d'une enquête possible, il se fait envoyer par Cappelman une dépêche télégraphique où le rédacteur belge suggère qu'il lui a lui-même fourni le texte du traité¹⁴⁰. Le scandale est grand car le *Times* reproduit in extenso et en français le texte publié par les deux journaux belges. *Le Moniteur*, qui a perdu la primeur de la publication, en est réduit à faire interdire la

¹³⁸ *Ibid.*, acte d'accusation.

¹³⁹ *Ibid.*, interrogatoire de Bossard.

¹⁴⁰ *Ibid.*, acte d'accusation.

reproduction du traité par les journaux français¹⁴¹. L'empereur se fâche et ordonne une enquête qui montre rapidement que la fuite provient de l'Imprimerie impériale. Bossard est démasqué, ainsi que Lejolivet et ses deux employés Moner et Emard. Tous quatre comparaissent en cour d'assises, le 6 juin 1856. Malgré leurs dénégations, il est facile au Ministère public de convaincre le jury que les accusés n'ont agi que par goût du lucre. Lejolivet confesse qu'il a donné 100 F à Bossard pour prix de son service¹⁴². Malheureusement pour Lejolivet, le rédacteur de *L'Indépendance* lui a envoyé une lettre, retrouvée au bureau de l'*Office*. Cette intéressante missive suggère que Lejolivet a été payé pour l'envoi du traité. Elle montre ce que déjà, à l'époque, les journalistes attendent d'une Correspondance bien faite ; elle explique sa conduite, sans la justifier :

Mon cher Monsieur Lejolivet,

Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait. Je pense que vous avez reçu ma dépêche vous annonçant, dans les termes convenus, que j'avais fait usage du document immédiatement pour mes éditions d'Allemagne. Je le laisse dans l'édition de France, bien que convaincu que le numéro sera saisi à Paris ; mais cette saisie sera une réclame pour *L'Indépendance*.

Je ne vous demande pas comment vous avez pu vous procurer cet important document, et je ne mets pas en doute que, si vous l'avez envoyé au *Nord* en même temps qu'à moi, c'est qu'il y avait engagement par vous. Seulement, je tiens à vous dire que, s'il n'y avait dans cette obligation qu'une question d'argent, je serais prêt, dans toute autre circonstance semblable, à payer ce qu'il faudrait pour avoir le document seul, ce qui ajouterait à sa valeur pour *L'Indépendance*. Donc, si le cas se présentait, pour une pièce de cette importance, et qu'il fût en votre pouvoir de me la donner à moi seul, vous savez que vous n'avez qu'à envoyer et à dire après ce qui serait dû.

Je ne vous sais pas moins gré d'avoir songé à *L'Indépendance* aujourd'hui ; même en la partageant avec *Le Nord*, la réception de ce document m'a fait grand plaisir, et je vous en remercie sincèrement¹⁴³.

Le procès s'achève par les condamnations de Lejolivet et du malheureux Bossard : deux ans et 15 mois de prison¹⁴⁴. Mais que faire de l'*Office-Correspondance* ? Lejolivet peut-il continuer de le diriger par personne interposée ? Ou bien le vendre au plus offrant ? Au tout début, il est paré au plus pressé. Il faut que l'*Office* serve sa clientèle ; il sera toujours temps de décider ensuite de son avenir. Le 5 mai 1856, Lejolivet signe encore les rubriques de la Correspondance et il la signe comme gérant. Le 6 mai, son

¹⁴¹ *Ibid.*, commentaire introductif de la *Gazette*.

¹⁴² *Ibid.*, acte d'accusation et interrogatoire de Lejolivet.

¹⁴³ *Ibid.*, réquisitoire de l'avocat général.

¹⁴⁴ *Ibid.*, condamnation de Lejolivet, pour corruption de fonctionnaire.

ouvrier lithographe, Peytral, commence à signer les rubriques, mais Lejolivet signe toujours comme gérant. C'est seulement le 14 mai que Lejolivet abandonne toute signature, et Peytral endosse la gérance. Dans le même temps, Lejolivet vend fictivement l'*Office* à Peytral, devenu son prête-nom¹⁴⁵. La Correspondance ne change en rien à part cela ; elle est toujours autographiée à « l'imprimerie-lithographie de Lejolivet » et c'est Ferrier qui la dirige¹⁴⁶. Après la sentence du 6 juin, Lejolivet et Bossard forment un pourvoi en cassation¹⁴⁷, mais il ne semble pas suivi d'effet et Lejolivet est écroué à Sainte-Pélagie. Afin que Ferrier et Peytral puissent autographier la Correspondance sans ennuis administratifs, Lejolivet, le 11 juin 1856, démissionne de son brevet de lithographe en faveur de Peytral qui le 15 juin en demande la reconduction sur son nom. L'affaire suit normalement son cours, et le 29 juillet Peytral est breveté¹⁴⁸.

Mais, entre-temps, la situation de l'*Office* a complètement changé. Grâce aux précautions de Lejolivet, Ferrier eût pu continuer de le diriger en son absence. C'était compter sans les pressions qui ont pu être exercées par Havas autant que par le gouvernement sur Lejolivet qui décide de vendre son *Office*, au début de juillet 1856. Havas, Laffite et Bullier, déjà associés dans la gestion du *Bulletin de Paris* rachètent l'*Office-Correspondance*. Le 13 juillet, Ferrier annonce la vente ; les nouveaux propriétaires doivent prendre possession le 1^{er} août 1856. Durant la seconde quinzaine de juillet se déroule alors une lutte feutrée entre le personnel de Lejolivet et Havas, Laffite et Bullier.

¹⁴⁵ Peytral signe à peine son nom, d'une main très tremblée (AN, F¹⁸ 1810, son dossier). C'est un ouvrier alors âgé de 60 ans (né le 28 fructidor an III/14 septembre 1795). Lejolivet aurait « vendu » son *Office* à Peytral le 11 mai 1856 : « Je soussigné gérant responsable de l'*Office-Correspondance*, déclare que depuis le 10 mai dernier, j'ai cessé de signer cette feuille politique que j'ai aliénée à M. Peytral à la date du lendemain 11 mai même mois. » (Lettre de Lejolivet au directeur de la Sûreté publique, 19 juillet 1856, dans le but de récupérer son cautionnement.) Les dates données par Lejolivet diffèrent légèrement de celles que fournit la *Correspondance Lejolivet*. Il s'agit bien d'une vente fictive ; Peytral le suggère le 31 juillet 1856 : « Je n'avais accepté provisoirement la gérance de l'*Office-Correspondance* que pour être agréable à M. Lejolivet et sauvegarder les intérêts de ses employés. M. Lejolivet ayant vendu à MM. Havas et Laffite-Bullier et n'ayant plus besoin de mes services, je retire à partir de ce jour ma signature de gérant. Le gérant provisoire. Louis Peytral. » (BnF, Lc² 2184)

¹⁴⁶ BnF, Lc² 2184, 7 août 1856. Ferrier : « Je lui avais dit et fait dire [à Lejolivet] qu'en son absence, je me dévouerais avec plaisir jusqu'à ce que l'indulgence de l'empereur lui permit de venir reprendre la direction de ses affaires. »

¹⁴⁷ *Gazette des tribunaux*, 11 juin 1856.

¹⁴⁸ AN, F¹⁸ 1810, dossier Peytral. La lettre de démission de Lejolivet est écrite depuis Sainte-Pélagie : « En vendant mon établissement d'imprimerie lithographique et de correspondance à M. Peytral, je lui ai cédé tous les droits attachés à mon brevet. »

Les positions des protagonistes sont difficiles à connaître. Il est toutefois vraisemblable qu'Havas, Laffite et Bullier ont d'abord pensé absorber complètement l'*Office* et ne plus en faire qu'une annexe de leurs deux autres Correspondances. Les réactions du personnel de l'*Office* sont immédiates. Loewenfels ne renouvelle pas avec Havas, Laffite et Bullier, le contrat qu'il avait avec Lejolivet ; dès le 15 juillet, sa Correspondance paraît en dehors de la *Correspondance Lejolivet*¹⁴⁹. Ferrier, surtout, refuse un tel avenir. Il veut conserver à sa correspondance une certaine liberté de ton et d'appréciation, et dès le 13 juillet, faisant jouer une sorte de « clause de conscience » avant la lettre, il annonce son refus de collaborer avec les nouveaux propriétaires de l'*Office* : « L'*Office-Correspondance* est vendu, c'est vrai, mais je me sépare de MM. Havas, Laffite, Bullier pour incompatibilité de rédaction. » Il ajoute avec amertume : « Ce n'est pas sans regret, croyez-le bien, que je renonce à ces communications de tous les jours qui tenaient une si grande place dans mon existence ; mais que voulez-vous, Havas avait de l'argent, moi je n'ai que ma plume et mon dévouement¹⁵⁰. » Quelques jours plus tard, il récrimine encore : « La nombreuse clientèle que j'avais formée avant que M. Lejolivet fut avec moi et que je lui ai conservée depuis m'échappera pour passer dans les mains de deux ou trois entrepreneurs d'annonces, car aujourd'hui l'annonce comme la Bourse tient le haut du pavé et le travail de la pensée est le très humble tributaire des spéculateurs de toute catégorie¹⁵¹. » Voulant continuer cependant sa Correspondance au-delà du 31 juillet 1856, il réunit grâce à certains de ses amis et correspondants le montant d'un cautionnement, s'assure la fidélité des employés de Lejolivet et demande au gouvernement l'autorisation de paraître, sans grand espoir d'aboutir, il est vrai :

Je dois ajouter que de nombreuses marques d'intérêt me sont déjà venues tant de Paris que des départements depuis qu'on a su que la disgrâce de M. Lejolivet allait m'atteindre, bien que je sois absolument étranger aux causes qui l'ont amenée. On est venu m'engager à demander l'autorisation de fonder une Correspondance ou de continuer la mienne, m'offrant la somme

¹⁴⁹ La vente de l'*Office-Correspondance* se fit sans consultation des employés ni de Loewenfels dont la réaction est vive : « Par la conduite inqualifiable de M. Lejolivet à mon égard, j'ai été forcé de quitter subitement sa maison, devenue celle d'un concurrent auquel il m'avait livré à mon insu et pour ainsi dire sans défense. » (AN, F¹⁸ 281, dossier Loewenfels, sa lettre au directeur général de la Librairie, 14 août 1855.)

¹⁵⁰ BnF, Lc² 2184, 13 juillet 1856. Ferrier avait un moment espéré racheter l'*Office* mais n'avait fait aucune proposition à Lejolivet. Mis devant un fait accompli, il n'en est que plus amer et ses premiers rapports avec Havas s'en ressentent : « M. Lejolivet m'a fait dire qu'il n'est pour rien dans ce qui s'est passé entre M. Havas et moi, et s'il ne m'a pas proposé l'*Office-Correspondance*, c'est qu'il a cru que je ne m'en souciais pas. » (7 août 1856).

¹⁵¹ *Ibid.*, 17 juillet 1856.

nécessaire pour mon cautionnement, si j'en avais besoin... J'ai pris sur moi de solliciter l'autorisation devenue nécessaire par la dernière législation sur la presse. Je rencontrerai sur mon chemin des rivalités puissantes qui ne me laissent point espérer le succès... dès à présent, et je tiens à le constater, mon cautionnement est prêt, j'ai des presses et tout un personnel de dépêches et de correspondances à ma disposition. Presque tous les anciens employés de M. Lejolviet se groupent derrière moi et espèrent pour avoir du pain à manger que l'autorisation officielle me sera accordée. J'ai fait ce que je devais à moi-même et à d'anciens camarades, nous attendons respectueusement la décision de l'autorité.¹⁵²

En effet, elle lui est refusée, sous la pression probable d'Havas, Laffite et Bullier, inquiets de voir s'élever en face d'eux une nouvelle concurrence¹⁵³. Arrive le début d'août. Havas, Laffite et Bullier montrent un certain flottement dans leur prise en main de l'*Office*. Ferrier continue d'envoyer sa « lettre parisienne » après le 2 août¹⁵⁴, quoiqu'il ait promis de cesser son envoi le 31 juillet ; il négocie donc avec les nouveaux propriétaires.

Du 2 au 5 août inclus, Laffite signe la Correspondance en tant que gérant. Toutes les rubriques sont signées par Peytral sauf la lettre de Ferrier. Du 2 au 4 août, la Correspondance porte un nouveau titre : *Bulletin (Supplément)*. Tout se passe comme s'il avait été décidé que la Correspondance devenait provisoirement une annexe du *Bulletin de Paris*. Puis le 5 août, nouveau changement : la Correspondance prend le titre d'*Office-Correspondance*, mais elle est toujours signée par Laffite. Enfin, le 6 août, Bullier signe définitivement comme gérant : « L'un des propriétaires gérants : Bullier. » Il signe aussi les rubriques que signait auparavant Peytral. Le 2 août, il n'y a pas de nom d'imprimeur lithographe et le 3 août « l'imprimerie-lithographie de L. Peytral et Cie » remplace celle de Lejolviet, même adresse¹⁵⁵.

¹⁵² *Ibid.*, 17 juillet 1856.

¹⁵³ *Ibid.*, 7 août 1856. « J'ai demandé cette autorisation, mais sans succès : j'étais donc réduit à faire une Correspondance à la main ou non polygraphiée, car, par suite du refus d'autorisation, je ne pouvais recourir à une ou plusieurs presses qui m'avaient permis d'expédier une Correspondance sur une grande échelle. »

¹⁵⁴ La collection de la Correspondance à la BnF ne possède pas le numéro du 1^{er} août ; il est très possible qu'il n'ait jamais existé. Ferrier a dû cesser brutalement son travail le 31 juillet, ce qui le mettait en position de force face à Laffite et Bullier.

¹⁵⁵ BnF, Lb² 2184.

Une négociation a réellement eu lieu entre Ferrier et les propriétaires de l'*Office* ; Ferrier en sort satisfait car il a obtenu une totale indépendance de rédaction. Le 6 août, Bullier explique :

En prenant la direction et la gérance de l'ancienne Correspondance de M. Lejolvivet, je crois devoir faire connaître aux journaux de province dans quel esprit elle sera faite à l'avenir, quels sont les anciens éléments qu'elle conserve et quels éléments nouveaux elle se propose d'introduire.

En politique, elle conservera la vivacité de ses allures, ses abonnés apprendront avec plaisir que les écrivains distingués qui ont fait son succès, M. Ferrier entre autres, lui continueront leurs concours.

En dehors de la politique, il existe pour les journaux de province des besoins auxquels nous avons dû songer à donner une satisfaction réclamée depuis longtemps par un grand nombre d'entre eux.

Les questions commerciales seront traitées avec un soin et des développements qu'aucune publication de ce genre ne leur a donnés jusqu'ici.

Un service télégraphique de dépêches commerciales qui sera prochainement organisé, ajoutera à cette partie de la Correspondance un intérêt réel.

Enfin des travaux littéraires et des feuilletons inédits du meilleur choix compléteront notre œuvre.

Les journaux abonnés à la Correspondance sont priés de continuer l'envoi de leur feuille à l'*Office-Correspondance*, rue Notre-Dame des Victoires, 23.

Le 7 août, Ferrier met les points sur les « i » et précise :

Une circulaire de MM. Laffite et Bullier vous est parvenue. Ces messieurs annoncent qu'ils viennent de réorganiser l'*Office-Correspondance* et qu'ils se sont assurés mon concours ainsi que celui des anciens collaborateurs de M. Lejolvivet. Il est vrai qu'après avoir rompu avec éclat avec les acquéreurs de l'*Office-Correspondance*, j'ai acquiescé aux arrangements que MM. Laffite et Bullier sont venus me proposer... MM. Laffite et Bullier sont venus me trouver et m'ont annoncé leur intention de réorganiser l'*Office-Correspondance* en m'offrant la rédaction politique sans m'imposer aucun contrôle gênant, et en me laissant au contraire la vivacité de mes allures antérieures. J'ai accepté, parce que j'ai vu dans cet arrangement qui me permettait de ne pas me séparer de mes anciens collaborateurs et amis, un moyen d'être agréable à ceux de mes correspondants qui s'étaient imposé un surcroît de charges pour prendre ma correspondance polygraphique ; mais je n'ai accepté que lorsqu'il m'a été démontré que la nouvelle administration de l'*Office-Correspondance* réorganisée serait complètement séparée de la *Correspondance Havas* et du *Bulletin de Paris*¹⁵⁶.

La crise trouve ainsi une issue heureuse. Ferrier peut penser avoir sauvé une certaine liberté d'expression¹⁵⁷ Quant à Havas, Laffite et

¹⁵⁶ *Ibid.*, 6 et 7 août 1856.

¹⁵⁷ Les rapports entre Ferrier et ses propriétaires ne furent jamais bons : les débuts avaient été trop difficiles. En 1864, le gouvernement impérial reproche à la *Correspondance Bullier*,

Bullier, grâce à leurs trois Correspondances et aux services des annonces qui les accompagnent, ils y gagnent une situation de monopole quasi absolu sur le marché de la presse départementale, d'autant plus que le pouvoir a fait disparaître toutes les Correspondances trop opposantes nées avant et après 1848. Le gouvernement impérial y trouve son compte : il a réussi à faire disparaître la dernière grande Correspondance de presse indépendante et il lui est plus facile de contrôler le groupe Havas, Laffite et Bullier. Il contrôle ainsi plus facilement l'information des journaux départementaux. Disparaît ainsi, après 25 ans d'une histoire parfois difficile, la seule Correspondance de presse qui ait été capable de lutter presque à égal avec le puissant groupe Havas¹⁵⁸.

rédigée par Ferrier, d'être trop opposante, et de souvent choisir dans ses revues de presse des extraits de journaux défavorables au pouvoir. Le 3 août 1864, Havas écrit à Langlé, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur : « Cher Monsieur, je vous remercie de m'avoir envoyé les deux lettres de Ferrier avec la partie soulignée en rouge. J'avais vu hier justement M. de Saint-Paul à ce sujet. Je suis en travail pour me débarrasser de M. Ferrier et je crois que cela ne va pas tarder. Bien à vous. » (AN, F¹⁸ 426)

¹⁵⁸ En janvier 1857, l'*Office-Correspondance* prend le titre de *Correspondance Bullier*. Cette dernière dure jusqu'en 1870. En mai 1858, Bullier se sépare de Peytral qui n'est plus qu'un homme de paille. L'imprimerie-lithographie de la *Correspondance Bullier* a été transférée au 20 rue de la Banque, siège du *Bulletin de Paris* : les deux Correspondances sont imprimées ensemble. Le 25 mai, Peytral démissionne : « Il m'importe essentiellement de me dégager de la responsabilité qui m'est imposée par ce brevet, sans aucune compensation de la part de ceux qui en profitent. Ils ont été d'ailleurs avisés de cette démission pour aujourd'hui, afin qu'ils eussent à supprimer mon nom de tous leurs imprimés. » Le 27 mai, Bullier demande la reconduction du brevet sur son nom, mais le gouvernement refuse et annule le brevet. Peytral, imprimeur lithographe, 20 rue de la Banque signe la *Correspondance Bullier* jusqu'au 15 juin 1858. Le 16 juin, il est remplacé par Magnier, ancien associé de Laffite et Bullier, prête-nom lui aussi, et de surcroît disparu depuis novembre 1852 (AN, F¹⁸ 1810, dossier Peytral et F¹⁸ 1797, dossier Magnier). Voir aussi la collection de la *Correspondance Bullier* à la BnF.

Chapitre IV

Correspondances ministérielles destinées aux journaux départementaux et réseau d'information européen : de Labot à Havas

Dans ses efforts pour transmettre au mieux la Correspondance ministérielle aux journaux des départements et dans son essai pour se constituer un réseau de correspondants européens, le *Bureau général de correspondance* préfigure l'Agence Havas.

Bureau général de correspondance

L'avocat Agnan Alexandre Frédéric Labot (1807-1870) est à l'origine de cette entreprise. Le 12 mai 1830, il s'associe avec Pierre Armand Dufau, homme de lettres, pour lancer un *Journal des études littéraires*¹. Un peu auparavant, Eugène Garay de Montglave² avait fondé une société en nom collectif pour l'exploitation d'un journal du dimanche à 20 sous par mois afin « que chaque dimanche, après seulement une heure de lecture, l'ouvrier raisonne élections et ministère avec son bourgeois éligible... Notre belle France compte à peine cent mille lecteurs de journaux ; donnons-lui en trente millions. »³ Aucune de ces deux feuilles ne parvint à voir le jour avant Juillet 1830, aussi Labot et Garay de Montglave unirent-ils leurs efforts après les « Trois glorieuses » pour fonder définitivement ce journal du dimanche, *La Sentinelle du peuple*. Le 15 septembre 1830, ils s'associent pour 30 ans sous la raison sociale « Labot et Cie ». Il est prévu deux gérants responsables⁴. Le 1^{er} octobre 1830, Labot s'adjoint Pierre Armand Dufau comme deuxième gérant. Labot est plus spécialement chargé de l'administration, cependant que Dufau s'occupe de la rédaction⁵.

¹ AP, D 32 U 3 (tables), n°466.

² *Grande Encyclopédie*. François Eugène Garay de Montglave (5 mars 1796-21 avril 1873) a créé en 1823 *Le Diable boiteux* qui devint en 1825 *Le Frondeur impartial*. De 1830 à 1832, il est fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et fonde en 1833 l'Institut historique.

³ *La Sentinelle du peuple*. BnF, Lc² 1270, premier prospectus déposé le 20 mars 1830. – AN, MC, Étude XXXII, acte de société, 5 juillet 1830.

⁴ AN, F¹⁸ 389, dossier du *Moniteur parisien*, acte déposé chez le notaire Damaizon ; capital : 60 000 F divisé en 50 actions de 1 200 F. Labot en possède quinze dont quatre doivent revenir à Garay de Montglave.

⁵ *Ibid.*, acte du 1^{er} octobre 1830. Le cautionnement du journal semble difficile à fournir. Le 13 décembre 1830, Labot déclare que son journal traite désormais de matières politiques.

Après quatre prospectus successifs, *La Sentinelle du peuple* paraît enfin le 31 octobre 1830. Les bureaux sont installés 8 rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, et le journal se dit patronné par de nombreuses personnalités dont Lafayette, l'abbé Grégoire, Alexandre de Laborde, J. Laffitte, Eusèbe Salverte, Casimir Delavigne⁶. Le 19 février 1832, *La Sentinelle du peuple* s'installe au 7 rue du Mail, et le 1^{er} novembre de la même année absorbe un concurrent, *Le Ruban tricolore*, pour former un nouveau titre, *Le Télégraphe, Journal de Paris, des villes et des campagnes*⁷. Les bureaux de la nouvelle feuille sont toujours 7 rue du Mail, et elle paraît le jeudi et le dimanche ; elle est signée par A. Labot, « directeur-gérant »⁸ et déclare servir la même ligne politique que *La Sentinelle du peuple* et *Le Ruban tricolore* : « Dans les deux années qui viennent de s'écouler, ces deux feuilles ont constamment suivi la même ligne politique, défendant avec énergie les vrais principes d'ordre et de liberté, et ralliées l'une et l'autre auprès du trône constitutionnel fondé par la Révolution. Dire que les collaborateurs sont toujours les mêmes, c'est promettre à nos lecteurs que la rédaction n'aura pas changé et qu'on retrouvera dans *Le Télégraphe* les opinions qui avaient mérité au *Ruban tricolore* et à *La Sentinelle du peuple* quelque faveur de la part d'une notable partie du public⁹. » En d'autres termes, c'est là un journal ministériel.

Le 28 février 1834, Dufau renonce à la rédaction et à la gérance du *Télégraphe* et cède à Labot la part de propriété qu'il a dans l'entreprise¹⁰. Cela n'empêche pas ce dernier d'améliorer la périodicité de son journal qui paraît à partir du 26 septembre 1834, six fois par semaine « à raison de diverses éditions publiées tous les deux jours indépendamment des numéros qui paraissent à jour fixe, les jeudis, vendredis et dimanches »¹¹. Mais, que son entreprise soit difficilement rentable, ou que les projets législatifs du gouvernement en matière de presse lui aient fait craindre l'augmentation de son cautionnement, Labot se sépare du *Télégraphe* et le

Il dépose 1 500 F de rente, dont 1 125 lui viennent d'un étudiant en médecine. Le 26 décembre 1831, les 1 200 F de cautionnement sont fournis à égalité par Labot et Dufau : 600 F de rente chacun.

⁶ *La Sentinelle du peuple*, quatrième prospectus.

⁷ AN, F¹⁸ 389, déclaration de Labot, 14 novembre 1832. Voir aussi *Le Télégraphe*, BnF, Lc² 1271.

⁸ Le 17 novembre 1833, Labot signe comme rédacteur en chef : « Le rédacteur en chef, gérant, A Labot » (*Le Télégraphe*).

⁹ *Le Télégraphe*, avis, 1^{er} novembre 1832.

¹⁰ AN, F¹⁸ 389, 8 mars 1834, déclaration de Dufau qui veut récupérer son cautionnement.

¹¹ *Ibid.*, déclaration de Labot, 26 septembre 1834. La veille il a fourni un cautionnement de 2 400 F de rente.

vend à Charles Prévost, en août 1835. Il déclare ne plus signer le journal et n'en plus être le gérant à partir du 23 août¹².

Outre *La Sentinelle du peuple* puis *Le Télégraphe*, Labot s'occupe d'une Correspondance de presse, le *Bureau général de Correspondance, rue du Mail n° 7*. Paru le 9 juin 1832, le premier numéro de cette Correspondance politique est imprimé¹³ et s'adresse aux journalistes ministériels des départements. Quotidienne, la Correspondance donne les nouvelles du jour jusqu'à 5 heures du soir. Les journalistes y trouvent quatre colonnes présentant toujours quatre rubriques successives : « Les Nouvelles diverses » : des nouvelles de Paris – autant nouvelles que faits divers –, mais aussi quelques rares nouvelles des départements, enfin quelques informations sur le roi et la cour lorsqu'ils sont en déplacement¹⁴. « Les Nouvelles étrangères », assez étoffées pour l'Angleterre, beaucoup plus minces pour l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Russie. Des comptes rendus judiciaires sur les nombreux procès politiques en conseil de guerre ou à la cour d'assises. « Le Cours de la Bourse du jour », assez développé à partir de juillet 1832.

Cette Correspondance de presse est la plus ancienne que possède la BnF : imprimée, elle a dû s'astreindre au dépôt légal. Ceci permet d'en mesurer le caractère archaïque, comparée à la *Correspondance Lejolivet* en 1852 : en vingt ans, que de changement ! Labot ne présente à ses correspondants aucun article de réflexion politique, tel la « Lettre parisienne » de Ferrier. Les nouvelles sont brèves, ce qui ne veut pas dire neutres : le 27 juin 1832, la première nouvelle prend à partie l'opposition libérale, d'autres nouvelles, l'opposition légitimiste, mais sans violence de plume. Quant aux nouvelles étrangères, ce ne sont que des extraits de journaux étrangers : *Le Courier* et *Le Globe* anglais, le *Journal de Francfort*, la *Gazette de Stuttgart*, la *Gazette de Prusse*. Labot ne possède donc pas encore de correspondants particuliers dans les capitales européennes. Le seul intérêt d'une telle Correspondance pour les journalistes qui la reçoivent est sa rapidité d'acheminement : elle arrive en province 24 heures avant tous les journaux parisiens. La Correspondance manque tout à fait son but

¹² *Ibid.*, le cautionnement du *Télégraphe* passe, après les lois de septembre 1835, de 2 400 F de rente à 100 000 F. Le 12 janvier seulement, Prévost parvient à verser cette énorme somme. Mais un tel effort ne lui porte pas chance : le 16 juillet 1836, il est forcé de céder *Le Télégraphe*, réuni alors au *Moniteur parisien* d'Hippolyte Baudouin.

¹³ BnF, Lc² 1315, in-folio, oblong ; la Correspondance est imprimée sur papier assez fort, et seulement au recto, par l'imprimerie de Vinchon, à Paris.

¹⁴ En août 1832, nombreuses informations de Compiègne, au moment du mariage du roi des Belges.

quant à son contenu. Elle ne peut beaucoup aider les moins talentueux des journalistes départementaux à produire de bons articles de réflexion politique et les journalistes les mieux doués et les plus personnels sont conduits à la négliger et à prendre leurs informations politiques dans les feuilles parisiennes. Ce que fait habituellement le jeune Louis Veuillot, rédacteur du journal ministériel *Le Mémorial de Périgueux*. Absent de Périgueux, il écrit ainsi en 1835, à son remplaçant, le médecin Vidal :

Si vous vouliez tracer quelques petites lignes, cela me ferait un énorme plaisir ; si vous voulez vous contenter de prendre un bout d'article dans le premier journal venu, je me consolerais de n'avoir pas le plaisir de vous lire par le plaisir de penser que le journal vous aura moins dérangé. Enfin, Monsieur et respectable ami, quoique vous fassiez, ce sera bien. Agréez d'avance et comme un petit acompte de reconnaissance mille remerciements.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre *la Correspondance : elle arrive fort tard, et ne contient ordinairement rien d'intéressant*¹⁵. Mieux vaut vous débarrasser tout de suite. Je vais vous dire une supercherie de journaliste : on prend dans la Correspondance de la veille une vingtaine de lignes, on leur donne la date du lendemain, et le cher abonné n'en veut pas davantage¹⁶.

La collection de la BnF cesse après le 5 septembre 1832. Le 2 avril 1841, le commissaire de la Librairie explique une telle interruption : « Les Correspondances politiques sont en général autographiées. Le sieur Labot avait commencé, il y a plusieurs années, par les faire composer en lettres, parce qu'il utilisait cette composition pour un journal publié par lui ; mais il fut promptement obligé de renoncer à un moyen beaucoup trop long. La lithographie aurait le même inconvénient. L'autographie seule offre une voie assez rapide pour un travail toujours extrêmement pressé¹⁷. » *La Sentinelle du peuple*, puis *Le Télégraphe* ont donc nourri la Correspondance. Au-delà du 5 septembre 1832, à parcourir *Le Télégraphe*, il est facile d'affirmer qu'elle reste une série de nouvelles juxtaposées. *Le Télégraphe* contient peu d'articles de fond ; la majeure partie de ce journal est constituée de nouvelles. *Le Télégraphe* présente un « Bulletin du matin », arrêté à 3 heures du matin. Enfin Labot s'assure la collaboration des services officiels : « À partir du premier numéro de janvier [1833], *Le Télégraphe* donnera le jour de la publication, les actes officiels en même temps que *Le Moniteur*¹⁸. » La *Correspondance Labot* est rédigée dans les bureaux mêmes du ministère de l'Intérieur ; ses services sont rétribués non

¹⁵ C'est nous qui soulignons.

¹⁶ Louis Veuillot, *Œuvres complètes*, édition François Veuillot, Paris, 1931, t. XV, Correspondance, lettre VII seulement datée de 1835, sans autre précision.

¹⁷ AN, F¹⁸ 331, rapport de Bailleul, 2 avril 1841.

¹⁸ *Le Télégraphe*, 30 décembre 1832.

par les journalistes des départements, mais indirectement par les subventions que le ministre verse à leurs feuilles, ainsi que l'affirme cette petite note : « Parmi les journaux des départements qui sont subventionnés, quelques-uns reçoivent jusqu'à 1 500 F par mois, mais on leur retient sur ces sommes un quantum assez fort pour subvenir aux frais d'une correspondance particulière qui leur est adressée des bureaux même de M. d'Argout¹⁹. »

Pour améliorer un contenu encore insatisfaisant, et peut-être sous l'impulsion de Léon Vidal devenu vers 1834 son principal rédacteur, Labot et Degravier²⁰, les deux directeurs de la Correspondance, projettent en août 1833 le voyage européen d'un correspondant chargé de nouer des liens avec les principaux journaux de l'étranger. Une idée dans l'air du temps. Charles-Louis Havas qui fit lui aussi un voyage quelque peu mystérieux l'année précédente, avait-il le même genre de projet ? Il s'agit de faire vite, au cours de l'automne 1833, et le « correspondant », peut-être Vidal, devrait être revenu avant janvier 1834. L'itinéraire projeté, de la Belgique au Piémont, en passant par l'Allemagne rhénane, la Bavière et la Suisse retient 22 villes étapes, leurs principaux centres de presse. L'Angleterre n'est pas mentionnée. Peut-être est-elle réservée pour un autre voyage ? Datée du 13 août 1833, cette requête adressée le 19 août au duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, a été accompagnée d'une lettre du comte d'Argout, ministre de l'Intérieur :

Les soussignés directeurs de la *Correspondance politique* fondée sous les auspices du ministre de l'Intérieur pour les journaux des départements, ont l'honneur de vous exposer qu'ils ont présenté récemment à S. E. Monsieur le Comte d'Argout, un rapport sur les moyens les plus convenables pour favoriser les développements de cet établissement ; qu'au nombre des moyens qu'ils ont indiqués, il s'en trouve un, le plus important de tous, dont l'examen et l'exécution ont été jugés rentrer en majeure partie dans les attributions de Votre Excellence. Il s'agit en effet de l'exécution d'un plan de voyage dans quelques pays étrangers, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, et le Piémont, pour y établir des relations avec les principaux journaux de ces contrées. Ce projet a un double but :

1° de procurer à la Correspondance ministérielle, au moyen de ces relations directes qui lui donneraient de l'avance pour les nouvelles de l'étranger, un intérêt assez puissant, auprès des journaux des départements, pour soutenir

¹⁹ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 17 janvier 1833. *Le Glaneur* est une feuille de l'opposition libérale ; d'Argout est le ministre de l'Intérieur du moment.

²⁰ Il n'y a pas d'acte de société à leurs noms aux AP, série D 32 U 3.

avantageusement la concurrence contre toute entreprise de Correspondance hostile au gouvernement.

2° de faire prendre en échange cette Correspondance par les journaux étrangers, dont la plupart n'ont eu jusqu'ici pour correspondants à Paris que des ennemis du système actuel du gouvernement, et d'exercer ainsi sur la rédaction de ces feuilles une sorte d'influence indirecte, mais continue et régulière, qui réagirait sur la presse parisienne dont la polémique s'alimente en grande partie à cette source.

Mais pour que ce projet produise les résultats qu'on en peut attendre, il est indispensable que l'exécution en soit favorisée autant que possible par des recommandations auprès des agents diplomatiques français à l'étranger ou par tous autres moyens de protection dont on pourrait disposer dans le but de faciliter la formation des relations qu'il a pour objet d'établir. C'est ce que 5. E. le ministre de l'Intérieur a senti en nous autorisant à solliciter votre participation aux mesures nécessaires pour en assurer la réussite.

Les principales d'entre les publications périodiques avec lesquelles il s'agirait de se mettre en relation, se publient dans les lieux suivants, placés à peu près dans l'ordre de l'itinéraire à suivre, et indiquent ceux d'entre les agents accrédités à l'étranger dont le concours pourrait être utile : Belgique – Bruxelles, Gand, Anvers, Liège. Prusse rhénane – Aix-la-Chapelle, Cologne. Confédération germanique – Mayence, Francfort. Bavière – Nuremberg, Augsbourg, Munich. Wurtemberg – Stuttgart. Baden – Carlsruhe, Mannheim. Suisse – Bâle, Zurich, Berne, Porentruy, Lausanne, Genève. Piémont – Turin, Chambéry.

Les soussignés s'efforcent d'appeler l'attention de Votre Excellence sur ce projet, en la suppliant, dans le cas où elle croirait devoir promettre l'appui et l'influence si propres à le faire réussir, de daigner renvoyer leur demande, avec son approbation, à 5. E. le ministre de l'Intérieur, dont ils attendent l'autorisation.

Ils espèrent que Votre Excellence reconnaîtra comme eux, et ainsi que l'a déjà fait son collègue au département de l'Intérieur les avantages qui pourraient résulter de cette mesure dans l'intérêt d'une bonne direction de la presse périodique ; et que, considérant que la saison déjà fort avancée réclame une solution immédiate, elle daignera leur accorder promptement une décision favorable.

À lire le brouillon de réponse du ministre des Affaires étrangères à son collègue de l'Intérieur, il apparaît que ce dernier aurait demandé pour la Correspondance la mise à disposition des agents diplomatiques chargés de « faire » l'opinion de la presse étrangère, ainsi que l'envoi privilégié des communications officielles du ministère des Affaires étrangères. Défendant l'indépendance de ses services, le ministre s'y oppose avec une

évidente mauvaise humeur. Mais le voyage a certainement eu lieu, puisque le duc de Broglie accorde les recommandations demandées :

Monsieur le Comte et cher collègue, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, relativement au bureau établi par MM. Labot et de Gravier [*sic*] pour la Correspondance des journaux. Sans nier que les moyens indiqués dans le mémoire qu'ils vous ont adressé comme propres à nous ménager une certaine influence sur la presse étrangère puissent avoir quelques avantages, je ne saurais voir, dans le défaut d'informations exactes et suffisantes, sur la situation de la France, la seule, ni même à beaucoup près, la principale cause du peu de sympathie que nous témoignent la plupart des gazettes étrangères, cela tient à d'autres motifs, dont le département que je dirige s'est occupé d'atténuer l'action ; et si les rédacteurs de nos journaux étaient plus attentifs à chercher dans les feuilles allemandes, les articles rédigés dans un sens favorable au gouvernement du roi, ils auraient reconnu que les mesures prises à cet effet n'ont pas été sans quelque résultat. Je n'ai pas besoin de vous dire que je continuerai à y mettre tous mes soins, mais vous comprendrez que les moyens que j'y emploierai, pour ne pas manquer leur but, doivent rester sous ma surveillance de tous les moments et que je ne pourrais, sans les plus graves inconvénients, les mettre à la disposition d'une entreprise qui, pour être dans l'esprit du gouvernement, n'en est pas moins une entreprise particulière. Néanmoins, je donnerai volontiers à MM. Labot et de Gravier des lettres de recommandation pour nos agents à l'étranger que j'inviterai à leur procurer autant que possible les facilités qu'ils peuvent désirer pour la réussite de leur entreprise. Quant aux communications officielles qu'ils désireraient obtenir, je les fais insérer dans le *Moniteur* et dans le *Bulletin du soir* dès qu'il me semble à propos de les publier, et il ne serait évidemment pas praticable d'accorder à cet égard la priorité à un établissement quelconque²¹.

Un peu auparavant, en avril 1833, Labot et Degravier s'étaient efforcés de relancer leur Correspondance en publiant un *Abrégé de la statistique universelle de la presse périodique en France et à l'étranger*²², avec en tête cette publicité indiquant, qu'outre la Correspondance, ils servent à leurs clients des annonces commerciales, comme le font Justin et l'*Office-Correspondance*. Ils s'occupent également de prendre des abonnements pour les feuilles départementales et parisiennes :

²¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, Mémoires et documents, France, tome 2123, fol. 15 à 17. Michaël Palmer a bien voulu mentionner ces pièces que nous lui avons signalées, ce dont nous le remercions, dans *AFP 150 ans d'agence de presse, op. cit.*, p. 53-54. Il n'y a pas lieu d'estimer que le voyage projeté n'ait pas eu lieu, ainsi qu'Antoine Lefebure le tire d'une lecture trop rapide de la réponse du duc de Broglie (voir *Havas. Les arcanes du pouvoir, op. cit.*, p. 63).

²² BnF, G 6916, in-4°, avril 1833.

Labot. Degravier.

Directeurs du *Bureau général de Correspondance politique, commerciale et littéraire*, où l'on reçoit les annonces et abonnements pour tous les journaux de Paris, des départements et de l'étranger, au prix réel marqué par ces journaux, sans aucun droit de commission, et, pour ceux des départements, sans frais de correspondance.

Cet établissement se charge :

1 – de faire, sans commission, les abonnements, à toutes les feuilles périodiques de Paris, des départements et de l'étranger.

2 – d'effectuer les insertions d'annonces pour le commerce, l'industrie, les sciences, la littérature et les arts, dans tous les journaux, avec célérité et exactitude... au prix véritable exigé par les journaux, se contentant de la remise que ceux-ci lui font, en raison du grand nombre d'insertions qu'il leur procure. Le paiement des insertions n'est exigible que sur la présentation des exemplaires où elles ont eu lieu.

MM. A. Labot et Degravier s'engagent à montrer ces exemplaires : pour les journaux de Paris, le surlendemain de la demande d'insertion, ou au plus tard dans les quatre jours ; pour ceux des départements dans la quinzaine, et pour ceux de l'étranger dans un laps de temps proportionné à la distance des villes...

MM. A. Labot et Degravier s'empresent aussi de faire toutes les diligences nécessaires pour obtenir des journaux, dont ils sont à Paris les correspondants politiques, l'insertion gratuite d'articles d'un intérêt général.

Dernier paragraphe intéressant : la *Correspondance Labot*, pauvre en articles de fond, offre de véhiculer ceux qui lui seraient confiés. Suit une longue liste des journaux départementaux, indiquant le titre du journal, sa ville de parution, sa périodicité, et enfin, pour certains, le nombre de leurs abonnés. Sur 235 feuilles recensées, Labot ne donne que 58 nombres d'abonnés. G. Perreux a découvert le premier l'importance d'une telle nomenclature et il l'a utilisée dans son ouvrage sur la propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet. Cependant, ne connaissant pas exactement la couleur politique de Labot et Degravier, il en a tiré des conclusions très pessimistes sur la diffusion de la presse républicaine comparée à celle des autres presses. Sauf quelques journaux libéraux devenus républicains entre 1833 et 1834²³, toutes les feuilles dont Labot donne le nombre des abonnés sont ministérielles et non « de toutes nuances » – mise à part la nuance républicaine –, comme l'affirme un peu hâtivement G. Perreux²⁴. Aucune de ces feuilles n'est légitimiste, ni dynastique de gauche. Ceci va de soi : Labot ne connaissait que les tirages

²³ Ces huit journaux signalés par Labot ont souscrit à la loterie patriotique de 1834 ; voir : Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France, 1814-1870*, Paris, Félix Alcan, 1928.

²⁴ Gabriel Perreux, *op. cit.*, p. 214-215.

de ses correspondants. Et la plupart des chiffres proposés sont très gonflés. Ils ne sont pas neutres, et doivent être maniés avec précaution. En voici quelques-uns comparés à ceux de 1841. *Le Courrier de Lyon* déclare 3 500 exemplaires en 1833 ; il n'en a plus que 1 120 en 1841. *L'Écho du Vaucluse* déclare 800 exemplaires ; il n'en a plus que 470 en 1841. *Le Nord*, journal constitutionnel de Lille déclare 3 000 exemplaires ; en 1841 le premier tirage du département du Nord est de 780 exemplaires (*L'Écho du Nord*)²⁵. Cette nomenclature est une publicité en faveur des seuls journaux ministériels. Elle les avantage doublement par rapport aux autres feuilles : en gonflant leurs nombres d'abonnés ; en ne mentionnant pas le nombre des abonnés des journaux opposants que le lecteur est alors conduit à estimer négligeable. Enfin, au cas même où les chiffres de Labot seraient proches de la réalité, ils ne représentent pas totalement de vrais abonnés. Toutes les feuilles de l'opposition renchérissent à ce sujet : une partie des abonnés des feuilles ministérielles sont des fonctionnaires ou des électeurs influents servis gratuitement, parfois bien malgré eux. Voici ce que répond *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* à son concurrent ministériel qui vantait le chiffre élevé de son tirage :

Le Gouvernement n'est jamais tiré à moins de 300 exemplaires ! *Le Glaneur* peut se tirer à l'infini, en imitant le procédé suivant, pour lequel seulement il ne demandera pas un brevet d'invention.

Envois gratuits, illimités.

Envois aux percepteurs. Des percepteurs peuvent-ils refuser !

Envois aux receveurs de l'enregistrement. *Idem*.

Envois aux juges de paix. Refuseront-ils ?

Envois aux maires. Ils ne peuvent guère refuser.

Idem aux gardes champêtres, gendarmes, etc.. Ils ne refuseront pas.

Etc., etc.²⁶.

Le Journal de Rouen, proclame de son côté :

Il serait bien temps que le pouvoir comprît le peu de services que lui peut rendre la presse achetée. Plus le public sera convaincu que les plaidoyers qu'on lui présente en faveur de ce pouvoir sont soldés sur les fonds de police, plus ces apologies perdront de leur effet. Il arrivera un jour où les contribuables, le *Pays légal*, se lasseront de payer plus de 600 000 F, et non 150 000, comme le croit naïvement M. de Vatry pour entretenir le zèle des serviteurs du pouvoir ; ils se lasseront de payer jusqu'à 60 000 F par an à certaines feuilles de

²⁵ Pour les chiffres de 1841, voir Kalemka, « Le tirage de la presse dans le Rhône et le Vaucluse en 1841 », *Cahiers d'histoire*, t. XV-2, 1970 ; André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, t. I, p. 274.

²⁶ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 30 mars 1837.

département qui n'ont d'abonnés que les employés de la préfecture, forcés, sous peine de destitution de lire les journaux bien-pensants²⁷.

Aussi les conclusions de G. Perreux sont-elles bien incertaines, lorsqu'il compare les diffusions proposées par Labot aux quelques chiffres d'abonnés de la presse républicaine qu'il a pu obtenir par ailleurs²⁸. « Au total, écrit-il, en ne parlant bien entendu que des journaux importants, 55 000 lecteurs d'un côté, 6 000 de l'autre, soit un peu moins de 1/10^e. On peut dire avec le rapporteur de l'enquête de 1835, car les conditions n'ont pas sensiblement changé au début de 1834, que, malgré les progrès effectués, la presse périodique républicaine départementale n'existe pas en France²⁹. » Les presses des autres couleurs politiques existent-elles vraiment beaucoup plus³⁰ ? De toute façon, et il fallait le marquer, les chiffres de Labot ne peuvent guère servir à une quelconque démonstration. En revanche, sa nomenclature permet de dresser une carte de la presse départementale ministérielle en 1833, soit 10 quotidiens (1 200 à 3 500 abonnés), 19 trihebdomadaires (500 à 2 000 abonnés), 17 bihebdomadaires (350 à 1 200 abonnés), 12 hebdomadaires (300 à 900 abonnés). Cette presse est puissante depuis le Nord jusqu'au Calvados ; au contraire elle est faiblement installée dans la région parisienne et dans la Champagne septentrionale ; au-delà de la demi-auréole Nantes-Strasbourg, la presse ministérielle est moins nombreuse, mais bien développée dans les grands centres urbains et portuaires ou elle polémique avec une puissante presse d'opposition³¹.

Durant l'été de 1835, A. Labot « correspondant des journaux constitutionnels des départements »³², se fait l'écho des craintes que le projet de loi sur la presse donne à ses clients. Il soumet à la Chambre des

²⁷ *Ibid.*, 18 mai 1837.

²⁸ Dans les dossiers de l'association pour la liberté de la presse (AN, CC 613).

²⁹ Gabriel Perreux, *op. cit.*, p. 214-215. L'enquête dont il s'agit a été rapportée devant l'assemblée générale des délégués des associations de la presse républicaine.

³⁰ *Ibid.*, p. 212. *La Tribune*, le 19 septembre 1832, évalue le nombre des journaux républicains à 56. Or la nomenclature de Labot ne donne que 58 journaux ministériels en y comptant les huit feuilles devenues plus ou moins républicaines en 1834. 56 et 58 : deux nombres bien comparables ! La presse légitimiste groupe une trentaine de feuilles. Restent les journaux de l'opposition dynastique et ceux qui n'ont pas une couleur politique précise.

³¹ Voir aussi Gilles Feyel « Une géographie nationale des grands courants d'opinion au début de la monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832 », *Histoire, Économie et Société*, n°1, 1^{er} trimestre 1985, p. 107-135 ; « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 31-65.

³² Ainsi signe-t-il la pétition.

députés une pétition imprimée datée du 26 août, dans laquelle il s'élève contre la hausse du cautionnement projetée par le pouvoir³³.

C'est au début de 1836 que Labot³⁴ quitte la Correspondance ministérielle. La date de son départ n'est pas connue précisément, mais la *Revue rétrospective* Taschereau³⁵, grâce à ses listes d'émargements aux fonds secrets, permet de la restituer sans trop de mal. En février 1836, Labot touche encore 1 000 F pour ses services ; en mars 1836, Lejolivet le remplace, touchant lui aussi 1 000 F. Voici les émargements relevés :

Février-juillet 1836 : février : Labot : 1 000 F ; mars : Lejolivet : 2 fois 1 000 F ; avril : Lejolivet : 1 000 F ; mai : Lejolivet : 1 000 F ; juin : Lejolivet : 1 000 F ; juillet : Lejolivet ; 1 000 F.

7 septembre 1836-18 mars 1837 : Lejolivet : 1 000 F ; Lepelletier-Bourgoïn : 2 400 F ; Lejolivet : 1 000 F ; Lepelletier-Bourgoïn : 45 F.

1^{er} janvier-15 avril 1837 : Lejolivet : 1 000 F ; Lepelletier : 459,95 F ; Lejolivet : 300 F ; Lejolivet : 1 000 F ; Justin : 150 F.

Lacune de 1837 à octobre 1840.

C'est donc en février-mars 1836 que Labot vend sa Correspondance. Une date confirmée par le commissaire de la Librairie, le 2 avril 1841 : « Le sieur Legrand, rue Montmartre n° 56, qui se rattache au *Messageur* et fait une Correspondance monarchique, mais d'opposition. Il travaillait avec le sieur Labot jusqu'en 1836 qu'ils ont cédé au sieur Jollivet [*sic*], auquel on a retiré le 12 mai 1839 les communications officielles pour les donner au

³³ BnF, Lb⁵¹ 2441. Elle se trouve aussi aux AN, C 2763. Elle est imprimée chez Belin, 55, rue Sainte-Anne. Accessoirement, Labot y conteste aussi l'article 15 du projet de loi qui oblige le gérant à signer tous les jours la minute du journal déposée au Parquet.

³⁴ En 1838, Labot est propriétaire du *Bulletin général administratif*. À ce titre, il forme avec l'imprimeur Fournestreaux une société pour l'exploitation de l'ancienne imprimerie Belin, 55, rue Sainte-Anne, dont ils possèdent chacun la moitié. (AN, MC, Étude CXVII, 15 janvier 1838). À partir de 1840, il émarge de nouveau aux fonds secrets pour la somme de 500 F, irrégulièrement versée soit par trimestre, soit tous les mois en 1842. En 1844, il n'émarge plus. En juillet 1848, Labot est secrétaire de « l'assemblée représentant la propriété de *La Presse* » qui proteste contre la suppression de ce journal depuis le 25 juin précédent (*Le Messageur*, 12 juillet 1848). Il est avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. À ce titre, le 8 juillet 1848, il signe une « Consultation pour les propriétaires de *La Presse* » (BnF, Lb⁵⁴ 857). En 1849, il est candidat aux élections législatives dans la Nièvre (BnF, Le⁷⁰ 918, « Aux habitants de la Nièvre, 24 avril 1849 »). Il échoue et les 16 octobre et 4 décembre 1849, il arbitre un différend commercial entre François Pierre Agnan Labot, ancien greffier de la justice de paix, demeurant à Montrouge et Jean Baptiste Auguste Labot, entrepreneur des travaux de la ville de Paris pour l'éclairage au gaz, demeurant à Vaugirard (AP, D 32 U 3 (tables), 2 février 1850, n°212)..

³⁵ Jules Taschereau, *Revue rétrospective ou archives secrètes du dernier gouvernement, 1830-1848*, (BnF, Rés. 4°Lb⁵¹ 64), n°1-32/33 ; n°27 (p. 418-423), (423-426) ; n°28 (p. 439-444).

sieur Havas³⁶. » Ainsi qu'il a été déjà indiqué, c'est l'*Office-Correspondance* qui, sous le nom de Lejolivet, a racheté la Correspondance ministérielle. Les noms de Lepelletier et Bourgoïn se trouvent sur la liste des fonds secrets à la fin de 1836, pour 2 400 F. Enfin, Ferrier, beaucoup plus tard, ne laisse aucun doute à ce sujet : « Vers cette époque [1830-34] le gouvernement comprit l'importance de ce développement [de la presse des départements] ; il créa secrètement la *Correspondance Labot*. MM. Lepelletier et Bourgoïn qui étaient alors gérants et bailleurs de fonds de l'*Office-Correspondance* achetèrent la Maison Labot 40 000 F mais à quelques jours de là une nouvelle concurrence subventionnée s'élevait, c'était la *Correspondance Havas*³⁷. » Lejolivet ne gère la Correspondance ministérielle que du début de 1836 au mois de mai 1838.

La Correspondance du pouvoir, toujours rédigée au ministère de l'Intérieur, était l'œuvre du bureau de l'Esprit public dont la cheville ouvrière était Léon Vidal. Né à Marseille en 1797, Vidal s'était déjà fait une certaine renommée dans le journalisme avant 1830. Après Juillet 1830, il collabora au *Constitutionnel*, au *Temps*, à plusieurs journaux départementaux et devint, vers 1834, le « rédacteur principal de la Correspondance des journaux ministériels des départements », après avoir peut-être voyagé à l'automne 1833, pour constituer un réseau de correspondants étrangers en Europe de l'Ouest. À ce titre, il occupa divers emplois administratifs au ministère de l'Intérieur³⁸. P. Riberette a découvert dans le dossier du journaliste Lesaulnier (AN F¹⁷ 3360) une quarantaine de lettres reçues « de Léon Vidal, en sa qualité de chef du bureau de la Correspondance générale au ministère de l'Intérieur, du temps où lui-même exerçait les fonctions de gérant du journal gouvernemental, *Le Mémorial du Calvados* ». Les lettres s'échelonnent de 1837 à 1839 « les unes autographiées, quand elles traitaient de questions générales et communes à l'ensemble de la presse gouvernementale de province, les autres écrites de la main même de Vidal, quand il s'agissait de questions particulières au *Mémorial du Calvados* »³⁹. Vidal y donne de nombreux conseils politiques, surtout lors de la chaude

³⁶ AN, F¹⁸ 331.

³⁷ *Correspondance Lejolivet*, 17 juillet 1856.

³⁸ Sur Vidal, *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, P. Larousse dir., notice très complète. – AN., F^{1b}1 282 (2), le 29 avril 1837, Vidal communique au secrétaire général du ministère de l'Intérieur une notice sur ses travaux littéraires et politiques extraite de la *Biographie par département. Bouches du Rhône*, p.140. Notice indiquant qu'« il est le rédacteur principal de la Correspondance des journaux ministériels des départements depuis trois ans et c'est à ce titre surtout qu'il a été attaché au ministère et au bureau de la presse... » Sur toute la carrière de Vidal, consulter Pierre Riberette, *op. cit.*

³⁹ Pierre Riberette, *op. cit.*, p. 428.

campagne électorale de 1839. Il donne aussi à ses correspondants une série de conseils pratiques qui ne manquent pas d'intérêt. Le 14 novembre 1837, il écrit : « Des mesures ont été prises pour que la Correspondance que vous recevez vous adresse tous les jours soit des articles soit des programmes d'articles que vous pourrez approprier aux besoins du moment ou des localités. La manière dont vous développerez ces programmes sera l'objet d'une attention suivie. J'aurai soin aussi de vous envoyer par cette Correspondance tous les faits utiles à rapporter. » Le 28 mars 1838, il précise : « La Correspondance politique que je vous adresse est d'une grande importance pour vous. Ses articles doivent vous inspirer et vous guider ; comme je vous l'ai dit souvent, vous pouvez les adapter à votre journal, changer leur forme en conservant leurs pensées, les faire votre œuvre personnelle en vous servant d'eux comme d'un canevas. Cet emploi que vous feriez de ces articles de fond vaudrait même mieux que leur reproduction textuelle⁴⁰. » Excellents conseils qui n'étaient probablement pas toujours suivis. Tout cela prouve que la Correspondance ministérielle véhiculait alors, outre les nouvelles du jour, des articles de fond. Il y avait donc eu une nette amélioration de la Correspondance – probablement sous l'influence de Vidal – depuis ses débuts de 1832.

Malgré cela, l'œuvre de Léon Vidal et du bureau de l'Esprit public était souvent peu appréciée de ses destinataires. Soit pour des motifs financiers. Vidal s'en fait l'écho : « Maintenant que la Correspondance politique a reçu toutes les améliorations désirables... j'espère que vous vous ferez un devoir de vous en servir scrupuleusement pour la rédaction de votre journal à l'exclusion de toutes les autres. Vous comprendrez l'importance de cet avis en réfléchissant au caractère hasardeux des autres Correspondances toutes commerciales, sans direction sûre, et au danger qu'il y aurait pour vous d'y puiser des inspirations et d'y prendre des nouvelles souvent en opposition avec les vues de l'administration... je sais que quelques-unes de ces Correspondances vous fournissent des annonces et que c'est pour vous un motif déterminant de les accepter⁴¹. » Ou pour des raisons de fonds. Le curieux Toussenel fait ici chorus avec son ami Louis Veuillot :

J'ai fait longtemps partie de cette presse gouvernementale ; j'ai même été sous le ministère du 15 avril, mais une quinzaine de jours seulement, membre du fameux bureau de l'Esprit public. C'était un singulier cénacle. Les attributions de ses membres se réduisaient au dépouillement de la presse départementale et aux fatigues de l'émargement mensuel. Quelquefois on y joignait la fabrication de quelque *tartine* ministérielle à l'usage de la presse subventionnée

⁴⁰ *Ibid.*, p. 430-431 et AN, F¹⁷ 3360.

⁴¹ *Ibid.*, p. 431 et AN, F¹⁷ 3360, circulaire du 10 mai 1838.

de la province. Je me suis abstenu avec acharnement de tout emprunt au bureau de l'Esprit public, pendant tout le temps que j'ai dirigé de ces feuilles départementales subventionnées. Je n'ai pas eu à m'en repentir. Les *tartines* de la Correspondance n'étaient généralement qu'une froide paraphrase d'un article des *Débats* sur la question du jour ; et pour dissimuler le plagiat, les fournisseurs ordinaires prenaient d'habitude la précaution de faire disparaître de la copie tout l'esprit de l'original. On m'en a voulu longtemps, on m'en veut peut-être encore au bureau de l'Esprit public, d'avoir demandé un jour la suppression de la Correspondance ministérielle, pour cause d'utilité publique⁴².

Appréciation peu amène, probablement excessive. Cependant, s'il faut en croire *La Nouvelle Minerve*, le ministère lui-même s'inquiétait de l'insuffisance de sa Correspondance :

Le ministère de l'Instruction publique [*sic*] est dans ce moment en négociations avec un industriel littéraire pour conclure le plus étrange, le plus comique, le plus incroyable marché qui se puisse imaginer ; et cependant le fait est positif : il ne s'agit de rien moins que de traiter à forfait pour la direction de l'esprit public dans les départements ; en d'autres termes, de confier à un entrepreneur général dont nous pourrions, au besoin, citer le nom, la fabrication de tous les articles de fond qui paraîtront désormais dans les journaux ministériels de province. Le ministère se plaint amèrement du manque d'intelligence, de système et d'unité qui préside à la rédaction de ces feuilles dévouées... Ces lamentations parviennent aux oreilles d'un entrepreneur déjà fameux par la hardiesse de ses opérations ; il vole au ministère, et propose à Son Excellence de centraliser à Paris la polémique des feuilles départementales ; chaque matin, quinze, vingt, trente articles de fond, appropriés aux vues du cabinet et aux besoins des localités, sud ou nord, est ou ouest, sortiront de ces machines, seront soumises à l'approbation d'un commissaire dont l'entreprise paiera les appointements, et expédiés ensuite dans les divers départements, où l'on n'aura plus besoin que d'imprimeurs et de correcteurs d'épreuves... Cette proposition a été fort goûtée de Monsieur le Ministre, qui a déjà accordé cinq audiences à son honorable auteur. Il faut espérer qu'à la sixième les hautes parties contractantes seront définitivement tombées d'accord⁴³.

⁴² Alphonse Toussenel, *op. cit.*, 1^{re} édition, p. 142-143 (non répété dans la 2^e). Sur Toussenel, voir Émile Lehouck, « Utopie et antisémitisme : le cas d'Alfonse Toussenel », 1848, *les utopismes sociaux. Utopie et action à la veille des journées de Février*, Paris, SEDES, 1981, p. 151-160.

⁴³ Cité par *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 24 août 1837.

Projets en l'air que tout cela ? Simples bruits ? Toujours est-il qu'afin d'améliorer sa Correspondance, le ministre de l'Intérieur dépossède Lejolivet et investit Delaire-Havas en avril-mai 1838⁴⁴.

Agence des feuilles politiques. Correspondance générale

Telle est l'enseigne de l'entreprise Havas sous la monarchie de Juillet⁴⁵. À la suite d'A. Dubuc, P. Frédéric, I. Brot, M. Palmer et A. Lefebure⁴⁶, résumons rapidement la carrière de Charles-Louis Havas (1783-1858) avant la fondation de l'*Agence Havas*. D'origine normande, établie à Pont-Audemer depuis au moins la fin du XVII^e siècle, la famille Havas finit par s'installer à Rouen, où Charles-Louis naît d'un père juriste et administrateur de biens, inspecteur de la Librairie et de l'Imprimerie à la fin de l'Ancien Régime. Au temps de l'Empire, patronné par le financier Ouvrard, il fait ses premières armes à Rouen et à Nantes comme affréteur et fournisseur aux armées. On le trouve ensuite en 1808 à Lisbonne, devenu le gendre et associé de Guillaume Deroure, lancé avec ce dernier dans la spéculation sur le coton lors du Blocus continental. Revenu à Rouen puis à Paris, il est ruiné par la chute du gouvernement impérial, et il doit endosser le passif de la maison d'affaire Deroure et Cie, déclarée en faillite en juin 1816. Par la suite, toute sa vie fut consacrée à en rembourser les dettes. Besogneux, il lui faut assurer la survie de sa femme et de ses trois enfants, ainsi que de ses vieux parents venus le rejoindre à Paris.

Sous la Restauration, la libération du territoire dès 1818, grâce aux conseils avisés d'Ouvrard au duc de Richelieu – qui lui rend ses biens confisqués à la fin de l'Empire et annule sa dette envers le Trésor –, l'expédition d'Espagne en 1823 qu'il est parvenu à financer comme munitionnaire, relancent pour un temps sa réputation, mais il succombe au scandale des marchés d'Espagne. Ruiné une deuxième fois, Ouvrard est déclaré en faillite et même emprisonné quelque temps. Charles-Louis Havas dépend-il alors des hauts et bas de fortune de son ancien

⁴⁴ Pierre Riberette, *op. cit.*, p. 420. – AN, F¹⁸ 331, le 12 mai 1839, le nouveau ministre Soult achève l'œuvre du ministre du 15 avril (Molé) : il enlève à Lejolivet les communications officielles.

⁴⁵ André Dubuc, *Études de presse, op. cit.*, p. 29 : Havas fonde en 1832 le « Bureau Havas ». Trois ans plus tard, après l'avoir amélioré, il lui donne le titre d'Agence. – AN, F¹⁸ 1775, dossier Charles-Louis Havas, une circulaire datée du 31 décembre 1848, porte en tête : *Agence des Feuilles politiques. Correspondance générale*.

⁴⁶ *Ibid.* ; et du même auteur, *Actes du 83^e congrès des sociétés savantes, op. cit.* – Pierre Frédéric, *op. cit.* – Isabelle Brot, *op. cit.* – AFP 150 ans d'agence de presse, *op. cit.*, p. 51-65 (partie historique rédigée avec la collaboration de Michaël Palmer) – Antoine Lefebure, *op. cit.*

« patron » ? Remis en selle, Ouvrard spéculé comme les Rothschild sur les marchés financiers, faisant, semble-t-il appel aux compétences de Charles-Louis, qui aurait monté à la fin des années 1820, un office de renseignements financiers et politiques, accompagné d'un bureau de traduction des journaux étrangers servant les quotidiens parisiens (*Le Constitutionnel*, le *Journal des débats*, etc.). Mais cette protohistoire de l'Agence Havas reste mal connue. Négociant failli, Havas comme le *César Birotteau* de Balzac, doit éviter de faire trop de bruit, avancer prudemment pour retrouver honneur et crédibilité. Tout juste connaît-on sa correspondance avec Ouvrard, signalée et décryptée par A. Lefebure⁴⁷. Ses quelques lettres à sa belle-sœur Deroure, retrouvées et citées par A. Dubuc, laissent entrevoir un homme désireux de se refaire une position, malgré ses revers de fortune : « Personne n'a plus de courage que moi, je travaille comme un misérable et dans divers genre de travaux qui me permettront d'espérer un avenir pour tous les miens ; les affaires de Bourse m'ont écrasé et ne m'ont laissé que des créanciers au lieu d'amis. » Une autre lettre, du 16 janvier 1832 celle-ci, indique qu'il vient tout juste d'échapper à la prison, et qu'il projette un voyage qui devrait le tirer d'affaire. S'agit-il de rechercher des correspondants étrangers pour son bureau d'information, comme le feront un an plus tard ses concurrents Labot et Degravier ? « Je vis au jour le jour, ayant vendu ou mis en gage tout ce qui pourrait être de quelque valeur. Enfin, sachez que pour 200 francs, j'ai été arrêté et aurais été mis à Sainte-Pélagie si je n'avais trouvé un ami qui m'en a tiré... Je vais m'absenter pour un voyage long, dangereux. Si je réussis, je rendrai tout le monde heureux : dans le cas contraire, Dieu sait ce que nous deviendrons. » Havas, en traducteur déjà reconnu des journaux étrangers, ne dispose-t-il pas de ce genre de réseau ? Ne s'agit-il pas plutôt de trouver de nouveaux financements auprès d'Ouvrard, Rothschild ou autre grand spéculateur de l'époque ? Une démarche qui pourrait s'avérer un plein succès, à condition d'être entourée de la plus grande discrétion.

En tous cas, s'il faut en croire une circulaire datée du 31 décembre 1848⁴⁸, son entreprise est fondée en 1832 ou 1833, gérée sous le nom de Jacques Delaire (né le 31 décembre 1781, dans le département de la

⁴⁷ Antoine Lefebure, *op. cit.*, p. 51-56 et 380, n. 5 ; AN, 164 AQ 1 à 26, fonds Ouvrard. Sur cette protohistoire de l'Agence Havas, quelques détails restent inexplicables : quelle est cette *Correspondance Garnier*, constamment mentionnée par « l'histoire maison » de l'Agence Havas, et qui ne figure nulle part dans les fonds d'archives ?

⁴⁸ AN, F¹⁸ 1775, dossier Ch.-Louis Havas.

Loire)⁴⁹, son prête-nom⁵⁰. Jusqu'à la mort de Delaire en décembre 1848⁵¹, toutes les feuilles sorties de l'*Agence des feuilles politiques* portent son nom. Comme l'indiquent A. Dubuc et P. Frédéricix⁵², Havas s'occupe au début de la monarchie de Juillet, de traduire les journaux étrangers pour les journaux parisiens. Vers 1835, il fait la même opération, mais à l'inverse : il envoie aux journaux étrangers des traductions des journaux français⁵³. Il sert aussi – mais à partir de quand ? – des extraits des journaux étrangers aux banquiers ainsi que l'indique le commissaire de la Librairie Bailleul : « Havasse [*sic*] se serait fait une clientèle de 80 000 F par an, en faisant payer fort cher par abonnement aux banquiers de la capitale des extraits autographiés des journaux étrangers. » (24 décembre 1840) « Ils [Havas et Delaire] font en outre une petite feuille destinée aux particuliers, banquiers, hommes d'affaire, et contenant des extraits de journaux, quelques faits de Bourse et la cote des fonds. » (2 avril 1841)⁵⁴

Tout cela est fort rentable. Les 80 000 F annuels dont parle l'inspecteur de la Librairie s'appliquent-ils seulement aux banquiers, ou faut-il aussi y comprendre les journaux parisiens ? Pour avoir le fin mot de l'histoire, il faut confronter ce témoignage bien informé aux rapidités d'écritures de Balzac dans la rubrique « Chronique de la presse » du n°2 (25 août 1840) de sa *Revue parisienne*, un mensuel qui ne dépassa le n°3 du 25 septembre⁵⁵. Ce nouvel échec commercial et littéraire ne put qu'assombrir encore un peu plus l'image que se faisait Balzac des journalistes et du journalisme de son temps⁵⁶. Il débute cette rubrique de huit pages par une véritable déclaration de guerre :

La presse est en France un quatrième pouvoir dans l'État : elle attaque tout, et personne ne l'attaque. Elle blâme à tort et à travers, elle prétend que les hommes politiques et littéraires lui appartiennent et ne veut pas qu'il y ait réciprocité ; ses hommes à elle doivent être sacrés. Ils font et disent des sottises effroyables, c'est leur droit ! Il est bien temps de discuter des hommes

⁴⁹ AN, F¹⁸ 1753, dossier Delaire.

⁵⁰ AN, F¹⁸ 1775, dossier Ch.-Louis Havas.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² André Dubuc, *Ét. de presse, op. cit.*, p. 29.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ AN, F¹⁸ 331, rapports du 24 décembre 1840 et du 2 avril 1841.

⁵⁵ Longuement citée par André Dubuc, et à sa suite par Pierre Frédéricix, *op. cit.*, p. 26-28, puis Antoine Lefebure, *op. cit.*, p. 70-71, cette « Chronique de la presse », occupe les p. 243-250 de ce n° du 25 août 1840. Les mots en italiques le sont ainsi dans l'original [BnF, Rés., 8°Le² 2853 (A)].

⁵⁶ Voir à ce propos, Roland Chollet, *Balzac journaliste. Le tournant de 1830*, Paris, Klincksieck, 1983.

inconnus et médiocres qui tiennent tant de place dans leur temps, et qui font mouvoir une presse, égale en production, à la presse des livres. Cette rubrique de la *Revue* contiendra donc la critique de la presse périodique.

Après quelques premières banderilles fichées sur la presse parisienne alors que depuis le 1^{er} mars 1840 la France est gouvernée pour la deuxième fois par Thiers (dont le ministre de l'Intérieur est Charès de Rémusat), Balzac veut voir dans cette médiocrité des journaux parisiens les effets de l'action d'Havas, le « Maître-Jacques de la presse ». Avec quelque malignité, il évoque rapidement le passé de banquier-négociant » failli de ce dernier. Et il lui reproche de ne pas être un homme de principe, mais de fait, offrant ses fidélités successives à tous les gouvernements qui se sont succédé. Un reproche qui fut souvent fait à Havas au temps de la deuxième République :

Le public peut croire qu'il y a plusieurs journaux, mais il n'y a, en définitif, qu'un *seul journal*.

Il existe à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau un bureau dirigé par M. Havas, ex-banquier, ex-proprétaire de la *Gazette de France*, ex-associé d'une entreprise pour l'exploitation des licences accordées par Napoléon à l'époque du blocus continental. M. Havas a vu beaucoup de gouvernements, il vénère le fait et professe peu d'admiration pour les principes : aussi a-t-il servi toutes les administrations avec une égale fidélité. Si les personnes changent, il sait que l'esprit ne change jamais, et que la direction à donner à l'esprit public est toujours la même.

M. Havas a une agence que personne n'a intérêt à divulguer, ni les ministères, ni les journaux d'opposition. Voici pourquoi. M. Havas a des correspondances dans le monde entier ; il reçoit tous les journaux de tous les pays du globe, *lui, le premier*. Aussi est-il logé rue Jean-Jacques Rousseau, en face de l'hôtel des Postes pour ne pas perdre une minute. On le laisse ainsi maître de tous les secrets, en dehors des secrets diplomatiques, car la seule chose qu'il ignore c'est ce que pensent M. de Palhen ou M. d'Appony ; mais à une condition ; il donne au président du conseil, à son lever, un petit bulletin universel, parfaitement rédigé, qui résulte du dépouillement de toutes les correspondances et de tous les journaux.

Tous les journaux de Paris ont renoncé, par des motifs d'économie, à faire, pour leur compte, les dépenses auxquelles M. Havas se livre d'autant plus en grand qu'il a maintenant un monopole, et *tous* les journaux, dispensés de traduire comme autrefois les journaux étrangers et d'entretenir des agents, subventionnent M. Havas par une somme mensuelle pour recevoir de lui, à heure fixe, les nouvelles de l'étranger. À leur insu, ou de science certaine, les journaux n'ont que ce que le premier ministre leur laisse publier. Puis M.

Havas les traite selon la quotité de leur abonnement. Si les *Débats* donnent cent écus [trois cents francs] par mois, ils ont telle ou telle nouvelle avant les autres. S'il y a vingt journaux, et que la moyenne de leur abonnement avec M. Havas soit de *deux cents francs*, M. Havas reçoit d'eux *quatre mille francs* par mois. Il en reçoit *six mille* du ministère pour un singulier service que nous allons vous expliquer. Comprenez-vous maintenant la pauvre uniformité des nouvelles étrangères dans tous les journaux ? Chacun teint en blanc, en vert, en rouge ou en bleu la nouvelle que lui envoie M. Havas, le Maître-Jacques de la presse. Sur ce point, il n'y a qu'un journal, fait par lui, et à la source duquel puisent tous les journaux.

Il est certainement fort exagéré de lire dans tous ces journaux un inspireur unique, Havas, suppôt du gouvernement. En ce temps de presse d'opinion, où la réalité des faits compte moins que la liberté des journalistes à exprimer les réflexions qu'ils peuvent en tirer, et ainsi teindre « en blanc, en vert, en rouge ou en bleu la nouvelle que leur envoie M. Havas », les quelque vingt quotidiens parisiens sont fort loin de se ressembler. Par la suite, à vouloir trop prouver, Balzac écrit un peu trop rapidement lorsqu'il lui faut évoquer les journaux des départements. Comme il ne connaît manifestement pas le nom des journalistes travaillant au bureau de l'Esprit public du ministère de l'Intérieur depuis la victoire de la *Coalition* en 1839 suivie par les deux ministères – Soult (mai 1839) puis Thiers (mars 1840) –, il se rabat sur les trois personnes qui rédigeaient la Correspondance ministérielle, Léon Vidal depuis 1834, Edmond Texier (avec le premier ministre Molé en septembre 1836), et un peu plus tard Deslauriers sans éviter les jeux de mots faciles qui cachent mal son absence d'information. Et le voici stigmatisant Léonard Guyot, cet « incapable d'écrire dans un journal », ce Guyot dit Léonce de Lavergne, devenu directeur du cabinet du ministre Rémusat, « fait la Correspondance politique au moyen de M. Havas », assertion purement gratuite. Sans doute ses fonctions – où « il était soigneux, selon Rémusat, laborieux, son travail était facile et sa rédaction excellente. Il était même de bon conseil et il me fut très utile⁵⁷ » – le conduisirent-elles à inspirer le contenu de la Correspondance. Mais il ne participait évidemment pas au bureau de l'Esprit public chargé de la rédiger. Tout cela est écrit si rapidement que Balzac doit reconnaître un peu piteusement dans son n°3, que Léonce de

⁵⁷ Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. III, p. 306.

Lavergne est bien Léonce de Lavergne, et non ce Léonard Guyot si stigmatisé :

J'ai dit que M. L. de Lavergne se nommait effectivement Léonard Guyot. M. de Lavergne est venu me voir, et m'a simplement exhibé son acte de naissance, en me montrant qu'il avait nom Guilhaud de Lavergne, et que ces deux noms étaient ceux de son père. Un petit mot de M. Granier de Cossagnac m'avait déjà dit la différence d'orthographe de Guilhaud, et pour ceux qui ont étudié la science des noms d'hommes et de pays, il y a tant de différence entre Guilhaud, qui peut être un nom *franc*, et Guyot qui est un nom vulgaire, qu'ils ne seront pas surpris de ma remarque.

Autre rapidité d'écriture, l'assurance que « presque » tous les journaux des départements « appartiennent à des imprimeurs de l'administration ». Enfin il apparaît que tout à sa démonstration, Balzac oublie la concurrence des autres Correspondances de presse (*Correspondance Justin, Office-Correspondance, Correspondance Degouve-Denuncques...*). Havas est alors loin de jouir du quasi-monopole dont il bénéficia au temps du second Empire :

Il y a, au ministère de l'Intérieur, un bureau dit de *l'Esprit public*, où sont rois écrivains, MM. Léon Vidal, Edmond Texier et Deslauriers. Il était impossible qu'il n'y eût pas des lauriers. M. Léon Vidal est un garçon qui a juste ce qu'il faut d'esprit pour faire de l'esprit public. Les *tartines* politiques sont *feuilletées* par M. Edmond Texier, jeune doctrinaire en manchettes, qui a fait ses débuts sous le 6 septembre, et qui depuis a servi avec un égal enthousiasme toutes les administrations. M. Deslauriers est si modeste qu'il n'a jamais daigné se faire connaître. Ainsi ce bureau chargé de diriger l'esprit public, de surveiller la presse, enfin le pivot d'une immense machine, et qui voudrait les meilleures têtes du pays, en réunissant les âges de ces trois messieurs, n'a pas un siècle. [...] Or, ce bureau dénué d'esprit, qui s'intitule bureau de l'Esprit public, est chargé de la correspondance politique avec les départements. Autrefois, le ministère de l'Intérieur dirigeait l'esprit des départements. Les pauvres départements ne se doutent pas de la manière dont on les traite ! On venait prendre chaque matin le mot d'ordre qui s'exécutait ponctuellement. M. de Rémusat se repose de ce soin sur un M. Léonard Guyot, qui s'est pompeusement décoré des noms de Léonce de Lavergne [...]. M. Léonce de Lavergne, incapable d'écrire dans un journal, et que l'académie de Paris a refusé, fait la correspondance politique au moyen de M. Havas. M. Havas, cette providence des journaux de Paris est aussi celle des journaux de province. Presque toutes les feuilles de province appartiennent à des imprimeurs de l'administration, et pour conserver leurs impressions, il faut être à la dévotion de M. le préfet. M. le préfet demande à M. le ministre de l'Intérieur ce qui se doit penser dans son département. De là l'expédition par

voie administrative d'une correspondance élaborée au bureau de l'Esprit public du ministère de l'Intérieur, correspondance rédigée par ces trois messieurs et expédiée aux frais de la caisse des fonds secrets. Tout ceci devenait d'un *bête* à faire frémir, au cas où l'Opposition s'emparerait du fait. Or, voici l'expédient dont se sont avisés les gens vertueux pour continuer à inonder la France *d'esprit public* sans qu'il parut venir du ministère.

M. Havas est l'administrateur secret de la correspondance des départements à raison de six mille francs par mois. M. Havas a des enveloppes de port franc pour chaque préfecture, et il a l'ait d'envoyer, lui homme libre, entrepreneur de nouvelles pour les journaux de Paris, les articles que lui paye chaque préfecture, et qu'il reçoit de MM. Léonard Guyot, Léon Vidal et autres. Ainsi, de même qu'il n'y a qu'un journal à Paris, il n'y a qu'un journal pour les départements. M. Havas est le prête-nom du ministère. Voilà le mécanisme de cette immense machine appelée le journalisme. C'est simple comme une rôtissoire que fait tourner un caniche.

Au-delà des outrances et des rapidités d'écriture d'un polémiste détestant les journalistes et le journalisme, il en faut cependant retenir l'estimation du profit d'Havas : 4 000 F par mois pour le seul service de la presse parisienne, 6 000 F pour la Correspondance de presse destinée aux journaux des départements. Estimation déraisonnable, gonflée par le parti pris de nuire ? Vers 1837, Havas semble avoir refait une fortune suffisante pour envisager d'étendre ses activités. Comme pour le confirmer, ses deux fils, qui jusque-là étaient restés en dehors de l'entreprise paternelle, y entrent, selon A. Dubuc, vers 1837 ou 1838⁵⁸.

1838 est pour l'Agence Delaire-Havas l'année tournante qui décide de son destin et achève de la mettre en position de force face aux Correspondances rivales. Jusque-là, Havas ne s'était pas attaqué au marché de la presse départementale : sa correspondance coûtait beaucoup trop cher – 200 F en moyenne par mois selon Balzac⁵⁹ – pour qu'une feuille de province pût se l'offrir. La grande chance d'Havas fut de persuader Montalivet, ministre de l'Intérieur, qu'il était capable de reprendre la Correspondance ministérielle – si décriée – et de l'améliorer. Ils s'accordèrent, et en avril-mai 1838 l'Agence Delaire-Havas la reprit. Le 28 mars, Vidal annonce que « la Correspondance sera très prochainement améliorée ; elle contiendra outre les nouvelles, les faits politiques, et les articles, une revue quotidienne des journaux de Paris ». Le 10 mai, il affirme que sa Correspondance « a reçu toutes les améliorations

⁵⁸ André Dubuc, *Ét. de presse, op. cit.*, p. 31.

⁵⁹ Balzac, *Revue parisienne*, 25 août 1840, *op. cit.*.

désirables ». Et en post-scriptum, il fait observer à ses correspondants : « M. Delaire vous prie de mettre son nom au lieu de celui de M. Lejolivet, parmi les noms de vos correspondants, en tête de votre journal. Sa demande me semble juste⁶⁰. » Havas apporte à la Correspondance ministérielle une nouvelle rubrique : la revue de presse des journaux parisiens. Il est probable qu'il y ajoute aussi de nombreuses nouvelles étrangères de première main. Dernière nouveauté, et non la moindre, la Correspondance est désormais envoyée totalement gratuitement – même les frais de poste leur sont épargnés – aux feuilles ministérielles des départements. Vidal continue d'en rédiger l'essentiel jusqu'aux élections de mars 1839 ; passé cette date, il reste fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, mais selon P. Riberette, il ne participe plus au bureau de l'Esprit public⁶¹.

De manière à servir efficacement le pouvoir, Havas constitue ou agrandit alors son atelier d'autographie et demande au ministre, pour Delaire, un brevet d'imprimeur lithographe, le 15 octobre 1838, ce dernier affirmant : « Les rapports très importants que j'entretiens avec toute la presse de Paris, de la province et de l'étranger qui sont connus de l'administration justifient ma demande. » Fait significatif, le brevet est accordé rapidement et sans enquête préalable, le 13 novembre 1838⁶².

Appuyé constamment par le pouvoir, Havas va considérablement développer ses affaires. Le 24 décembre 1840, le commissaire de la Librairie confirme les 6 000 F reçus du gouvernement, pour prix de la Correspondance des départements. Mais il le fait au conditionnel, comme s'il tirait cette somme du seul Balzac, qu'il a manifestement lu : « Une de ces entreprises a été fondée peu de temps après 1830 par le sieur Labot, sous les auspices du ministère de l'Intérieur. Elle est en ce moment exploitée sous le nom du sieur Delaire, rue J.-J. Rousseau n° 3, par le sieur Havasse [*sic*], qui dit-on indépendamment d'une subvention de 6 000 F par mois qu'il aurait reçue du cabinet jusqu'à l'avènement du ministère actuel, se serait fait une clientèle de 80 000 F par an, en faisant payer fort cher par abonnement aux banquiers de la capitale des extraits autographiés des journaux étrangers⁶³. » À le lire, il semble que le « ministère actuel » (Soult-Guizot, 29 octobre 1840) ait réduit le montant de ladite « subvention ». S'élevait-elle d'ailleurs à 6 000 F, chiffre peut-être démesurément grossi par la malveillance de Balzac, peu suspect de sympathie pour Havas ?

⁶⁰ Pierre Riberette, *op. cit.*, p. 431. – AN, F¹⁷ 3360.

⁶¹ Pierre Riberette, *op. cit.*, p. 446.

⁶² AN, F¹⁸ 1753, dossier Delaire.

⁶³ AN, F¹⁸ 331.

N'était-ce pas plutôt 3 000 F, ainsi qu'on peut le déduire d'une lettre d'Havas le 26 avril 1841 au ministre de l'Intérieur Duchâtel, pour se plaindre de la voir réduite à 2 000 F ? A. Lefebure qui l'a retrouvée⁶⁴, en résume le contenu : « Je fais tout ce qui dépend de moi, dans ma spécialité et dans mon humble position, pour être utile, je me suis dévoué au ministère, et je remplis loyalement le but que je me suis proposé de faire servir à son profit les moyens de publicité que je suis parvenu avec beaucoup de peine et de sacrifices à concentrer dans mes mains et à étendre partout. » Après avoir rappelé tous les frais qu'il a engagés, il se plaint de la réduction à 2 000 F par mois : « Est-il juste, est-il convenable, que depuis cinq mois j'exécute avec perte un service dont l'utilité est incontestable alors que je devrais au contraire en espérer de légitimes avantages ? » Et poursuit en décrivant une activité qui lui permet « d'appuyer ce qui convient, de combattre ce qui peut nuire, d'après un système convenu et dont je ne m'écarte jamais. Il résulte de cet échange de communications entre la correspondance départementale, les articles qu'elle contient et mes rapports avec toute la presse de tous les pays, que l'influence ministérielle se fait sentir ; toujours et partout officieusement. »

Le ministre resta inflexible, si l'on en croit les listes des fonds secrets mentionnant une somme mensuelle de 2 000 F + 100 F de janvier 1842 au 6 avril 1844 : au-delà, cette allocation disparaît. Delaire reçoit aussi une deuxième subvention dont le chiffre varie de 1 100 à 1 700 F, versée semble-t-il tous les trimestres, probablement calculée à partir de ce que devaient les journaux servis par la Correspondance ministérielle. Voici le détail des sommes relevées :

30 octobre 1840-15 mai 1841 : Delaire : 2 600 F ; Lejolivet⁶⁵ : 500 F ; Delaire : 500 F.

1^{er} janvier 1842-3 avril 1843 : Delaire : 2 000 F ; 1 739 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 100 F ; 2 000 F ; 1 158,60 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F, 1 756,10 F ; 2.000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 1 236,10 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F.

1^{er} janvier 1843-6 avril 1844 : Delaire : 2 000 F ; 1 709,85 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 100 F ; 2 000 F ; 1 099,50 F ; 200 F ; 2 000 F ; 100 F ; 1 611,35 F ; 1 258,40 F.

1^{er} janvier 1844-15 mai 1845 : Delaire : 1 702,20 F ; 1 847,55 F ; 1 899,75 F ; 1 594,75 F ; 2 002 F.

1^{er} janvier 1845-3 avril 1846 : Delaire : 1 731,40 F ; 1 656,50 F.

⁶⁴ Antoine Lefebure, *op. cit.*, p. 71-72, 380, n. 34 ; lettre conservée dans le fonds Guizot, AN, 42 AP 99 bis.

⁶⁵ Dernière mention de Lejolivet sur ces listes.

Ces listes sont manifestement incomplètes⁶⁶. Contre cette subvention réduite à 2 000 F, il fournit trois services au pouvoir : « *Un petit bulletin universel* » provenant du dépouillement de toutes les correspondances et de tous les journaux, apporté tous les matins au président du Conseil, et probablement à d'autres ministres⁶⁷. – « *Une Correspondance politique* », postée tous les jours franc de port à destination des préfets et sous-préfets⁶⁸. – « *Une Correspondance politique* » rédigée en partie chez Havas, en partie au bureau de l'Esprit public, envoyée à plus de 70 journaux ministériels des départements⁶⁹.

En 1840, Havas édite en tout cinq Correspondances différentes, pour cinq types de clients différents : les journaux parisiens et étrangers, soit 4 000 F par mois (Balzac : 20 j. à 200 F), donc 48 000 F par an. Les particuliers et les banquiers, soit 80 000 F par an, selon Bailleul. Le pouvoir, soit 6 000 F par mois (Balzac, répété par Bailleul), en fait 3 000 F donc 36 000 F par an, puis seulement 2 000 F (24 000 F par an). Au total et par an, au moins 164 000 F (subvention à 3 000 F) à 140 000 F (subvention à 2 000 F). Avec un tel chiffre d'affaires Havas peut améliorer la qualité et la rapidité de ses informations. Il développe tout un réseau de correspondants dans les capitales européennes. Durant l'été 1840, il emploie même des pigeons-voyageurs entre Paris, Londres et Bruxelles. À

⁶⁶ Jules Taschereau, *Revue rétrospective, op. cit.*, n° 28 (p. 444) ; n° 29 (p. 451-480) ; n° 30 (p. 469-479) ; n° 31 (p. 487-495).

⁶⁷ Balzac, *Revue parisienne*, 25 août 1840, *op. cit.*

⁶⁸ AN, BB³⁰ 957, le 10 août 1849, le procureur général de Lyon demande au garde des Sceaux que l'envoi de la feuille destinée aux préfets se fasse aussi aux procureurs généraux : « Un journal spécial à l'usage des préfets se compose et se lithographie au ministère de l'Intérieur. On y insère les extraits des feuilles publiques du jour qui peuvent donner l'idée la plus juste de l'état de la politique générale et du mouvement des partis. On s'attache à y réunir les faits et les explications propres à défendre les actes du gouvernement contre les dénigrements ordinaires et les attaques incessantes de la tribune et de la presse. On y prend les devants pour quelques faits officiels sur la publicité que dans les vingt-quatre heures ils doivent recevoir. Ce recueil fait avec soin et où se condensent dans quelques colonnes d'écriture lithographique tous les documents essentiels pour mettre le lecteur au courant de la politique, présente aux préfets une grande utilité. En effet, ils peuvent se dispenser alors de rechercher avec perte de temps et avec difficulté, les nouvelles disséminées dans les divers journaux. »

⁶⁹ La Correspondance des journaux départementaux ministériels était en fait envoyée aux préfets qui la communiquaient ensuite aux journalistes dévoués (Balzac, *Revue parisienne*, 25 août 1840). Elle était cependant indépendante de la Correspondance envoyée aux préfets : la meilleure preuve en est que certains journaux de l'opposition y étaient abonnés sous la deuxième République et qu'ils la recevaient certainement indépendamment du préfet. Le chiffre de plus de 70 journaux ministériels est donné par le rapport de police du 24 décembre 1840 (AN, F¹⁸ 331).

partir de 1845, favorisé par le pouvoir, il utilise le télégraphe Chappe puis le télégraphe électrique, devançant ainsi les autres Correspondances qui ne peuvent l'employer qu'après la loi du 29 novembre 1850⁷⁰.

Durant l'année 1848, Havas ne se mêle pas au grand débat politique. Marchand de nouvelles il est, marchand il reste. Opportuniste, il continue de servir invariablement le pouvoir en place. Déjà en 1839, après la victoire de la « coalition » contre le ministère du 15 avril (Molé) lors des élections de mars, il avait montré bien des hésitations à servir le pouvoir vaincu, ouvrant, malgré ses accords avec Vidal et le bureau de l'Esprit public, sa Correspondance à l'opposition. Il s'agissait de rester le correspondant du prochain ministère ! Vidal, naïf vrai ou faux, s'en plaint. Le 11 mars 1839, il avertit ses correspondants : « La Correspondance contenait hier trois nouvelles politiques empruntées à une Correspondance d'opposition et qui formaient avec la rédaction habituelle et avec toute celle du même jour une contradiction trop manifeste pour avoir échappé à l'attention des écrivains constitutionnels de la presse départementale. Ces nouvelles étaient sous la rubrique Paris et commençaient par ces mots : 'M. Odilon Barrot, etc.' Cette erreur ne doit être attribuée qu'aux agents matériels de l'entreprise. Des mesures sont prises pour qu'elles ne se renouvellent plus. » Las ! il ne s'agissait pas d'une erreur matérielle d'autographie ! Havas assurait tout simplement l'avenir de sa maison. Aussi Vidal doit-il écrire le 14 mars suivant à ses correspondants : « Monsieur le Rédacteur, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'à partir du 15 mars, je suis ainsi que M. Durangel et nos amis politiques entièrement étranger à la rédaction et à l'envoi de la *Correspondance Delaire* qui est en ce moment une entreprise tout à fait commerciale⁷¹. » Une si remarquable faculté d'adaptation ne pouvait que servir Havas en 1848. Le 24 août 1852, le commissaire inspecteur de la Librairie déclare :

Sous tous les rapports, le pétitionnaire [Havas] est apte à l'exercice de la lithographie spéciale, exécutée par lui pour l'impression d'une Correspondance politique autographiée, à laquelle le gouvernement de Juillet, celui de Février et l'administration du général Cavaignac, ont accordé des subsides pour les besoins de leurs causes.

Le sieur Havas est un homme initié à toutes les affaires d'argent qui gravitent sur le concours de la publicité [*sic*]. Il n'a pas d'opinion, mais il est doué d'une

⁷⁰ Marcel Vogne, *op. cit.*, t. II, p. 13 ; André Dubuc, *Ét. de presse*, p. 31 ; Pierre Albert, « La presse et le télégraphe électrique au XIX^e siècle », *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987, actes du colloque organisé à Paris les 3 et 4 novembre 1987*, Catherine Bertho-Lavenir dir., Genève, Droz, 1991, p. 99-105, not. p. 101.

⁷¹ Pierre Riberette, *op. cit.*, p. 443-444. – AN, F¹⁷ 3360.

souplesse d'esprit telle qu'il paraît toujours être de l'avis de tout le monde. C'est avec cette disposition qu'il s'est créé des relations nombreuses⁷².

Durant la deuxième République, il maintient cette « fidélité » exemplaire. Cependant ses accords avec le pouvoir ont été modifiés. Léon Faucher, ministre de l'Intérieur au début de 1849 décide que la subvention reçue par Havas ne serait plus prélevée sur les fonds secrets, anonymement, en « titres au porteurs » comme sous la monarchie de Juillet, mais serait inscrite « nominativement » au budget secret du ministère ! La subvention en 1851 est de 32 000 F par an, soit 2 500 à 3 000 F par mois⁷³.

Le bureau de l'Esprit public, disparu en 1848, n'est pas rétabli. Plus rien ne se rédige au ministère. Tout est fait chez Havas. Selon Léon Faucher, « ou bien il faut que le ministère de l'Intérieur organise lui-même une Correspondance et s'adresse à ses subordonnés, c'est ce qui avait lieu sous la monarchie, notamment pendant le ministère de M. Duchâtel, si je ne me trompe ; ou bien, il faut que le gouvernement s'adresse à un établissement organisé pour envoyer les nouvelles dans les départements, c'est ce qui se pratique. Cette voie est plus économique que l'autre⁷⁴. J'ajoute que dans mon opinion, elle épargne au ministre une responsabilité difficile ». Le gouvernement prend ses précautions. Son traité avec Havas interdit à ce dernier « d'envoyer les articles, l'expression de son opinion aux fonctionnaires publics pour lesquels le gouvernement souscrit ; il ne doit leur envoyer que les nouvelles. Les articles qu'il rédige sont à l'adresse des journaux dont il est le correspondant, de même que les correspondants d'une autre couleur envoient aux autres journaux des opinions différentes ou contraires ».⁷⁵ « Il y a [donc] deux éditions : une pour les préfets,

⁷² AN, F¹⁸ 1775, dossier Charles-Louis Havas.

⁷³ Selon Léon Vidal, orfèvre en la matière (*Bulletin de Paris* du 1^{er} février 1850), la Correspondance envoyée aux préfets coûte 40 000 F au pouvoir. Ce chiffre confirme les autres.

⁷⁴ Ce qui explique probablement la baisse sensible de la subvention accordée à Havas.

⁷⁵ BnF, Le 74 (1), *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale (1849-1851)*. Au cours de l'année 1851, il est parlé deux fois en séance publique de la *Correspondance Havas*. Le 21 juillet 1851, lors de la discussion du rapport de la commission de révision de la Constitution, sur les pétitions y relatives. Interpellation du représentant Baze (t. XVI, p. 145-146). Le 8 novembre 1851, pour l'adoption de l'amendement du représentant Créton, afin de déduire du chapitre des dépenses secrètes de sûreté générale la somme de 32 000 F, applicable à cette Correspondance (t. XVII, p. 46-49). Heureusement pour Havas, après le coup d'État, sa subvention lui est maintenue sur un autre chapitre du Budget. Les interventions de Léon Faucher qui sont ici citées sont du 8 novembre 1851.

l'édition des faits ; l'autre pour les journaux, l'édition de la polémique ».⁷⁶ La Correspondance est autographiée sur plusieurs feuilles : celles qui sont réservées aux faits et nouvelles sont seules envoyées aux fonctionnaires ; la feuille réservée aux réflexions politiques est envoyée avec les autres aux journaux abonnés⁷⁷.

La « fidélité » ministérielle d'Havas n'est pas sans éveiller une certaine méfiance politique chez les journalistes départementaux. Les journaux de la droite conservatrice, abandonnés un temps par Havas vont tout naturellement recevoir de nouvelles Correspondances politiques : le *Bulletin de Paris*, la *Correspondance du Congrès de Tours*. Les journaux de la gauche, un moment servis par Havas, vont cependant adopter la *Correspondance Paya* ou d'autres Correspondances bien marquées à gauche. Mais les événements de 1848, les grandes journées révolutionnaires, le développement du pouvoir parlementaire et l'instabilité politique donnent une grande soif de nouvelles aux rédacteurs provinciaux. Certes, en 1849, la *Correspondance Havas* coûte encore 350 F par mois⁷⁸, mais elle est si bien informée qu'un tel prix n'empêche pas les plus importantes feuilles départementales de l'opposition ou de la majorité de la recevoir malgré leur méfiance politique. Le 29 octobre 1849, lors du procès de Versailles intenté contre les accusés du 13 juin, un ancien rédacteur du *Démocrate du Rhin*, reconnaît qu'il recevait deux Correspondances, celle de Paya et celle d'Havas :

Demande. Comment insériez-vous cette Correspondance ? [celle de Paya] – *Réponse.* Nous prenions tous les faits saillants de la Correspondance... Nous avions une autre Correspondance encore, celle de M. Havas ; il est très probable qu'il y a dans ce numéro du journal des articles qui proviennent de lui. – *D.* Quelle est la nature de la Correspondance de M. Havas ? – *R.* C'était également une Correspondance politique. – *D.* Quelle raison aviez-vous pour en avoir deux ? – *R.* C'était le comité d'administration du *Démocrate* qui avait

⁷⁶ Séance du 21 juillet 1851. Cela ne convainc pas l'opposition. Le 21 juillet 1851, Baze déclare : « M. le Ministre de l'Intérieur envoie la Correspondance aux préfets qui l'envoient chacun à son journal, au journal de la préfecture, et cela est payé sur les fonds de l'État, et vous savez à quel prix et sur quels fonds. Voilà ce qui se fait. Maintenant, M. le Ministre vous dit que cette Correspondance n'a qu'un but, celui de faire connaître aux préfets les dernières nouvelles. J'apporterai cette Correspondance... Je prouverai qu'elle renferme de la polémique et non pas seulement des faits. Je montrerai que cette polémique est une polémique dissolvante, dirigée principalement contre cette Assemblée et dans les intérêts ministériels. »

⁷⁷ Séance du 21 juillet 1851. Le gouvernement supprime le 25 mai 1853 la Correspondance des préfets. Le télégraphe électrique est alors utilisé pour les informer (Marcel Vogne, *op. cit.*, t. II, p. 15).

⁷⁸ AN, BB¹⁸ 1644, lettre du procureur de la République, 29 décembre 1849.

décidé cela. Ça ne me concernait en rien... – D. La *Correspondance Havas* n'était-elle pas pour vous d'une nature particulière ? – R. Elle était en opposition avec nos principes. – D. Était-elle une Correspondance comme celle de Paya, rédigée dans les bureaux. Vous donnait-elle des nouvelles extraites des journaux ? – R. Elles étaient absolument semblables. Seulement l'appréciation des faits était différente.⁷⁹

Tout cela contribue à la prospérité d'Havas : en 1840, il possède dans son atelier quatre presses lithographiques ; en 1852, il en a huit⁸⁰. La Correspondance se présente en 1852 telle que l'a décrite P. Frédéric⁸¹ : trois feuilles de format folio (largeur 44,5 x hauteur 30,5 cm) contenant généralement quatre colonnes de hauteur 25 cm, de largeur 9 cm. L'écriture est très soignée, le papier blanc est mince. La plupart des rubriques ne sont pas signées. Une simple signature, avant le tableau des cotes boursières : « *Correspondance Havas* ». Elle n'est pas titrée, mais le 18 février 1853 apparaît ce titre de *Correspondance quotidienne*, remplacé plus tard par celui de *Correspondance Havas*, cela pour obéir aux prescriptions du décret du 17 février 1852. La troisième feuille est occupée par une Correspondance indépendante, celle de Saint-Chéron qui a dû signer un accord de publication avec Havas. Cette Correspondance s'arrête le 31 mars 1853. À partir de ce moment-là, la *Correspondance Havas* propose deux ou trois feuilles selon l'abondance du contenu.

Pour la faire paraître, Havas se plie aux règlements administratifs qui régissent sa profession. Le 3 août 1852, plus de trois ans après la mort de Delaire, il se décide à demander la reconduction sur son nom du brevet d'imprimeur lithographe : ce qui lui est accordé le 20 octobre suivant⁸². Le 9 mars 1853, ses deux fils forment une société en nom collectif pour la publication de la *Correspondance Havas* et s'engagent à verser les 50 000 F de cautionnement exigés par le décret du 17 février 1852. Havas garde la direction de la rédaction et la direction morale de l'entreprise⁸³.

De 1852 à 1857, la maison Havas s'efforce d'éliminer les concurrences trop gênantes et d'établir en sa faveur un véritable monopole. Havas ne s'était jamais jusque-là vraiment bien intéressé aux annonces⁸⁴. Il s'agit de

⁷⁹ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.*, 15^e supplément, 1^{er} novembre 1849, p. 98.

⁸⁰ AN, F¹⁸ 331, rapport du 2 avril 1841. – F¹⁸ 1775, dossier Charles-Louis Havas.

⁸¹ Pierre Frédéric, *op. cit.*, p. 44. La collection de la *Correspondance Havas* commence le 2 novembre 1852 (BnF, Lc² 2190) ; cette collection n'est pas timbrée.

⁸² AN, F¹⁸ 1775, dossier Charles-Louis Havas.

⁸³ AN, F¹⁸ 331. – Isabelle Brot, *op. cit.*, p. XXIX.

⁸⁴ Havas diffusait cependant quelques annonces dans les journaux départementaux. Preuve en est sa querelle avec Lob, arbitrée par le tribunal de commerce. Havas avait promis de

comblent cette lacune par des accords avec les plus grandes sociétés d'annonces et de réduire en même temps les deux grandes Correspondances rivales : le *Bulletin de Paris* et l'*Office-Correspondance*. Le processus de concentration suit quatre étapes :

Première étape : dès novembre 1852, selon P. Frédéricx, Havas s'est assuré le contrôle financier du *Bulletin de Paris* par un accord avec « Laffite, Bullier et Cie » 20, rue de la Banque⁸⁵.

Deuxième étape : en juillet 1856, Havas et « Laffite et Bullier » prennent le contrôle de l'*Office-Correspondance* qui devient en 1857 la *Correspondance Bullier*⁸⁶. À ce stade, Havas contrôle ainsi financièrement ses deux concurrents et donc l'insertion des annonces dans la presse de province. Il reste à conquérir Paris.

Troisième étape : le 8 juillet 1857, « La Société générale des annonces » est formée par regroupement entre la société « Laffite, Bullier et Cie » qui contrôle les annonces en province et la société « Bigot et Cie », issue elle-même de concentrations précédentes et contrôlant les annonces dans la presse parisienne et à l'étranger⁸⁷.

Quatrième étape : le 1^{er} novembre 1857, nouvelle société entre la « Société générale des annonces » et la société Auguste et Charles Havas.

Havas et ses associés contrôlent ainsi la plupart des informations véhiculées par les journaux parisiens et départementaux ; ils tiennent aussi à peu près toutes les annonces qui font vivre ces feuilles. Ils constituent une vraie puissance. Havas sert le second Empire comme il a servi la Deuxième République. Il jouit de la confiance du pouvoir, le gouvernement impérial ayant ainsi la haute main sur toute la presse.

Au sortir de ce parcours, il faut réaffirmer que jusqu'en 1838, l'*Agence Havas* s'était fort bien placée sur le marché des feuilles parisiennes et

publier douze fois dans 195 journaux départementaux, une annonce sur l'eau de Lob « qui fait repousser et épaissir la chevelure sur des têtes chauves ». Il avait proposé le tarif de 15 c par ligne (ligne ordinaire des journaux). Marché fut conclu, et les annonces parurent en 1851. Havas demanda ensuite le paiement de ses services : pour les 2 340 insertions, la note s'élevait à 7 893 F soit 3,37 F pour chacune. Lob protesta : l'annonce n'avait pas été publiée dans tous les journaux spécifiés et aux époques déterminées ; enfin, comme les annonces s'étendaient sur deux colonnes à la fois, Havas les avait facturées à 30 c la ligne. Un premier jugement du tribunal de commerce alloua 5 447 F seulement à Havas ; ce jugement est confirmé en appel au grand dam de Lob qui aurait bien voulu diminuer encore ses frais de publicité. (*Le Droit*, 28 novembre 1852)

⁸⁵ Pierre Frédéricx, *op. cit.*, p. 61, n. 1.

⁸⁶ Isabelle Brot, *op. cit.*, p. XXVIII, affirme : « *La Correspondance Lejollivet* (ou *Correspondance particulière Lejollivet et Bullier*), 25 septembre 1852-30 juin 1856 (absorbée par Havas vers 1853, cette Correspondance devait être remplacée par la *Correspondance Bullier*). Il y a erreur de date : c'est seulement en juillet 1856 qu'Havas, Laffite et Bullier absorbent Lejollivet.

⁸⁷ Pierre Frédéricx, *op. cit.*, p. 61, n. 2 ; Isabelle Brot, *op. cit.*, p. XIV et XV.

étrangères, mais absolument pas sur celui des journaux départementaux. Après 1838, grâce à la faveur ministérielle, elle s'impose sur le marché départemental. Elle passe bien la révolution de 1848, mais manque de perdre la clientèle des feuilles conservatrices ; elle se maintient cependant, car durant les dix ans précédents, elle s'est imposée, grâce à son réseau de correspondants, grâce au télégraphe, comme la meilleure source d'information qui fût à l'époque.

Chapitre V

Servir une opinion politique : les Correspondances de presse des droites légitimistes ou conservatrices

Face aux deux premières Correspondances de presse, tout autant agences de publicité qu'officines de spéculation financière, face aussi aux correspondances ministérielles Labot puis Havas, les oppositions politiques et à droite et à gauche s'organisèrent pour informer les feuilles provinciales et mieux coordonner leur polémique. Pendant la monarchie de Juillet et la II^e République, trois droites se manifestèrent : les légitimistes, fidèles aux Bourbons exilés depuis 1830 ; les conservateurs à partir de 1848 – anciens orléanistes pour la plupart, et quelques légitimistes fusionnistes ; les catholiques. Chacune de ces droites s'exprima à un moment ou à un autre, grâce à une ou des Correspondances de presse.

Des Correspondances légitimistes

Parmi les Correspondances légitimistes, il faut distinguer les initiatives à caractère « officiel » venues de la direction du parti, et les initiatives individuelles de certains journalistes. Sous la monarchie de Juillet et la II^e République, le parti légitimiste est presque constamment dirigé depuis Paris par un Comité central dont les pouvoirs émanent des Bourbons en exil. Ce Comité central correspond en province avec les fidèles du parti et les feuilles légitimistes. Il le fait à l'aide d'un Bureau de correspondance, mais est-ce vraiment une Correspondance de presse ? E. Texier l'affirme : il place la *Correspondance Barthélemy* parmi ces Correspondances¹. Entre juillet 1830 et l'été 1832, le parti est dirigé depuis Paris, non sans difficultés, par un « Comité ou Conseil central », présidé depuis octobre 1830 par Ferdinand de Bertier. Ce conseil groupe neuf personnalités autour de son président. Le travail est réparti entre six comités secondaires, dont l'un s'occupe de la propagande par les journaux². À côté de ce conseil, en relation permanente avec lui est installé au 9, place de la Bourse, un Bureau

¹ Edmond Texier, *Histoire des journaux. Biographie des journalistes*, Paris, s. d. (1850-1851), p. 248.

² Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*, Paris, 1948, p. 474.

de correspondance des journaux de province dirigé par Albert de Bertier³, transmettant les mots d'ordre et les thèmes de propagande à la vingtaine de feuilles provinciales établies depuis 1830 grâce aux efforts conjugués des notables légitimistes et de Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France*⁴. Ce Comité central ne dura pas très longtemps. Dès avril 1831, il était remplacé par une série de conseils successifs à la durée encore plus brève. G. de Bertier de Sauvigny en recense quatre jusqu'en mars 1832. Il est impossible de savoir ce que devint pendant ce temps-là le Bureau de correspondance. Il est en revanche certain que les feuilles légitimistes recevaient le mot d'ordre de leur chef de file, la *Gazette de France*.

Après la malheureuse affaire vendéenne, une partie des légitimistes pensèrent qu'il fallait jouer le jeu parlementaire et participer aux élections. À côté du Comité royaliste⁵, s'organisa autour de Berryer un Comité central électoral, chargé « d'organiser les candidatures partout où il y avait chance de succès, et de correspondre avec les comités que l'initiative des journaux ou des particuliers avaient créés en France »⁶. Tout au long de période, quatre comités électoraux se sont succédé : en 1834, le Comité électoral de la Droite⁷, siégeant chez Berryer, rue Neuve-des-Petits-Champs ; en 1837-39, le Comité central de Paris⁸, réunissant Berryer, de Foissac-Latour, d'Hautpoul, le duc de Valmy, Clauzel de Coussergues, Hennequin et Dugabé ; en 1842, le Comité directeur de Paris⁹, avec Berryer, La Rochejaquelein, de Talaru,... de Chalais, Falloux ; enfin entre

³ *Ibid.*, p. 457, n. 45. Albert de Bertier est le neveu de Ferdinand de Bertier. D'après une lettre de Genoude (8 décembre 1829), Albert de Bertier possédait alors cinq des douze actions de la *Gazette de France*.

⁴ *Ibid.*, p. 477. Le rôle de Genoude dans la fondation des gazettes provinciales ne fait pas de doute : même ses rivaux dans le parti légitimiste le reconnaissent. Ainsi Charles de Lacombe, historien et ami de Berryer, non sans perfidie : « Sous Louis-Philippe, il [Genoude] couvrit à grands frais la France de journaux qui, propageant dans les provinces son nom et son système, arrivaient à lui persuader que l'un et l'autre étaient populaires. Sa fortune passa tout entière au service de sa cause. » (Charles de Lacombe, *Vie de Berryer*, Paris, 1895, t. II, p. 54).

⁵ Ce Comité royaliste est selon Lacombe constitué en mai 1832 par le maréchal Victor, duc de Bellune, le duc de Clermont-Tonnerre, Chateaubriand, le duc de Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 45). En avril 1841, il est reconstitué sur l'intervention de Villèle : il réunit alors le marquis de Latour-Maubourg, le duc de Noailles, le marquis de Dreux-Brézé, Berryer, le marquis de Pastoret, le duc de Valmy, le général de Foissac-Latour, le vicomte de Saint-Priest et Rainneville : en tout neuf personnes. (Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 556).

⁶ Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 118.

⁷ *Ibid.* t. II, p. 118-119.

⁸ AN, 223 AP 9, la première circulaire est datée d'octobre 1837.

⁹ Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, 1888, t. I, p. 224.

1844-45 et 1849-50, l'Union électorale, Commission électorale de la Droite, 30, rue de la Sourdière, autour de neuf députés dont Berryer¹⁰.

Jusqu'au troisième comité, leurs membres n'ont pas de secrétariat et sont forcés de correspondre eux-mêmes avec les comités électoraux locaux. Travail épuisant, à ce qu'en écrit Berryer : « Vous ne sauriez-vous imaginer, écrit-il, ce qu'ont été pour moi les trois semaines qui viennent de s'écouler, et à quel travail excessif je me suis livré... J'ai seul écrit dans les départements ; j'y ai passé mes jours et mes nuits¹¹. » En 1839, la correspondance radicale de Degouve-Denuncques offre ses services au comité pour faciliter la correspondance : ont-ils été agréés¹² ? Tout change à partir du troisième comité électoral. Ayant reconstitué le Comité royaliste grâce à Villèle, le jeune comte de Chambord désire se trouver en correspondance suivie avec lui. Il crée donc, probablement en 1841, un « Bureau d'information et de correspondance », installé chez son directeur Léo de Laborde, rue Saint-Florentin. Selon Falloux, c'est ce Bureau qui prend l'initiative de créer le troisième comité électoral¹³. Léo de Laborde en devient le secrétaire¹⁴. À partir de ce moment, la correspondance électorale et les mots d'ordre aux journaux provinciaux sont envoyés par le Bureau de la rue Saint-Florentin. Cette organisation ne donne pas toute satisfaction puisque, vers 1844-1845, lors de la formation du quatrième comité électoral, la double circulaire autographiée de l'« Union électorale »¹⁵ explique que la « Commission électorale de la Droite » a désigné cinq personnes pour composer un Bureau de correspondance. Léo de Laborde, secrétaire de l'ancien comité dissous a été invité à communiquer à ce Bureau « tous les documents et renseignements en son pouvoir ». Comme à la fin de cette double circulaire, il est indiqué que les comités électoraux provinciaux peuvent se mettre en rapport avec le Comité de Paris « soit en écrivant à M. Berryer, soit en s'adressant à M. Léo de Laborde, rue Saint-Florentin, 7 », il n'est pas téméraire d'imaginer que le nouveau Bureau de correspondance dépend à la fois de la Commission électorale de la Droite et du Bureau de la rue Saint-Florentin toujours existant¹⁶. Dès octobre 1845, le nouveau Bureau de correspondance se compose d'au moins trois personnes : de Barthélemy,

¹⁰ AN, 223 AP 9, double circulaire indiquant la création de ce comité, circulaire non datée.

¹¹ Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 224, lettre à Mme Jobal.

¹² AN, 223 AP 3, lettre du 4 février 1839.

¹³ Comte de Falloux, *op. cit.*, t. I, p. 224.

¹⁴ AN, 223 AP 9, double circulaire de l'Union électorale.

¹⁵ AN, 223 AP 9.

¹⁶ Comte de Falloux, *op. cit.*, t. I, p. 13 ; Falloux fait d'ailleurs de Barthélemy le « secrétaire du comité royaliste de la rue Saint-Florentin à Paris ».

R. de Belleval, et du Teil¹⁷. Ces hommes sont en relation constante avec Berryer pour la correspondance dans les départements, la rédaction et l'envoi des circulaires¹⁸. Barthélemy est la cheville ouvrière du Bureau¹⁹. Il est certainement le secrétaire « à demeure, chez lequel les documents seront déposés »²⁰. Siégeant d'abord rue de la Sourdière, le Bureau émigre 10 rue du Mont-Thabor avant août 1847²¹. Barthélemy envoie aux correspondants des départements – comités électoraux ou personnes isolées – un grand nombre de circulaires autographiées. C'est ainsi que le 19 août 1847, il soumet à Berryer le projet de l'une d'entre elles : « Si vous trouviez une attaque trop personnelle dans le passage qui se trouve entre deux ..., écrit-il, il serait facile de le retrancher avant de faire autographier la circulaire. Le peu de temps qui nous reste et la nécessité où nous sommes d'adopter les moyens les plus économiques nous force [sic] à recourir à des copies à la main. Comme je fais tirer cette circulaire à 7 ou 800 exemplaires, je vous prierais d'avoir la bonté de signer ce projet avec les modifications qui vous paraîtront convenables et de me le renvoyer le plus tôt possible²². » Quelques lettres de légitimistes provinciaux à Berryer font écho à l'activité de Barthélemy. Ainsi Hyde de Neuville en 1848 : « Connaissez-vous M. de Barthélemy demeurant rue du Mont-Thabor, 10. J'ai reçu de lui plusieurs longues pages lithographiées, parle-t-il en votre nom, au nom de nos amis, je ne doute pas de ses bons sentiments, mais je ne le connais point et je tiens à connaître toutes les personnes qui se mettent en rapport avec moi. M. Barthélemy parle de la Présidence. Il demande des renseignements sur les dispositions des villes et des campagnes, il répète souvent nos amis, il ne les nomme point²³. » Ainsi du Vignon, à Agen, le 3 décembre 1849 : « M. A. de Barthélemy rue Monthabor n° 10 [sic], a envoyé à quelques-uns de nous des circulaires ayant pour objet des renseignements à lui fournir sur l'esprit, les tendances et la politique de nos contrées. Agit-il de concert avec vous ? Devons-nous

¹⁷ AN, 223 AP 9, voir notamment une lettre de R. de Belleval, le 28 octobre 1845.

¹⁸ AN, 223 AP 9, nombreuse correspondance.

¹⁹ AN, 223 AP 9, lettre de Belleval, septembre 1847 : « J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre du comité Barrot qui vous était adressée et en votre absence à M. de Barthélemy, mais j'ai été invité à ouvrir... » Ici, Barthélemy semble être le deuxième personnage de l'organisation, après Berryer.

²⁰ AN, 223 AP 9, double circulaire de l'Union électorale.

²¹ AN, 223 AP 9, l'en-tête d'une lettre de la Commission électorale, rue de la Sourdière, envoyée par Barthélemy à Berryer le 19 août 1847, est barré et remplacé à l'encre par la nouvelle adresse : 10 rue du Mont-Thabor.

²² AN, 223 AP 9.

²³ AN, 223 AP 3.

correspondre avec lui ? Est-il le même que M. Sauvaire de Barthélemy, ancien pair de France, aujourd'hui votre collègue à l'Assemblée²⁴ ? »

Encore que ses quelques notices biographiques soient muettes à ce sujet, il s'agit très certainement d'Antoine-Xavier Sauvaire (1800-1875), petit-neveu et fils adoptif du diplomate François Barthélemy, l'ex-directeur crypto-royaliste arrêté et déporté lors du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), sénateur du Consulat et de l'Empire (1800-1814), pair de France (1814-1830), et comme tel devenu marquis de Barthélemy. Ayant hérité de la pairie et du titre, le marquis de Barthélemy siège à la Chambre des pairs entre septembre 1830 et février 1848. Il s'y fait remarquer entre 1844 et 1847, quand il appuie son collègue Montalembert lors de la campagne pour la liberté de l'enseignement, contre le monopole universitaire, soutenant notamment au début de 1845 la pétition des notables marseillais contre le Collège de France et les menées « antisociales » de ses professeurs Michelet et Quinet²⁵. Catholique et légitimiste, il est élu député par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante (1848) puis à l'Assemblée législative (1849). Lors du coup d'État de décembre 1851, il proteste avec quelques autres députés, à la mairie du X^e arrondissement de Paris, ce qui lui vaut d'être quelque temps incarcéré à Vincennes. Il se retire alors de toute vie politique, ayant cependant gardé sous le second Empire une certaine influence dans le monde légitimiste.

Le nom du marquis de Barthélemy²⁶ va rester célèbre dans les annales du légitimisme grâce à la fameuse circulaire de Wiesbaden. Un exemplaire se trouve dans les papiers de Berryer²⁷. C'est une feuille au format folio de fort papier bleu-vert, autographiée, titrée « Wiesbaden, 30 août 1850 » et signée « 10, rue du Mont-Thabor. A. de Barthélemy ». Le comte de Chambord a décidé sans consulter les personnalités du parti légitimiste, ce malencontreux acte d'autorité. Le prétendant y condamne l'appel au peuple prôné par La Rochejaquelein et la *Gazette de France*, prétend avec hauteur gouverner le parti légitimiste, constitue un nouveau Comité royaliste, y nommant cinq personnalités choisies sans avoir été pressenties

²⁴ AN, 223 AP 5.

²⁵ Outre les dictionnaires de biographies (Roman d'Amat, Hoefler-Didot frères, Michaud et Vapereau), voir André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. I et II, et Louis Trénard, *Salvandy en son temps, 1795-1856*, Lille, René Giard, 1968.

²⁶ Ainsi est-il titré par le marquis de Noailles, *Le Bureau du roi (1848-1873). Le comte de Chambord et les monarchistes*, Paris, Grasset, 1932, p. 38.

²⁷ AN, 223 AP 2, dossier 6.

et mises ainsi dans une situation très fautive : le duc de Lévis, le général de Saint-Priest, Berryer, le marquis de Pastoret, le duc des Cars. La circulaire s'achève sur cette note : « De retour en France, j'aurai comme par le passé, l'honneur de vous transmettre leurs indications [des cinq du Comité] et j'ai la confiance que vous voudrez bien me continuer votre précieux concours et me tenir au courant de la situation de votre département. » Envoyée aux correspondants du Bureau de correspondance, très rapidement connue des journaux et publiée dans *L'Événement*²⁸ cette circulaire fut mal accueillie²⁹ et elle suspendit les négociations entre légitimistes et orléanistes. Un correspondant de l'Ariège écrit alors à Berryer :

Le journal de la localité, *L'Ariégeois* en a bien extrait contre nous toute la substance ; elle blesse les sentiments de la jeunesse de l'école de Chateaubriand... L'appel à la nation, mal défini d'ailleurs, était inopportun, au temps où il faut le reconnaître, l'esprit public n'est pas encore pour nous. L'isolement de cette intempestive proposition en avait fait justice. Pourquoi se prononcer sans besoin sur cette ressource qui peut être un jour bonne, pourquoi faire intervenir dans cette circonstance un nom qu'on ne doit prononcer qu'avec sobriété ? ... La *Correspondance Barthélemy* qui nous est arrivée pendant quelques années, sans caractère sérieux a cessé en 1848-49. Vu probablement notre silence, et je la vois reparaitre dans les journaux pour me dire comme à bien d'autres, tu es hors de la voie droite... Je vous demande comme acte d'amitié généreuse de me dire en quoi consiste le Comité Barthélemy, quelle a été et quelle est en ce moment son importance ? D'autre part la direction officieuse a-t-elle été donnée à un autre dans l'Ariège ?

Quel est enfin le caractère de sa publication qui a ou reçu ou fait tant de choses par les journaux qu'on finit par ne savoir rien du tout. Celui qui a reçu la circulaire ici, l'a fait circuler transcrite, signée pour copie conforme³⁰.

Les chefs du parti légitimistes eurent toutes les peines du monde à rattraper ce faux pas du comte de Chambord. Comme la circulaire était rédigée en style indirect, il fut admis que Barthélemy l'avait écrite et publiée à l'insu du prince en y interprétant mal sa pensée. Barthélemy et les familiers du prétendant endossèrent la responsabilité du document sans protester³¹. Le malencontreux Comité des cinq fut augmenté de sept

²⁸ Duc de Castries, *Le grand refus du comte de Chambord*, Paris, Hachette, 1970, p. 68.

²⁹ Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. III, p. 57-58. Berryer eut une correspondance orageuse avec le pauvre Barthélemy à son sujet : le 4 octobre, Barthélemy reconnut par lettre que Berryer avait quitté Wiesbaden lorsque la première idée de la circulaire fut émise, mais il refusa de publier cette déclaration, car il n'avait pas contribué à la publication de la circulaire qui portait son nom !

³⁰ AN, 223 AP 2, dossier 6.

³¹ Marquis de Noailles, *op. cit.*, p. 39.

personnalités parlementaires dont Falloux, et le comte de Chambord envoya à Berryer, le 27 janvier 1851, une lettre où il effaçait la mauvaise impression produite par la circulaire Barthélemy³². Le marquis de Barthélemy continua sa correspondance jusqu'en décembre 1851. À ce moment-là, le comte de Chambord réorganisa son Comité royaliste et renouvela le Bureau de renseignements, appelé ensuite Bureau du roi. Berryer et Falloux furent exclus du Comité royaliste, Barthélemy du Bureau de correspondance³³.

La correspondance de Barthélemy peut-elle être considérée comme une Correspondance de presse ? Certes, elle est autographiée ; mais était-elle envoyée régulièrement aux feuilles départementales ? Il semble bien que non. Cependant E. Texier la mentionne parmi les autres Correspondances politiques : « Il existe encore la Correspondance légitimiste du Comité des cinq. Le rédacteur de cette correspondance est M. Barthélemy de Lanta [*sic*], secrétaire du comité et signataire du manifeste de Wiesbaden³⁴. »

Si l'on peut s'interroger sur le statut de ladite correspondance, que penser des initiatives de la presse légitimiste ? La *Gazette de France* ayant participé à la création de nombreuses feuilles provinciales, a pu envoyer une Correspondance à ses succursales. C'est possible, mais rien ne vient le prouver. La *Gazette* est très liée avec ses consœurs départementales, aussi A. de Barthélemy peut-il écrire à Berryer, le 18 octobre 1850, à propos d'une candidature de Guizot dans le Nord : « Si vous êtes d'avis que cette candidature dont l'initiative a été prise en dehors de nous doive être recommandée et qu'il y ait lieu d'écrire à nos correspondants du Nord, je suivrai immédiatement vos intentions. On nous faisait observer hier que M. Guizot ayant l'appui des hommes qui marchent avec la *Gazette* pourrait avoir quelques chances dans un département où trois journaux-gazettes exercent une certaine influence – *Le Réformiste de Douai*, *L'Émancipateur de Cambrai* et *Le Commerce de Dunkerque*³⁵. » Quoi qu'il en soit, les rapports du commissaire de la Librairie, en 1840-1841, ne mentionnent aucune correspondance de presse légitimiste³⁶.

³² Comte de Falloux, *op. cit.*, t. II, p. 21. Duc de Castries, *op. cit.*, p. 69.

³³ Duc de Castries, *op. cit.*, p. 78. Falloux, probablement ulcéré d'avoir été exclu de la nouvelle organisation, la juge très sévèrement. (Comte de Falloux, *op. cit.*, t. II, p. 183-185)

³⁴ Edmond Texier, *op. cit.*, p. 248. Ce « Barthélemy de Lanta » est incontestablement A. de Barthélemy.

³⁵ AN, 223 AP 9.

³⁶ AN, F¹⁸ 331.

C'est pour combler une telle lacune qu'un journaliste départemental, ancien rédacteur des *Gazettes* de Berry, du Périgord et du Limousin, F. Laurent³⁷, tente de fonder à Paris une Correspondance politique et demande le 21 août 1841, son patronage à Berryer :

Vous m'aviez donné rendez-vous pour hier soir, à notre dernière entrevue. Je m'y suis rendu et ne vous ai pas rencontré. Ce matin je vous manque d'un quart d'heure. Je suis obligé de vous demander par écrit de m'envoyer une petite lettre pour recommander ma Correspondance politique à nos confrères coreligionnaires des provinces. Vous savez mes titres à leur confiance ; ils consistent dans mes nombreux sacrifices pour la cause royaliste depuis 10 ans, et dans mon expérience en matière de journalisme. Je vous ai dit comment je comprends le service de cette Correspondance qui remplira un grand vide qui existe dans nos journaux des provinces. Sans place, j'ai besoin de commencer au plus tôt ; c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer votre lettre de bonne recommandation par retour du prochain courrier³⁸.

F. Laurent envoya-t-il sa correspondance ? Si oui, dura-t-elle bien longtemps ? Dans les années 1846-1847 se fait de nouveau sentir le besoin d'une Correspondance légitimiste. Le mouvement pour la réforme électorale s'étant très développé, il fut décidé d'un commun accord que les réformistes de la droite légitimiste et ceux de la gauche libérale et radicale réuniraient à Paris un Congrès de la presse provinciale réformatrice où seraient décidés les mots d'ordre. En fait, la droite et la gauche se réunirent séparément. Quoique la *Gazette de France* s'en défende et qu'elle déclare ne pas l'avoir convoqué, c'est sous son influence que le Congrès de la droite se réunit. Après une séance préparatoire le 24 décembre 1845, le Congrès réunit au début de janvier les délégués de 33 journaux et se sépare le 16 janvier 1846 après avoir nommé une Commission de la presse de la droite. Le mot d'ordre réformatrice triomphe grâce au dynamisme des représentants de la presse provinciale, très liée à la *Gazette*³⁹. La « Commission permanente de la presse de droite » dont Laurentie est président et de Pignol secrétaire, convoque un second Congrès de la presse

³⁷ AN, 223 AP 5. F. Laurent demande à Berryer dans une première lettre, le 30 mai 1838, une place de journaliste à Paris : « Tour à tour rédacteur en chef des gazettes du Berri, du Périgord et du Limousin, depuis sept ans, j'ai sacrifié en vain une fortune et ma liberté. » Sept ans ! Le journaliste Laurent débute sa carrière en 1831. En 1838, il rédige la *Gazette du Haut et Bas Limousin, de la Marche, de l'Angoumois, du Poitou et du Périgord*.

³⁸ AN, 223 AP 3. Cette lettre est datée seulement du 21 août ; l'année n'est pas précisée. Comme Laurent rédige des feuilles départementales depuis 1831 et qu'il mentionne ici ses dix ans de sacrifices à la cause royaliste, la lettre doit donc se placer en 1841. F. Laurent habite 14 rue du Bac, le quartier de la Chambre des députés.

³⁹ *Gazette de France*, 6 au 29 janvier 1846. BnF, Lb⁵¹ 4086, *Réforme électorale. Déclaration des trente-trois journaux réformatrices de la droite*.

réformiste de droite pour le 15 mai 1846 afin de préparer les élections générales. A.-J. Tudesq indique que la réunion se tint effectivement le 22 mai chez le marquis de Larochejaquelein ; y participèrent 59 délégués. Cette réunion contribua à accentuer les divergences entre les légitimistes, mais la tendance réformiste de la *Gazette* y eut encore gain de cause contre Berryer et ses amis parlementaires⁴⁰. Au cours de ces deux congrès, les journalistes départementaux exprimèrent le désir de voir se créer une Correspondance de presse de la droite. L'un d'eux, de Planhol, rédacteur de *L'Union provinciale*, de Clermont, membre de la Commission permanente se chargea d'exaucer ce désir. Ce fut un échec. Il en rend compte aux délégués du Congrès dans une circulaire datée du 11 avril 1847 :

La création d'un Bureau de correspondance pour la presse de droite, ainsi qu'il en existe un pour chacune des deux autres opinions, a été un des vœux les plus énergiquement exprimés par les deux derniers congrès. Cette organisation n'a pas cessé non plus d'être une de mes préoccupations les plus persévérantes pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur de siéger dans la Commission de la presse, c'est-à-dire jusqu'au 19 décembre 1846 ; elle n'y a pas abouti. J'en ai sollicité enfin et attendu la réalisation du concours de toutes les influences royalistes que j'aurais voulu grouper autour de cette idée utile ; ces efforts n'ont pas été plus heureux...

Je me décide donc, Messieurs, à communiquer au Congrès une note que j'avais rédigée sur cet objet, il y a six mois, et que j'avais soumise à plusieurs personnages considérables de notre opinion. Elle n'était pas destinée à être imprimée ; aussi verrais-je des inconvénients à ce qu'il lui fût donné une publicité plus étendue que celle qu'elle va recevoir dans le sein du Congrès.

Quoiqu'il en soit, soyez convaincus maintenant, Messieurs, que, si vous voulez, pour la presse des provinces un établissement solide, vous devrez aviser vous-mêmes pendant votre session ; tel est le motif de la communication que j'ai l'honneur de vous adresser, et que je recommande à toute votre attention⁴¹.

Le troisième congrès se tient du 8 au 23 avril 1847 : 33 journaux et 171 délégués y participent. Il y a quelques 110 délégués de plus qu'aux précédentes réunions. Le Congrès s'occupa bien sûr de la réforme politique et administrative, mais il discuta aussi des grandes libertés : religieuse, d'enseignement, d'association⁴². Cet élargissement des travaux

⁴⁰ BnF, Lb⁵¹ 4102, convocation : Paris le 28 avril 1846 : « À Messieurs les directeurs des journaux réformistes de la droite ». André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. II, p. 870-871. Sur l'antagonisme entre Genoude et Berryer, entre la *Gazette de France* et *La Quotidienne* puis *L'Union monarchique*, voir Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 356-357, 383-392, etc.

⁴¹ BnF, Lb⁵¹ 4268, *À Messieurs les membres du Congrès de la presse réformiste de droite*.

⁴² *L'Union monarchique*, 29 avril 1847.

du Congrès était dû, selon Lacombe, à la présence, parmi les délégués, d'adhérents du parti catholique et d'amis de Berryer. Il s'ensuit une défaite relative de Genoude, le vieux rival de Berryer⁴³. Il est difficile de savoir ce que le Congrès décida au sujet des propositions de Planhol.

Après l'été 1848, les légitimistes sont très divisés sur les candidatures à la Présidence. Sous l'influence probable de *L'Union*⁴⁴, hostile à Louis-Napoléon, la Commission de la presse de droite refuse de s'engager et de convoquer un Congrès pour statuer sur les candidatures. Un contre-congrès est alors réuni sous l'impulsion de Genoude qui dès le 3 novembre a pris position en faveur de Louis-Napoléon : la réunion de la rue Duphot, 20-23 novembre 1848⁴⁵. Les représentants de la presse départementale qui y participent appuient Louis-Napoléon. Cela leur vaut, de la part de la Commission de la presse de droite cette sèche réprimande :

La Commission permanente de la presse de droite, instituée par les 53 journaux réunis dans le Congrès de 1847, a averti ses amis, par la voie des journaux, qu'elle n'avait pas cru la convocation d'un congrès général de la presse de droite opportune dans les circonstances actuelles.

Il paraît aujourd'hui dans un journal de Paris une déclaration, en tête de laquelle il est dit que « la réunion, composée d'électeurs et de délégués des journaux, siégeant rue Duphot, a adopté cette déclaration. »

La Commission permanente de la presse de droite, regardant comme un devoir étroit envers l'ensemble des journaux dont elle tire son mandat, de n'engager leur responsabilité que dans les actes qui émanent d'eux, a ici une mission à remplir. Sans avoir à se prononcer sur un manifeste auquel elle est étrangère, et que toute personne ou toute collectivité de personnes a la liberté de faire en en assumant la responsabilité, elle invite les journaux de province à déclarer publiquement la part qu'ils ont prise à la rédaction du manifeste publié. Il est nécessaire qu'on sache d'une manière positive quels sont ceux d'entre eux qui ont concouru à la position que prend la généralité de la presse

⁴³ Charles de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 515 : « La presse réformiste de droite préparait son troisième congrès. C'était sous l'inspiration de M. de Genoude, que ces assemblées s'étaient organisées. Dans sa pensée, elles devaient peser sur les députés royalistes, et former au besoin, en concurrence ou en opposition avec eux, une sorte de délégation extraparlamentaire du parti légitimiste. Le Congrès de 1847 s'écarta de l'esprit qui avait dominé dans les réunions précédentes. Il comptait 150 membres [sic] parmi lesquels se trouvaient, pour la première fois, avec des adhérents du parti catholique, bon nombre des amis de Berryer [...]. M. de Genoude y avait porté son idée fixe, la réforme électorale. Il subordonnait à cette question toutes les autres [...]. La majorité n'admit pas ce partage. Elle décida au contraire que, tout en laissant aux journaux des départements le libre choix de leur tactique, on devait mener de front ces trois idées fondamentales, la liberté religieuse, la réforme politique et administrative, les lois sociales. »

⁴⁴ Laurentie, le rédacteur en chef de *L'Union* est président de la Commission.

⁴⁵ André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. II, p. 1194-1195.

de la droite, dans cette circonstance, car les situations nettes et bien définies sont les seules qui servent⁴⁶.

En janvier 1849 se réunit de nouveau un Congrès de la presse de droite. Il s'agit de préparer les élections législatives. 45 journaux sont représentés. La presse de droite décide d'appuyer toutes les candidatures, qui lorsqu'elles n'appartiennent pas à l'opinion légitimiste, appuient cependant la décentralisation, les grandes libertés, les droits de la famille, l'inviolabilité de la propriété, l'amélioration du sort des classes laborieuses⁴⁷.

En 1850, à côté de Nettement, de Planhol fait de nouveau partie de la Commission de la presse de droite. Alors que l'Assemblée discute la nouvelle loi sur la presse, il envoie à Nettement quelques considérations sur l'influence néfaste que le projet de loi, s'il était voté, pourrait avoir sur l'avenir de la presse légitimiste des départements. Il donne une liste complète des 48 feuilles provinciales légitimistes, indiquant pour chacune sa périodicité. Nettement présente ces remarques : « Nous nous empressons de publier la lettre suivante de notre honorable ami M. de Planhol, membre de la Commission permanente de la presse de droite. Ses relations constantes avec nos amis des provinces, et sa sollicitude éclairée pour les organes de notre opinion, nous font attacher le plus grand prix à des renseignements statistiques dont personne mieux que lui ne pouvait réunir les éléments⁴⁸. » Planhol introduit ses « statistiques » : « La sympathie intime qui m'attache depuis longtemps à vos honorables confrères des départements, celle qu'ils ont trouvée en vous dans toutes les occasions, enfin, notre titre et nos devoirs communs de membres de la Commission permanente de la presse de droite, ne me laissent pas douter que vous ne donniez place à cette lettre dans un de vos prochains numéros⁴⁹. »

À lire tout cela, il semblerait que Planhol ait réussi à monter le Bureau de correspondance qu'il avait en projet en 1847. Cette *Correspondance Planhol*, si elle a vraiment existé, était déjà morte en 1852⁵⁰. Planhol était alors – c'était le rêve de tout rédacteur provincial légitimiste de l'époque – rédacteur à la *Gazette de France*, s'il faut en croire cette lettre de Laurentie à Berryer : « On m'a assuré que M. le duc des Cars avait des rapports intimes avec la *Gazette* ; et ce que je sais, c'est qu'il voit souvent M. de Planhol, une

⁴⁶ *L'Union*, 28 novembre 1848.

⁴⁷ *L'Opinion publique*, 15 février 1849.

⁴⁸ *Ibid.*, 26 mars 1850. Alfred Nettement dirige *L'Opinion publique*.

⁴⁹ *Ibid.*, 26 mars 1850.

⁵⁰ *Correspondance du Congrès de Tours*, 1^{er} août 1852. Chapsal mentionne cinq Correspondances de presse à Paris : Planhol n'en fait pas partie.

tête de moineau, qui prend pour de l'esprit la prétention et l'outrecuidance⁵¹. » Il est difficile d'être moins aimable !

Laurent et Planhol : deux essais plus ou moins ratés de Correspondance politique. Heureusement pour elles, les feuilles légitimistes des départements peuvent recevoir, sous la II^e République, deux grandes Correspondances conservatrices et une Correspondance catholique.

La première des Correspondances conservatrices, le Bulletin de Paris, lancée dès juin 1848

Après février 1848, Ledru-Rollin renvoya du ministère de l'Intérieur les fonctionnaires les plus compromis avec le régime de Juillet. Le bureau de l'Esprit public fut abandonné. Les anciennes plumes du ministère furent révoquées. Léon Vidal qui avait été jusqu'en 1839 le principal rédacteur de la Correspondance politique envoyée par le ministère aux journaux conservateurs, en garda une haine profonde pour la République et s'en fut proposer ses services à ses anciens patrons⁵². Après l'installation de l'Assemblée constituante, une réunion de députés s'était formée, la Réunion de la rue de Poitiers, organisée après le 15 mai 1848. Constituée au début de représentants sans antécédents politiques, elle réunit rapidement des anciens députés conservateurs et après les élections complémentaires du 4 juin, trouva des chefs en Thiers, Falloux, etc.⁵³ Pour défendre le système économique et social mis en péril en juin 1848, la Réunion de la rue de Poitiers développa une vaste propagande par toute la France : il s'agissait de répandre les mots d'ordre dans la presse provinciale. Tout naturellement on se servit de Léon Vidal, qui dès juin 1848 envoya des *Bulletins de Paris* en province. En juillet 1848, *Le Courrier français* se fait l'écho de cette activité :

Lisez les journaux des départements, lisez les articles intitulés : *Correspondance de Paris*. M. Thiers y est désigné comme le futur président de la République ; il y est présenté comme l'homme de la situation, comme l'homme nécessaire, comme le seul homme qui puisse sauver la France ! Eh bien ! c'est encore la Réunion de la rue de Poitiers qui expédie dans les provinces toutes ces correspondances. Elle a, tout exprès pour cela, institué un bureau ! De là,

⁵¹ AN, 223 AP 5, lettre du 30 juillet 1852.

⁵² *L'Assemblée nationale*, 19 août 1849. Lettre de Léon Vidal du 12 août. Il s'y plaint des révocations des fonctionnaires et demande leur réinstallation à la place des « intrus du nouveau régime ».

⁵³ André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. II, p. 1094-1096 et 1141-1144.

toutes les nouvelles, tous les bruits, tous les faits, toutes les réclames qui peuvent servir à faire triompher la candidature de l'auteur des lois de Septembre à la présidence de la République⁵⁴.

Face à ces directives politiques venues de Paris, les feuilles conservatrices des départements éprouvèrent le besoin de s'organiser. Le rédacteur en chef du *Courrier de la Somme*, Victor de Nouvion, convoqua, le 4 août 1848, un Congrès de la presse départementale. A.-J. Tudesq note que les actionnaires du journal de Nouvion, fondé juste après février 1848, sont des représentants de la Somme, en majorité des conservateurs participant aux réunions de la rue de Poitiers⁵⁵. Le Congrès se tient à Tours du 15 au 18 septembre 1848. Les 40 journaux, dont tous les titres ne sont pas connus, participant aux travaux, représentent en grande majorité l'ancienne opinion orléaniste, dans ses diverses nuances. Les feuilles légitimistes, déjà organisées, participent peu aux délibérations.

Regroupant les anciens orléanistes et quelques légitimistes, le Congrès se défend de faire de la politique⁵⁶. Il se sépare après avoir rédigé un manifeste. Le Congrès y proteste contre les mesures prises par Cavaignac à l'encontre de la presse parisienne, y refuse à l'avenir tout changement de gouvernement imposé par une insurrection parisienne, s'y déclare en faveur de l'élection du président de la République au suffrage universel. Enfin, il s'y prononce pour une décentralisation non seulement administrative, mais aussi journalistique et littéraire. Les feuilles départementales doivent refuser ce qui vient de Paris. Elles doivent « prêter leur concours aux auteurs et aux artistes des départements » ; elles doivent se libérer de la direction de la presse parisienne :

Le Congrès, convaincu qu'un des meilleurs moyens de placer la presse départementale au rang qui lui convient, est de la dégager des entraves de la presse parisienne et de lui donner une rédaction qui lui est propre, est d'avis :
1° de refuser à l'avenir toute contribution à la Société des gens de lettres de Paris, et de ne pas renouveler, à leur expiration, les traités faits avec elle ;
2° de demander directement aux auteurs en renom, soit qu'ils appartiennent à cette association, soit qu'ils n'en fassent pas partie, des feuilletons inédits et écrits au point de vue moral dont ne doivent s'écarter en aucune façon les défenseurs des principes fondamentaux de la société, trop souvent méconnus par certains romanciers ;
3° de charger un de ses membres de préparer une combinaison qui permette à chaque journal de département d'avoir, à des prix extrêmement réduits, le

⁵⁴ Cité par L'*Union* du 9 juillet 1848.

⁵⁵ André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. II, p. 1145-1148.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 1147.

feuilleton-roman que la presse parisienne n'obtient qu'à l'aide de sacrifices ruineux⁵⁷.

Les feuilles départementales doivent également être indépendantes de Paris pour leur information politique ; pour cela, le Congrès décide tout naturellement d'organiser une Correspondance de presse :

Le Congrès est d'avis d'organiser un *Office-Correspondance*, qui soit non seulement un bureau d'affaires et de renseignements, mais un véritable centre départementale avec Paris, et réciproquement.

Son but principal serait d'expédier aux journaux correspondants une chronique politique contenant, autant que possible, les nouvelles des couloirs de l'Assemblée et d'autres faits politiques qui ne se trouvent pas dans les journaux de Paris.

Une commission de trois membres est chargée de l'exécution de ce projet⁵⁸.

Le Congrès se sépare après avoir élu un « Comité permanent de la presse départementale » constitué de cinq rédacteurs : *Le Courrier de la Somme* (président), *L'Abeille de la Vienne*, le *Journal d'Indre-et-Loire*, *Le Courrier de la Gironde* et *L'Opinion du Gers*. Les trois commissaires chargés d'organiser la nouvelle Correspondance ne réussirent pas dans leur mission ; ils s'entendirent alors avec Léon Vidal pour le service régulier de son *Bulletin*. C'est ce qui semble ressortir d'un examen attentif du *Journal d'Indre-et-Loire*. Cette feuille présente en première page, de façon irrégulière, une chronique intitulée *Correspondance parisienne*, débutant le 20 septembre 1848, juste après le Congrès⁵⁹. Une chronique présente les 20, 21, 23, 29 septembre, 15, 19 octobre, 16, 19, 29 décembre 1848, 4, 18, 23, 30 janvier, 11, 14, 22, 23 février, 1^{er} et 11 mars 1849. De grande unité de ton et d'écriture, ces correspondances sont toutes, vraisemblablement, du même auteur. Celles du 14 février, des 1^{er} et 11 mars 1849 informent leurs lecteurs des activités de la Réunion de la rue de Poitiers ; leur auteur est très bien informé ; il ne peut s'agir que de Léon Vidal.

La nouvelle association de la presse départementale se doit de définir une position claire sur l'élection de décembre 1848. Rejetant la consigne d'abstention de la Réunion de la rue de Poitiers, le Comité permanent se réunit à Paris les 5 et 6 novembre. Le général Bugeaud ayant refusé sa candidature, le Comité consulte de nombreuses personnalités dont Thiers

⁵⁷ *Le Courrier d'Indre-et-Loire*, 24 septembre 1848. Décisions du Congrès.

⁵⁸ *Ibid.*, le Congrès reprend ici la formule de la *Correspondance Lejolivet*, et son enseigne « Office-Correspondance ». Le Congrès décide aussi la publication annuelle d'un « Annuaire de la presse départementale », projet resté sans suite.

⁵⁹ BnF, Jo. 546, Collection du *Journal d'Indre-et-Loire*.

qui semble l'avoir convaincu d'appuyer Louis-Napoléon. Le 12 novembre, le Comité se prononce pour ce prince : il n'est pas question de lutter contre le mouvement de l'opinion en sa faveur, il faut surtout faire échouer Cavaignac ; il faut enfin que l'Assemblée nationale se retire aussitôt l'élection faite⁶⁰. Au début de 1849, les feuilles conservatrices provinciales font campagne pour la dissolution de l'Assemblée constituante ; après son retrait, les conservateurs préparent les élections législatives.

À Paris, la Réunion de la rue de Poitiers réorganise sa propagande et décide la formation d'un Comité électoral qui publie le 18 mars un manifeste⁶¹. Le 28 mars, le Comité organise une souscription à son secrétariat, 352 rue Saint-Honoré⁶². Les trois premiers jours de souscription ayant déjà rapporté 108 000 F⁶³, le Comité de la rue de Poitiers publie le 7 avril un plan de « propagande antisocialiste » : vente à bas prix ou distribution de journaux dévoués, abaissement du prix de toute brochure « qui dans une forme simple, vive, populaire, réfutera les détestables sophismes de la presse socialiste », publication de journaux hebdomadaires destinés à pénétrer dans les campagnes les plus reculées. L'un des secrétaires du Comité de la rue de Poitiers, la cheville ouvrière de toutes ces activités n'est autre que Léon Vidal.

Le Congrès de Tours avait été une déclaration d'indépendance de la presse provinciale ; il s'agit pour elle de ne pas se laisser gagner de vitesse par les initiatives parisiennes et de maintenir sa liberté de décision. Le Comité permanent de la presse ayant appris la formation du Comité de la rue de Poitiers décide, au début de mars, la réunion de la seconde session du Congrès de Tours. Sa circulaire de convocation est un avertissement aux notables parisiens : « Le rôle de ce comité [de la rue de Poitiers] ne saurait être un rôle d'initiative et de direction. Loin de nous borner passivement à nous inspirer de ses conseils, c'est à nous, organes des vœux et des sentiments de la France départementale, à lui apporter de tous les

⁶⁰ André-Jean Tudesq, *op. cit.*, t. II, p. 1192-1194.

⁶¹ *L'Assemblée nationale*, 18 mars 1849.

⁶² *Ibid.*, 28 mars 1849.

⁶³ *Le Pays* liste les souscripteurs les 1^{er}, 2, 5, 5, 11, 14, 16, 20 avril 1849, 5 mai, etc. Le 21 avril, le Comité déclare avoir reçu 212 000 F. Le 27 mai, il dresse un bilan : il a « non seulement secondé l'établissement et la distribution de feuilles populaires, mais par ses soins, il a été composé 35 brochures contenant de saines idées de morale sociale et il a été distribué à un prix minime, tant des unes que des autres, quatre millions cinq cent trente-cinq mille exemplaires ». *L'Union*, 5 août 1849 : après dissolution du Comité électoral, le reste des souscriptions a été versé à « l'Association pour la propagande antisocialiste et pour l'amélioration du sort des classes laborieuses » ; 28 août 1849 : souscriptions à cette association ; 24 septembre : adhésions nombreuses.

points du territoire national l'expression des volontés du pays, et à prémunir, autant que possible, par notre exemple et nos avertissements, Paris contre le retour des faiblesses dont il nous a donné le triste spectacle⁶⁴. » La seconde session du Congrès de Tours se réunit à Angoulême du 15 au 20 mars 1849. Dès le début de leurs travaux, les délégués rédigent un manifeste électoral d'union et de conciliation – « Marchons donc tous d'accord. Réunissons nos efforts et nos volontés. » – mais aussi de fermeté face au Comité parisien. La Rue de Poitiers avait compris le sens de la circulaire de convocation et son manifeste du 18 mars est très conciliant : elle conseillerait les comités départementaux, mais les laisserait libres du choix de leurs candidats. Le Congrès d'Angoulême se sépare après avoir arrêté les statuts d'une Association générale de la presse départementale et discuté diverses questions dont le projet de Correspondance de presse. L'accord étant total entre le Comité de la rue de Poitiers et les délégués du Congrès, ces derniers décident d'accepter les services de Léon Vidal, qui est investi « correspondant des journaux du Congrès de Tours »⁶⁵.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* continue ses publications irrégulières d'une correspondance parisienne en première page, qui prend dès le 22 mars 1849 le titre de *Correspondance du Congrès de Tours*. C'est exactement la même chronique que précédemment ; celles des 27 et 29 mars louent les initiatives du Comité de la rue de Poitiers. Voici les *Correspondances du Congrès de Tours* présentées par la feuille tourangelle : 22, 25, 29, 31 mars ; 4, 6, 8, 10, 12, 18, 20, 24, 26, 27 avril ; 10, 15 mai et 3 octobre 1849⁶⁶. Pour bien signifier son nouveau titre, Léon Vidal participe à la souscription pour la propagande antisocialiste : « Léon Vidal, correspondant des journaux du Congrès de Tours, 30 F.⁶⁷ »

Afin d'améliorer encore la préparation des élections, les journaux conservateurs de Paris forment un « Comité de la presse modérée » ; les journaux le composant s'engagent à accueillir les listes de candidats proposées par la presse départementale afin de leur donner la plus grande publicité possible : « Les diverses listes des comités modérés de Paris et des départements seront accueillies par les journaux réunis qui appuieront les candidats dont l'élection présentera le plus de chance de succès. Ces journaux, en respectant la libre initiative des départements, offrent à la presse départementale et réclament d'elle une loyale coopération pour le

⁶⁴ *Le Pays*, 10 mars 1849.

⁶⁵ *Journal d'Indre-et-Loire*, mars 1849.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Le Pays*, 5 avril 1849.

triomphe de l'ordre dans la liberté et l'affermissement des principes sur lesquels sont fondées les sociétés chrétiennes et civilisées⁶⁸. » Le membre délégué au secrétariat de ce comité est Latour-Dumoulin fils, 20 rue Bergère, siège de l'*Assemblée nationale* et du *Courrier français*. Après les élections, qui sont un succès pour les conservateurs, Léon Vidal organise définitivement sa correspondance qu'il dirige avec Latour-Dumoulin. Le 10 août 1849, il fait paraître dans *L'Assemblée nationale* cette note publicitaire :

Correspondance du Congrès de Tours. (1)

Un fait digne de remarque, et qui n'a peut-être pas été suffisamment signalé, c'est l'attitude que la presse départementale a prise depuis la révolution de février.

Nous avons vu se former à Tours une réunion imposante, composée de tous les rédacteurs de journaux modérés des départements, et dont le but avoué était d'opposer une digue au torrent révolutionnaire. Les organes de la presse départementale possèdent aujourd'hui un centre de correspondance où ils puisent les renseignements qui leur donnent une appréciation indépendante des hommes et des événements politiques.

Ce fut là l'origine de la *Correspondance* dite *du Congrès de Tours*, fondée sous les auspices des congrès⁶⁹ par M. Léon Vidal, secrétaire du Comité de la rue de Poitiers.

Ce comité ayant adopté exclusivement la *Correspondance du Congrès de Tours*, elle peut être considérée comme l'organe indépendant du parti modéré.

MM. Léon Vidal et Latour-Dumoulin fils, qui dirigent actuellement cette Correspondance, lui ont enlevé tout caractère de spéculation et l'envoient à la presse de province qui reçoit ainsi, chaque jour, le compte rendu de la Chambre, les nouvelles de Paris et de l'étranger, les nouvelles financières, la Bourse, en un mot, un véritable journal de Paris complet, indépendant et rédigé au point de vue des défenseurs de l'ordre.

Le développement que prend la *Correspondance du Congrès de Tours* est la preuve la plus évidente de l'esprit d'indépendance qui se manifeste parmi les journaux des départements.

(1) Les bureaux du *Bulletin de Paris* (*Correspondance du Congrès de Tours*) sont rue Bergère, 20.

La *Correspondance du Congrès de Tours* est donc liée à la Réunion de la rue de Poitiers, au Comité permanent de la presse départementale, au Comité de la presse modérée de Paris. Cette courroie de transmission permet à la

⁶⁸ *L'Assemblée nationale*, 21 avril 1849.

⁶⁹ Les congrès de Tours et d'Angoulême.

Réunion de la rue de Poitiers d'influer la polémique d'une vingtaine de journaux parisiens et de quelques cent feuilles départementales⁷⁰.

Une deuxième Correspondance conservatrice, la nouvelle Correspondance du Congrès de Tours, fondée en novembre-décembre 1849

Malheureusement pour Léon Vidal, il perd à la fin de 1849 sa situation de correspondant privilégié de la presse conservatrice des départements. Il semble qu'un certain nombre de rédacteurs provinciaux lui reprochent une politique trop favorable à la rue de Poitiers et à ses chefs, Thiers, Molé, Berryer. Durant l'été 1849, Léon Vidal, servant ses patrons, lutte à coups feutrés contre le ministère « tiers-partiste » Barrot-Dufaure et contre le président de la République. Au début de septembre, il met en opposition Dufaure et les conseils généraux qui demanderont la révision immédiate de la Constitution⁷¹. La publication de la lettre à Edgar Ney fait le plus mauvais effet et Vidal l'utilise contre Tocqueville et Dufaure ; le 10 septembre, il donne même un premier avertissement au président de la République :

On dit qu'en l'absence de M. de Falloux, et même de M. Odilon Barrot, qu'une maladie assez sérieuse retient éloigné, M. de Tocqueville et M. Dufaure sont parvenus à modifier les idées gouvernementales du président, et que celui-ci, privé des conseils de ses véritables amis, dont quelques-uns ne figurent point dans le cabinet n'aurait pas su résister ... Si d'un côté de l'Assemblée pouvait se trouver le président donnant son appui à la minorité, ce serait tout simplement l'anarchie dans les hautes régions du pouvoir, et bientôt dans les régions inférieures. Qu'on sache donc mettre un terme à toutes ces calamités ; que l'Assemblée se réunisse, et que la majorité, c'est-à-dire la France, fasse connaître sa souveraine volonté⁷².

Le 25 septembre, nouvel article de sape contre le ministère⁷³. Le 4 octobre à propos de l'impôt sur les boissons, Vidal affirme appeler de tous ses vœux la dislocation du ministère Barrot-Dufaure. Le 15 octobre,

⁷⁰ *L'Assemblée nationale*, 18 octobre 1849, « La Correspondance du Congrès de Tours, qui s'adresse aux quatre cents journaux modérés de France, et qui est l'organe indépendant du parti de l'ordre, publiait avant hier les lignes suivantes... » 400 journaux : un chiffre gonflé, plus publicitaire que vraiment réel.

⁷¹ *L'Assemblée nationale*, 4 septembre 1849, extrait du *Bulletin de Paris*.

⁷² *Ibid.*, 12 septembre 1849, extrait de la *Correspondance du Congrès de Tours* du 10 septembre 1849.

⁷³ *Ibid.*, 29 septembre 1849, extrait daté du 25 septembre.

encore à propos de la lettre à Edgar Ney, c'est un nouvel avertissement au président : « Si, malgré les conseils de ses véritables amis, Louis-Napoléon voulait faire de sa lettre un document diplomatique ; si le ministère l'acceptait comme tel, nous sommes convaincus que, malgré sa répugnance à blâmer ostensiblement la conduite du chef de l'État, la majorité de l'Assemblée n'hésiterait pas à lui faire comprendre qu'il ne doit être que l'agent des volontés de la nation, et que, lorsque la nation a parlé par la voix de ses représentants, il doit se soumettre⁷⁴. » Le 29 octobre, *Le Pays* répond à Vidal et à *L'Assemblée nationale* :

La France, n'en déplaît à *L'Assemblée nationale*, n'a nullement changé d'opinion depuis le 10 décembre, et par le choix des membres élus à l'Assemblée législative, elle a voulu confirmer l'élection du président, lui donner un appui, le récompenser de la lutte qu'il avait si courageusement soutenue contre l'Assemblée constituante ... Il ne suffit pas pour tromper l'opinion d'envoyer dans les départements des notes comme celle qu'on va lire, stéréotypée, et reproduite dans vingt journaux : personne n'en est dupe. On sait dans quelle officine se rédigent ces diatribes ... : « Si, comme cela est certain, le cabinet se refuse à lui accorder de sérieuses garanties, la majorité n'hésitera plus à renverser le cabinet. » ... Nous sommes heureux de pouvoir opposer à cet extrait d'une correspondance qui s'expédie de Paris aux journaux ultra-réactionnaires, et que l'on voudrait nous faire prendre pour l'opinion des départements, un article du *Conciliateur de Rennes*, plein de bon sens et d'à-propos.

La formation du ministère du 31 octobre noie toutes ces polémiques dans la surprise qu'elle provoque. La Rue de Poitiers espérait un appel à Thiers : le président choisit une autre voie et forme son propre ministère. Le 7 novembre, *Le Pays* cite quelques journaux départementaux favorables aux initiatives présidentielles : *Le Courrier de la Gironde*, *Le Courrier de Lyon*. Il ajoute : « Les autres journaux sérieux tiennent à peu près le même langage. Nous n'avons pas à nous occuper de ceux qui reçoivent leurs opinions toutes lithographiées de Paris, ni des feuilles démagogiques, ni des satellites de la *Gazette*. » D'autres feuilles conservatrices départementales applaudissent le nouveau ministère. *La Province* (de Limoges) publie une Correspondance parisienne qui s'oppose au fond à celle de Vidal : « Le résultat le plus net, le voici : le ministère est composé d'hommes fort capables ; tous plus ou moins spéciaux, mais non pas des chefs parlementaires, dans le cercle vicieux desquels on tournait depuis

⁷⁴ *Ibid.*, 18 octobre 1849, extrait daté du 15 octobre.

1830. Le nouveau cabinet a été choisi parmi les membres de la majorité ; la majorité votera pour lui⁷⁵. »

Alors que Léon Vidal, servant Thiers et Molé, identifiait la majorité à ses chefs, cette nouvelle Correspondance refuse la direction de Thiers et de ses amis et les distingue de la majorité. Le 21 novembre, le *Journal d'Indre-et-Loire*, dans son éditorial, fait état des divergences d'appréciations que l'initiative présidentielle a provoquées entre la presse parisienne et la presse départementale :

Tandis que la presse parisienne accueille avec un désappointement manifeste, avec une aigreur mal dissimulée cet acte d'émancipation, la presse départementale, au contraire, tout en faisant des réserves pour l'avenir, paraît voir avec satisfaction une résolution qui tend à relever le pouvoir exécutif de l'infériorité dans laquelle la Constituante avait cherché à le tenir et le principe d'autorité de l'abaissement où les révolutions l'ont jeté... La presse départementale, elle, s'en est moins émue parce qu'après tout elle sait que le président ne se séparera pas du parti modéré ; c'est tout ce qu'il faut au pays. Mais la presse parisienne ne pouvait se montrer animée des mêmes sentiments, car si elle reflète l'état des hommes éminents qui la patronnent, elle est condamnée aussi à être l'écho de leurs petites passions.

La presse départementale refuse ainsi de nouveau son allégeance aux chefs de la Rue de Poitiers. Elle va plus loin : fin novembre ou début décembre 1849, elle tient une nouvelle session du Congrès de Tours⁷⁶, où après une déclaration d'indépendance, il est décidé de rompre au moins officiellement tous les liens existant entre la *Correspondance Léon Vidal*, correspondance officieuse de la Rue de Poitiers, et les journaux conservateurs des départements. De manière à rendre la scission irréversible, le Comité permanent de la presse organise une nouvelle *Correspondance du Congrès de Tours*.

⁷⁵ *La Province* (de Limoges), 10 novembre 1849.

⁷⁶ Il est difficile d'en connaître la date exacte : le *Journal d'Indre-et-Loire* et *La Province* de Limoges sont muets à ce sujet. Le 22 novembre 1849, *Le Courrier de la Gironde* publie une lettre d'un de ses correspondants parisiens : « La nouvelle convocation de la presse départementale que vous avez annoncée ces jours derniers, arrive fort à propos, car la presse départementale aura, bientôt, vraisemblablement, une grande tâche à remplir à l'égard de la nouvelle coalition parlementaire qui se prépare, en opposition au message du 31 octobre... L'association départementale, fondée par le Congrès de Tours, aura donc prochainement un grand but à poursuivre, celui de combattre à la fois l'action de l'intrigue parisienne au sein de l'Assemblée législative, et, au dehors de l'Assemblée, dans cette portion de la presse parisienne qui relève du décevirat de Messieurs les chefs de la majorité... »

Cette seconde *Correspondance du Congrès de Tours* adresse à sa devancière un deuxième reproche : Vidal est trop lié au groupe de presse *L'Assemblée nationale – Le Courrier français – Le Moniteur du soir*. La *Correspondance Léon Vidal* a le même domicile que ce groupe : 20 rue Bergère. L'un de ses directeurs, Latour-Dumoulin fils, secrétaire du Comité de la presse modérée de Paris, est directeur du *Courrier français*. La nouvelle *Correspondance du Congrès de Tours* affirme que Léon Vidal a « été désavoué par l'ancien Congrès de Tours parce qu'il aurait livré la direction de la presse départementale à un journal de Paris, *L'Assemblée nationale* »⁷⁷. Elle affirme un peu plus tard, par l'intermédiaire du *Courrier de la Gironde*, que le *Bulletin de Paris* est « imprimé aux frais du journal *L'Assemblée nationale* »⁷⁸. Toutes assertions que Léon Vidal nie avec véhémence mais sans prouver la fausseté des faits allégués.

La nouvelle *Correspondance du Congrès de Tours* est confiée à Achille Leymarie. Pierre-Achille Leymarie est né le 20 novembre 1809, à Saint-Yriex (Haute-Vienne). Après des études de Droit à Paris, il revient en Limousin et publie diverses études d'histoire locale. Il se révèle journaliste en 1840 en publiant à Limoges le journal *L'Ordre*. Le 15 novembre 1848, il fonde à Limoges une nouvelle feuille, *La Province*, qui adhère aux principes du Congrès de Tours. Leymarie penche pour le légitimisme⁷⁹, mais *La Province* ne figure pas sur la liste des journaux de droite dressée par Planhol en mars 1850⁸⁰. *La Province* prône la candidature de Louis-Napoléon. Elle ne parvient pas à faire des élections du 13 mai 1849 un succès pour le parti de l'ordre, mais réussit mieux lors de l'élection partielle du 8 juillet qui est un triomphe pour les conservateurs. À la suite de démêlés obscurs avec le conseil d'administration de son journal, Leymarie quitte *La Province* le 1^{er} octobre 1849 : il en a vendu la gérance aux

⁷⁷ *Bulletin de Paris*, 15 mars 1850.

⁷⁸ *Ibid.*, 17 mars 1850. Le 11 mai 1850, nouvelle attaque à laquelle Vidal ne répond pas beaucoup mieux : « Un journal de département dit que la *Correspondance Léon Vidal* ou *Bulletin de Paris* est publiée par le journal *L'Assemblée nationale* en même temps que *Le Courrier français* et *Le Moniteur du soir*, et que Monsieur Aubert, nous citons, est le principal propriétaire de ces quatre entreprises. Nous pouvons déclarer positivement, en ce qui concerne le *Bulletin de Paris* que *L'Assemblée nationale* et M. Aubert sont complètement et plus que jamais étrangers à sa propriété, à sa direction et à sa rédaction, quoique nos sympathies continuent d'être acquises à la courageuse rédaction de ce journal conservateur. »

⁷⁹ AN, F¹⁸ 1795, dossier Leymarie ; voir aussi la notice Leymarie de la *Grande Encyclopédie*.

⁸⁰ *L'Opinion publique*, 26 mars 1850.

légitimistes de la localité pour 6 000 F⁸¹. Il se rend alors à Paris. Il est difficile de connaître ses activités au cours du mois d'octobre.

Il semble que dès la fin de ce mois, il ait rédigé sa Correspondance : les deux correspondances insérées dans *La Province* les 9 et 10 novembre doivent lui être attribuées. Leur indépendance de ton vis-à-vis des chefs de la Rue de Poitiers fait tache d'huile parmi les journaux conservateurs des départements : le *Journal d'Indre-et-Loire* et *Le Courrier de la Gironde*, membres du Comité permanent de la presse participent à ce mouvement d'opinion. Il est donc tout naturel que Léon Vidal étant remercié, Leymarie soit convié à prendre sa succession. Leymarie ne perd pas de temps ; début décembre, il installe au 116 rue de l'Université un atelier d'autographie et envoie dès lors sa Correspondance⁸². C'est seulement le 21 décembre qu'il s'avise d'en demander l'autorisation au pouvoir : « J'ai l'honneur de vous informer que je viens de fonder, dans l'intérêt de la presse modérée des départements, formant la réunion du Congrès de Tours, une Correspondance politique et littéraire. Je vous prie de m'autoriser à avoir les presses autographiques nécessaires, dans le local que j'ai choisi pour mes travaux, afin de pouvoir satisfaire aux engagements que j'ai pris avec mes correspondants. »

Le gouvernement hésite beaucoup à refuser l'autorisation demandée. Les rapports du commissaire de la Librairie et du cabinet du préfet de police sont peu enthousiastes : « Le sieur Leymarie se propose de pousser par sa Correspondance à la décentralisation des provinces la plus absolue. Pressé de mettre la main à l'œuvre, il a déjà établi une presse autographique chez lui, rue de l'Université, n° 116, sans attendre l'autorisation qu'il sollicite. Ce procédé peu régulier ... paraît s'expliquer par la conviction où est le postulant qu'il n'éprouvera pas de refus. » (13 janvier 1850). « Dans son domicile (65 rue du Bac) il ne reçoit que deux ou trois personnes qui passent pour être ses collaborateurs dans la Correspondance qu'il entretient avec les journaux des départements, laquelle a, dit-on, une tendance légitimiste ; toutefois, on assure qu'elle combat le socialisme, et qu'elle fait de la propagande dans l'intérêt de l'ordre. » (31 janvier 1850). Le ministre de l'Intérieur, F. Barrot, refuse son autorisation le 7 février 1850, mais cette décision est suspendue par le sous-secrétaire d'État qui observe : « Il faut s'attendre que ce refus fera du bruit dans la presse

⁸¹ *La Province* (de Limoges) ; voir aussi AN, F¹⁸ 1795, dossier Leymarie, le rapport du commissaire de la Librairie, 15 janvier 1850.

⁸² AN, F¹⁸ 1795, dossier Leymarie.

modérée.» Fin avril, le nouveau ministre, Baroche, demande un complément d'information : les deux nouveaux rapports de police sont aussi peu favorables que les précédents. Baroche refuse alors définitivement l'autorisation le 12 juin 1850. Leymarie refuse de plier : il achète le brevet d'un imprimeur lithographe qui démissionne en sa faveur le 29 juillet 1850 et en demande la reconduction sur son nom. Le préfet de police est toujours très défavorable : « [Leymarie] fait de l'opposition dans la Correspondance qu'il dirige avec les journaux de province, Correspondance qui aurait une tendance monarchique légitimiste, professant lui-même des opinions prononcées dans cette nuance » (26 août 1850). Les services du ministère estiment qu'il n'y a pas lieu d'accorder le brevet. En dernière ressource, Leymarie se recommande de deux puissants patronages : Amable Dubois, représentant de la Somme, l'un des actionnaires du journal de Nouvion, le président du Comité permanent de la presse du Congrès de Tours, et Léon Faucher, ancien ministre de l'Intérieur, représentant de la Haute-Vienne, département où milite *La Province*, son ancien journal (16-17 septembre 1850). Deux recommandations décisives : malgré l'avis de son administration, le ministre accorde enfin le brevet désiré, le 25 septembre 1850⁸³.

La relance du Bulletin de Paris, à la fin de 1849

La *Correspondance Léon Vidal* ne disparaît pas pour cela ; Vidal relance son action à la fin de décembre 1849. Le 22 décembre paraît une nouvelle note publicitaire : « Le *Bulletin de Paris* est aujourd'hui la Correspondance politique la plus complète et la mieux informée de toutes celles qui s'adressent aux journaux de départements. Son directeur, M. Léon Vidal, n'a cessé de l'améliorer et de la rendre digne de la majorité dont elle est l'organe. Elle est le guide le plus sûr que l'on puisse recommander désormais à tous les rédacteurs de la presse départementale⁸⁴. »

La Bibliothèque nationale de France conserve une première collection du *Bulletin de Paris*, du 25 janvier au 24 mai 1850⁸⁵. Du 25 janvier au 23 mars, la Correspondance présente deux feuilles : l'une autographiée sur papier blanc assez fort, de 70 cm de large sur 50 cm de haut, six colonnes (10 cm, 48 cm) ; l'autre typographiée, mêmes dimensions, contenant six à

⁸³ *Ibid.*, sur tout cela.

⁸⁴ *L'Assemblée nationale*, 22 décembre 1849. Reproduite dans *L'Union*, 29 décembre 1849.

⁸⁵ BnF, Lc² 2109.

sept colonnes (8 cm, 42,5 cm). Au-delà du 23 mars, la Correspondance ne présente plus qu'une seule feuille autographiée. Sur cette relance, P. Frédéric indique : « En 1850, Mathieu Laffite a fondé le *Bulletin de Paris*, 'Correspondance particulière des journaux des départements et de l'étranger'; et il s'est associé avec le courtier de publicité, Louis Bullier, sous la raison sociale : Laffite, Bullier et Cie, 20 rue de la Banque⁸⁶. » Plus prudent et plus complet, A. Dubuc affirme : « Les journaux de province avaient alors le *Bulletin de Paris* qu'ils préféraient à la *Correspondance Havas*. Il était, certes, moins bien informé, mais il offrait à ses abonnés des avantages matériels immédiats. Grâce à une société de publicité annexe (Bullier, Dupont, Hémet et Mercier), les journaux bénéficiaient d'une publicité extrarégionale pouvant paraître en troisième ou quatrième page sans aucun effort de leur part et ne gênant nullement leur système d'annonces locales. Les ordres d'annonces étaient envoyés par cette société. Le dépassement sur leur abonnement, ce qui arrivait souvent, était réglé par elle⁸⁷. » Qu'en est-il vraiment, à examiner ce *Bulletin de Paris* de 1850 ?

La feuille typographiée de la Correspondance contient des épreuves de deux journaux parisiens : *L'Assemblée nationale* et *Le Courrier français*. Rien là de bien original. À la suite d'un incident – un excès de zèle des rédacteurs du *Courrier français* –, il est facile de préciser ce qui appartient à chacun des deux journaux⁸⁸. Viennent de *L'Assemblée nationale* les trois premières colonnes présentant des articles de fond, des chroniques politiques, des correspondances de l'étranger. Tout le reste appartient au *Courrier français* : le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale (une demie à un tiers de colonne), le compte rendu des opérations de la Bourse (*idem*), une rubrique « Nouvelles étrangères » (une demie à une colonne et demie) et, de temps en temps, quelques articles de fond : 16 mars (une colonne) ; 17 mars (*idem*) ; 22 mars (deux colonnes un tiers) ; 23 mars (une colonne). Au vu de cette feuille typographiée, les méchantes langues prétendaient que la *Correspondance Léon Vidal* dépendait de *L'Assemblée nationale*. *L'Opinion publique*, peu suspecte, il est vrai, de sympathie pour Léon Vidal, fait écho à une feuille de Montpellier qui affirme : « La Correspondance de M. Léon Vidal trahit fort souvent des analogies de style avec *L'Assemblée nationale*. Ces indices n'auraient qu'une importance fort secondaire, s'ils n'étaient

⁸⁶ Pierre Frédéric, *op. cit.*, p. 61.

⁸⁷ André Dubuc, *Ét. de presse, op. cit.*, p. 52.

⁸⁸ *Bulletin de Paris*, 8 et mars 1850.

corroborés par les circonstances suivantes. Elle se fait dans le même établissement, et de plus, elle expédie, chaque jour, en placard, tous les articles publiés le matin dans cette feuille. C'est la composition qui a servi au journal qui sert plus tard à la Correspondance, on ne fait qu'ajouter en tête de chaque article : 'On lit dans *L'Assemblée nationale*⁸⁹. »

Les liens de Vidal avec *L'Assemblée nationale* et *Le Courrier français* sont plus profonds encore que l'affirme *L'Écho du Midi*. Une première convention entre Vidal et ses abonnés, convention passée semble-t-il en décembre 1849, précise que Vidal sert à ses clients des annonces que ces derniers insèrent pour prix de leur abonnement. Deux types d'annonces leur sont envoyés : une série de placards publicitaires en faveur de *L'Assemblée nationale* et du *Courrier français* ; d'autres annonces qui leur viennent de la société de publicité « Magnier, Bullier, Duport et Cie ». Le client ne traite qu'avec le *Bulletin de Paris*, qui bien naturellement, le montant de l'abonnement déduit, règle aux abonnés les annonces insérées en plus. Le *Bulletin de Paris* est donc lié par deux contrats. L'un passé avec le groupe de presse *Assemblée nationale - Courrier français*. Pour acquitter en partie l'autographie de sa feuille et l'impression de son supplément typographié, travaux effectués 20 rue Bergère par l'imprimeur du groupe de presse, Napoléon Chaix, Léon Vidal doit faire insérer au moins une fois par mois et par chacun de ses abonnés, un placard publicitaire en faveur du *Courrier français* et de *L'Assemblée nationale*. En fait, ces derniers demandent souvent beaucoup plus. Les clients du *Bulletin de Paris* sont priés d'insérer : le 4 février 1850, un placard en faveur du *Courrier français* ; le 19 février, ce même placard doit être publié deux fois avant la fin de ce mois de février ; le 23 février, un placard en faveur de *L'Assemblée nationale* ; le 8 mars, le placard en faveur du *Courrier français* doit être publié deux fois avant la fin du mois de mars. Le 9 mars, Léon Vidal proteste contre cet « excès de zèle » des employés du *Courrier français* : « Du reste, une convention existe, il n'est dû au *Bulletin de Paris* qu'une annonce, une réclame de journal par mois et l'administration n'en exige pas davantage. C'est par un excès de zèle que l'un des employés du *Courrier français* a fait passer cet avis, et c'est par inattention qu'il a été admis textuellement. » Le 11 avril, le placard en faveur du *Courrier français* doit être reproduit trois fois avant la fin du mois. Le second contrat a été traité avec la société

⁸⁹ *L'Opinion publique*, 19 février 1850 ; extrait venu de *L'Écho du Midi*.

« Magnier, Bullier, Duport et Cie ». Sans doute assure-t-il au *Bulletin de Paris* un pourcentage sur chaque annonce insérée.

Le 25 mars, Vidal change son organisation et en avertit ses correspondants par circulaire. Cessant l'envoi du supplément typographié de sa Correspondance, il annonce que « Magnier, Bullier, Duport et Cie » ont pris en main la gestion comptable des annonces insérées qui proviennent de chez eux ou du *Bulletin de Paris*, mais il maintient ses engagements vis-à-vis du groupe de presse : « Nous faisons observer en même temps à tous nos correspondants, qu'à partir du 1^{er} courant [avril], toutes les annonces qu'ils ont reçues par nous ou qui leur seraient adressées par MM. Magnier, Bullier, Duport et Cie ne pourront plus être insérées que pour le compte de ces derniers, auxquels ils auraient à en réclamer le solde. Il est bien entendu que ceci ne concerne pas les annonces de *L'Assemblée nationale*, du *Courrier français* qui vous sont adressées aux termes de nos conventions⁹⁰. »

Jusqu'à la fin mars, la Correspondance ne porte pas de titre, mais est signée « *Bulletin de Paris, correspondance générale des journaux des départements et de l'étranger*. Léon Vidal, directeur politique. Rue Bergère 20. » Le 10 avril une nouvelle signature remplace celle de Léon Vidal : « Hémet, propriétaire-gérant. » La circulaire du 25 mars n'annonçait que la première étape d'un changement beaucoup plus profond. Le 1^{er} mai, Vidal annonce qu'il a rompu tous les liens qui l'attachaient encore au groupe de presse de *L'Assemblée nationale*⁹¹. Il justifie ce changement par des arguments politiques qui légitiment toutes les attaques qu'il avait dû subir de Leymarie, des journaux du Congrès de Tours, de *L'Opinion publique* : « Quant à la rédaction du *Bulletin de Paris*, son but, sa direction et son personnel ne sont pas changés, seulement, elle devient complètement indépendante de l'action de la presse parisienne en dehors de laquelle elle se place désormais. La situation actuelle de la politique, les phases dans lesquelles elle entre et la distinction plus que jamais tranchée entre les intérêts, les opinions, les tendances des départements et de Paris faisaient à cette rédaction un devoir impérieux de cette séparation. » Les bureaux

⁹⁰ *Bulletin de Paris*, 7 avril 1850, rappel aux abonnés de la circulaire du 25 mars 1850.

⁹¹ Il lui doit beaucoup d'argent pour prix de ses impressions. Au début de 1851, *L'Assemblée nationale* est reprise par l'Association pour la propagande antisocialiste et pour l'amélioration des classes laborieuses, qui renfloue son budget de 500 000 F. Un des membres de l'Association a étudié le budget du journal. Le 28 février 1851, Vidal doit encore à *L'Assemblée nationale* : 9 936, 85 F. (AN, 223 AP 5, dossier 1)

du *Bulletin de Paris* sont transférés au 24 rue de la Banque, et Magnier, Bullier, Duport et Cie prennent en main toute l'administration de la Correspondance dont ils géraient déjà la publicité depuis le 1^{er} avril. Le 3 mai, la *Correspondance Vidal* porte en titre : « *Bulletin de Paris. Correspondance générale des journaux des départements et de l'étranger*. S'adresser pour tout ce qui concerne la rédaction à M. Léon Vidal, directeur politique. Pour tout ce qui concerne la partie administrative de la Correspondance à MM. Magnier, Duport, Bullier et Cie, rue de la Banque n° 24. » Hémet continue de signer comme propriétaire-gérant, et l'imprimeur continue d'être Napoléon Chaix et Cie, rue Bergère 20. Pas pour longtemps, d'ailleurs !

Le 11 mai, Magnier, Duport, Bullier et Cie demandent au pouvoir l'autorisation d'établir 24 rue de la Banque une presse lithographique : « Nous avons l'honneur de vous exposer que nous venons d'être chargés de tout ce qui concerne la partie administrative du *Bulletin de Paris, Correspondance générale des départements et de l'étranger* rédigée par M. Léon Vidal. » Anxieux de ne pas obtenir rapidement l'autorisation à laquelle il estime avoir droit, Magnier précise les raisons de sa demande :

MM. Magnier, Duport, Bullier et Cie, rue de la Banque 24, ont adressé au ministre une demande pour les autoriser à avoir chez eux une presse lithographique destinée à tirer chaque jour une Correspondance politique, intitulée *Bulletin de Paris*, et rédigée dans le sens ministériel par M. Léon Vidal. Cette Correspondance est adressée chaque jour à tous les journaux modérés des départements. Tirée chez M. Napoléon Chaix elle coûte terriblement cher, et le but de la demande au ministre est d'être autorisés à la tirer chez nous-mêmes rue de la Banque n° 24 d'une manière plus économique. Maintenant ... cette permission va-t-elle nous être accordée sans retard ? ou bien faut-il s'attendre aux lenteurs ordinaires des bureaux ? Dans le premier cas, je vous prierais d'activer la décision. Si, au contraire, la chose doit tarder, nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est d'acheter un brevet d'imprimeur. Car les frais chez Napoléon Chaix sont si énormes, que ce sacrifice serait indispensable⁹².

Le 30 mai 1850, le préfet de police est favorable à l'autorisation, mais Magnier, n'espérant plus rien « des lenteurs administratives » avait déjà racheté le brevet d'un imprimeur lithographe démissionnaire et en avait demandé le transfert à son nom, le 27 mai. Les deux rapports de police (13 et 28 juin 1850) sont très favorables : « Le sieur Magnier... est un courtier d'annonces, qui s'est rendu acquéreur d'une Correspondance

⁹² AN, F¹⁸ 1797, dossier Magnier, contenant deux exemplaires du *Bulletin de Paris*, les numéros des 22 et 25 mai 1850.

politique, très connue sous le nom de *Bulletin de Paris*. Rédigée dans un excellent esprit et patronnée par les chefs de la majorité de l'Assemblée, cette Correspondance était imprimée, naguère, chez le Sr Chaix, mais à un prix trop élevé. » Le 10 juillet 1850, François-Modeste Magnier, né le 1^{er} novembre 1797, est breveté imprimeur lithographe⁹³.

La seconde collection du *Bulletin de Paris* conservée à la Bibliothèque nationale de France débute en août 1852 et prend fin seulement en 1870⁹⁴. Les bureaux de la Correspondance sont alors installés 20 rue de la Banque. « Pour la partie administrative, s'adresser à MM. Laffite, Bullier, et Cie. Pour la partie politique et littéraire, à M. Guérard⁹⁵, secrétaire de la rédaction, 20 rue de la Banque. » La Correspondance est autographiée chez Magnier, 20 rue de la Banque. Vidal ne la rédige plus car il a reçu la récompense de son ralliement à Louis-Napoléon : il a été réintégré dans les bureaux du ministère de l'Intérieur⁹⁶.

Si les raisons sociales changent, ce sont toujours les mêmes courtiers d'annonces qui administrent le *Bulletin de Paris*. Depuis 1847, Louis Angély Bullier (né le 1^{er} janvier 1815, à Mont-Saint-Jean, Côte-d'Or), ancien courtier en vins, est devenu courtier d'annonces. En 1849, il forme 20 rue de la Banque la société Laffite et Bullier, Bureau d'annonces générales. Mathieu Laffite, né le 14 octobre 1808, avocat, secrétaire de Trouvé-Chauvel – préfet de police, puis préfet de la Seine, enfin ministre des Finances en 1848 –, a été régisseur des annonces du journal *L'Ordre* ; il est non seulement associé à Bullier, mais aussi au négociant Panis. Magnier reprend avec Dupont et Bullier le *Bulletin de Paris* (1850). C'est ainsi que Laffite est amené à gérer le *Bulletin*. Au début de 1852, le *Bulletin de Paris* est administré par « Magnier, Laffite et Cie ». Le 1^{er} avril 1852, cette société est dissoute ; Magnier s'en retire. Le *Bulletin de Paris* se transporte alors au 20 rue de la Banque ; il est géré par Laffite, Bullier et Cie⁹⁷. Magnier démissionne le 30 juillet 1852 de son brevet d'imprimeur lithographe en faveur de Laffite. Si le commissaire de la Librairie est favorable au transfert

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ BnF, Lc² 2109.

⁹⁵ Un Guérard signe *Le Courrier français* comme propriétaire-gérant durant le premier trimestre de 1851.

⁹⁶ Sur la suite de la carrière de Léon Vidal, voir sa notice dans le *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, de Pierre Larousse. Vidal est réintégré comme chef de bureau au ministère de l'Intérieur, puis devient inspecteur général des prisons.

⁹⁷ Sur tout cela, AN, F¹⁸ 1797, dossier Magnier ; F¹⁸ 2126, dossier Laffite ; F¹⁸ 2119, dossier Bullier.

du brevet, le préfet de police s'y oppose : « [Laffite] est mal vu sur la place de Paris, où il a des dettes. Sa probité commerciale est souvent en défaut. Ses opinions politiques sont celles d'un homme d'argent, c'est-à-dire très douteuses ; il est très processif. J'ajouterai qu'il a été renvoyé, sur opposition, au jugement du 2 janvier 1852, par le Tribunal de Paris, le 27 février 1852, pour abus de confiance. » Le 23 septembre 1852, le ministre refuse le brevet demandé. Le 20 octobre 1852, Magnier démissionne une seconde fois en faveur, cette fois, de Bullier. Le préfet de police est toujours aussi défavorable : « Les prénommés [Laffite et Bullier] ne sont que les administrateurs de l'établissement précité (20 rue de la Banque), et encore, à de certaines conditions qu'ils ne remplissent pas. Aussi les propriétaires se proposent-ils de leur demander des comptes qu'ils ne paraissent pas disposés à rendre sans opposition. Les sieurs Laffite et Bullier sont assez mal vus sur la place de Paris. Peu scrupuleux dans leurs transactions commerciales, ils ont souvent affaire au Tribunal de Commerce. En un mot leur bonne foi est plus que douteuse. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'ils soient prochainement remplacés dans l'administration du Bureau qu'ils gèrent en ce moment... » Le ministre refuse le 14 janvier 1853 le transfert du brevet sur Bullier⁹⁸. Cependant, et ceci montre que le pouvoir est favorable malgré tout à Laffite et Bullier, qui viennent d'être rachetés par Havas⁹⁹, le brevet de Magnier n'est pas annulé. Le 5 novembre 1852, Magnier déclare « aller passer quelques mois en Italie ». En fait, il disparaît sans laisser d'adresse. Son brevet n'est annulé, pour non-exploitation, que le 23 décembre 1863. Laffite et Bullier continuent durant tout ce temps à l'exercer, sans susciter de grande réaction du pouvoir. En mai 1858, Bullier tente une nouvelle fois d'obtenir un brevet à son nom. Peytral, l'imprimeur lithographe de la *Correspondance Bullier* ayant démissionné de son brevet parce qu'il s'estime exploité sans compensation par ses patrons, Bullier en demande le transfert à son nom. Le 18 juin 1858, le brevet est purement et simplement annulé. Déjà au bas du *Bulletin de Paris*, la signature illégale de Magnier apparaît aussi sur la *Correspondance Bullier*, le 16 juin 1858¹⁰⁰ !

Une telle complaisance est aisément explicable : le *Bulletin de Paris* est devenu complètement ministériel, voire bonapartiste. Comment en est-il arrivé là ? En 1850, la feuille autographiée du *Bulletin* présente en manière

⁹⁸ AN, F¹⁸ 2119, dossier Bullier.

⁹⁹ Pierre Frédéric, *op. cit.*, p. 61, n. 1.

¹⁰⁰ AN, F¹⁸ 1810, dossier Peytral ; voir aussi la *Correspondance Bullier*.

d'éditorial et en première colonne, un article (une demie à une colonne) traitant de la situation de Paris (la rue, l'atmosphère politique), un article sans titre, simplement précédé de la mention « Paris, date du jour », ou bien des réflexions politiques, sur la situation du moment, à propos d'articles insérés dans les journaux (par exemple, le 3 mars, sur un article du *Napoléon*). Viennent ensuite des nouvelles diverses (une demie colonne d'entre-filets). Puis deux ou trois colonnes, parfois plus d'extraits de presse, des extraits se suivant généralement isolément ; lorsqu'ils sont titrés « Revue de presse » (9, 11, 12, 13, 22 avril et 8 mai), ils constituent réellement un ensemble construit car ils sont liés par un commentaire continu. Les deux dernières colonnes sont occupées, soit : par des analyses de brochures ou d'ouvrages de propagande, avec de larges citations ; par une rubrique intitulée « Travaux publics » qui revient irrégulièrement à peu près tous les deux jours ; par un bulletin commercial très souvent absent, à parution fort irrégulière, sous divers titres : « Cours commercial à Paris », « La Halle aux blés et aux farines », etc. ; par une rubrique d'une à une colonne et demie qui paraît depuis le 3 février 1850, signée par H. de Courtenay et s'intitulant : « Salons de Paris », chronique présente tous les dimanches, enregistrant les bruits politiques courant dans les salons ; par une rubrique sur la Bourse, ne paraissant qu'à partir du 9 avril et très peu développée : trois à dix lignes seulement.

Si la Bourse n'est pas la grande préoccupation de cette Correspondance, en revanche la politique y tient une grande place, très bien informée sur le parti de l'ordre et son évolution. Il n'y a que peu d'information sur l'étranger : cependant, le 8 avril, y apparaît une première dépêche télégraphique, venant de Berlin. Léon Vidal fournit également des feuillets à ses clients. Le 16 mars, il annonce : « Nous enverrons dans le courant de la semaine prochaine à nos correspondants un feuillet, entièrement dû au talent d'un écrivain distingué et que nous leur donnerons gratuitement. » De janvier 1850 à l'été de 1852, Vidal suit une évolution politique qui le transforme de thuriféraire de la Rue de Poitiers en zélateur de l'Empire. Le 28 janvier 1850, il se prononce pour la révision de la Constitution. Il ne s'agit pas de restaurer l'Empire, ni de proclamer la monarchie, il s'agit de consolider la République : « On peut et on veut faire un pouvoir fort, stable et durable, pour autant de temps que les prévisions politiques peuvent s'étendre aujourd'hui. » Vidal prétend parler au nom de toute la majorité conservatrice. Le 29 janvier, il critique en

termes très forts le gouvernement personnel du président de la République et l'engage à se tourner vers la majorité :

Les périls s'amoncellent, ils sont là qui se dressent devant nous. Le président seul, avec sa force seule, ne peut les dominer ni les vaincre. Quel essai malheureux de gouvernement personnel, secondé par de déplorables incapacités, par des instruments au-dessous de toute valeur, par des ministres à peine capables de faire des secrétaires, par un entourage d'hommes s'illusionnant avec les prestiges d'un passé mille fois au-dessus de leur tête, qui sont sans intelligence politique, ou sans bon vouloir, qui ne savent pas comprendre leur temps, qui n'ont que des ambitions maladroites, sans le talent qui les rend possibles... Le président qui a des intentions excellentes, un cœur droit, des vues élevées, une âme française avant tout, mais qui est pitoyablement secondé, comme on le dit partout même à l'Élysée, comprend sa situation et, par un mouvement qui trouve une réciprocité sympathique et spontanée dans le Parlement, il se tourne vers la majorité pour s'unir à elle, gouverner avec elle, et sauver le pays par un concours mutuel.

À côté des méchants ou des imbéciles, il y a heureusement les bons : Vidal est toujours très louangeur quand il s'agit de Thiers. Le 29 janvier, il écrit à propos du rapport de Thiers sur l'assistance et la prévoyance publiques : « *Le Constitutionnel* contient les réflexions suivantes sur quelques attaques qui ont été dirigées contre cet admirable rapport de M. Thiers ... ». Le 31, il ajoute : « M. Thiers est très prononcé en ce moment pour une transaction entre le président et la majorité... On dit que M. Thiers a refusé de faire partie de toute autre réunion que de celle du Conseil d'État. Il ne veut rien faire qui puisse servir d'occasion ou de prétexte à la désunion, même matérielle, de la majorité. » C'est donc d'une union entre le président et la majorité que Vidal attend le salut politique. Encore faut-il que la majorité soit unie ; l'union est l'un des buts que s'est fixé Vidal : « Les hommes politiques qui la [*Correspondance Vidal*] connaissent, savent qu'elle n'a pour but dans la sphère de son action, que de maintenir autant que possible cette union entre toutes les nuances du parti modéré, qui a produit tant de bien dans les élections générales ; de soutenir le principe de l'autorité et de combattre les envahissements du socialisme¹⁰¹. » Le 1^{er} mai 1850, Vidal affirme de nouveau son programme : « La pensée

¹⁰¹ *Bulletin de Paris*, 8 mars 1850. L'union a quelques ratés. C'est ainsi que Vidal ne tient pas compte des divergences existant parmi les légitimistes et prend les positions politiques des parlementaires modérés amis de Berryer pour celles du parti tout entier. D'où de violentes protestations de la *Gazette de France* et de *L'Opinion publique*, ce dernier journal notamment, menant campagne contre Vidal les 17, 19 février, 5, 9, 10, 12, 17 mars 1850.

politique, qui préside à la rédaction du *Bulletin de Paris*, se formule toujours en ces termes : 'Révision de la Constitution, prolongation des pouvoirs du président de la République, organisation du suffrage universel, résistance au socialisme, rétablissement de l'ordre et améliorations progressives par l'union de la vraie majorité et du président ; tout par l'union, rien sans cette union'¹⁰². »

Réintégré au ministère de l'Intérieur au cours de l'année 1851, Vidal abandonne les « anciens partis » pour ne plus chanter que les vertus du nouveau pouvoir autoritaire. Au lendemain du coup d'État, il s'écrie : « Le plus beau, le plus fort, le plus noble parti, le seul qui puisse représenter, servir et favoriser le gouvernement, c'est celui qui est la France, qui ne se trouve exclusivement ni sous les lambris dorés, ni dans les salons boudeurs, mais partout et principalement dans les rangs de l'armée qui nous a sauvés, à la charrue, sous le chaume. On voit donc avec une vive satisfaction le gouvernement de Louis-Napoléon renoncer à ces tactiques surannées et dangereuses des vieux pouvoirs, et marcher dans sa propre force en gouvernant sans vouloir être gouverné¹⁰³. » Le 28 juillet 1852, il proclame : « L'Empire est la seule forme de gouvernement qui soit populaire, comprise et acceptée aujourd'hui, parce qu'elle seule est avantageuse et nécessaire, parce que c'est l'autorité maintenant l'ordre au nom de la souveraineté nationale, administrant avec sagesse et fermeté au nom des intérêts généraux, combattant avec gloire pour la prééminence et l'indépendance de la France, rétablissant la religion sans toucher à la liberté des consciences, et dirigeant enfin tous les nobles instincts populaires vers de bonnes, grandes et utiles choses¹⁰⁴. » C'est une complète conversion ! Le 25 août 1852, Vidal lance un appel solennel à ses amis les anciens conservateurs, pour leur demander d'appuyer la restauration impériale :

Nous nous adressons aux anciens conservateurs et nous faisons un appel à leur sagesse et à leur patriotisme. Qu'ils écoutent un instant notre voix bien connue de leurs chefs et d'eux tous... il n'y a plus qu'une seule ligne de conduite possible pour toutes les nuances de l'ancien parti conservateur ; c'est un concours absolu, complet, aussi consciencieusement empressé que mûrement réfléchi, donné à une grande restauration politique, qui complétera la restauration sociale, que tous les membres de ce parti national qui est le pays, poursuivent avec une inaltérable énergie ; qu'ils viennent des régions de

¹⁰² *Bulletin de Paris*, pour tout ce qui précède.

¹⁰³ *Le 20 Décembre, Courrier de Limoges*, 30 janvier 1852.

¹⁰⁴ *Ibid.*, 28 juillet 1852.

la monarchie consentie, de la monarchie traditionnelle ou de la république libérale et modérée, ils ont tous les mêmes principes sociaux et les mêmes intérêts généraux à défendre au moyen d'une institution puissante, d'un gouvernement puissant, le boulon de cette magnifique charpente politique toujours prête à s'écrouler sans ce lien d'acier pour la retenir debout...

Notre voix est connue des conservateurs ; nous avons défendu avec eux la société dans les jours de trouble et de danger, qu'ils l'écoutent dans les jours de consolidation et de réparation... Que veulent, que demandent, que regrettent, que recherchent les conservateurs ? C'est la monarchie ? Eh bien ! cette monarchie actuelle possible, désirable, légitime, la voilà : c'est l'Empire¹⁰⁵.

Le *Bulletin de Paris* présente en 1852 les mêmes rubriques qu'en 1850 ; quelques-unes sont cependant nouvelles. Tous les jours, Octave Féré signe une « Lettre politique », article de réflexion sur la situation du moment. Apparaissent également quelques nouvelles extraites du *Moniteur*, des dépêches télégraphiques, de nombreux extraits de la presse parisienne.

Action et contenu de la nouvelle Correspondance du Congrès de Tours, jusqu'à l'automne 1852

Dès ses débuts, cette Correspondance se démarque de celle de Léon Vidal, par ce peu d'aménité de Leymarie, au moment de la conspiration de la rue Rumfort (3 décembre 1849) : « M. Thiers est toujours tout fumant de colère. Il est toujours sous sa tente, où il exhale sa fureur, en bouffées drolatiques. Il fait des mots. On lui attribue celui-ci (toujours sur la conspiration récente) : 'Les gouvernements n'inventent pas les conspirations, mais ils les exploitent et les grandissent.' Depuis longtemps, les mots grandir et exploiter sont interdits à M. Thiers. Ce petit homme d'État, qui a fait ou inventé la révolution de Février (par les banquets de M. Duvergier de Hauranne, son lieutenant), n'a pu ni la grandir, ni l'exploiter. Il est vrai que cette dernière impossibilité explique beaucoup de choses¹⁰⁶. »

La majorité est hésitante, indécise ? La presse départementale doit l'aiguillonner : « La presse départementale doit-elle donc abandonner ainsi à eux-mêmes ceux qui tiennent entre leurs mains le salut ou la perte du pays ? N'a-t-elle pas le droit de remontrance aussi bien que les anciens

¹⁰⁵ *Ibid.*, 25 août 1852.

¹⁰⁶ *La Province* de Limoges, 4-5 décembre 1849.

parlements ? Pourquoi, maintenant par exemple que les hommes de bonne foi cherchent anxieusement, à travers le dédale des partis, la voie qui conduit au bien, des adresses de la presse départementale, et même des députations n'éclaireraient-elles pas les croyances indécises¹⁰⁷ ? » Le 24 janvier 1850, Leymarie se déclare favorable à une révision de la Constitution¹⁰⁸. Le 8 février, il affirme que Molé, ambitieux, est impatient d'arriver au pouvoir et entrera au gouvernement. Enfin, le 19 février, il défend le ministère Barrot-d'Hautpoul contre ses détracteurs : « Il est de mode dans un certain monde, depuis l'avènement du ministère actuel, de considérer le cabinet comme insuffisant, incapable, faible et indigne d'être pris au sérieux...¹⁰⁹ »

Début mars 1850, Leymarie est rappelé à Limoges par les notables du parti de l'ordre qui lui confient de nouveau la direction de *La Province, Courrier de Limoges*. Le lundi 4 mars paraît le premier numéro signé par Leymarie qui s'y explique dans un long éditorial. Dans son *Bulletin de Paris*, Léon Vidal jubile ; il croit que Leymarie a renoncé à la *Correspondance du Congrès de Tours* : « M. Leymarie qui avait quitté la rédaction de *La Province*, journal de Limoges, pour venir fonder à Paris une nouvelle *Correspondance du Congrès de Tours*, vient de reprendre dans la Haute-Vienne la direction du journal qui a ajouté à son ancien titre celui de *Courrier de Limoges*. Le concours de cet écrivain distingué restera toujours acquis au parti de l'ordre et il sera même plus utile dans ce département qu'à Paris où pour diriger de grandes œuvres politiques la volonté et le talent ne suffisent pas toujours. » Vidal cite ensuite une partie de l'éditorial de Leymarie¹¹⁰. Cela ne plaît pas aux amis de ce dernier, et Vidal se fait rappeler à l'ordre par *Le Courrier de la Gironde*. Il rectifie alors, non sans un certain dédain cachant mal son dépit :

Nous avons annoncé après un article signé par M. Leymarie lui-même¹¹¹ que cet écrivain qui avait récemment fondé une nouvelle Correspondance à Paris était retourné à Limoges pour y reprendre la direction de *La Province* et nous en félicitons le département de la Haute-Vienne. *Le Courrier de la Gironde* nous

¹⁰⁷ *Ibid.*, 10 janvier 1850.

¹⁰⁸ *Ibid.*, 27 janvier 1850.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 21 février 1850.

¹¹⁰ *Bulletin de Paris*, 5 mars 1850.

¹¹¹ Un éditorial paru le lundi 4 mars dans *La Province*, un commentaire du *Bulletin* le lendemain 5 mars : dans son enthousiasme, Vidal n'a pas perdu de temps ! A-t-il disposé d'une version autographiée dudit éditorial envoyée depuis Paris les 1^{er} ou 2 mars par la *Correspondance du Congrès de Tours* ? Il y a là une petite énigme.

fait observer que M. Leymarie nonobstant cela continuera de faire sa Correspondance à Paris. Nous ne disons pas et nous ne désirons pas le contraire ; mais il n'en est pas moins certain que M. Leymarie est à Limoges où il rédige *La Province* d'une manière très utile au parti de l'ordre. Ceci une fois dit, nous déclarons que nous n'attachons pas le moindre intérêt à ce que cet honorable écrivain cesse le travail politique qu'il avait entrepris et qui, s'il ne peut être placé au premier rang, doit néanmoins avoir son utilité pour la défense de la bonne cause ; plus les organes de cette cause se multiplient, et plus dans la position élevée de notre Correspondance qui nous permet de considérer sans crainte ni envie les œuvres dévouées au même bien, nous devons nous montrer satisfaits d'avoir de nouveaux et consciencieux émules dans cette propagande de l'ordre à laquelle nous consacrons nos efforts, notre énergie et notre existence¹¹².

Le 15 mars, il ajoute : « On nous assure que le directeur de la nouvelle Correspondance politique dont nous avons parlé récemment doit revenir prochainement de Limoges à Paris pour en reprendre la direction¹¹³. »

La collection de la *Correspondance du Congrès de Tours* ne commence à la BnF qu'en juillet 1852. *La Province, Courrier de Limoges* permet de restituer cette Correspondance ainsi que les activités et opinions de son directeur de janvier 1850 à décembre 1851. *La Province* présente irrégulièrement, mais au moins quatre fois par semaine, une lettre datée de Paris, commençant par « Monsieur ... » et signée W. Cette lettre peut couvrir jusqu'à deux ou trois colonnes. Souvent installée en première colonne de la première page, elle est parfois située en seconde rubrique et porte alors le titre : « Correspondance politique ». *La Province* présente aussi parfois en première colonne de la première page un éditorial non signé. Elle propose toujours un long compte rendu des séances de l'Assemblée nationale (deux, trois à quatre colonnes), daté de trois jours auparavant ; des « Nouvelles politiques : correspondance particulière du *Courrier de Limoges*. Paris [deux jours auparavant, 6 heures du soir] » ; une série de notes plus ou moins longues sur la vie politique à Paris (une colonne, parfois moins) ; un résumé des séances de l'Assemblée, daté de deux jours auparavant ; des nouvelles des départements du Centre (municipalité de Limoges, cour d'assises de la Haute-Vienne), des faits divers : Paris, l'étranger, les départements ; des nouvelles étrangères ; la Bourse de Paris, d'il y a deux jours.

¹¹² *Bulletin de Paris*, 11 mars 1850.

¹¹³ *Ibid.*, 15 mars 1850.

La Province donne aussi des Variétés : les feuilletons-romans, en rez-de-chaussée, première page (auteurs : marquis de Fabrège, Clément Saphcla, Hermann) ; « Les Bruits de Paris », signés par Marcus et paraissant une fois la semaine (le mardi-mercredi) ; la « Revue scientifique », signée par Dogané (Charles), paraissant tous les vendredis. Cette revue scientifique est publiée par la Correspondance de Leymarie jusqu'à la fin de 1852 ; sa publication par une feuille départementale indique donc à coup sûr qu'elle reçoit et utilise la nouvelle *Correspondance du Congrès de Tours*. Appartiennent aussi à la *Correspondance Leymarie* : la lettre signée W. où l'auteur se livre soit à des réflexions, soit à une chronique politique. Cette lettre paraissait déjà dans l'ancienne *Province* en 1849, mais avait disparu de ce journal au moment où Leymarie l'avait abandonné ; elle revient dans *La Province* avec le retour de Leymarie à sa direction¹¹⁴. Peut-être ce W. est-il le journaliste Chapsal qui écrit dans la *Correspondance du Congrès de Tours* en 1852. Lui appartiennent enfin les nouvelles politiques ; les notes sur la vie politique à Paris ; le résumé des séances de l'Assemblée législative¹¹⁵ ; les faits divers, les nouvelles étrangères et le compte rendu sur la Bourse.

Rentré à Paris, Leymarie trouve un terrain de lutte idéal contre les notables du parti de l'ordre : le projet de loi sur la presse. Au printemps 1850, la majorité conservatrice de l'Assemblée législative élue le 13 mai 1849, prend peur. Occupés par la discussion et le vote de la loi Falloux qui offre la liberté de l'enseignement aux congrégations religieuses (15 mars 1850), les représentants sont affolés par les élections complémentaires du 10 mars. Trente montagnards avaient été privés de leur siège après l'insurrection manquée du 13 juin de l'année précédente. Les démocrates-socialistes en conservent encore vingt, prouvant leur implantation dans les provinces. En pleine panique, le gouvernement et sa majorité s'entendent pour déposer trois projets de loi : contre la presse et les clubs (21 mars),

¹¹⁴ La lettre signée W paraît de juillet au 8 octobre 1849. Elle reparait le 4 mars 1850, datée du 1^{er} mars.

¹¹⁵ Depuis le 8 juillet 1849, *La Province* publie deux comptes rendus des débats législatifs : « Un grand nombre des lecteurs de *La Province* ayant exprimé le regret de ne trouver qu'un résumé très court des discussions de l'Assemblée législative, ont demandé que, outre ce résumé qui devance, pour Limoges de 15 heures et pour le département de 24 heures, les nouvelles apportées par les journaux de Paris, *La Province* contînt le lendemain un compte rendu plus détaillé des séances parlementaires. Nous nous rendons à ce désir ; désormais, tout en maintenant aux nouvelles du jour un aperçu de la séance de la veille, nous donnerons convenablement détaillée la séance précédente, c'est-à-dire, celle que contiennent les feuilles de Paris qui arrivent en même temps que notre journal. » (*La Province*. 8 juillet 1849)

contre le suffrage universel (9 avril). Rapidement, Leymarie se montre très défavorable aux deux propositions du projet sur la presse : la hausse du cautionnement des quotidiens et le rétablissement du timbre. Pour l'heure, le 14 mars (date de Paris, en avance de deux jours sur celle de Limoges), il estime qu'il y a lieu de réviser une Constitution qui n'apporte pas toute sécurité au pays : « Ce qu'il y a à faire tout le monde le comprend ; très peu osent le dire : c'est de faire ce que la presse départementale demandait, il y a plus d'un an : c'est de réviser la Constitution, la réviser immédiatement et radicalement, en régularisant le suffrage universel, en établissant une seconde Chambre et en constituant un pouvoir exécutif qui ne soit pas réduit à l'état de soliveau. » (*La Province, Courrier de Limoges*, 16 mars 1850) Le 21 mars (lettre signée W), la Correspondance ajoute que *Le Courrier de la Somme* a publié de nouveau les statuts de l'Association du Congrès de Tours ; parmi les engagements de ses membres : ne pas accepter un gouvernement « anarchique » imposé par Paris, refuser alors l'impôt (*ibid.*, 25 mars). Dès le lendemain 22 mars, Leymarie (lettre signée A. L.) déclare son opposition au projet de loi sur la presse, décidé selon lui par les seuls notables du parti de l'ordre : « La presse départementale n'a qu'à bien se tenir ; le coup qui lui est porté part des chefs de la majorité, qui ont mis à ce prix le concours qu'ils veulent bien prêter à Louis-Napoléon. MM. Thiers, Molé et Berryer (ce dernier est désavoué par la meilleure partie de ses coreligionnaires), se flattent de faire contresigner, par l'Assemblée, l'acte de folie qu'ils ont dicté. » (*Ibid*, 24 mars) Le 25 mars, il pousse les feux : « La lutte est engagée. D'un côté, la presse tout entière ; de l'autre côté, les ministres, les chefs de la majorité et la plus forte portion de celle-ci : voilà les ennemis en présence. » (*Ibid.*, 26-27 mars) Deux jours plus tard, le 27 mars, il prend l'initiative en envoyant à *La Province* une pétition contre le projet de loi : « Voici la pétition que signent dans ce moment tous les propriétaires et rédacteurs de la presse départementale. Nous engageons nos collègues qui ne l'auraient pas encore fait à la faire copier, signer, et parvenir le plus promptement possible au directeur de la *Correspondance du Congrès de Tours*. » Ce projet « aurait pour résultat immédiat de tuer la presse modérée des départements », en augmentant le cautionnement et en rétablissant le timbre (*ibid.*, 29 mars). Le 28 mars, il annonce que le Comité permanent du Congrès de Tours vient d'adresser une pétition aux membres de l'Assemblée nationale. Une pétition différente dans la forme, mais ne différant pas de la sienne, quant au fond (*ibid.*, 30 mars).

Le 29 mars, Leymarie annonce que Nouvion, président du Comité permanent vient de convoquer une réunion des membres du Congrès de Tours pour le 4 avril, à Paris, chez lui, Leymarie, 65 rue du Bac. Nouvion a écrit au président de la Commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi de bien vouloir recevoir « les observations de la presse départementale ». (*Ibid.*, 31 mars) Le 1^{er} avril, ce sont les premières démarches :

La Commission chargée d'examiner le projet de loi contre la presse a reçu, aujourd'hui, les délégués de la presse départementale et a entendu leurs observations. La presse départementale, à laquelle la presse parisienne avait cédé le pas, comme plus intéressée dans la question, a fait valoir, par l'organe du président du Comité permanent du Congrès de Tours, les principales raisons qui militent en sa faveur. Mais M. de Nouvion a demandé et a obtenu de M. le Président de la Commission que les délégués des journaux de province fussent entendus, après le 4 avril, jour fixé pour la convocation des rédacteurs des journaux des départements. (*Ibid.*, 2-3 avril)

Le 3 avril, on apprend que les journaux les plus en flèche dans ce combat contre le projet de loi sont *Le Courrier de la Somme*, *Le Messager du Midi*, *La Province* de Limoges, *Le Courrier de la Drôme* (*ibid.*, 5 avril). Le 4 avril, Amable Dubois, député de la Somme, dépose la pétition du Comité permanent sur le bureau de l'Assemblée législative (*ibid.*, 6 avril). Les 4 et 5 avril, la réunion de la presse départementale a lieu chez Leymarie. Mais les délégués ne sont pas reçus par la Commission (*ibid.*, 7 avril). Le 8 avril, les délégués de la presse départementale lui remettent une note issue des travaux de leur réunion. La Réunion repousse purement et simplement l'augmentation du cautionnement et le rétablissement du timbre. Leymarie met de nouveau Thiers en cause : « Nous n'avons pas dit, quant à nous, que M. Thiers eût élaboré le projet de loi, qu'il déclare lui-même mauvais à un autre point de vue que nous d'ailleurs ; mais nous soutenons que l'idée du projet appartient à M. Thiers, qui l'a fait adopter aux autres chefs de la majorité. » (*Ibid.*, 9-10 avril) Ce même 8 avril, Baroche, ministre de l'Intérieur, doit recevoir les délégués de la presse départementale qui lui parleront du projet de loi sur la presse et lui demanderont de purger les administrations des fonctionnaires nommés en 1848 (*ibid.*, 9-10 avril). Le 11 avril, la Réunion du Congrès de Tours se sépare. Mais restent auprès de Leymarie pour le seconder « dans la défense des journaux de province », les rédacteurs du *Courrier de la Gironde*, de *L'Abeille de la Vienne*, de *L'Union bretonne* et du *Messager du Midi* (*ibid.*, 13 avril). Le 12 avril, Leymarie lance

une nouvelle pointe contre Thiers : « L'Élysée, cédant de plus en plus à la pression mauvaise des bourgeois parisiens, a fait appeler encore une fois M. Thiers ces jours derniers et lui a demandé conseil ! L'archi-Burgrave a déclaré que la situation s'aggravait singulièrement. » (*Ibid.*, 14 avril) Le 17 avril, il publie le manifeste du Comité permanent du Congrès de Tours, manifeste daté du 8 avril et signé par les rédacteurs du *Courrier de la Somme* (président), du *Charentais* (vice-président), du *Courrier de la Gironde* (secrétaire), de *L'Abeille de la Vienne* et de *La Guienne*. Un manifeste réclamant la translation du siège du gouvernement hors de Paris – « c'est-à-dire l'émancipation du gouvernement, condamné à subir la pression de l'armée de l'émeute, et à dépenser pour se défendre l'intelligence et l'énergie qu'il devrait dépenser à protéger et à rassurer la société » –, les réorganisations de la garde nationale et du suffrage universel, le remplacement immédiat de tous les fonctionnaires « douteux » ou « timorés ». (*Ibid.*, 19 avril) Le 29 avril, le représentant de Grammont propose à l'Assemblée le transfert du gouvernement (*ibid.*, 30 avril-1^{er} mai), soumis le 10 juin à l'appréciation de l'Assemblée par la Commission nommée à ce sujet (*ibid.*, 11-12 juin). C'est fini, l'ardeur combative de Leymarie diminue très rapidement et la loi sur la presse n'est discutée et votée qu'en juillet 1850, sans amener de sa part de plus grandes réactions. Il est vrai que Leymarie a trouvé un nouveau terrain de lutte, « la guerre à outrance » contre le socialisme. Son ardeur est telle qu'elle effraie même ses propres amis qui s'en inquiètent et la lui reprochent (*ibid.*, 10 juin).

Face à ce combat où Leymarie et ses amis se sont insurgés contre Paris et tout ce qui vient de la capitale, quelle a été l'attitude de Léon Vidal ? Le 21 février pour préparer les élections du 10 mars, le Comité de la presse modérée de Paris a été relancé par une circulaire de convocation signée par Lubis, Véron et Latour-Dumoulin¹¹⁶. Le 21 mars, Vidal donne quelques détails sur la réunion des rédacteurs de la presse modérée de Paris, au sujet du projet de loi sur la presse : treize feuilles sont représentées. « Le *Bulletin de Paris* était représenté par l'un de ses directeurs », Latour-Dumoulin (qui représente aussi *Le Courrier français*). Un Comité permanent est formé (Bertin, Véron, Lubis, de Lavalette et Latour-Dumoulin) qui rencontre Baroche : « Il a été encore parlé dans cette conférence qui s'est prolongée pendant quelque temps, non seulement des intérêts de la presse parisienne, mais aussi de ceux des

¹¹⁶ *Bulletin de Paris*, février-avril 1850.

journaux des départements représentés par la *Correspondance politique du Bulletin de Paris* qui a le plus d'influence et d'autorité dans la presse. » Le 30 mars, est annoncée pour le lendemain une réunion des rédacteurs des journaux modérés de Paris, afin de se concerter sur les observations que le Comité aura à soumettre à la Commission parlementaire. « Lundi prochain on pense que les rédacteurs des journaux des départements qui sont à Paris assisteront à cette réunion et prendront part à la démarche qui sera faite dans l'intérêt de tous. Le *Bulletin de Paris* sera représenté à cette réunion par l'un de ses directeurs. » Le 1^{er} avril, le Comité permanent de la presse modérée de Paris est reçu par la Commission parlementaire. « La presse de province était représentée dans cette démarche faite auprès de la Commission par plusieurs rédacteurs et correspondants des journaux des départements. » Le 4 avril, Vidal est bien forcé d'écrire quelques mots de la révolte des journaux du Congrès de Tours :

Il est peut-être utile en ce moment de connaître l'attitude réelle prise par la presse départementale à l'égard du projet de loi sur la presse. Quelques journaux, parmi lesquels les plus importants sont *Le Courrier de la Somme*, *Le Courrier de la Gironde*, *La Province* de Limoges, l'attaquent avec force et la refusent complètement. Ce sont eux qui ont rédigé et présenté la pétition. La presse de droite lui est hostile également, mais elle s'exprime avec moins de véhémence. Le nombre le plus considérable d'organes indépendants n'approuvent pas, mais en gardent le silence. Plusieurs se prononcent en faveur de la mesure telle qu'elle a été proposée en disant qu'il faut faire passer l'intérêt public avant l'intérêt particulier. On peut citer parmi ces derniers *L'Indépendant de la Moselle*, *Le Courrier des Ardennes*, *La Vedette des Alpes*, *Le Courrier du Havre*, *Le Courrier de Marseille*, *Le Courrier de Lyon*, *Le Journal de Loir-et-Cher*, *L'Opinion du Gers*. Tout en gardant notre indépendance d'appréciation sur la loi et la nécessité de prendre des mesures efficaces et non insuffisantes contre la propagande socialiste, nous croyons devoir citer les considérations suivantes publiées par *L'Opinion du Gers*.

Et Vidal de citer longuement cette dernière feuille. Puis de condamner le 9 avril tout esprit de révolte : « Sans approuver complètement la loi sur la presse parce que nous n'approuvons que les lois radicalement efficaces, nous avons tenu la presse modérée des départements en garde contre le danger des exagérations d'opposition lorsqu'il s'agit de mesures qui la touchent au vif et l'intéressent industriellement. L'immense majorité de cette presse a montré une dignité calme et une modération sérieuse en exprimant ses légitimes griefs contre le projet de loi. Cette respectueuse et grave opposition a produit le meilleur effet sur l'esprit de la Commission. »

Aussi minimise-t-il le plus possible les efforts déployés par les délégués du Congrès de Tours et l'ampleur de la révolte des journaux départementaux ; selon lui, un nombre considérable, certes, de ces feuilles n'approuvent pas le projet de loi ; mais il se garde de donner les titres de ces réfractaires. En revanche, il mentionne huit journaux favorables à la future loi et donne un large extrait de l'un d'eux. Le compte rendu qu'il donne de la réunion du 1^{er} avril s'oppose complètement à celui de Leymarie. Pour Leymarie, les délégués de la presse parisienne se sont effacés devant les membres du Congrès de Tours ; pour Vidal, il semble bien que les délégués du Congrès de Tours n'ont été admis qu'en surnombre, voire à titre de simples observateurs. Alors, qui croire ? La crise occupe beaucoup moins de place chez Vidal que dans la *Correspondance Leymarie*. Vidal cherche à apaiser le conflit qui le gêne : politiquement, car il est lié aux promoteurs de la loi ; commercialement, car la campagne de Leymarie a certainement plus de succès auprès de la masse des feuilles modérées des départements que son attitude de timidité et de fausse réserve.

La *Correspondance du Congrès de Tours* continue sa carrière. Après avoir défendu les initiatives présidentielles et le ministère Barrot-d'Hautpoul, elle devient très hostile à l'entourage présidentiel puis au prince-président. Les hostilités commencent en juin, et ne s'arrêteront plus : « Les hommes qui vivent dans l'intimité du président de la République inspirent, il faut le dire, une grande méfiance à la majorité. Leur dévouement n'est assurément pas mis en question, mais ce dévouement paraît, en général, peu éclairé, et l'on croit qu'ils donnent à M. Louis-Napoléon Bonaparte des conseils également funestes et à lui et à la chose publique, s'ils étaient suivis. Un ministère qui serait formé avec les hommes de l'Élysée ou sous leur influence, n'aurait donc pas les sympathies de l'Assemblée¹¹⁷. » Le prince-président, pour s'attacher Leymarie, lui propose une préfecture qu'il refuse. Leymarie fait une opposition si véhémente qu'au coup d'État de décembre 1851, il est compris dans les listes de proscription, mais réussit à se cacher. Son imprimerie est cependant saccagée et son journal, *La Province, Courrier de Limoges* est définitivement suspendu¹¹⁸.

Tout cela n'arrête pas la *Correspondance du Congrès de Tours*, puisque le premier numéro conservé à la BnF, celui du 23 juillet 1852, porte bien son numéro d'ordre à partir du 1^{er} janvier, le n° 205 : une collection fort

¹¹⁷ *La Province, Courrier de Limoges*, 28 juin 1850.

¹¹⁸ *Grande Encyclopédie*, notice Leymarie.

réduite, en tout 59 numéros, du 23 juillet au 22 septembre 1852¹¹⁹. La Correspondance est autographiée sur un papier jaune et très mince. Tous les jours paraissent deux feuilles de dimensions 43 cm par 60,6 cm, parfois une feuille seulement. Une feuille peut contenir quatre colonnes (9,5 cm par 52 cm). La plupart du temps, la matière est disposée en demi-colonnes (hauteur : 25 à 30 cm), si bien qu'il y a succession, sur une même feuille, de deux séries de quatre demi-colonnes. Ces feuilles ne sont autographiées qu'au recto. Les bureaux de la Correspondance sont alors installés au 16 rue de l'Université, chez son directeur, Leymarie. La Correspondance est autographiée au 116 rue de l'Université, dans les locaux de l'imprimerie lithographique de Leymarie.

En revanche, tout ce qui regarde l'administration, et notamment les annonces et les abonnements, est du domaine de la maison Ludovic de Poumeyrol, 45 rue Richer. Cette entreprise de publicité et de commission a été fondée en 1851, semble-t-il¹²⁰. En juillet 1852, son arrangement avec Leymarie est encore très récent, à en croire cet avis, du 27 juillet : « Le changement d'administration, pour les annonces et les abonnements, ne change rien à la direction de la *Correspondance du Congrès de Tours*, qui reste toujours la propriété de M. Leymarie, et un organe complètement indépendant. » En juillet 1852, Leymarie fait donc comme Vidal en avril-mai 1850 : il s'associe avec une entreprise d'annonces, sans doute pour donner plus de développement à sa Correspondance, ou tout au moins pour la maintenir, malgré la disparition d'un certain nombre de ses correspondants, tués par le coup d'État et ses suites.

En tête de la Correspondance, souvent, mais irrégulièrement, se trouve un article de fond, titré, qui tient lieu d'éditorial. Sur les 59 numéros de la collection, 27 articles de ce genre ont été recensés. Parmi ces 27 articles, 14 sont signés par Leymarie, huit par C. Chapsal, quatre par B. Guiches et un par Ernest Grégoire. Les articles de Leymarie sont politiques au premier chef, ainsi titrés : Les gros budgets (30 juillet), Les deux points de vues (7 août), Signification des élections (9), Une grosse question (12), La

¹¹⁹ BnF, Lc² 2177.

¹²⁰ AN, BB³⁰ 335, au ministre de l'Intérieur : « J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir quelques renseignements sur une entreprise de publicité et de commission dont le siège est à Paris, rue Richer, n° 45. Le sieur Ludovic de Poumeyrol qui la dirige paraît entretenir des correspondances suivies avec un nombre très considérable de journaux français et étrangers. » Le dossier contient une liste complète, autographiée, des journaux provinciaux et étrangers en 1851.

providence (18), Les influences départementales (20), Les relations commerciales (24), La réglementation du travail (26), Les conservateurs et l'Empire (28), La fidélité politique (31), La religion et la politique (10 septembre), Les élections municipales (11), La voix du peuple est la voix de Dieu (21)¹²¹, Les vigneurs contre la presse (22). La Correspondance présente aussi tous les jours : un « Bulletin politique », signé par C. Chapsal – chronique politique mêlant la réflexion à la description de la situation du moment., bulletin manquant cinq fois (28 juillet, 6 et 11 août, 10 et 11 septembre) ; une « Chronique » – nouvelles de Paris, faits politiques, etc., rubrique non signée ; une « Revue des journaux » composée d'extraits des journaux parisiens ; les nouvelles officielles venues du *Moniteur* ; des « Nouvelles étrangères », dont une « Correspondance particulière du Congrès de Tours » envoyée de Naples (24 et 28 juillet, etc.) et quelques articles sur la « Situation belge » ; un « Bulletin commercial », non signé ; les cours de la Bourse.

De nombreuses variétés accompagnent ces rubriques ordinaires, signées du marquis de Fabrège, d'Hermann, Desmoulins, Chapsal, A. Ysabeau, Ernest Grégoire, Cador, B. Guiches. Un feuilleton paraît irrégulièrement, 20 numéros sur 59 : *Les Brabançons*, par C. C. de Lavergne (26 et 31 juillet, 1^{er} et 2 août), *Cocagne-Égalité*, non signé (14, 16, 20, 21, 24, 27, 28 août; 3, 4, 7, 10, 11, 14 septembre), *Apolline*, par Hippolyte Auger (16, 17, 20 septembre). D'autres rubriques paraissent toutes les semaines : « Revue agricole », non signée ; « Académie des sciences », compte rendu signé par Charles Dogané ; « Bruits de Paris », par F. d'Aligny ; « Revue hebdomadaire de l'étranger », signée par Chapsal. Tout cela forme une Correspondance fort complète, très copieuse, où le journaliste provincial trouve tout ce qu'il cherche dans ce genre de publication : articles de réflexions, chroniques politiques, nouvelles étrangères assez bien développées, variétés et feuilletons.

Leymarie poursuit sa politique d'opposition au prince-président, mais avec prudence. Cela ne l'empêche pas, le 20 août 1852, de regretter le régime parlementaire, malgré tous ses défauts. Selon lui, le « principe d'autorité » est incarné par « le gouvernement despotique » et le « principe de liberté » par le « gouvernement constitutionnel ». Il ajoute, à propos du régime despotique, et en août 1852, il y faut un certain courage ! :

¹²¹ Leymarie conclut à propos des plébiscites : non, la voix du peuple n'est pas la voix de Dieu, « c'est la voix de la force, et pas autre chose ».

Mais il est vrai aussi que sous l'autorité sans contrôle, sans contrepoids, d'un seul homme, il existe d'autres inconvénients d'une très grande gravité : la liberté n'est pas seulement compromise, dans ses plus modestes résultats ; mais l'égalité court des risques sérieux ; la justice peut être atteinte ; la propriété perd ses plus sérieuses garanties, car si les membres d'une assemblée peuvent commettre de grandes fautes, le chef unique du gouvernement est un homme aussi ; et son inhabileté, ses passions ne trouvent pas d'obstacles dans d'autres volontés. Il arrivera de deux choses l'une : ou le souverain ne suivra d'autre impulsion que celle de ses propres inspirations, ou il obéira à des influences extérieures. Le premier cas est extrêmement rare, car peu d'hommes placés au faite du pouvoir, entourés de flatteurs, en butte à toutes sortes de séductions, peuvent rester inébranlables dans leur propre pensée. Mais, si d'aventure, un tel homme se trouve, il y a autant de chances pour qu'il soit animé de mauvaises passions, qu'il y en a pour qu'il obéisse à de bons instincts. Et alors même qu'il serait conduit par ces derniers, ne resterait-il pas encore la crainte de le voir s'égarer, et compromettre le bonheur du peuple, en cédant aux excitations de l'ambition ?

Si, ce qui arrive le plus ordinairement, il cède à des influences, il est effrayant de penser qu'elles peuvent émaner d'êtres indignes, dissolus, criminels. Quels exemples n'offre pas l'histoire, des malheurs publics causés par l'influence des maîtresses et des favorites ?¹²²

Le 28 août, il répond à l'appel solennel et enthousiaste de Vidal en faveur de l'Empire, par un oui, très réticent et résigné :

Aussi les conservateurs accepteront-ils l'Empire, comme ils ont accepté la République; parce que l'un et l'autre gouvernement auront été consacrés par ce suffrage universel, qui a l'autorité de la chose jugée; mais il leur est permis de réserver leurs convictions; surtout en présence de cette double manifestation du suffrage universel, qui s'est produite, en si peu de temps, de deux façons diamétralement opposées ; l'Empire, comme la République, trouvera dans les monarchistes, ainsi que dans les républicains modérés, des défenseurs de la société, des citoyens soumis aux lois ; on ne saurait, sans intolérance comme sans maladresse, exiger davantage des conservateurs¹²³.

En juillet 1852, est intenté à Leymarie un procès en police correctionnelle. Le directeur de la Librairie au ministère de la Police générale lui reproche d'avoir omis de déposer à son bureau un exemplaire de sa Correspondance. Il s'agit là, en fait, d'un règlement de comptes : ce

¹²² *Correspondance du Congrès de Tours*, 20 août 1852.

¹²³ *Ibid.*, 28 août 1852. En août et en septembre, Chapsal et Leymarie dressent le martyrologe de la presse départementale et font le décompte des avertissements. Il leur échappe des mots vigoureux contre le pouvoir napoléonien.

directeur n'est autre que Latour-Dumoulin fils, ancien co-directeur du *Bulletin de Paris*, récompensé par cette place de tout son dévouement pour le prince-président¹²⁴. Condamné à 3 000 F d'amende, Leymarie fait appel et le jugement n'est confirmé, le 21 octobre 1852, que pour une amende de 1 000 F¹²⁵.

Cette affaire montre que Leymarie autographiait deux publications : *La Correspondance du Congrès de Tours*, dont il est présenté au tribunal les n°196 et 197 (14 et 15 juillet 1852) ; une autre publication intitulée *Le Congrès de Tours*, revue hebdomadaire, non politique, paraissant le mercredi, dont le numéro du 14 juillet est soumis aux juges, une revue ne s'occupant que de littérature envoyée aux rédacteurs des feuilles départementales modérées. Cette activité complémentaire de Leymarie en fait, dans toute la galerie des correspondants politiques, un des plus remarquables : par la passion de ses convictions politiques, par sa fidélité, et par son goût de la littérature.

Outre les procès de juillet et octobre 1852, Leymarie eut d'autres ennuis avec le pouvoir. Le numéro du 15 septembre manque dans la collection de la BnF, et le 16 septembre paraît cet avis : « Un nouvel acte de l'autorité, à l'égard de la *Correspondance du Congrès de Tours*, nous a mis, hier, dans l'impossibilité de faire remettre à temps notre envoi à la poste. Les rigueurs dont nous sommes l'objet continueront à nous trouver impassibles ; tant que notre plume ne sera pas brisée en nos mains, nous continuerons à soutenir le principe de liberté avec l'énergie dont nous avons fait preuve, en défendant le principe d'autorité ; parce que, en dehors de l'alliance de ces deux principes, il ne saurait y avoir pour la France ni prospérité, ni calme, ni repos. » Le pouvoir préparait la disparition de la *Correspondance du Congrès de Tours*. Leymarie subit une brimade encore jamais employée contre les correspondants de presse, le ministère de la Justice ayant découvert dans la jurisprudence de l'imprimerie, le moyen de mettre fin à ses activités. L'ordonnance du 8 octobre 1817 avait entièrement assimilé les imprimeurs lithographes aux imprimeurs en caractères mobiles. Une ordonnance confirmée par un arrêt de la Cour de cassation, le 9 novembre 1849. Comme le décret du 5 février 1810 (art. 6) portait que chaque imprimeur typographe devait avoir quatre presses à Paris et deux dans les départements, Leymarie, imprimeur lithographe, était en infraction car il

¹²⁴ *Grande Encyclopédie*, notice Latour-Dumoulin (1822-1888), député du Doubs (1853-1870).

¹²⁵ *Le Droit*, 1^{er} août 1852 (jugement du 31 juillet) et 22 octobre (jugement du 21 octobre 1852).

n'en avait que deux. Le 22 septembre 1852, Gaillard, commissaire-inspecteur de la Librairie et de l'Imprimerie, perquisitionne dans l'atelier de Leymarie, 116 rue de l'Université : « Nous avons constaté, en vérifiant le matériel de l'imprimerie ... qu'il possède deux presses lithographiques, l'une d'une dimension assez grande, l'autre beaucoup plus petite. Sur la grande, s'imprimait la Correspondance politique dont le sieur Leymarie est l'éditeur. Ces deux presses forment avec quelques pierres le matériel de l'imprimerie¹²⁶. » L'affaire est menée rondement ! La perquisition est faite à 3 h de l'après-midi ; le jour même, Latour-Dumoulin soumet à la signature du ministre de la Police un arrêté annulant, « par mesure administrative » le brevet de Leymarie, coupable de ne pas posséder quatre presses. Dès le 23 septembre, le ministre de la Police informe le garde des Sceaux de l'annulation. Les scellés sont mis sur les presses, ce qui explique que le dernier numéro de la *Correspondance du Congrès de Tours* possédé par la BnF soit celui du 22 septembre 1852. La Correspondance ne reparut plus. Leymarie vendit ses presses à un imprimeur lithographe breveté à qui elles furent livrées le 28 octobre 1852¹²⁷.

Leymarie survécut huit ans seulement à sa Correspondance et mourut à Paris en mai 1861. Directeur de la statistique au Crédit Foncier de France (1854), il publia le manuel d'économie politique *Tout par le travail* (1855) et fonda la *Gazette des Beaux-Arts*, et *Le Palais de l'Industrie*, organe indépendant de l'Exposition universelle de 1855. Il dirigea ensuite *Le Courrier du dimanche*, puis *Le Courrier de Paris*, sans obtenir cependant du gouvernement impérial l'autorisation d'en être le directeur, ni même le propriétaire¹²⁸.

Le Courrier de Paris, une éphémère Correspondance conservatrice

Une collection incomplète de cette Correspondance conservatrice, courant du 29 janvier au 31 mars 1851, est parvenue jusqu'à nous¹²⁹. *Le Courrier de Paris, Correspondance des journaux des départements et de l'étranger*, a été lancé vers le 15 janvier 1851¹³⁰. Comme toutes les autres Correspondances, *Le Courrier de Paris* présente une grande feuille de papier

¹²⁶ AN, F¹⁸ 1795, dossier Leymarie

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Grande Encyclopédie*, notice Leymarie. Selon Eugène Hatin, *op. cit.*, *Le Palais de l'Industrie* date de 1854 et la *Gazette des Beaux-Arts* de 1859.

¹²⁹ BnF, Lc² 2160.

¹³⁰ *Le Courrier de Paris* a « un mois et demi d'expérience » le 27 février et « deux mois et demi » le 29 mars 1851.

très mince. Sur chacune de ces feuilles, et sous un titre s'étendant sur toute la largeur du numéro, sont disposées six colonnes de texte, chaque colonne mesurant 9/9,5 cm sur 41/42 cm. La Correspondance est autographiée par l'imprimeur lithographe J. Cartault, 19 rue Neuve des Capucines. Les bureaux du *Courrier de Paris* sont établis 6 rue Richepanse, et H. de Saint-André en est l'administrateur. *Le Courrier* montre une parenté certaine avec le *Bulletin de Paris*, sans qu'il soit possible de préciser les liens qui unissent les deux Correspondances. L'un des collaborateurs du *Courrier* signant Hémet, fut probablement le gérant du *Bulletin* en 1850. Enfin, les conditions d'abonnement qu'offre *Le Courrier* aux rédacteurs provinciaux sont exactement les mêmes que celles que le *Bulletin* présente à ses correspondants. Le 27 février, *Le Courrier* précise : « Nous croyons devoir rappeler, en même temps, que nos conditions d'abonnement varient suivant l'importance et la périodicité de chaque journal : nos conditions ne sont pas absolues et nous sommes disposés à accueillir les propositions qui nous seront faites relativement au prix de l'abonnement qui peut être soldé au choix de MM. les directeurs, soit en argent, soit en concession de lignes d'annonces. » Le 6 mars, Saint-André revient à la charge et précise : « Permettez-nous ... de vous prier de vouloir bien nous faire connaître quel est le nombre de lignes que vous nous accordez par mois dans le cas où ce mode d'abonnement vous conviendra mieux qu'une rétribution en argent. Comme acompte sur cette concession, et à valoir sur le mois de mars courant, nous avons l'honneur de vous adresser une annonce de 50 lignes en vous priant de nous envoyer exactement un numéro de votre journal justificatif de l'insertion. Nous vous serions obligés de vouloir bien ne pas tarder à nous faire connaître quelle est la quantité de lignes que vous nous accordez par mois, et à quel prix nous devons payer celles qui excèderont la concession. » Après quoi, Saint-André présente à ses correspondants une annonce à insérer sur deux colonnes de largeur, 25 lignes de hauteur, soit 50 lignes, *L'Histoire du clergé de France* et *Le Grand Almanach* pour 1851, en vente chez Pillet fils aîné¹³¹. La note du 6 mars n'obtient pas un meilleur succès que celle du 27 février. Saint-André insiste de nouveau le 11 mars : « Nous avons, en ce moment, une certaine quantité de commandes d'annonces que nous sommes obligés d'ajourner jusqu'à ce que nous connaissions exactement le nombre de journaux

¹³¹ *Le Courrier de Paris*, 6 mars 1851. *Le Grand Almanach* est édité par le « Comité général de l'association pour la propagande antisocialiste et pour l'amélioration du sort des populations laborieuses ».

auxquels nous devons en adresser. Nous prions donc instamment MM. les directeurs de ne pas nous laisser plus longtemps dans l'incertitude et de vouloir bien nous faire part de leurs intentions relativement à notre Correspondance dont le prix peut être acquitté, à leur choix, en argent ou en insertions. » Le 28 mars, Saint-André présente à ses clients une nouvelle annonce à insérer : « Nous avons l'honneur de vous prévenir que vous recevrez par les messageries un cliché de 15 lignes de hauteur pour la Société des Vases aérofuges. Ce cliché devra être répété dix fois successivement par les journaux hebdomadaires, et en alternant de trois en trois jours, par les journaux quotidiens. La présente commande sera imputable sur les annonces auxquelles notre Correspondance nous donne droit, pour le mois de mars. » Dès le lendemain, Saint-André réitère ses appels auprès d'une clientèle qui semble vouloir lui faire défaut¹³². Aussi est-il possible d'en déduire que *Le Courrier de Paris* n'a pas dû continuer bien longtemps au-delà du 31 mars 1851, terme de la collection de la BnF. Dans cette affaire, Saint-André et ses amis politiques n'auraient réussi, qu'à dépenser beaucoup d'argent¹³³.

Le Courrier de Paris offre à ses correspondants tous les services qu'ils sont en droit d'attendre. Chaque jour, il présente un article de fond, manière d'éditorial où la situation politique parisienne est analysée et commentée, signé soit par Ed. de Versan, ancien collaborateur de *La Patrie*¹³⁴, soit par Saint-André lui-même. Quand ce premier article est de l'un, il est fréquemment suivi d'une autre chronique venue de l'autre. H. de Saint-André prend souvent ses nouvelles, notamment lors des essais de fusion, dans les salons du faubourg Saint-Germain¹³⁵, et il semble assez bien introduit dans les milieux orléanistes autant que légitimistes. Ces deux premières rubriques sont suivies d'un ensemble de courtes nouvelles politiques – peu de faits divers –, signées par Hémet, Horiot, Baillet, Ed. de Versan. Les nouvelles étrangères sont peu nombreuses, mais de temps à autre, Ed. de Versan leur consacre une rubrique spéciale « Nouvelles de l'étranger », « Étranger », « Nouvelles étrangères », « Bulletin étranger » (29

¹³² *Ibid.*, 29 mars 1851.

¹³³ Lors du lancement du *Courrier*, Saint-André fit tirer un grand nombre d'exemplaires ; le numéro du 29 janvier fut tiré à 210 exemplaires (note manuscrite de l'imprimeur).

¹³⁴ *Le Courrier de Paris*, 10 et 12 février 1851. Polémique avec *La Patrie*, dont le rédacteur P. Mayer, finit par s'excuser et reconnaître en Versan un ancien collaborateur de son journal. Le 15 février, Versan signe une publicité pour *Le Messager de l'Assemblée*, nouveau journal du soir, fondé par Forcade et Solar, anciens rédacteurs à *La Patrie*.

¹³⁵ *Ibid.*, 21 février 1851, etc.

et 30 janvier, 19 février, 5, 6, 7, 11, 12, 14, 25 et 27 mars). Le 1^{er} février, Saint-André annonce la parution d'une « Revue de la presse parisienne » : « On nous signale comme pouvant servir utilement la rédaction des journaux de départements, un résumé des journaux de Paris fait avec soin et une parfaite impartialité. Ce résumé dispenserait la presse des départements d'un travail très long et qu'il doit lui être impossible de faire le jour même. » « Cette revue ne peut avoir d'intérêt que sous la condition de résumer de la manière la plus impartiale les appréciations des divers journaux. Aussi nous nous attachons très scrupuleusement à faire ressortir, sans aucun commentaire, la pensée des articles dont nous donnons l'analyse, laissant ainsi à chacun de MM. les rédacteurs la facilité de puiser dans notre revue les articles qui peuvent servir les intérêts qu'ils défendent. » Cette revue est rédigée par B. Guiches, journaliste qui collabore à la *Correspondance Leymarie* en 1852. Le 7 février paraît la première de ces revues qui occupent plus ou moins une colonne, selon l'importance de la matière. B. Guiches donne également de temps en temps des articles de fond (31 janvier, 10 février, etc.). *Le Courrier* offre aussi à ses correspondants : une chronique judiciaire, signée par Legrand, qui paraît irrégulièrement ; tous les jours un compte rendu des opérations de la Bourse, signé par La Palme, et un « Bulletin parlementaire » d'une vingtaine de lignes, bulletin accompagné, la plupart du temps, par une dizaine de lignes intitulées « Dernières Nouvelles de l'Assemblée » qui résument les débats des représentants jusqu'à 5 heures du soir. *Le Courrier* part donc de Paris à 6 h comme les autres Correspondances. Le « Bulletin » et les « Dernières Nouvelles » sont rédigés par Alexis Chevalier. Enfin, Saint-André annonce, le 29 mars, la collaboration de Théodore Muret¹³⁶ qui s'est engagé à lui donner un article « plusieurs fois par mois ».

Correspondance conservatrice, *Le Courrier de Paris* refuse de choisir entre les différentes nuances de la majorité parlementaire, et se prétend sans couleur politique bien définie. Pour Saint-André, le seul régime désirable pour l'avenir doit être parlementaire et libéral : « Nous aurons soin de nous renseigner auprès d'un grand nombre de représentants de diverses nuances et, sans aliéner notre indépendance, nous tiendrons à nous faire, auprès de la presse des départements, les organes des intérêts parlementaires. Nous ne pouvons désespérer du gouvernement représentatif en France, et nous avouons, pour notre part, que nous le

¹³⁶ Théodore Muret, journaliste légitimiste, collaborateur de *L'Opinion publique*.

préférons à tout, quel que soit l'avenir, provisoire ou définitif que la providence nous réserve, que ce soit la monarchie ou l'Empire ou la République, avec un président ou un consul, à terme ou à vie, nous désirons un parlement et la liberté de la presse. Vouloir détruire l'un, c'est vouloir détruire l'autre¹³⁷. » Saint-André réaffirme souvent son « impartialité » et son « indépendance »¹³⁸. « Nous répétons ce que nous avons déjà dit. Nous n'avons pas pris pour rôle le soin de travailler au triomphe de tel ou tel intérêt politique : à part notre attachement aux formes du gouvernement représentatif et parlementaire dans le sens le plus général du mot, nous avons l'intention de rester neutres afin de rester aussi les maîtres de dire tout ce que nous croyons la vérité et de donner sur les hommes et sur les choses toutes les informations qui viennent à notre connaissance et que nous recherchons avec la plus scrupuleuse exactitude¹³⁹. » Nanti d'un programme politique aussi large, Saint-André espère bien envoyer sa Correspondance aux journaux départementaux les plus divers : « Quelle que soit la couleur des journaux auxquels nous avons l'honneur de nous adresser, nous croyons que, dans la ligne que nous nous sommes proposé de suivre, nous serons en mesure de donner des informations dont tous pourront profiter¹⁴⁰. » Quoique neutre et indépendant, *Le Courrier de Paris* sert un intérêt politique. Il est très critique vis-à-vis du président. Il est très défavorable aux souscriptions organisées pour la dotation de Louis-Napoléon¹⁴¹. Il refuse d'intégrer le bonapartisme dans le parti modéré : « Au fond, le parti modéré ne se compose que d'orléanistes et de légitimistes ; le bonapartisme est une opinion de passage et de transition¹⁴². » Il n'a de cesse que la majorité soit unie, et la publication de la lettre du comte de Chambord à Berryer vient opportunément lui permettre d'affirmer sa foi monarchique. Saint-André est très favorable à une fusion entre le comte de Chambord et les princes d'Orléans ; il espère du petit-fils de Charles X la restauration d'une monarchie libérale : « Nous n'avons plus de doute sur le sentiment des hommes politiques. Pour eux, il n'y a que deux solutions définitives : la restauration du principe monarchique avec toutes les garanties libérales que contient la lettre de M. le Comte de Chambord, et une nouvelle

¹³⁷ *Le Courrier de Paris*, 1^{er} février 1851.

¹³⁸ *Ibid.*, 1^{er}, 8, 14, 27 février et 29 mars 1851.

¹³⁹ *Ibid.*, 5 mars 1851.

¹⁴⁰ *Ibid.*, 1^{er} février 1851.

¹⁴¹ *Ibid.*, 8 février 1851.

¹⁴² *Ibid.*, 3 mars 1851.

expérience de la monarchie constitutionnelle avec les princes de la maison d'Orléans. La première de ces opinions rallie évidemment le plus de monde, si ce n'est dans les masses, au moins parmi les sommités. Tout ce qui a marqué, sous le gouvernement de Juillet, au sein du parti conservateur proprement dit, est, aujourd'hui fusionniste pour nous servir du mot consacré¹⁴³. » B. Guiches défend le comte de Chambord et les légitimistes contre les attaques de Léon Vidal et du *Bulletin de Paris*¹⁴⁴. Le 21 mars, enfin, Saint-André constate l'échec de la fusion mais l'espère encore du bon accord entre les têtes politiques des partis orléaniste et légitimiste : « Jamais les idées d'union et de conciliation n'ont eu dans quelques esprits éminents plus d'accès et de force qu'en ce moment. Ce rapprochement, cette fusion qui n'ont pu, momentanément du moins, s'opérer en haut, se préparent, s'organisent plus sûrement peut-être, par une autre voie, par d'autres moyens, par des volontés inébranlables et consciencieuses auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage. Il sortira certainement de cette réunion, de cet accord de tous les hommes d'État les plus éminents du parti conservateur et du parti monarchique, des résolutions et un plan de conduite dont la sagesse et la fermeté porteront des fruits heureux pour l'avenir du pays¹⁴⁵. » *Le Courrier de Paris* espère ainsi voir rentrer d'exil le comte de Chambord, tout en souhaitant l'avènement d'une monarchie libérale et parlementaire. Sa position se rapproche assez de celle des légitimistes parlementaires groupés autour de Berryer et de Falloux. Saint-André sert les intérêts politiques de cette nuance légitimiste, mais cette allégeance est seulement suggérée, elle n'est pas affirmée. Il sert tout aussi bien les intérêts des conservateurs fusionnistes chez lesquels il semble bien introduit.

Légitimiste ou conservateur ? *Le Courrier* affecte une trop parfaite indifférence pour la forme du futur régime, du moment qu'il respecte le parlementarisme et le libéralisme, pour vraiment être légitimiste ; il entre dans sa politique plus de raison que de fidélité. Il vaut mieux, en définitive, le classer parmi les Correspondances conservatrices.

¹⁴³ *Ibid.*, 5 mars 1851.

¹⁴⁴ *Ibid.*, 19 mars 1851. Selon Vidal, la fusion ne pourrait se fonder que sur l'abdication du comte de Chambord en faveur du comte de Paris.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 21 mars 1851.

Une correspondance catholique et légitimiste, La Lettre parisienne de Saint-Chéron

Selon Chapsal, cette Correspondance aurait été fondée en 1849¹⁴⁶. Selon le marquis de Dreux-Brézé, ce serait en 1848 que « M. de Saint-Chéron fonda la Correspondance qui porte son nom et qu'il a constamment dirigée »¹⁴⁷. Le rédacteur de *La Lettre parisienne* est un très curieux personnage. Alexandre Guyard de Saint-Chéron est né le 7 novembre 1807 à Loches (Indre-et-Loire)¹⁴⁸. Il est tout d'abord saint-simonien et lors des grandes cérémonies de l'Église, il porte, en compagnie de A. Broët, futur rédacteur du *Journal des débats*, l'écharpe du Père Enfantin. Il épouse, à la chapelle de la rue Taitbout et selon le rite saint-simonien, la fille du Père Bazard. Il collabore au *Globe*, organe des saint-simoniens et en 1831, participe à la fondation de *L'Artiste*¹⁴⁹. Converti au catholicisme en 1836, il régularise son mariage. Comme tous les nouveaux convertis, il devient un ardent propagateur de sa foi. Grâce à Montalembert, il entre, comme rédacteur politique, à *L'Univers*. « Aux rédacteurs ordinaires, MM. du Lac, Roux, Douhaire, de Bonald, il [Montalembert] adjoignit M. Alexandre de Saint-Chéron, esprit très actif et très ouvert, saint-simonien converti, traducteur de l'*Histoire de la Papauté* de Ranke et de l'*Histoire d'Innocent III* de Hurter »¹⁵⁰. À *L'Univers*, Saint-Chéron s'occupe de la rédaction politique. « M. de Saint-Chéron fait les feuilletons artistiques, et en grande partie la politique du journal¹⁵¹. » Melchior du Lac est chargé de la rédaction religieuse et joue le rôle du rédacteur en chef, préparant l'ensemble et revoyant le tout avant l'impression¹⁵². En janvier 1843, *L'Univers* fusionne avec le journal catholique et légitimiste *L'Union catholique*. Du Lac et Saint-Chéron

¹⁴⁶ *Correspondance du Congrès de Tours*, 1^{er} août 1852. « Il existe à Paris cinq Correspondances pour les journaux des départements et de l'étranger... Celle dite du *Bulletin de Paris*, dont il est inutile de nommer les propriétaires, et que son titre désigne assez ; elle a été fondée en 1849. Celle de M. de Saint-Chéron, qui a paru vers la même époque. » Cependant Saint-Chéron a dû fonder sa Correspondance en 1848 : en effet, Vidal a fondé la sienne non en 1849, mais bien en 1848.

¹⁴⁷ Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste, 1872-1883*, Paris, Perrin, 1895, p. 40.

¹⁴⁸ PP, Ba 1263, dossier Saint-Chéron.

¹⁴⁹ Philibert Audebrand, *op. cit.*, p. 162-164.

¹⁵⁰ Édouard Lecanuet, *Montalembert*, Paris, C. Poussielgue, 1895-1902, 3 vol., t II, p. 56.

¹⁵¹ Eugène Veuillot, *Louis Veuillot*, Paris, 1889-1914, t. I, p. 372, lettre du père Bailly, 20 septembre 1856.

¹⁵² *Ibid.*, t. I, p. 285.

prennent, dans des conditions mal définies, la rédaction en chef du nouvel *Univers*, imposant leur autorité aux anciens rédacteurs des deux titres. Au-dessus d'eux plane un comité de direction qui arrête la ligne politique et harmonise les polémiques des rédacteurs. Cela ne se fait pas sans mal : Saint-Chéron est favorable au gouvernement et veut le ménager au grand dam des anciens rédacteurs de *L'Union* qui protestent souvent¹⁵³. En mars 1843, Louis Veillot¹⁵⁴ succède à du Lac et prend la direction effective de *L'Univers*, sous la tutelle nominale du Père Bailly. Veillot louvoie alors entre les deux tendances politiques rivales : « Rien ne se fait sans mon consentement, écrit-il à son frère, et j'use de politique pour que ma volonté plaise à *L'Union* que nous ne voulons point blesser. Alexandre de Saint-Chéron est prié de se tenir sous terre¹⁵⁵. » Rapidement, *L'Union* est complètement intégrée par *L'Univers*, le comité de direction disparaît et les meilleurs rédacteurs unionistes rejoignent Veillot, qui, non sans tirage, impose complètement sa direction au journal¹⁵⁶. Supportant mal cette autorité, Saint-Chéron se retire et prend un moment la rédaction en chef de *L'Artiste* où il succède à Achille Ricourt¹⁵⁷.

Saint-Chéron est catholique avant tout ; son engagement politique vient servir ses convictions religieuses. Après la chute de la monarchie de Juillet, de conservateur il devient légitimiste. Il sert la politique de Falloux, militant catholique et étoile montante du parti légitimiste¹⁵⁸. Tout

¹⁵³ *Ibid.*, t. I, p. 318-321. En principe, la nouvelle feuille porte aussi le titre de *L'Union catholique*, et dans la fusion, les rédacteurs « unionistes » ont autant de droits que ceux de l'ancien *Univers*. En fait, les rédacteurs de *L'Univers* les supplantent assez vite.

¹⁵⁴ Saint-Chéron a fait entrer Veillot à *L'Univers* comme collaborateur religieux occasionnel en 1839 (Eugène Veillot, t. I, p. 288). En 1842, Veillot s'installe définitivement à *L'Univers* comme rédacteur religieux sous la tutelle de Du Lac. Ce dernier se retirant chez les bénédictins en mars 1843, Veillot lui succède à la tête du journal (Eugène Veillot, t. I, p. 321).

¹⁵⁵ Eugène Veillot, *op. cit.*, t. I, p. 321, lettre du 28 mars 1843.

¹⁵⁶ *Ibid.*, t. I, p. 322-325.

¹⁵⁷ Philibert Audebrand, *op. cit.*, p. 164.

¹⁵⁸ Falloux et Saint-Chéron demeurèrent très liés. C'est ainsi que le 9 décembre 1852 Saint-Chéron défend Falloux contre les assertions d'une feuille départementale : « La *Gazette du Bas-Languedoc*, en citant un article de *L'Union de l'Ouest*, d'Angers, ajoute ces mots : journal qui se publie sous la direction de M. de Falloux. Avec les meilleures intentions, la gazette de Nîmes se trompe. Les rédacteurs si distingués de *L'Union de l'Ouest* n'ont pas besoin de direction et prennent pour eux seuls la responsabilité de leurs articles. Je suis autorisé à déclarer que M. de Falloux ne prend part, ni directement, ni indirectement, à la rédaction d'aucun journal ; il est étranger à toute polémique et à tous les actes politiques dans lesquels certaines manœuvres ont voulu mêler son nom. » (BnF, Lc² 2190, *Correspondance Havas – Lettre parisienne*, 9 décembre 1852)

naturellement, il rejoint le groupe Berryer-Falloux, les légitimistes parlementaires lui convenant mieux que les amis de la *Gazette de France*, favorables à l'appel au peuple. Il fonde sa *Lettre parisienne* pour donner plus de cohérence à la polémique de la presse catholique et légitimiste. Durant les sessions législatives, il passe son temps entre la tribune des sténographes et la salle des pas-perdus de l'Assemblée où il prend connaissance de tous les bruits politiques du moment¹⁵⁹. Il envoie sa *Correspondance* aux légitimistes parisiens et aux rédacteurs provinciaux. C'est ainsi qu'en 1848 il fournit au « Club de la rue royale », le cercle de jeunes légitimistes surnommé « Club des Moutards », « durant le cours d'une séance deux ou trois messages relatant les principaux épisodes qui se produisaient... quinze lignes d'ellipse suffisaient à chaque envoi. De cette façon, Paris arrivait à avoir l'histoire des débats législatifs avant même que M. Armand Marrast ne se fut couvert, en disant 'La séance est levée' »¹⁶⁰. C'est ainsi qu'en 1851 il correspond avec une soixantaine de feuilles départementales légitimistes, aux dires de *L'Union franc-comtoise* qui le défend contre quelques-uns de ses lecteurs qui ont découvert son origine saint-simonienne : « M. de Saint-Chéron a été saint-simonien, c'est vrai ; mais il est revenu de ses erreurs et, à l'heure qu'il est, chacun le considère comme un très bon catholique [...]. *La Correspondance Saint-Chéron* est envoyée à plus de soixante journaux en France, et aux journaux les plus catholiques¹⁶¹. »

Lors du coup d'État de décembre 1851, Saint-Chéron est arrêté « avec les membres de la représentation nationale ». Il est relâché peu de temps après¹⁶². Il est alors l'un des principaux animateurs de la polémique catholique et légitimiste et, à ce titre, il collabore à *L'Union*, journal légitimiste qui véhicule les mots d'ordre du groupe Berryer-Falloux ; ce qu'affirme Audebrand : « Il écrit de temps en temps dans *L'Union*, journal de la vieille droite¹⁶³. » Et ce que confirme Falloux dans une lettre à Berryer, le 24 octobre 1851 : « J'ai oublié de dire dans mes deux lettres de ce matin à Champlâtreux que j'avais longuement causé avec M. de Mallac et M. de Saint-Chéron de la direction à donner à notre presse. Sans parler

¹⁵⁹ Philibert Audebrand, *op. cit.*, p. 164.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 164.

¹⁶¹ *L'Union franc-comtoise*, 10 septembre 1851 ; voir aussi, Roger Marlin, « Un journal légitimiste de province sous la seconde République : 'L'Union franc-comtoise' », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1955, I, p. 67.

¹⁶² PP, Ba 1263, lettre de Saint-Chéron au directeur de *L'Événement*, 30 juin 1875.

¹⁶³ Philibert Audebrand, *op. cit.*, p. 164.

au nom de personne et en répétant bien qu'aucune résolution n'avait été formulée, j'ai poussé très vivement à ces idées de conciliation qui peuvent seules réformer une majorité capable de rassurer le pays et de l'entraîner à sa suite. Il importerait bien grandement selon moi que plusieurs articles de main de maître fussent envoyés à *L'Union* d'ici à peu de jours¹⁶⁴. »

Les collections nationales possèdent 142 numéros de la *Correspondance Saint-Chéron* : un numéro isolé, celui du 2 mars 1851 (A.N., 223 AP 2, dossier 5, papiers de Berryer), 59 numéros, de novembre à décembre 1852, et 82 de janvier à mars 1853 (BnF, *Correspondance Havas*, Lc² 2190.)

Le numéro du 2 mars 1851 est autographié sur les quatre colonnes d'une feuille de papier blanc très mince. Sous la date, la première colonne de la *Correspondance* est titrée *Lettre parisienne*. Au-dessous, vient la mention « Séance du 1^{er} mars ». La lettre occupe les trois premières colonnes. Saint-Chéron y raconte les péripéties d'une séance de l'Assemblée où Berryer joue un grand rôle. Saint-Chéron achève sa lettre par l'emploi du temps de ce dernier ; le tout est très favorable au chef légitimiste. La lettre est simplement signée Al. de Saint-Chéron. La quatrième colonne contient un rapide compte rendu du reste des débats législatifs du 1^{er} mars. La *Correspondance Saint-Chéron* ne contient aucune autre rubrique : ce n'est vraiment qu'une lettre parisienne. Ce numéro du 2 mars ne présente aucun nom d'imprimeur, aucune adresse.

En 1852 et au début de 1853, Saint-Chéron fait lithographier sa *Correspondance* par Havas : aussi est-elle conservée incluse dans la collection de la *Correspondance Havas* de la BnF. La lettre est autographiée sur le même papier blanc et mince que celui de la *Correspondance Havas*. Elle présente généralement deux à trois colonnes ou un peu plus, comme le prouve le petit tableau suivant :

Nombre colonnes	XI-XII 1852		I-III 1853		XI 1852-III 1853	
	Nombre numéros	%	Nombre numéros	%	Nombre numéros	%
- de 1 col.	0		1	1,2	1	0,7
1 col. et +	2	3,4	7	8,6	9	6,4
2 col. et +	32	54,2	40	48,8	72	51,1
3 col. et +	22	37,3	31	37,8	53	37,6
4 col. et +	3	5,1	3	3,6	6	4,2
Total	59		82		141	

¹⁶⁴ Léon de Lanzac de Laborie, *Falloux, 1811-1886*, Paris, Bloud, 1912, p. 52.

En première colonne, et avant le titre *Lettre parisienne*, une mention informe le lecteur de l'adresse de Saint-Chéron : « Les lettres et journaux doivent être adressés à M. Al. de Saint-Chéron, 32 rue Coquillière¹⁶⁵. » Bonne preuve de l'indépendance de la *Correspondance Saint-Chéron*, rédigée ailleurs que dans les bureaux d'Havas. La date suit le titre. Enfin, le long de la première colonne, à gauche, Havas a signé, en tant qu'imprimeur : « Imprimerie lithographique Havas, 5 rue Jean-Jacques Rousseau. Paris. » À la fin de la *Lettre*, invariablement, figure la signature : Al. de Saint-Chéron. La *Correspondance* ne contient plus qu'une seule rubrique : la *Lettre de Saint-Chéron*. Les comptes rendus des débats législatifs ont bien évidemment disparu, puisque les séances du nouveau Corps législatif ne font plus l'objet d'une quelconque publicité. Cependant, cela n'empêche pas Saint-Chéron de donner à ses correspondants l'information la plus étendue possible. Il donne d'assez nombreuses nouvelles étrangères : Londres, Bruxelles, Vienne, Turin, Rome, etc. Il n'hésite pas à citer, soit de façon très courte, soit fort longuement de nombreux organes de presse, catholiques pour la plupart ; ces feuilles sont en relations très suivies avec lui et sont certainement de sa clientèle. Du 2 novembre au 31 décembre 1852, Saint-Chéron cite : six fois *L'Espérance du peuple* (Nantes), *Le Maine* (Le Mans), *Le Journal de Rennes* ; cinq fois *La Gazette de Flandre et d'Artois* (Lille) ; quatre fois *La Gazette du Midi* (Marseille) ; trois fois *L'Union franc-comtoise* (Besançon), *L'Indépendant de Laval* ; deux fois *Le Vœu national de Metz*, *La Gazette de Lyon*, *La Gazette du Bas-Languedoc* (Nîmes), *La Foi bretonne* (Saint-Brieuc) ; une fois *L'Ami de l'Ordre* (Amiens), *L'Écho d'Alais*, *L'Espérance de Nancy*, *Le Journal du Puy-de-Dôme*, *Le Lorientais*, *Le Mémorial de l'Ailier*, *Le Nord, Journal de Lille*, *Le Réformiste de Douai*, *Le Salut public de Lyon*, *Le Spectateur de Dijon*, *L'Union de l'Ouest* (Angers). En tout 22 feuilles départementales. C'est peu au regard des 60 journaux annoncés par *L'Union franc-comtoise* avec peut-être quelque exagération. En fait, de nombreux journaux catholiques ou légitimistes sont morts, tués par les suppressions et les avertissements ou les suspensions infligés depuis décembre 1851.

Prudent, Saint-Chéron s'occupe des affaires politiques avec beaucoup de modération : « Un certain nombre de journaux des départements publient avec une certaine facilité, d'après des lettres particulières, les nouvelles envoyées de Paris. Il y a danger, avec la législation actuelle, dans ces publications. Les avertissements déjà reçus suffisent pour expliquer la réserve que je me suis imposée et qui est conforme aux plus précieux

¹⁶⁵ À partir du 1^{er} janvier 1853, cette adresse ne figure plus sur la *Correspondance*.

intérêts de la presse provinciale¹⁶⁶. » Cela ne l'empêche pas de manifester son opposition au régime impérial, mais de manière détournée. Il enregistre avec une apparente neutralité et une secrète satisfaction les nombreuses démissions des conseillers municipaux légitimistes des départements de l'Ouest, qui refusent de servir le nouveau pouvoir impérial : entre le 3 et le 31 décembre 1852, il note ainsi 14 faits de démissions individuelles ou collectives. Alors que la *Correspondance Havas* est pleine des cérémonies du mariage impérial, Saint-Chéron annonce tout uniment, dans un post-scriptum à sa lettre du 29 janvier 1853 : « P.S. Je laisse aux journaux officiels et semi-officiels le soin de vous raconter les détails de la journée de demain. À moins d'incident imprévu, je ne vous enverrai pas de Lettre parisienne. » Effectivement, le dimanche 30 janvier 1853, il n'envoie pas sa Correspondance. Enfin, censurer les morts permet de censurer les vivants. Contre *L'Univers* qui prétend qu'un roi constitutionnel est incapable de faire son salut, Saint-Chéron appuie *L'Ami de la religion* qui estime le contraire¹⁶⁷ ; *L'Univers* ayant également réhabilité Louis XIV et Bossuet, Saint-Chéron cite avec complaisance *La Foi bretonne* qui proteste contre une telle assertion¹⁶⁸. Des allusions claires : les rois constitutionnels n'étaient pas si mauvais, et un roi absolu est ce qui peut arriver de pire pour un peuple. Leçon d'histoire donnée au nouveau monarque absolu !

En fait, la politique n'étant plus beaucoup permise, la religion envahit presque toute la Correspondance. Saint-Chéron est un esprit profondément religieux, pour qui les grandes fêtes chrétiennes sont très importantes : « Nous venons de traverser deux journées ravies à la politique. Si Paris nous a offert le spectacle consolant d'un grand nombre de fidèles remplissant leurs devoirs religieux, il faut dire que hier, fête de la Toussaint, toutes les boutiques sont restées ouvertes, toute la journée. Rien de plus triste que ce spectacle d'un peuple dont les habitudes extérieures sont comme un défi à la loi de Dieu¹⁶⁹. » Beaucoup des nouvelles départementales et étrangères mentionnées ont trait à la religion. Le 3 novembre – simple exemple –, Saint-Chéron informe ses correspondants sur les petites-sœurs des pauvres de Dijon, sur l'évêque anglican de Jérusalem arrivé à Marseille, sur les Lieux-Saints. Surtout, sa Correspondance est toute remplie par le tumulte des polémiques entre les journaux catholiques. Saint-Chéron a pris parti : il cite avec faveur *L'Ami*

¹⁶⁶ *Lettre parisienne*, 12 décembre 1852.

¹⁶⁷ *Ibid.*, 16 janvier 1853.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 18 janvier 1853.

¹⁶⁹ *Ibid.*, 2 novembre 1853.

de la religion de H. et Ch. de Riancey et *Le Correspondant* de Ch. Lenormant. Lorsqu'ils paraissent, il vante les mérites des livres de ses amis politiques et religieux. La dernière brochure de Montalembert, *Des intérêts catholiques au XIX^e siècle*, est défendue¹⁷⁰ des attaques de *L'Univers*, par la reproduction de deux jugements favorables du *Correspondant* les 12 novembre et 29 décembre 1852 (une colonne et quart et une colonne). *De l'esprit chrétien dans les études*, un livre de Laurentie, directeur de *L'Union*, journal légitimiste, a droit à deux très longs extraits : quatre colonnes le 20 novembre et deux colonnes et demie le 22 suivant. Saint-Chéron fait un long compte rendu de *L'Histoire de Louis XVII*, de M. de Beauchesne, accompagné d'une demi-colonne d'appréciations extraites du *Correspondant*. L'ouvrage du comte de Marcellus, *Politique de la Restauration* (correspondance diplomatique...) est lui aussi présenté le 18 décembre 1852.

Il existe un lourd contentieux entre Saint-Chéron et les journalistes de *L'Univers*. Saint-Chéron reproche aux frères Veillot leur « genre déplorable de polémique adopté depuis plus de deux années »¹⁷¹. Sa querelle avec Louis Veillot daterait ainsi de 1850, voire de plus loin. En 1850, Veillot a mené campagne contre la loi Falloux sur l'enseignement, qu'il trouvait insuffisante ; après le coup d'État de décembre 1851, il s'est rallié au prince-président, puis à l'Empire dont il vante les bienfaits à la fin de 1852. Toutes attitudes qui ne peuvent que déplaire à Saint-Chéron et à ses amis¹⁷². La brochure de Montalembert, invitant « les catholiques à ne pas se livrer au nouveau pouvoir, à ne pas associer la cause de l'Église à celle de l'absolutisme »¹⁷³, suscite une violente polémique avec *L'Univers*. Le 14 novembre 1852, Saint-Chéron répond à la condamnation de la brochure par Veillot : « *L'Univers* ne paraît pas satisfait d'être le seul journal catholique, qui attaque le livre de M. de Montalembert. » Et il achève sa lettre par cette appréciation sans aménité : « *L'Univers* veut faire

¹⁷⁰ Cela malgré « ses anciennes querelles avec M. de Montalembert ». (*Lettre parisienne*, 21 novembre 1852)

¹⁷¹ *Lettre parisienne*, 19 février 1853.

¹⁷² Saint-Chéron reproche indirectement à *L'Univers* le soutien qu'il apporte à l'Empire : « Il existe deux journaux catholiques qui représentent la neutralité politique telle que *L'Univers* la pratiquait avant le 2 décembre ; ces journaux sont *L'Espérance*, à Nancy, *Le Spectateur*, à Dijon. » (*Lettre parisienne*, 23 novembre 1852). Sur la polémique entre les catholiques libéraux et les catholiques intransigeants, voir *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle*, avant-propos de Jacques Gadille, colloque de Grenoble (1971), Grenoble, PUG, 1974, notamment Joseph Lecler, « La spiritualité des catholiques libéraux », p. 367-419 ; André Latreille, « La croisade pour la liberté de l'enseignement : Montalembert et les libéraux », p. 299-305 ; René Rancœur, « Falloux de 1835 à 1848 », p. 307-336.

¹⁷³ Joseph Lecler, *op. cit.*, p. 386.

comprendre que M. de Montalembert est plus sensible aux éloges qui lui sont personnels qu'aux attaques contre l'Église. Un pareil procédé de polémique est très affligeant et ne peut avoir pour résultat que d'enlever à *L'Univers* le peu d'amis qui lui restent. » Pour faire bonne mesure, il cite le 17 novembre *L'Ami de la religion* très défavorable à *L'Univers*. C'en est trop pour ce dernier qui répond aussitôt. Relançant la querelle, Saint-Chéron publie cet avis, le 21 novembre : « Je prie tous mes honorables correspondants de vouloir bien publier ma réponse aux attaques dirigées contre moi par *L'Univers*. ». Une « réponse » vigoureuse :

Vous avez pu lire, avant moi, dans *L'Univers*, un nouvel échantillon de cette polémique de personnalités et d'injures que ce journal pratique avec un art, un bon goût et une persévérance qui n'appartiennent qu'à lui... Suivant ce journal, j'aurais voulu qu'il reçût en silence et le dos courbé les coups portés par M. de Montalembert. Je connais trop bien MM. Veillot pour les croire capables d'une résignation si chrétienne et je sais qu'ils ne manquent jamais de se venger d'une accusation, surtout quand ils la méritent... En tête de son article de ce jour, *L'Univers* cite ma réponse à ses attaques du 14 novembre ; il a soin seulement de retrancher la dernière ligne de cette réponse où je disais : 'Un pareil genre de polémique ne peut avoir d'autre résultat que d'enlever à *L'Univers* le peu d'amis qui lui restent.' Je préviens la réplique de *L'Univers* en déclarant que je suis de ces amis dont la perte n'est pas regrettable. J'invite donc MM. Veillot, puisqu'ils ont si bien commencé, à ne pas se gêner à mon égard ; je n'ai pas la prétention d'être mieux traité que ne l'ont été des évêques, de respectables ecclésiastiques et d'anciens amis comme MM. de Montalembert, Charles Lenormant, Henri et Charles de Riancey, et d'autres auxquels *L'Univers* n'a pas épargné la banalité de ses injures.

La querelle est arrêtée net par la mort de Mme Louis Veillot. Le 24 novembre, Saint-Chéron s'incline et regrette sa vivacité : « J'efface donc de ma dernière réponse à *L'Univers* les expressions trop vives échappées à l'ardeur de la polémique ! Hélas ! pourquoi se disputer et se séparer quand une tombe est là, toujours ouverte pour nous recevoir, à notre tour, après ceux que nous avons tant aimés ! » Ce n'est pas la paix ; c'est tout juste une suspension d'armes ! Les hostilités renaissent dès la mi-janvier 1853. *L'Univers* ayant critiqué la Constitution et les catholiques belges, Saint-Chéron se fait, entre le 12 et le 15 janvier, l'écho complaisant des protestations des feuilles catholiques belges. Les 16 et 24 janvier, il cite *L'Ami de la religion* et *L'Union franc-comtoise* qui poléminent contre *L'Univers*. Le 31, il répercute les remarques peu amènes inspirées au *Journal catholique de Bruxelles* par un article de Veillot sur la presse catholique laïque. En février et mars 1853, les colonnes de la *Correspondance Saint-Chéron* sont remplies de la querelle sévissant entre une partie des évêques et *L'Univers*. Le 12 février est donné un extrait de *L'Ami de la religion*, alors

que l'abbé Gaduel défère des articles de *L'Univers* devant l'archevêque de Paris. Le 19 février, près de quatre colonnes sont consacrées à la reproduction de la circulaire de l'évêque de Viviers interdisant à ses prêtres l'abonnement à *L'Univers* : « *L'Univers* ... oblige de nouveau l'épiscopat à faire entendre l'autorité de sa parole afin d'empêcher ce journal de propager dans l'Église un funeste esprit de trouble et de division. Dans cette lettre circulaire écrite avec une force et un calme apostolique, Mgr l'évêque de Viviers expose les raisons qui le décident à ne plus s'abonner à ce journal et à recommander au clergé du diocèse de Viviers d'imiter l'exemple de son évêque. » Le 21 février, il est annoncé que *L'Univers* en appelle à Rome de la condamnation de l'archevêque de Paris (un cinquième de colonne). Les 25 et 26 février, les évêques de Chartres et de Verdun adhèrent à la lettre de leur confrère de Viviers (un quart de colonne, puis trois lignes). Le 8 mars, l'évêque de Marseille qui fait de même est longuement cité (une colonne deux tiers).

Mais le 10 mars, Saint-Chéron estime que la querelle s'est trop développée et souhaite un apaisement : « La lutte continue entre quelques-uns des évêques au sujet de *L'Univers*. S'il était permis de se faire l'écho très humble des sentiments exprimés par un grand nombre de fidèles, il serait à désirer que le public ne fut pas mis dans la confidence de ces regrettables divisions. L'existence d'un journal, quel qu'il soit, ne vaut pas le bienfait inappréciable de l'union dans l'épiscopat. » Cela ne l'empêche pas de répercuter encore les critiques du *Spectateur de Dijon* (une colonne) et du *Correspondant* (une autre colonne) contre la politique de *L'Univers*. Ce dernier journal est vraiment son « ennemi chéri ». Contre les tendances ultramontaines et absolutistes de *L'Univers*, Saint-Chéron sert alors le groupe des catholiques libéraux – Montalembert – et légitimistes – Falloux – qui s'expriment par *L'Ami de la religion* et *Le Correspondant*.

La *Correspondance Saint-Chéron* conservée dans la *Correspondance Havas* cesse brusquement le 31 mars 1853, sans aucune explication. Un arrêt coïncidant avec la fin d'un trimestre. Sans doute le contrat liant Saint-Chéron et Havas a-t-il été rompu par Havas qui pouvait craindre pour sa responsabilité en véhiculant une *Correspondance* manifestement oppositionnelle. Au même moment, d'ailleurs, Havas est soumis par le pouvoir impérial (février-mars 1853) à l'autorisation préalable et au cautionnement. Une autorisation accordée à la condition de rompre avec Saint-Chéron ? Après avoir interrompue quelque temps sa *Correspondance*, ce dernier la relance en juin 1862, sous le patronage du Comité catholique, créé en opposition à l'Empire pour réclamer la défense des États pontificaux contre les avancées de l'unité italienne. Un comité

tout à la fois catholique et légitimiste, dont l'un des animateurs est le député alsacien Émile Keller, qui s'illustre par ses discours dès janvier 1861, avec le rétablissement de la tribune au Corps législatif et la discussion de la première adresse en réponse au discours du Trône. Porté par cette campagne d'opposition résolue et ardente, Saint-Chéron envoie sa Correspondance en 1863 et 1864, à quelques feuilles départementales, dont *L'Espérance du peuple* (Nantes), *La Foi bretonne* (Saint-Brieuc), *La Chronique de l'Ouest* (Le Mans), *Le Journal de Rennes*, *La Gazette du Midi* (Marseille), *La Guyenne* (Bordeaux). La Correspondance est alors recopiée par deux secrétaires et autographiée au domicile de Saint-Chéron, 6 rue Coquillière¹⁷⁴.

En 1867, il ne sert plus quotidiennement que sept journaux royalistes¹⁷⁵. La vie semble difficile. Selon un rapport de police, il « a débuté bien modestement sous l'Empire et il a eu bien du mal à émerger. On l'a vu souvent chez le vieux duc des Cars rue de Grenelle, 79, le matin, vers 8 heures, venir toucher un billet de 500 F que lui envoyait le comte de Chambord »¹⁷⁶. Subventionnée par le prétendant, la *Correspondance Saint-Chéron* est devenue complètement légitimiste. C'est alors qu'en 1867, un comité légitimiste se forme et fournit à Saint-Chéron une subvention annuelle. Ce dernier s'oblige à expédier gratuitement, sous réserve de ses frais de poste, sa Correspondance à tous les journaux royalistes de province déjà existants ou à fonder ultérieurement. Ce traité, signé en 1867, fut prorogé, d'un commun accord, sans modification, jusqu'au mois de septembre 1883¹⁷⁷.

À partir de 1871, Saint-Chéron bâtit très rapidement une belle fortune. « C'est depuis la guerre que M. de Saint-Chéron a fait ses affaires ; il a gagné beaucoup d'argent dans des entreprises industrielles ; il est aujourd'hui à son aise¹⁷⁸. » Il habite faubourg du Roule, 15, rue du Bel

¹⁷⁴ « Affaire dite des Correspondances ». La *Correspondance Saint-Chéron* et une autre Correspondance, rédigée par Léon Lavedan, toutes deux autographiées par Finance de Clairbois, et bientôt fusionnées, subissent en 1864 les rigueurs du pouvoir impérial qui cherche à les supprimer. Il s'ensuit une série de procès (4 et 2 arrêts de la Cour de Cassation ; mars 1864-août 1865). (AN BB³⁰ 957 et BnF, 4^oLb⁵⁶ 1532, « Cour de Cassation... audience du 26 juin 1865 ». – Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale, op. cit.*, t. I, p. 294, n. 58). Selon l'arrêt de la Cour de Rouen (8 décembre 1864), outre la Correspondance habituelle, il était adressé « chaque jour au *Courrier de Marseille* un article de fond dit *premier-Marseille*, exclusivement destiné à ce journal, dont Guyard de Saint-Chéron se trouvait être ainsi le collaborateur réel quoique à distance... »

¹⁷⁵ Marquis de Dreux-Brézé, *op. cit.*, p. 41-42.

¹⁷⁶ PP, Ba 1263, rapport du 28 juin 1882.

¹⁷⁷ Marquis de Dreux-Brézé, *op. cit.*, p. 41-42.

¹⁷⁸ PP, Ba 1263, rapport du 28 juin 1882.

Respiro, où « il a un train de maison luxueux et paraît posséder une belle fortune »¹⁷⁹. Il fait partie de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Banque Centrale de Paris et de L'Office Catholique. L'Office Catholique s'étant effondré à la fin de 1882, Saint-Chéron est compromis et subit un procès en correctionnelle à la fin de 1886 : il en sort acquitté, mais sa réputation en est atteinte.

Au cours de ces quinze premières années de la III^e République, Saint-Chéron a un rôle de premier plan dans la presse légitimiste et catholique. Dès 1871-1873, il est nommé directeur du Comité de la presse royaliste. En 1873, il fonde *L'Assemblée nationale* et demeure président de son comité de rédaction en 1873 et 1874. En février 1873, les membres de la presse départementale, réunis à Paris, élisent un nouveau syndicat dont fait partie Saint-Chéron, « directeur de la presse légitimiste ». En juin 1882 est formée une « association de la presse départementale monarchique et catholique », domiciliée 13 rue Saint-Dominique, dont Saint-Chéron est élu président d'honneur, cependant que Grimblot est nommé président de son comité. Le 17 octobre 1883, Saint-Chéron se décharge de la direction du comité de la presse royaliste en faveur d'H. Marchand. La presse royaliste est alors toute désorganisée par la mort du comte de Chambord. La *Correspondance Saint-Chéron* s'était développée considérablement : en janvier 1874, elle était reçue par 65 journaux et 15 députés. Ses bureaux étaient situés 15 rue Vivienne. Vers 1875, Saint-Chéron en avait abandonné la direction effective pour la confier à H. Marchand.

La *Correspondance* survit quelques temps à la mort du comte de Chambord. En juin-juillet 1884, le comité de l'association de la presse monarchique et catholique traite avec l'état-major du comte de Paris, lui demandant des subventions. Saint-Chéron fait partie de sa délégation. À partir d'octobre 1884, la *Correspondance Saint-Chéron*, abandonnant quelque peu les légitimistes intransigeants, milite en faveur du comte de Paris. En mars 1886, Lambert de Sainte-Croix, directeur de la *Correspondance nationale*, une correspondance orléaniste, s'entend avec H. Marchand : la *Correspondance Saint-Chéron* est désormais envoyée aux journaux légitimistes et aux 170 feuilles orléanistes de province. « Pour rémunérer les services de cette *Correspondance*, le comte de Paris, par l'intermédiaire de M. Lambert de Sainte-Croix, lui a envoyé une subvention dont on ne connaît pas exactement le chiffre, mais qui, à ce que l'on croit, est d'au moins 12 000 F¹⁸⁰. » Mais le 10 novembre 1886, Saint-Chéron est « remercié » par le

¹⁷⁹ *Ibid.*, rapport du 23 juin 1880.

¹⁸⁰ *Ibid.*, rapport du 8 mai 1886. Sur Lambert de Sainte-Croix, consulter l'*Histoire générale de la Presse française*, Paris, PUF, 1972, t. III rédigé par Pierre Albert, p. 319-320.

comité Lambert de Sainte-Croix, au motif de son procès en correctionnelle. La *Correspondance Saint-Chéron* disparaît dans les premiers mois de 1887, concurrencée sévèrement par la *Correspondance nationale*. Saint-Chéron meurt très âgé, complètement retiré, en mai 1892. Il était veuf depuis 1878¹⁸¹. À ses obsèques, 500 personnes représentent tout ce que Paris possède en notables et en journalistes légitimistes et orléanistes¹⁸².

¹⁸¹ PP, Ba 1263 : « La Comtesse de Saint-Chéron meurt en février 1878, laissant trois enfants à son mari. »

¹⁸² *Ibid.*

Chapitre VI

Servir une opinion politique : les Correspondances de presse du centre-gauche, de la gauche radicale, républicaine puis démocrate-socialiste

Plusieurs tendances progressistes eurent ou cherchèrent à posséder une Correspondance de presse : le centre-gauche de Thiers et Rémusat, et parmi les républicains, l'association pour la liberté de la presse, les radicaux modérés de la couleur du *National*, les radicaux plus durs de la nuance du *Journal du peuple* puis de la *Réforme*, les républicains « socialisants » de *La Démocratie pacifique*.

Le centre-gauche de Thiers et Rémusat

Il n'y a pas lieu de s'arrêter fort longtemps sur une Correspondance qui, selon le rapport du commissaire de la Librairie, le 2 avril 1841, est la seconde héritière de la Correspondance Labot. Elle eut bien sûr ses beaux jours au moment du ministère Thiers-Rémusat (mars-octobre 1840), et était liée au journal *Le Messenger* qui devint ministériel à partir de 1840¹. Probablement disparut-elle, tuée rapidement par la *Correspondance Delaire-Havas*. Au reste, voici ce qu'en écrit le commissaire :

Le sieur Legrand, rue Montmartre n° 56, qui se rattache au *Messenger*, et fait une Correspondance monarchique, mais d'opposition. Il travaillait avec le sieur Labot jusqu'en 1836 qu'ils ont cédé au sieur Jollivet [*sic*], auquel on a retiré le 12 mai 1839 les communications officielles pour les donner au sieur Havas. Il envoyait sa Correspondance aux autorités sous le ministère du 1^{er} mars, dont il obtenait quelques renseignements. La Correspondance est semblable à toutes les autres pour la forme, sauf qu'elle est plus courte. Il la fait imprimer chez un lithographe breveté, sans déclaration, dépôt ni nom d'imprimeur, comme font les sieurs Havas et Delaire et généralement tous les autres. Je n'ai pu avoir d'épreuves de lui, m'ayant assuré qu'il n'en avait aucune ; mais sans doute par le même motif qui fait que, depuis qu'il a connaissance que l'autorité

¹ Charles Ledré, *op. cit.*, p. 255.

s'occupe des Correspondances politiques, il change très souvent d'imprimeur, afin, dit-il, qu'il ne puisse pas être connu et compromis².

L'association pour la liberté de la presse (juin 1832-avril 1834)

G. Perreux, son historien, a bien vu que cette association républicaine a cherché à créer une Correspondance de presse, mais il n'en dit que : « C'est en quelque sorte à créer un *Office-Correspondance* républicain pour les départements que vont s'appliquer les associations populaires entre 1832 et 1834, et particulièrement l'association pour la liberté de la presse³. » Plus loin, il retrace la création de cette association, ainsi que ses efforts pour organiser la presse républicaine des départements, insistant à juste titre sur la circulaire d'août 1833 et le questionnaire minutieux qui l'accompagnait⁴. Est-ce à dire que l'association a vraiment créé une Correspondance de presse ? Les dossiers CC 612 et CC 613, déjà travaillés par ses soins, permettent de préciser.

En 1832, les républicains n'ont pas de Correspondance de presse. Le journal de Trélat, *Le Patriote du Puy-de-Dôme*, utilise les services de la *Correspondance Justin*. En décembre 1832, l'association pour la liberté de la presse ayant souscrit des actions de ce journal, Trélat écrit à Marchais, son secrétaire : « P. S. La commission ayant à payer 200 F à Justin de Paris, rue Saint-Pierre Montmartre n° 15, a affecté à cet objet les 200 F des actions à prendre par l'association. Vous nous direz sous quel nom il faut vous envoyer les actions⁵. » En avril 1833 se réunit « l'assemblée centrale des délégués des associations en faveur de la presse patriote ». Le 7 avril, d'Argenson y demande « que le règlement établisse un comité de correspondance et un comité de propagande ». Le 14 avril, « le délégué Grandjean fait les propositions suivantes qui sont adoptées :

1° Le comité central fera ses efforts pour fonder une Correspondance régulière avec les journaux patriotes des départements sur les bases de la

² AN, F¹⁸ 331, rapport du 2 avril 1841.

³ Gabriel Perreux, *op. cit.*, p. 171.

⁴ *Ibid.*, p. 172-177.

⁵ AN. CC 613. N'ayant rien reçu de l'association, Trélat revient à la charge, le 5 mars 1833 : « Le produit de ces deux actions faisant la somme de deux cents francs a dû être remis par vous à M. Justin rue Saint-Pierre Montmartre n° 15 en solde du compte que nous lui devons et nous vous avons prié d'en retirer quittance au nom du journal et de nous l'envoyer. Notre lettre étant restée sans réponse, nous sommes inquiets de savoir si elle vous est parvenue et si par suite M. Justin est payé de ce que nous lui devons. Ayez la bonté de nous répondre sans retard et de nous retourner la quittance de M. Justin dont l'absence tient en suspens la régularisation de nos écritures. »

déclaration faite par l'assemblée générale⁶ pour remplacer la Correspondance de MM. Bresson et Justin.

2° La commission centrale n'enverra aucun journal dans les départements où il existe un journal patriote sans avoir préalablement consulté son rédacteur, et le comité de la liberté de la presse siégeant dans la localité⁷.

La proposition de Grandjean n'eut pas les suites qu'elle méritait. Elle resta lettre morte, par manque de capitaux, mais aussi par manque d'enthousiasme de la part de la presse départementale. Le comité central, formé en avril 1833, fait un rapport semestriel d'activité auprès de l'assemblée centrale de septembre 1833. Il reconnaît son échec et le justifie difficilement⁸ :

Le comité aurait voulu fonder la Correspondance régulière que lui avait recommandée la décision de l'assemblée générale, en date du 14 avril dernier, sur la proposition du citoyen Grandjean, délégué de l'association de la Meurthe. Il a écrit aux comités des associations qu'il représente et aux autres patriotes des départements, et n'a pas reçu de réponse à cet égard. Il a projeté alors de s'occuper d'une Correspondance hebdomadaire, faite en son nom et par ses membres, mais l'examen de ce second moyen de répondre à l'invitation de l'assemblée générale l'a engagé à y renoncer. En effet, cette Correspondance aurait manqué d'unité politique, et le comité ne pouvait prendre la responsabilité des lettres écrites qu'après en avoir reçu communication ; elles ne seraient arrivées que trop tard et dans un temps inopportun. Il a donc été amené à proposer aux associations des départements de s'occuper toutes de l'impôt sur les boissons et de l'état de la presse ; leurs réponses seraient devenues la base de mémoires pour lesquels le comité pensait fonder un prix⁹.

La fin de cet extrait est au conditionnel, ce qui montre bien que même l'enquête d'août 1833 est un échec. G. Perreux¹⁰ indique que peu d'associations y répondirent et que moins nombreuses encore furent celles qui le firent consciencieusement et en détail. En avril 1834, Marchais est arrêté, l'association de la presse démantelée. En septembre 1835, la presse est mise en liberté surveillée. Tout cela interdit aux républicains une

⁶ Il s'agit d'une déclaration en trois articles décidant de l'orientation politique de l'Association pour la presse, datée du 9 avril 1855.

⁷ AN, CC 612. *Procès-verbaux de l'Assemblée centrale des délégués des associations en faveur de la presse patriote (convocation d'avril 1835)*, manuscrits sur un petit cahier à couverture verte, et également autographiés sous forme de circulaires dans le registre n°1^{er} « Correspondance ».

⁸ Les membres du Comité central – Voyer d'Argenson, Cormenin, Carrel, Conseil et Marchais – ne sont pas, il est vrai, des rédacteurs de feuilles départementales.

⁹ AN, CC 612, *Procès-verbaux de l'Assemblée centrale...* convocation de septembre 1835, circulaire autographiée, registre n° 1^{er} « Correspondance ».

¹⁰ Gabriel Perreux, *op. cit.*, p. 172-177.

nouvelle tentative en vue de créer une Correspondance de presse avant les années 1840.

Degouve-Denuncques et les radicaux modérés de la nuance du National

La *Correspondance du National* (1839-1848), succède à une première Correspondance lancée par Édouard Degouve-Denuncques fin 1833 ou début 1834. Né à Douai, le 16 août 1810, ce dernier est le fils d'un notable artésien, le député libéral de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Pol (1827-1833), mort en 1833, conseiller à la Cour royale de Paris. Toute la famille est libérale. Trois Degouve-Denuncques sont inscrits sur la liste des souscriptions annuelles de l'association de la presse patriote des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme¹¹ : « Le député De Gouves De Nuncques [*sic*] conseiller à la Cour royale de Paris = 20 F ; Édouard De Gouves De Nuncques = 18 F ; Henri De Gouves De Nuncques = 6 F¹². »

Dès mai 1832, Denuncques se lance dans le journalisme en adressant quelques articles à deux journaux du Nord et du Pas-de-Calais. Résidant 17, rue des Beaux-Arts à Paris, où il est étudiant, il s'installe correspondant du *Libéral, Indicateur du Nord* à Douai et du *Propagateur du Pas-de-Calais* à Arras, alors que le député-rapporteur Martin (du Nord), se montre un peu trop indulgent pour les malversations de Kessner, l'ex-caissier central du Trésor public, qui s'est enfui en laissant un déficit de 6 millions de F. Taxé de « ministérialisme » dans *Le Libéral* de Douai, le député intente un procès au journal et à Denuncques, qui n'en reste pas là. Dès juin suivant, *Le Propagateur* d'Arras, journal dirigé par Frédéric Degeorge, publie le 13 « Les hommes et les choses » puis le 25 « Les embarras du Juste-Milieu », deux articles de Denuncques, accompagnés le 13 par « Le Juste Milieu » de Degeorge, ce qui conduit à un deuxième procès en décembre de la même année, se soldant par un acquittement¹³. Deux procès en moins d'un an, que voilà une belle entrée dans la profession de ce tout jeune journaliste radical ! En 1833, Denuncques hérite de son père une honnête fortune qui le met à l'abri du besoin¹⁴, ce

¹¹ AN, CC 613.

¹² L'orthographe de ce double patronyme a varié au début de la monarchie de Juillet. Il ne faut retenir ici que la forme qu'Édouard Degouve-Denuncques a toujours donnée à son nom. Ses amis politiques les plus proches, notamment Degeorge, l'appellent seulement Denuncques, usage qu'il vaut mieux suivre pour plus de commodité.

¹³ André Fortin, *Frédéric Degeorge*, Lille, Centre régional d'études historiques, 1964, p. 75.

¹⁴ *Ibid.*, 7 avril 1848, « M. Degouve-Denuncques a reçu de son père un patrimoine qu'il n'a pas augmenté, il le reconnaît, depuis 15 ans, car la vie d'opposition à laquelle il s'est voué

qui lui permet d'élargir le champ de ses activités. Alors domicilié 15 rue Guénégaud, il sert de plus en plus de journaux, ce qui le conduit à lancer une première Correspondance de presse fin 1833 ou début 1834.

C'est un jeune homme ardent qui n'hésite pas s'exposer au hasard des duels. « Correspondant de divers journaux de départements », le voici aux prises avec Émile de Girardin, à propos d'un article reproduit « par plusieurs journaux de départements, et nommément par le *Journal* et *L'Écho de Rouen* » : ce député se serait vendu au ministère moyennant 12 000 F accordés à l'Institut agricole de Coetbo qu'il patronnait, bien « qu'il se soit déclaré hier un homme de quasi-opposition », car on lui avait refusé une nouvelle « gratification »¹⁵. Le 9 mai 1835, Girardin se méprend en l'attribuant à la Correspondance ministérielle, aussi interpelle-t-il le gouvernement. Le 13 mai, le ministre de l'Intérieur Thiers rejette cette attribution et prouve que l'article a d'abord été imprimé dans le *Journal de Rouen*, une feuille d'opposition. Trop heureux d'un tel hourvari qui le fait sortir de l'obscurité relative où il était encore cantonné, Denuncques y va d'un deuxième article dans le *Journal de Rouen*, reproduit le 17 mai avec quelque amplification dans le *Journal de Paris*, pour revendiquer avec éclat la paternité des deux articles, affirmant qu'il est passé chez Girardin deux jours avant l'interpellation. Ce que Girardin dément dans le *Journal de Paris*. S'estimant offensé, Denuncque le provoque en duel. On se bat au pistolet. Denuncques ajuste et manque son adversaire, Girardin tire en l'air. Protestation de Denuncques contre une fausse générosité qui l'humilie et qu'il ne pardonnera jamais par la suite. Après cet épisode, la *Physiologie de la presse* (1841) qui lui est très défavorable attribue au jeune correspondant « qui tâche de faire le plus de bruit qu'il peut, et qui n'est qu'une impuissante médiocrité ». un duel avec Thiers en 1835 (confusion avec le duel Girardin ?), une injure au maréchal Soult, traité de lâche, etc. Elle en fait aussi un amoureux éconduit de l'actrice Rachel¹⁶. *Le Charivari* du 5 avril 1841 daube sur sa fougue : « Le sieur Degouve-Denuncques ne manque jamais une occasion de dire qu'il est très brave, qu'il a eu une foule de duels, et beaucoup d'autres choses faites pour effrayer les petits enfants. » En 1848, un rédacteur du *Progrès du Pas-de-Calais* rappelle ces jeunes années : « Les années ont un peu amorti la fougue chevaleresque du jeune

conduisait aux sacrifices bien plutôt qu'à la fortune, mais qu'il a soigneusement conservé, car il lui assurait une existence modeste et parfaitement indépendante. »

¹⁵ *Le National* du 14 mai 1835 ; les deux dernières pages du *Journal des connaissances utiles* de juin 1835 consacrées à la version girardinienne de l'incident et du duel. Sur tout cela, voir Maurice Reclus, *Émile de Girardin. Le créateur de la presse moderne*, Paris, Hachette, 1934, p. 77. – Louis Fiaux, *Armand Carrel et Émile de Girardin*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1911.

¹⁶ *Physiologie de la presse*, *op. cit.*, p. 52.

homme de vingt ans, mais le cœur est resté pur et généreux ; les sentiments du droit et du devoir n'abandonneront jamais son âme énergiquement trempée¹⁷. »

Cette première Correspondance de presse semble prendre quelque ampleur et Denuncques y est rejoint par Alfred Pourchel, né à Amiens le 19 février 1813, issu d'une famille modeste – son père est employé à la mairie –, parisien depuis 1834, devenu journaliste à sa suite en 1835¹⁸. Malgré ses nombreux séjours en province, Denuncques est-il parvenu à maintenir cette Correspondance, grâce à Pourchel qu'il aurait salarié pour cela ? Cette même année 1835, le voici aidant son ami Frédéric Degeorge en fournissant le cautionnement du *Progrès*, feuille qui succède au *Propagateur du Pas-de-Calais*, ainsi que le rappelle, en 1848, le rédacteur du *Progrès* : « Degouve-Denuncques commença dans *Le Propagateur* sa carrière de journaliste ; il en fut le plus laborieux, le plus constant des rédacteurs. Quand les lois de Septembre vinrent menacer de mort le journal, organe des intérêts démocratiques du Pas-de-Calais, ce fut Denuncques qui ouvrit sa bourse à son ami Degeorge et permit au *Progrès* de naître en fournissant son cautionnement¹⁹. » Devenu l'un des trois gérants du *Progrès*, il seconde Degeorge malade, assumant les fonctions de rédacteur en chef. Puis, en juin 1836, il prend en main le *Journal de Rouen* où il ne reste qu'un an²⁰, revenant au *Progrès* en juin 1837 comme rédacteur-gérant. À l'automne de 1837, il participe aux côtés de Degeorge au Comité électoral du Pas-de-Calais, dont il est secrétaire²¹. Mais en décembre 1837, le compte rendu qu'il donne d'un procès intenté à Degeorge (incriminé comme éditeur de l'*Almanach populaire*²²) déplaît à l'administration et il est inculpé. Le 12

¹⁷ *Journal de la Somme*, 25 avril 1848, article extrait du *Progrès du Pas-de-Calais*.

¹⁸ AN, F¹⁸ 2131, dossier Pourchel.

¹⁹ *Ibid.*, 25 avril 1848 ; voir aussi André Fortin, *op. cit.*, p. 102.

²⁰ AN, F¹⁸ 500D, dossier *Journal de Rouen* ; à la suite de la condamnation de son gérant Émile Brière à deux mois de prison le 19 décembre 1836, le cautionnement de 25 000 F est entièrement renouvelé le 3 mai 1837 par les trois rédacteurs du journal (l'avocat Roger, Gustave Cazavan et Degouve-Denuncques), chacun propriétaire d'un tiers, devenus solidairement gérants-responsables. Les trois hommes restent gérants jusqu'en octobre 1849, et réclament alors le remboursement de leur cautionnement, le journal étant la propriété d'une nouvelle société depuis le 1^{er} septembre 1849. Si Denuncques s'est retiré physiquement du journal, il y a donc gardé autant de place qu'au *Progrès du Pas-de-Calais*. Aussi faut-il peut-être se méfier de la *Physiologie de la presse*, *op. cit.*, p. 52, toujours méchante langue, expliquant que Denuncques « a été remercié » par le *Journal de Rouen* ; voir aussi André Fortin, *op. cit.*, p. 102.

²¹ André Fortin, *op. cit.*, p. 112.

²² Le premier volume de l'*Almanach populaire de France* (ou du *Pas-de-Calais*) a débuté pour l'année 1834 (rédigé et imprimé à la fin de 1833) ; il semble qu'il ait bénéficié de plusieurs éditions (à Arras, mais aussi à Paris et ailleurs). Le grand succès de ce livret d'opposition

février 1838, il est frappé d'un mois de prison, de 1 000 F d'amende et tout compte rendu lui est désormais interdit dans *Le Progrès* pendant un an²³. Après avoir purgé sa peine (23 mai-26 juin à Saint-Omer), il navigue entre Arras et Paris. Un moment inquiet pour le recel de l'édition 1839 de l'*Almanach populaire*, qui lui vaut le 19 novembre 1838 une perquisition rue de l'Abbaye, au domicile du député Piéron son beau-frère où il réside alors²⁴, il reprend personnellement en main à la fin de 1838 sa Correspondance de presse, la *Correspondance politique des départements*, toujours installée 15 rue Guénégaud. Au début de 1839, l'opposition préparant les futures luttes électorales, Denuncques traite avec le *National* et vient installer sa Correspondance au siège même de ce journal, 3 rue Lepelletier²⁵, où l'accompagne la deuxième tête de la Correspondance, son adjoint Pourchel : « Collaborateur depuis 15 ans de M. Degouve-Denuncques, ... il est encore ce qu'il était avant le 24 février, rédacteur du *National* et collaborateur de la *Correspondance politique* qui s'adresse chaque jour aux journaux des départements²⁶. »

Le combat électoral est ouvert par la dissolution de la Chambre des députés au début de février. Dès le 31 janvier, annonçant cette dissolution, Denuncques envoie à ses correspondants une lettre au ton légèrement alarmiste que, pour sa part, Degeorge fait imprimer et distribuer dans son département pour galvaniser les électeurs radicaux²⁷. Pendant le printemps 1839, Denuncques joue certainement un grand rôle : il envoie les mots d'ordre aux journaux radicaux des provinces, il coordonne les initiatives des comités électoraux des départements avec celles des comités parisiens. Il va même jusqu'à proposer ses services à Berryer ; la lettre vaut d'être

inquiéta vivement le gouvernement entre 1837 et 1840, d'où des perquisitions et des procès. L'*Almanach populaire* cessa en 1852 (19^e année), manifestement interdit après le coup d'État de décembre 1851.

²³ *Ibid.*, p. 105.

²⁴ *Le National*, 22 novembre 1838, « Violation du domicile d'un député », 27 novembre et 2 décembre.

²⁵ Le 6 mars 1848, *Le National* publie une lettre que Denuncques vient d'envoyer au gouvernement provisoire, la faisant précéder d'un « chapeau » : « Directeur depuis dix années de la Correspondance politique des journaux des départements, M. Degouve-Denuncques devait se souvenir, à l'heure des redressements et des réparations, qu'on avait voulu tuer la presse départementale. » Ce qui semble indiquer que la *Correspondance du National* est bien née au tout début de 1839, à partir de la première Correspondance de Denuncques, ce que confirme l'en-tête de la lettre à Berryer du 4 février 1839 (AN, 225 AP 5) : Denuncques y a biffé l'adresse de sa première Correspondance, « Rue Guénégaud n° 15 », la remplaçant par celle du *National*, « Rue Lepelletier, n° 3 ».

²⁶ *Journal de la Somme*, 7 avril 1848.

²⁷ BnF, Lb⁵¹ 2840, *À M. le rédacteur en chef du Progrès du Pas de Calais. Paris, 31 janvier 1839* ; signé E. D. D., Arras, imprimerie de Jean Degeorge.

citée : « Me trouvant en rapport de correspondance quotidienne avec un grand nombre de journaux de départements, je viens vous offrir de leur transmettre, au nom du comité dont vous êtes membre, toutes les communications pour lesquelles vous désireriez de la publicité. Il faudrait, pour cela, que ces communications me fussent apportées à mon bureau, rue Lepelletier, n° 3, tous les jours avant 2 heures²⁸. »

Après les élections, Denuncques ne ralentit pas son activité. Il participe à la campagne pour la réforme électorale lancée au début d'octobre 1839 par la création de deux comités : Odilon Barrot et Laffitte-Dupont de l'Eure. Il édite et dirige le *Journal de la réforme électorale* qui, selon E. Hatin, est rédigé par une réunion de publicistes et paraît d'octobre 1839 à novembre 1840²⁹. Une publicité insérée dans *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* indique : « Journal de la réforme électorale, sous la direction de M. Degouve-Denuncques. Ce journal paraît une fois tous les mois, par livraison de deux ou trois feuilles d'impression. Six livraisons ont déjà paru. À la fin de l'année, les douze livraisons formeront un beau volume de plus de 500 pages. On s'abonne à Paris, rue Lepelletier, 3 (affranchir) ; dans les départements, à tous les bureaux de postes et messageries³⁰. » Denuncques édite également une collection des discours politiques prononcés pendant la campagne réformatrice : *Discours politiques. M. Michel de Bourges*, Paris, in-16 ; *Discours politiques. Manifestation réformatrice* (12 janvier), Paris, 1840, in-16 ; *Discours politiques. Banquet réformatrice du 12^e arrondissement*, juin 1840, in-32³¹. Il publie une dernière brochure en juillet 1840 : *Le Journal des Débats et le traité du 15 juillet* (1840), Paris, 1840, in-8°³². Enfin, en 1839 et 1840, il publie l'*Almanach populaire de la France*, almanach dont Degeorge lui a abandonné la direction. « Ce petit livre démocratique » paraît au mois d'octobre de chaque année et a un grand succès³³. En 1841, Degeorge reprend la direction de l'almanach pour 1842³⁴. Le 31 août 1840

²⁸ AN, 225 AP 5, lettre du 4 février 1839, déjà mentionnée.

²⁹ Eugène Hatin, *op. cit.*, p. 410.

³⁰ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 2 juillet 1840. Abonnement : 5 F par an (Paris) ; 6 F par an (départements).

³¹ BnF, Lb⁵¹ 5015, 5016 et 5094. Publicité sur la deuxième brochure dans *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 26 mars 1840 ; opuscule de 64 pages vendu 25 c l'exemplaire, 2 F la douzaine et 12,50 F le cent.

³² BnF, Lb⁵¹ 3114.

³³ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 19 septembre 1839 : « L'*Almanach populaire de la France* paraîtra dans la première quinzaine d'octobre. C'est à M. Degouve-Denuncques, éditeur rue Lepelletier, n° 3, à Paris, que doivent être adressées toutes les matières destinées à ce petit livre démocratique. » (*Almanach* de 1840). Pour l'*Almanach* de 1841, publicité dans *Le Glaneur* du 8 octobre 1840.

³⁴ André Fortin, *op. cit.*, p. 120-124.

a lieu à Châtillon, près de Paris, un grand banquet réformiste de 4 000 à 6 000 convives, présidé par Recurt. Denuncques y porte un toast « à l'union de l'armée et du peuple » et caractérise « avec énergie la marche suspecte du gouvernement vis-à-vis de l'étranger »³⁵. À la fin de 1840, il abandonne ce rôle d'éditeur du mouvement réformiste pour ne plus s'occuper que de sa collaboration au *National*³⁶ et de la rédaction de sa Correspondance politique.

L'organisation matérielle de la *Correspondance Degouve-Denuncques* est décrite par le commissaire de la Librairie : « Le sieur Degouves de Nuncques [*sic*], dans la maison du *National*, rue Pelletier n° 3, a chez lui un lithographe breveté, le sieur Amédée Gallien, pour imprimer sa Correspondance. En rapport avec une quarantaine de journaux, il avait fait dans le temps quelques annonces publiques ; mais il assure ne lier aujourd'hui de relations que par lettres. Ci-joint une de ses épreuves³⁷. » Comme toutes les Correspondances politiques de l'époque, celle de Denuncques est donc autographiée : il s'est assuré les services d'un ancien ouvrier de Justin, devenu maître en 1834³⁸. Le 27 mars 1841, Denuncques explique au juge d'instruction Bouulloche le contenu de sa Correspondance : « M. Degouve-Denuncques est en correspondance avec les journaux indépendants qui se publient dans les départements ; chaque jour, il leur adresse des communications relatives aux événements de la journée : ces communications consistent dans le récit des faits politiques qui ont pu se passer jusqu'à 4 heures du soir, dans le compte rendu des débats des Chambres et des tribunaux jusqu'à la même heure, dans l'appréciation de la polémique des différents journaux qui ont paru le matin, etc.³⁹ » La *Correspondance Degouve-Denuncques* contient donc : une chronique politique de la journée ; un compte rendu des séances de la Chambre des députés ; un compte rendu des débats judiciaires, s'il y a lieu ; une revue de presse très complète. Tout ce que peuvent souhaiter les journalistes des départements pour être bien informés ! La Correspondance radicale

³⁵ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 3 septembre 1840. Charles de Rémusat, *op. cit.*, t. III, p. 417-418.

³⁶ *La Physiologie de la presse, op. cit.*, p. 32, prétend que Denuncques y « aborde quelquefois l'entrefilet, qui n'est imprimé qu'après avoir été revu et corrigé par MM. Marrast et Bastide ».

³⁷ AN, F¹⁸ 331, rapport du 2 avril 1841 ; l'épreuve n'est malheureusement pas dans le dossier.

³⁸ AN, F¹⁸ 1766, dossier Gallien. Né le 5 octobre 1808, Edme-Amédée Gallien a été breveté imprimeur lithographe le 6 novembre 1834. Il s'établit d'abord rue de Clichy, promettant de ne rien lithographier de politique !

³⁹ *Le National*, 28 mars 1841.

s'adresse aux journaux « indépendants » des départements : ce sont les feuilles de la gauche dynastique (tendance Odilon Barrot) et les journaux radicaux modérés ou durs. Ainsi, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, fort modéré, la reçoit certainement ; mais des feuilles beaucoup plus dures, telles que *Le Progrès du Pas-de-Calais*, ou bien le journal de Delescluze *L'Impartial du Nord*, la reçoivent également : « En principe, chaque numéro de *L'Impartial* comprenait un éditorial sur les événements politiques, un article de fond généralement consacré aux questions économiques et une correspondance de Paris assurée par Degouve-Denuncques. Le reste du journal était consacré aux nouvelles diverses, à des extraits de la presse parisienne, à la chronique locale et départementale. Les séances de la Chambre étaient l'objet de comptes rendus détaillés qui faisaient naturellement une large place aux interventions de l'extrême gauche radicale, et, en particulier, aux discours de Ledru-Rollin⁴⁰. » Un dernier détail prouvant que Denuncques adaptait sa correspondance à sa clientèle : Ledru-Rollin tient peu de place dans les comptes rendus du *Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, feuille hebdomadaire, il est vrai.

Est-il possible de connaître le nombre, voire les titres des correspondants de Denuncques ? Le commissaire de la Librairie évalue à une quarantaine le nombre des feuilles qui reçoivent la *Correspondance du National*. Une querelle entre Denuncques et *Le Charivari* donne quelques détails supplémentaires : « Le sieur Degouve-Denuncques, correspondant salarié de trente-six journaux provinciaux, n'avait pas eu honte de livrer à sa clientèle un extrait falsifié de notre rédaction où il nous faisait dire tout le contraire de ce que nous avons dit effectivement⁴¹. » Le journaliste Toussenel avait dénoncé les subventions accordées aux feuilles ministérielles. Ce journaliste gouvernemental repentí écrit, dans la deuxième édition de son livre, en 1847 :

Après les dénégations impudentes du bureau de l'Esprit public ministériel, sont venues les injures du bureau de l'Esprit public radical. Le bureau de l'Esprit public de la rue Lepelletier a honoré mon livre d'une citation pleine de bienveillance pour l'auteur, et que trente journaux de province se sont empressés de reproduire avec une fidélité scrupuleuse. J'étais présenté dans la note placée en tête de la citation comme un grand criminel poursuivi par les remords et qui éprouvait le besoin de se décharger du poids de sa honte par un aveu public. Il n'y a que deux petites erreurs dans l'appréciation bienveillante du bureau de l'Esprit public radical. La première, c'est que je n'ai

⁴⁰ Marcel Dessal, *Un révolutionnaire jacobin, Charles Delescluze, 1809-1871*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1952. p. 34, n. 5.

⁴¹ *Le Charivari*, 5 avril 1841. L'affaire se termina par un procès en diffamation intenté par Denuncques. Le gérant du *Charivari* fut condamné à 200 F d'amende, etc.

jamais considéré la profession d'écrivain ministériel comme honteuse ; la seconde, c'est que je n'ai jamais demandé pardon à personne de l'avoir exercée⁴².

Le bureau de l'Esprit public radical – l'expression est belle –, sert ainsi sa Correspondance à 40, 36 ou 30 feuilles départementales. Denuncques essaie de faire encore mieux : organiser la presse départementale « indépendante ». *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, ainsi que beaucoup d'autres feuilles des départements, ont fort mal supporté d'être dépossédés, dès juillet, des insertions judiciaires, en application de la loi du 2 juin 1841. *Le Glaneur* est particulièrement véhément à cet égard, ce qui est rare pour ce journal, somme toute assez modéré. Denuncques profite de cette fronde qui agite les feuilles même les plus modérées pour réunir à Paris les rédacteurs indépendants des départements, afin de les organiser :

Tous nos confrères doivent être disposés à s'entendre pour atteindre un pareil but [l'abrogation de la loi sur les insertions]. Nous avons l'intention de provoquer une réunion des journalistes à Paris, mais M. Degouve-Denuncques a prévenu notre intention. Les journalistes ont dû recevoir de lui une invitation à se trouver dans la capitale le 15 octobre prochain, à l'effet : « 1° de rendre compte de la manière dont la loi sur les annonces judiciaires a été appliquée dans le ressort de chaque Cour royale ; 2° de délibérer sur le meilleur système qu'il conviendrait de proposer pour remplacer la disposition de la loi si étrangement interprétée par la plupart des Cours royales ; 3° de nommer une commission, qui sera chargée de préparer un nouveau projet de loi, de recueillir tous les éléments de discussion qui pourront éclairer les Chambres, et de s'entendre avec plusieurs députés pour que, dès les premiers jours de la session prochaine, ils présentent, en vertu de leur droit d'initiative, une proposition ayant pour objet de remédier à tout le mal qui a été fait, et d'en empêcher le retour. » Nous engageons donc nos confrères à accueillir la proposition de M. Degouve-Denuncques : c'est le meilleur moyen de pouvoir agir avec efficacité⁴³.

Cette réunion eût-elle lieu ? Si oui, eût-elle le succès qu'en attendait *Le Glaneur* ? Ce journal reste coi à ce sujet. La loi n'est pas modifiée, mais l'idée d'organiser la presse indépendante fait son chemin. *L'Indépendant d'Angoulême* propose en octobre 1844 une union de la presse départementale. *Le Glaneur* accueille favorablement cette idée :

Faire entrer la presse départementale dans une sorte d'association serait, à n'en pas douter, accroître sa force, étendre son influence et lui donner plus de consistance, plus de stabilité. Pour notre part, nous accueillons donc de grand cœur l'idée émise par notre confrère d'Angoulême, et nous verrions avec

⁴² Alphonse Toussenel, *op. cit.*, 1847 (2^e édition). p. 242-245.

⁴³ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 5 août 1841.

beaucoup de satisfaction tous nos confrères des départements l'accueillir comme nous. Une fois l'idée accueillie par tous, il ne s'agirait plus que de s'entendre sur son mode d'exécution : ce serait là l'objet d'une première réunion des principaux rédacteurs des journaux de département. Nous le répétons, cette idée est digne de fixer l'attention de tous nos confrères, et nous les engageons à ne pas y être indifférents et à ne pas la laisser tomber dans l'oubli⁴⁴.

L'année 1845 est très importante pour la *Correspondance Degouve-Denuncques*. Avec Degeorge, le 1^{er} avril 1845, Denuncques reprend la direction du *Journal de la Somme*, à Amiens⁴⁵. Il dirige cette feuille depuis Paris, en même temps que sa *Correspondance*. La manchette du *Journal de la Somme* indique :

Tout ce qui concerne la rédaction et la direction politique du *Journal de la Somme* doit être adressé à M. Degouve-Denuncques, à Amiens (affranchir). Abonnements à Paris : Paris, chez M. Degouve-Denuncques, 3 rue Lepelletier. Et chez MM. Lejolivet et Cie, rue Notre-Dame des Victoires, 46, chargés de recevoir les annonces destinées au *Journal de la Somme*. Le *Journal de la Somme* paraît tous les jours, excepté le lundi. Il publie les séances des Chambres, les débats des tribunaux, les cours de la Bourse, les nouvelles commerciales et étrangères, avant les journaux de Paris, et les autres nouvelles aussitôt que ceux-ci. Il sera rendu compte des ouvrages dont il aura été déposé deux exemplaires.

Résidant à Paris, Denuncques est suppléé à Amiens par un rédacteur dévoué : à partir de janvier 1847, il s'agit de Peyssonnel⁴⁶, ancien directeur du *Commerce* (1840-1843), puis rédacteur à *L'État* et à *L'Afrique*. C'est ensuite, en 1848, Alexandre Gresse. Le *Journal de la Somme*, en plus des rubriques indiquées sous son titre, contient un éditorial « Amiens, [avec la date] », toujours titré, où le rédacteur traite au fond les grandes questions politiques du moment. Outre cette chronique politique bien développée,

⁴⁴ *Ibid.*, 7 novembre 1844.

⁴⁵ AN, F¹⁸ 504^B, dossier *Journal de la Somme* ; cette feuille créée en 1840 pour prendre la suite de *La Sentinelle picarde* et de *L'Éveil d'Abbeville*, est reprise en avril 1845 par Frédéric, son frère l'imprimeur Jean Degeorge et l'avocat Montalbert, propriétaires du cautionnement, chacun pour un tiers. Après la mort de Jean Degeorge et le remplacement de l'avocat, la propriété du journal est divisée le 1^{er} septembre 1846 en 12 parts, soit neuf pour Denuncques, deux pour Frédéric Degeorge, une pour l'homme de lettres Paul Désir, étant précisé que « tous les frais et risques à venir de l'entreprise seront à la charge de M. Degouve-Denuncques ».

⁴⁶ Peyssonnel entre au *National* le 5 avril 1848. Il écrit aussitôt à Denuncques : « Je suis attaché à la rédaction de ce journal depuis quelques heures. Je m'empresse de vous l'annoncer. Désormais, au lieu de combattre en votre lieu et place et sous votre direction dans le *Journal de la Somme*, j'accomplirai ma tâche à côté de vous. » (*Journal de la Somme*, 5 avril 1848).

le journal présente tous les dimanches, en première page, une « Revue de la semaine », condensé de tous les événements des sept jours précédents ; enfin, il offre à ses lecteurs un feuilleton et toutes les nouvelles locales qu'ils peuvent désirer savoir. Ce journal permet de connaître le contenu de la *Correspondance Degouwe-Denuncques*. Tout donne à penser que la majeure partie de ses colonnes en provient. Par chance, la BnF en possède une collection complète.

À la fin de 1845, est lancée une nouvelle campagne réformatrice. Il est projeté de constituer de nouveaux comités réformatrices et, sous l'impulsion des organes radicaux de Paris, est convoquée dans la capitale, pour décembre 1845, une réunion des journalistes de Paris et des départements⁴⁷. Le 18 décembre 1845, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* annonce favorablement cette assemblée : « Une réunion de journalistes de Paris et des départements doit avoir lieu à Paris le 26 du présent mois, dans le but de se concerter sur un projet de réforme électorale et sur diverses matières touchant la presse. Nous n'avons pas besoin de déclarer que nous donnons un assentiment complet à cette réunion, parce que nous avons la confiance qu'elle ne peut produire que de bons résultats pour une réforme électorale, que depuis longtemps nous appelons de tous nos vœux. » Ouverte le 26 décembre, la réunion s'achève le 5 janvier, après dix jours de travaux. Elle groupe 51 journaux : 13 organes de la presse parisienne dont *Le Commerce, La Réforme, La Démocratie pacifique, Le National* et 38 feuilles des départements, appartenant à toutes les nuances de l'opposition de gauche. Deux groupes politiques s'y côtoient : les « constitutionnels » (centre gauche et gauche dynastique) et les « radicaux » (modérés et durs). Tous cependant semblent être des clients de Denuncques. 38 feuilles : voilà un chiffre qui correspond bien aux nombres présumés des correspondants de Denuncques : 40, 36 ou 30 ! Un dernier détail est très significatif : c'est F. Degeorge, l'ami de toujours de Denuncques, qui est élu par acclamations président de la réunion. *Le Précurseur de l'Ouest* du 9 janvier donne les titres de tous les participants : cela permet de dresser une géographie de la clientèle de Denuncques. Voici ces feuilles, regroupées par grands ensembles régionaux :

Nord-Est (14 feuilles) : *Le Barbier de Lille, La Colonne de Boulogne, Le Courrier du Nord* (Valenciennes), *L'Écho du Nord* (Lille), *L'Éclairer de Saint-Omer, L'Impartial du Nord* (Valenciennes), le *Journal de Dunkerque, Le Libéral du Nord* (Douai), *Le Progrès du Pas-de-Calais* (Arras) – *Le Guetteur de Saint-Quentin, le Journal de la Somme* (Amiens), la *Revue de l'Oise* (Beauvais) – *Le Propagateur de l'Aube* (Troyes) – *Le Patriote de la Meurthe* (Nancy).

⁴⁷ Cette réunion va se dérouler parallèlement à celle des journaux réformatrices de la droite.

Grand Ouest (7 feuilles) : *Le Haro, national normand* (Caen), le *Journal du Havre*, *La Sentinelle normande* (Rouen), *L'Union normande* (Rouen) – *Le Courrier de la Sarthe* (Le Mans), le *Journal de la Mayenne* (Laval), *Le Précurseur de l'Ouest* (Angers).

Centre-Est (8 feuilles) : *Le Courrier du Loir-et-Cher* (Blois), *L'Éclairer de l'Indre* (Châteauroux), *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* (Chartres), le *Journal du Loiret* (Orléans) – *Le Bien public* (Mâcon), *Le Courrier de la Côte-d'Or* (Dijon), *Le Patriote de Saône-et-Loire* (Chalon-sur-Saône) – *Le Patriote jurassien* (Lons-le-Saunier).

Grand Sud-Ouest (6 feuilles) : *L'Écho de Vézère* (Périgueux), *L'Indépendant d'Angoulême*, *La Sentinelle des Pyrénées* (Bayonne) – *L'Émancipation de Toulouse* – *L'Indépendant du Midi* (Montpellier), le *Journal de Béziers*.

Grand Sud-Est (3 feuilles) : *Le Censeur de Lyon*, *Le Patriote des Alpes* (Grenoble), *La Tribune lyonnaise* (Lyon)⁴⁸.

Faut-il y voir une géographie exacte de la clientèle de Denuncques ? Quelques-uns de ses clients manquent à l'appel : *Le National de l'Ouest* (Nantes), par exemple. Il est bien difficile de penser que Denuncques n'ait aucun correspondant à Bordeaux, ni à Marseille, enfin très peu dans l'Est patriote et radical à cette époque. Les feuilles mentionnées sont très nombreuses au nord d'une ligne Nantes-Grenoble (31) ; très peu au sud (7). Si toutes ces feuilles sont bien clientes de Denuncques, il va de soi que près du tiers soient localisées dans le Nord : Denuncques est originaire de cette région et y a des liens par son *Journal de la Somme* et par Degeorge. Il faut noter enfin le groupe important des feuilles situées le long de la vallée de la Saône (6), région de forte minorité radicale. Cette nomenclature a un dernier intérêt : elle signale à l'historien de la presse les feuilles où il peut rencontrer, lors d'une analyse de contenu, des extraits de la *Correspondance Degouve-Denuncques*. La réunion de la presse réformatrice de la gauche se sépare, laissant à une commission de douze membres le soin de rédiger les résolutions prises sur la réforme électorale et les divers problèmes de la presse départementale⁴⁹.

En ces années 1846-1847, la politique constante de Denuncques est de favoriser et de maintenir l'union des oppositions de gauche contre le pouvoir. Il a mûri, est moins bouillant qu'en sa jeunesse, est marié depuis 1841. Il a épousé Aline Laffitte, fille d'un ancien riche armateur du Havre, nièce de Jacques Laffitte. Depuis 1841, il travaille beaucoup – plus de douze heures par jour, affirme-t-il –, « aux travaux de la presse militante » et mène la vie réglée d'un père de famille heureux⁵⁰. Il est aidé dans sa Correspondance par les quelques collaborateurs entourant Pourchel.

⁴⁸ Titres en ordre alphabétique, selon les régions séparées par de longs tirets.

⁴⁹ *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, 15 janvier 1846.

⁵⁰ *Journal de la Somme*, 7 avril 1848. Denuncques a trois enfants en 1849.

En 1847, Denuncques, fidèle à son journal, n'hésite pas à prendre parti dans la querelle qui oppose *Le National* à *La Réforme*. Attaqué ainsi sur sa gauche, il l'est aussi sur sa droite ; les anciens amis politiques de Thiers lui reprochent, en avril 1847, le contenu de sa Correspondance :

Les dissidents du centre gauche, MM. Billault, de Tocqueville, Lanjuinais, Bineau, Monnier de la Sizeranne, etc., font signifier aujourd'hui aux feuilles indépendantes des départements, par *Le Courrier français*, qu'elles aient à se prémunir contre les « communications profondément inintelligentes » qui leur sont adressées chaque jour de Paris par le Bureau de correspondance que dirige M. Degouve-Denuncques.

On veut bien rendre à M. Degouve-Denuncques et à ses collaborateurs cette justice que leur probité politique ne saurait être mise en question ; mais on accuse leur intelligence de « n'avoir point su éviter les pièges dans lesquels un homme d'État trop fameux a fait tomber l'ancienne opposition⁵¹.

C'est au cours de la campagne des banquets que Denuncques montre toute sa modération politique et son désir d'associer toutes les nuances de l'opposition dans la même lutte contre le pouvoir. Au moment des incidents du banquet de Lille, il n'a pas de mots trop durs pour qualifier la conduite de Ledru-Rollin : « Nous sommes radicaux, nous l'étions bien avant le député de la Sarthe, qui semble vouloir racheter par un excès de zèle le temps qu'il a perdu jadis dans les antichambres de l'opposition dynastique ; mais nous confessons que nous comprenons autrement la pratique des idées radicales. » À propos du futur banquet d'Amiens, il ajoute : « La manifestation d'Amiens sera ce que nous avons toujours demandé qu'elle fût, elle sera exclusivement réformiste, et la meilleure garantie que nous puissions donner à cet égard à ceux qui nous en demanderaient, c'est de leur dire que M. Ledru-Rollin n'a pas été et ne sera pas inscrit par la commission sur la liste des notabilités qu'elle a cru ou qu'elle croira devoir inviter à venir s'asseoir au banquet d'Amiens⁵². » Il participe au banquet du Pas-de-Calais, à Anzin⁵³, où, en tant que rédacteur en chef du *Journal de la Somme*, il porte un toast « à la souveraineté nationale » ; il assiste au banquet d'Amiens⁵⁴, mais sans y rien prononcer ; enfin, il est invité au banquet de Rouen⁵⁵, où il assiste comme « directeur de la *Correspondance politique* de l'opposition ». Il est alors entouré par les rédacteurs du *Journal du Havre* et du *Journal de Rouen*. Lorsque *Le National*

⁵¹ *Journal de la Somme*, 16 avril 1847.

⁵² *Ibid.*, 10 novembre 1847.

⁵³ *Ibid.*, 17 novembre 1847.

⁵⁴ *Ibid.*, 5 décembre 1847.

⁵⁵ *Ibid.*, 28 décembre 1847.

rompt avec Ledru-Rollin et *La Réforme*, Denuncques, bien loin d'apaiser la querelle, y contribue en exprimant hautement sa satisfaction :

Nous félicitons sincèrement *Le National* d'avoir rompu avec M. Ledru-Rollin et avec la fraction du parti radical dont ce député est le représentant. Il y a longtemps que nous espérions cette rupture, et nous sommes heureux que M. Ledru-Rollin ait hâté lui-même, par ses provocations et le despotisme de ses jugements, le moment où elle devait s'accomplir. M. Ledru-Rollin, nous ne saurions trop le répéter, est un radical dont les états de service ne remontent certainement pas à dix années ; nous avons, de plus, le droit d'ajouter qu'au moment où il entrait dans la vie politique, et lorsqu'il lui a fallu désigner sa position, rien n'indiquait qu'il dût un jour commander « l'avant-garde » du parti radical, si toutefois nous pouvons donner ce nom à ce que nous considérons comme ce qu'il y a de plus arriéré et de plus rétrograde dans ce parti⁵⁶.

Denuncques vit intensément, et non sans alarme, car ce n'est pas un révolutionnaire, les journées de février 1848. La *Correspondance politique* est alors un véritable reportage extrêmement vivant, décrivant heure par heure le déroulement des journées. Celle du 22 février donne lieu à plusieurs narrations successives : 1 heure et demie de l'après-midi ; 2 heures et demie ; 1^{er} *post scriptum* : 3 heures et demie, 4 heures et demie ; 2^e *post scriptum* : 5 heures et demie, 6 heures, 6 heures et demie. Les narrateurs semblent être deux, Denuncques et Pourchel probablement ; ils se sont laissé enfermer dans la Chambre des députés, en sortent vers 3 h et demie et regagnent la rue Lepelletier par les grands boulevards. Le style est court, rapide. Les auteurs s'attachent à décrire l'atmosphère dans les rues, etc. Le même procédé est utilisé pour raconter les journées qui suivent, ainsi que celles d'avril et de mai 1848⁵⁷.

Dès les lendemains de la révolution de Février, Denuncques fait ce qu'il convient pour se rappeler aux bons souvenirs du gouvernement provisoire, lui demandant de décréter l'abolition de la loi du 2 juin 1841 sur les annonces judiciaires et de donner « pleine et entière liberté » aux officiers ministériels de « confier les annonces judiciaires aux journaux chez lesquels ils trouveront les plus sérieuses garanties de publicité ». Il achève sa lettre par le rappel discret de ses états de service et la protestation vertueuse de son désintéressement : « Je n'ai rien demandé au gouvernement que j'ai contribué à fonder par dix-sept années d'efforts et de luttes, et j'espère qu'il n'imposera pas à mon dévouement d'autre mission que celle que je désire continuer à remplir aussi longtemps que

⁵⁶ *Ibid.*, 18 décembre 1847.

⁵⁷ *Ibid.*, février, avril, mai 1848.

mes braves confrères de la presse des départements me trouveront digne de leur confiance⁵⁸. » Le 4, puis le 6 mars 1848, il entretient le ministre de la Justice de cette affaire. Ses vœux sont rapidement exaucés, et le gouvernement abolit par son décret du 8 mars « la loi inique sur les annonces judiciaires »⁵⁹. Denuncques a bien mérité de la cause républicaine ; mais il n'est pas servi dans la distribution des places, Ledru-Rollin n'oubliant pas la querelle des banquets. Il tente alors sa chance aux élections et participe à l'assemblée réunie pour former le Comité central parisien des élections. Il n'oublie pas sa déconvenue, et le *Journal de la Somme* entre dans la polémique qui suit l'envoi d'une circulaire trop énergique aux commissaires des départements : il demande la démission de Ledru-Rollin, mais, dès le lendemain, essaie d'apaiser la querelle⁶⁰. Au milieu de mars, il s'installe à Amiens et y « chauffe » sa candidature. Contre *Le Courrier de la Somme*, il doit se défendre d'être un révolutionnaire dangereux et exalté et il cherche à donner de lui une image rassurante. Il échoue cependant lors du scrutin du 27 avril et rentre aussitôt à Paris. Ce n'est qu'aux instantes recommandations de Degeorge, élu représentant, qu'il doit de lui succéder à la préfecture du Pas-de-Calais⁶¹. Il abandonne aussitôt la direction du *Journal de la Somme*, la transmettant à Alexandre Gresse auquel il écrit : « Restez donc dans la ligne de fermeté et de modération que le *Journal de la Somme* a toujours suivie depuis qu'il existe ; tenez bien votre milieu entre les hommes qui voudraient marcher trop vite et ceux qui ne voudraient marcher que pour reculer, et soyez persuadé qu'on finira par nous rendre justice⁶². » Il est nommé officiellement le 2 juin et installé le 8 à la préfecture d'Arras par Degeorge. Révoqué le 10 janvier 1849, il est muté préfet des Deux-Sèvres le 24 suivant, alors recommandé au ministre Faucher par l'ancien député Piéron, son beau-frère, et par Odilon Barrot qui se souvient de son attitude lors du banquet lillois : « Je dois à M. Gouve de Nuncques [*sic*] ce témoignage que seul peut-être de son parti, il a dès le principe signalé les erreurs de la politique si fâcheuse adoptée par le parti républicain et qui tendait à se séparer du

⁵⁸ *Journal de la Somme*, 4 mars 1848 ; *Le National*, 6 mars 1848.

⁵⁹ *Journal de la Somme*, 4, 7 et 10 mars 1848 ; *Le National*, 10 mars 1848.

⁶⁰ *Journal de la Somme*, 17-18 mars 1848.

⁶¹ AN, F^{1b} I 1587, dossier Degouve-Denuncques, lettre de Degeorge.

⁶² *Journal de la Somme*, 31 mai 1848, lettre du 30 mai 1848. Le *Journal de la Somme* achève le 30 août 1848 une vie languissante depuis que Denuncques l'a quitté. A. Gresse suspend la publication du journal après un éditorial rempli d'amertume. *Le Courrier de la Somme* a gagné la bataille ; le journal de Denuncques est abandonné par l'opinion qui suit les mots d'ordre de la feuille conservatrice de Nouvion.

parti libéral et constitutionnel.⁶³ ». Il est une deuxième fois révoqué et perd la préfecture niortaise le 23 novembre 1849⁶⁴.

La *Correspondance politique* pâtit de la carrière préfectorale de son directeur. Il n'est pas téméraire d'affirmer que Denuncques, comme il l'a fait pour le *Journal de la Somme*, l'a abandonnée en mai ou en juin 1848. Durant les mois qui suivent, la *Correspondance* du *National* sommeille.

La Correspondance de Paris, 1848

E. Hatin mentionne une *Correspondance de Paris*, « recueil des nouvelles, faits du jour, comptes rendus de l'Assemblée nationale, envoyée aux journaux des départements. Gérants : Pauchet, Pellagot, Paya, Rascol. Imprimée sur papier à calquer. A remplacé la *Correspondance Degouve-Denuncques*, fondée sous la monarchie, et qui était autographiée sur papier de soie. A publié *L'Écho du soir* et ensuite *Le Messenger* »⁶⁵. La *Correspondance de Paris* débute en avril, en même temps que *L'Écho du soir*. Elle est autographiée jusqu'à 5 heures du soir et mise sous enveloppe à la poste. Son abonnement est de 30 F par mois, plus 1 F 10 de port par numéro⁶⁶.

*L'Écho du soir*⁶⁷ paraît pour la première fois le 3 avril 1848, se déclarant distribué tous les jours à 5 heures et demie du soir. Ses rubriques principales sont une revue des journaux, des faits divers, des nouvelles des départements, des nouvelles étrangères, le compte rendu de l'Assemblée nationale ainsi que celui des opérations de la Bourse, une variété. Dès le 4 avril, *L'Écho du soir* change de titre et devient *Le Messenger, journal politique et littéraire*⁶⁸. Il est signé par l'un des propriétaires E. Pellagot (3 avril à ?), le gérant Em. Pauchet (8 juillet à ?), le gérant E. Rascol (25 juillet à ?), le gérant P. Voillet (1^{er} août), le gérant E. Rascol (2 août à ?). La signature de Paya, qui est probablement un rédacteur non-responsable du journal, ne se trouve nulle part. *Le Messenger* est une feuille très ministérielle après juin 1848 et sa *Correspondance* fait certainement double emploi avec celle de Delaire-Havas, pour lors cavaignaciste parce que toujours ministérielle. Paya s'en retire donc, et le 1^{er} août 1848 fonde sa propre *Correspondance*. Le 28 juillet, Alphonse Karr a lancé une curieuse feuille qu'il veut

⁶³ AN, F^{1b} I 1587, billet daté du 3 janvier 1848 (*sic*).

⁶⁴ AN, F^{1b} I 1587.

⁶⁵ Eugène Hatin, *op. cit.*, p. 450.

⁶⁶ *Le Propagateur républicain* (de Dole), 21 mai 1848, cité par Marcel Vogne, *op. cit.*, t. II, p. 14-15.

⁶⁷ BnF, Lc² 1750.

⁶⁸ BnF, Lc² 1763. La collection est très incomplète : ne sont présents que 19 numéros.

différente de toutes les autres, *Le Journal*⁶⁹. Le 7 septembre, Karr apprend à ses lecteurs que *Le Messenger* devient l'édition du soir du *Journal*. *Le Journal* appuie lui aussi toutes les initiatives de Cavaignac et de son gouvernement. Le 31 octobre, Karr saborde sa feuille ; dans un éditorial amer et désabusé, il reconnaît son échec ; il n'a réussi qu'à créer un journal comme les autres !

Il n'est pas inutile de récapituler tout cela. Le 3 avril 1848, fondation de *L'Écho du soir / Messenger*, un journal accompagné par une *Correspondance de presse* ; Paya serait l'un des principaux rédacteurs. Fin mai-début juin 1848, Denuncques abandonne sa *Correspondance* dont la clientèle est reprise par la *Correspondance de Paris*, qui vivote en juillet 1848, fortement concurrencée par l'*Agence Delaire-Havas*. Fin juillet, Paya se retire de la *Correspondance de Paris* qu'il juge trop modérée, pour fonder, le 1^{er} août, sa propre *Correspondance*. En septembre 1848, *Le Messenger*, qui périssait, s'unit au *Journal* de Karr, qui le saborde en octobre. La *Correspondance de Paris* est alors rachetée par Delaire-Havas. Ce schéma permet de concilier ce que dit E. Hatin⁷⁰ et la tradition de la maison Havas, répercutée par A. Dubuc : « On le voit [Havas] acheter de petites correspondances manuscrites de presse (Pauchet et Pellagot, Degouve-Denuncques, Garnier), toutes périssant dangereusement depuis la création de son Bureau⁷¹. »

La Correspondance du National sans Degouve-Denuncques, 1848-1850

Comme Denuncques, Alfred Pourchel échoue lors des élections du 27 avril 1848. Début mai 1848, présenté par Marrast, il devient secrétaire-rédacteur des procès-verbaux de l'Assemblée nationale⁷². C'est un emploi qui lui permet de rédiger facilement les comptes rendus des séances parlementaires. Aussi décide-t-il de redonner vie à la *Correspondance politique* abandonnée par Denuncques. Il est probable que la *Correspondance du National* renaît au début de l'automne de 1848, pour préparer l'élection présidentielle de décembre. Afin d'utiliser sa presse autographique, Pourchel demande, le 18 novembre 1848, un brevet d'imprimeur lithographe : « J'ai l'intention de faire fonctionner une presse lithographique, et je ne puis la mettre en activité sans avoir été muni de ce brevet. » Pourchel habite à l'Assemblée nationale, 90 rue de Lille ; il se recommande d'un des patrons du *National*, le ministre J. Bastide. Le

⁶⁹ BnF, série Lc2.

⁷⁰ Eugène Hatin, *op. cit.*, p. 450.

⁷¹ André Dubuc, *Ét. de Presse, op. cit.*, p. 50.

⁷² *Journal de la Somme*, 3 mai 1848.

commissaire de la Librairie lui est très favorable (20 décembre 1848) : « En sollicitant ce brevet, le sieur Pourchel se propose d'autographier une Correspondance pour des journaux de départements qui a longtemps été dirigée par M. Degouve-Denuncques, actuellement préfet du Pas-de-Calais⁷³. » Le brevet est refusé, mais la Correspondance continue de paraître, sans difficulté. Assez rapidement, Pourchel en abandonne la direction (peut-être au début de 1849), qui est confiée à Louis Nicolas Michelant, né le 9 avril 1814, à Reims, sténographe du *National* à l'Assemblée⁷⁴. Le 30 août 1849, Michelant demande de nouveau un brevet d'imprimeur lithographe. Le préfet de police est favorable, mais le commissaire de la Librairie est très hostile : « Michelant [...] déclare avoir l'intention d'exploiter son brevet en publiant un bulletin de la Bourse et des feuilletons autographiés [...]. Le sieur Michelant, attaché au journal *Le National*, y est chargé de la Correspondance des journaux de départements, créée jadis par le sieur Degouve-Denuncques et continuée par un sieur Pourchel aujourd'hui attaché à l'Assemblée nationale, et auquel le brevet de lithographe, demandé par lui, a été refusé l'année dernière. Il n'est pas douteux que celui sollicité aujourd'hui par le sieur Michelant ne soit destiné à régulariser le travail de cette Correspondance dont l'esprit hostile est si dangereux. »

Comment combattre une telle hostilité ? Michelant s'explique : « Monsieur Michelant aurait pu continuer l'entreprise de sa Correspondance en se couvrant par son association avec un titulaire actuel d'un brevet déjà accordé ; comme il l'a fait durant plusieurs mois pour légaliser sa position ; mais il désire ne pas recourir d'une façon définitive à ce moyen, pour éviter une augmentation des frais et l'introduction d'un tiers dans une entreprise dont il voudrait conserver seul la direction et la responsabilité. » Plus loin, il justifie la couleur de sa Correspondance : « La Correspondance de Monsieur Michelant est une Correspondance d'opposition ; mais la ferme conviction dans laquelle elle est faite n'en exclut pas la modération ; et constamment, elle s'est tenue dans les termes d'une discussion constitutionnelle et légale [...]. Comme preuve de la modération de sa discussion, Monsieur Michelant peut citer ce fait, qu'aucun des journaux auxquels il s'adresse n'a eu de poursuite à subir pour des articles empruntés à sa Correspondance ; et il est certain que si la Correspondance de Monsieur Michelant était supprimée, les journaux qu'il dessert ne cesseraient certainement pas pour cela de recevoir une

⁷³ AN, F¹⁸ 2131, dossier Pourchel.

⁷⁴ AN, F¹⁸ 2129, dossier Michelant. Michelant est le frère de l'érudite médiéviste Henri Michelant (1811-1890).

Correspondance d'opposition⁷⁵. » Peine perdue ! Le 13 décembre 1849, le brevet est refusé, et Michelant, pour obéir à la loi, s'associe de nouveau avec un imprimeur breveté. Le 15 avril 1850, François Pierre Janet déclare établir son imprimerie 7 rue Lepelletier (siège du *National*) ; le 15 juillet 1850 l'imprimerie est transférée 18 rue Favart, « dans le logement que j'occupe de moitié avec M. Michelant, mon associé pour ladite exploitation » ; le 27 décembre 1850, Janet déclare qu'il transportera au début de janvier 1851 son établissement 15 rue Saint-Georges⁷⁶. À cette époque, fin 1850-début 1851, après presque deux ans de direction, Michelant se retire et Degouve-Denuncques reprend la Correspondance.

Par qui est alors rédigée cette Correspondance du *National* ? Entre 1849 et 1851, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, devenu bihebdomadaire, utilise les services d'une Correspondance de presse parisienne. À dater du 29 mars 1849, elle lui fournit deux bulletins : le bulletin du matin assez bref, donne les nouvelles de la veille au soir ; le bulletin du soir, plus complet, contient toutes les nouvelles de la journée. Pour obéir à la loi du 16 juillet 1850 imposant la signature de tout article « de discussion politique, philosophique ou religieuse », les quelques articles et extraits de presse venus de cette Correspondance sont signés, par Ed. Robinet, parfois par Allemand. Robinet donne au *Glaneur* des nouvelles de politique intérieure (travaux du gouvernement, débats législatifs, extraits de presse) ; Allemand semble plus spécialisé dans les informations étrangères. Une fois, comme par mégarde, *Le Glaneur* reproduit le nom de Degouve-Denuncques au bas d'un extrait, le 29 octobre 1850. À n'en pas douter, ce journal reproduit la Correspondance du *National*, ce que vient confirmer le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de P. Larousse : Edmond Robinet, né en 1811 à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), mort en 1864 à Asnières, ancien rédacteur au *Monde* de 1836-1837, un quotidien un temps dirigé par Lamennais, devint au même moment collaborateur littéraire du *National*. Il y fut chargé « de 1849 jusqu'au coup d'État de 1851, de diriger le *Bulletin de correspondance*, Correspondance politique annexée à ce journal ». Robinet fut en quelque sorte le rédacteur en chef de la Correspondance, laissant son administration à Pourchel, puis Michelant, et bientôt Degouve-Denuncques revenu au *National*.

⁷⁵ *Ibid.*, lettre de Michelant, non datée.

⁷⁶ AN, F¹⁸ 1780, dossier Janet.

La Correspondance de Degouve-Denuncques en 1851

Après sa révocation de la préfecture de Niort, due à une intervention directe de l'Élysée, Denuncques s'occupe de nouveau, en 1850-1851, d'une Correspondance avec les journaux départementaux. Texier l'indique dans sa nomenclature des Correspondances établie après octobre 1850 (la circulaire de Wiesbaden y est mentionnée) : « Correspondances républicaines. *Correspondance Degouve-Denuncques*. M. Degouve-Denuncques, fils de l'ancien député, a été préfet des Deux-Sèvres depuis la révolution de 1848. Il a laissé à Niort d'excellents souvenirs⁷⁷. » C'est d'ailleurs la seule correspondance républicaine que cite Texier : celles de Paya, d'Yvernès-Girardin, de *La Réforme*, de Gallois ont disparu depuis plusieurs mois. Denuncques lutte, dans cette dernière Correspondance, contre le prince-président. Un écho de cette opposition est fourni par cette notice du *Dictionnaire du mouvement ouvrier* : « Rousseau Alphonse, Charles, Antoine. Né le 8 décembre 1815. Paris. Artiste peintre. Le 5 décembre 1851, il tint avec son frère Charles, employé des postes, et le chimiste Bonnard, son ami, une conversation d'où émergeaient le projet de s'emparer avec le peuple, en 1852, des bureaux de poste depuis la Bastille jusqu'à la rue J.-J. Rousseau, et une information sur l'échec d'une tentative d'assassinat contre Louis-Napoléon. Arrêté à son domicile, 70, rue de Bondy, Alphonse-Charles était en possession d'abondants fragments d'une correspondance des États-Unis, extrêmement violente contre Louis-Napoléon, signée Droz, Lejolivet, et Degouve-Denuncques. Il fut transporté en Algérie ('Algérie moins') puis il bénéficia d'une remise de peine⁷⁸. »

Opposant irréconciliable, Denuncques abandonne quelque temps la politique après le 2 décembre 1851. Il s'occupe des houillères du Pas-de-Calais durant tout le second Empire. Cela ne l'empêche pas de se soucier de nouveau de journalisme en adressant plus ou moins régulièrement quelques réflexions au *Journal de Rouen* qu'il a bien connu entre 1835 et 1849. Comme au début de sa carrière, le voici redevenu « correspondant particulier » de cette feuille, où l'on trouve à partir de 1863 plusieurs de ses articles. L'un d'entre eux vaut au journal un « avertissement officieux » en septembre 1865, pour ces considérations à propos de la convention de Gastein :

⁷⁷ Edmond Texier, *op. cit.*, p. 248.

⁷⁸ *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier. Première partie, 1789-1864*, Jean Maitron dir., Paris, 1965 et suivantes, Archives min. guerre, B 1873. En une autre notice, ce dictionnaire fait de Degouve-Denuncques un révolutionnaire ! sans autre précision.

Les dépêches de nos diplomates contiennent sans doute des maximes parfaitement justes, des principes souverainement vrais ; mais ces principes et ces maximes se trouvent singulièrement affaiblis par le régime politique imposé à la France à l'intérieur, et il n'est pas extraordinaire qu'alors qu'elle nous voit si résignés à nous passer de tout ce qui constitue les garanties politiques d'un peuple, c'est-à-dire des institutions d'un pays libre, la vieille Europe, celle qui, au fond de la conscience de ses souverains, n'a pas cessé un seul jour de maudire la révolution, se laisse aller à l'idée qu'elle peut encore se permettre bien des choses impunément.

Même avec une certaine prudence, le républicain Denuncques signifie qu'il n'a pas désarmé. Cela lui vaut en septembre 1866, pour une autre intervention, une condamnation en correctionnelle à un mois de prison et 500 F d'amende⁷⁹. Deux enquêtes, l'une de 1873, l'autre de l'année suivante mentionnent encore son nom. En septembre 1873, il est toujours l'un des correspondants parisiens du *Journal de Rouen*, alors dévoué à la politique du président Thiers. En décembre 1874, il est rappelé que « cet organe républicain thieriste a compté parmi ses rédacteurs G[ustave] Gazavan et Degouve-Denuncques, préfets de 1848 »⁸⁰.

Après la chute de l'Empire, Denuncques est nommé adjoint au maire du 10^e arrondissement de Paris par le gouvernement provisoire. Révoqué le 24 mai 1873, il est élu conseiller municipal républicain du quartier Saint-Vincent-de-Paul de Paris. Il meurt à Compiègne, le 4 mai 1878⁸¹.

Les Correspondances des radicaux avancés. La Correspondance française, 1841

Le 29 janvier 1841, le ministre de l'Intérieur envoie au procureur du roi « vingt numéros d'une publication périodique intitulée *Correspondance française, politique et littéraire*, lesquels ont été déposés à mon ministère par le sieur Kaepelin, imprimeur lithographe, en exécution de l'art. 14 de la loi du 21 octobre 1814. Ces vingt numéros déposés en une seule fois ont été publiés successivement du 6 au 29 janvier, inclusivement »⁸². Au début de février, le procureur du roi convoque le directeur de la *Correspondance française* et lui enjoint de cesser sa publication, ce qui est immédiatement

⁷⁹ AN, F¹⁸ 500P, dossier *Journal de Rouen*.

⁸⁰ Pierre Albert (éd.), *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Paris, CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1973, p. 114 et 116 ; l'enquête de 1873 provient de la PP, Ba 1621 ; celle de 1874 est compilée sur deux pages, dans le supplément du *Figaro* du 7 décembre.

⁸¹ *Grande Encyclopédie*.

⁸² AN, F¹⁸ 331, lettre du ministre de l'Intérieur au procureur du roi, 29 janvier 1841.

exécuté⁸³, ainsi que le montre la collection de cette correspondance conservée à la BnF⁸⁴, présentant 37 numéros, échelonnés du 6 janvier au 12 février 1841 inclus – il manque le numéro du 12 janvier. Chaque exemplaire, signé par l'imprimeur lithographe Kaepelin, est constitué d'une feuille pliée en deux de manière à former quatre pages. Chaque page (hauteur : 28 cm ; largeur : 21,5 cm) présente deux colonnes (hauteur : 23,5 cm ; largeur 9,5 cm). Chacun des exemplaires contient ainsi huit colonnes autographiées sur papier très mince. Le titre de la Correspondance, précédant les deux premières colonnes, occupe toute la largeur de la première page : « *Correspondance française, politique et littéraire*. Rédaction et administration, à Paris, 15, Quai Voltaire (Affranchir). *Nota* : Les articles de la Correspondance, appartenant tous à sa rédaction particulière, deviennent la propriété des journaux auxquels ils sont adressés, lorsqu'ils sont reproduits par eux. » Le 10 février 1841, les bureaux de cette Correspondance sont transférés 4 rue de l'Échiquier⁸⁵.

La *Correspondance française* est radicale : « En fondant la *Correspondance française, politique et littéraire*, nous avons foi dans notre œuvre. Nous espérons que cet échange d'idées entre Paris et la province, pourrait être utile à la presse départementale et à la cause démocratique⁸⁶. » Elle n'hésite pas devant la violence verbale quand il s'agit de stigmatiser la politique ministérielle ; elle n'est pas beaucoup plus tendre pour Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique : « Singulière position que celle où s'est placée la gauche de M. Barrot ! Elle a tous les inconvénients du pouvoir, sans en avoir les avantages... Il n'est pas une seule des maladroites commises depuis la coalition, par la gauche, dont les conséquences n'aient retombé pesamment sur elle⁸⁷. » Elle loue au contraire le chef radical Garnier-Pagès : « Le pays ne doit pas oublier que toutes les fois qu'il s'agit dans la Chambre d'un grand intérêt, on trouve M. Garnier-Pagès un des premiers sur la brèche, avec son éloquence incisive, et sa visée politique toujours si spirituelle et si juste. Cet orateur que les badauds du juste-milieu regardent comme un épouvantail prend au contraire en général la défense des intérêts honnêtes contre les intrigants politiques qui jouent avec les périls des révolutions⁸⁸. » Enfin, la *Correspondance française* préconise un radicalisme légaliste, ennemi de la violence et des tumultes

⁸³ *Ibid.*, lettres du procureur du roi au ministre de l'Intérieur, 2 et 5 février 1841.

⁸⁴ BnF, 4° Lc² 1486.

⁸⁵ *Correspondance française*, 10 février 1841.

⁸⁶ *Ibid.*, 21 janvier 1841.

⁸⁷ *Ibid.*, 4 février 1841.

⁸⁸ *Ibid.*, 15 janvier 1841.

révolutionnaires : « Dans le parti radical au contraire, il y a unité. Le parti radical a abjuré ses erreurs, il est revenu au respect de l'ordre, à la lutte pacifique et légale. Il n'a pas intérêt comme ses adversaires à combattre sans les étudier les idées nouvelles qui surgissent dans le domaine de la science économique et sociale ; il ne demande pas des fonds secrets pour étouffer par la violence l'essor des libres-penseurs, il fait mieux, il examine, il juge et il profite. Il trouvera là, tôt ou tard, un grand élément de puissance⁸⁹. »

Le directeur et les rédacteurs de la *Correspondance française* veulent rester cachés sous le voile de l'anonymat ; le 21 janvier, ils répondent à l'attaque d'une feuille ministérielle départementale : « Nos adversaires politiques [...] ont peur du réveil de l'esprit public et sont d'avis que rien n'est plus propre à amener ce résultat qu'une communion plus intime entre l'air politique qu'on respire à Paris et celui qui se répand dans les provinces. Pour nous, qui sommes cachés derrière la coulisse, et qui voulons y rester toujours, voilà ce que cela signifie. Pour vous, Monsieur et cher confrère, qui êtes placé sur le premier plan, pour vous, à qui il est permis d'entrer dans cette polémique, vous aurez à voir si vous devez relever le gant que nous ne pouvons que laisser à terre dans la position d'anonyme forcée que notre situation nous impose. » Ils signent : « Les rédacteurs de la *Correspondance* » et conçoivent leur publication comme une affaire commerciale : « Nous sommes, tout simplement une affaire commerciale, basée sur des principes et servie par des convictions dont nous ne dévierons jamais⁹⁰. » Les rédacteurs de la *Correspondance française* veulent offrir aux feuilles départementales une information politique aussi complète que possible :

Faire pour vous, mon cher collègue, ce que vous feriez pour nous, si vous étiez à notre place et si nous étions à la vôtre, c'est-à-dire profiter de notre situation de publicistes, placés aux abords des Chambres, des ministères, des nouvelles des salons politiques, pour vous donner chaque jour l'attitude réelle de l'opinion, nous effacer complètement derrière votre personnalité de journaliste, rédiger nos articles de manière à ce que vous puissiez toujours y faire les quelques rognures nécessaires pour les encadrer solidement dans les habitudes et les mœurs de vos lecteurs ; vous adresser une chronique pleine, substantielle, personnelle, et pour ainsi dire la pâte quotidienne, dont vous auriez à faire la manipulation ; servir en un mot de centre de réflexion à l'homogénéité, à la polémique de la presse indépendante, et contrebalancer

⁸⁹ *Ibid.*, 5 février 1841.

⁹⁰ *Ibid.*, 21 janvier 1841.

par-là, d'une façon salubre, les services que le pouvoir rend à ses organes, telle a été notre pensée politique⁹¹.

Le contenu de la Correspondance suit assez bien ce programme : elle présente tout d'abord, en première colonne, un long article de fond (une colonne trois quarts à deux colonnes) ; sur 36 numéros⁹², 26 traitent de politique intérieure, six de questions économiques et sociales (enquête industrielle, douane), quatre d'affaires étrangères. La plupart du temps, cette première rubrique est suivie d'un second article de fond où les rédacteurs s'occupent également de politique et d'économie. Sauf exception⁹³, la Correspondance offre ensuite à ses clients une « Chronique et faits divers », série d'entrefilets de cinq à dix lignes contenant uniquement des nouvelles politiques ; un compte rendu des débats parlementaires « Chambre des députés » voire « Chambre des pairs » dépassant souvent la longueur d'une colonne. La *Correspondance française* ne contient pour ainsi dire pas de revue de la presse parisienne. Seuls trois numéros possèdent une rubrique de ce genre : une « Revue des journaux » (6 janvier), une « Revue de la presse » (4 février), une « Polémique des journaux » (6 février). Enfin, elle n'offre à ses correspondants aucun compte rendu des opérations de Bourse. Les deux ou trois dernières colonnes sont généralement occupées par des « Variétés » ou un feuilleton. Ces variétés signées par Ernest Desmarest : *Le compagnon du Tour de France par George Sand* (deux colonnes et quart) ; signées Samuel L'Hermite : *L'École des coquettes* (deux colonnes deux tiers, le 8 janvier), *Le Crouton* (une colonne deux tiers le 10 janvier), *De l'omnipotence et de l'omniscience des critiques feuilletonistes au XIX^e siècle* (8 février), le *Journal écrit à bord de la Belle Ponle* par M. Emmanuel, baron de Las Cases (deux colonnes le 12 janvier). Le feuilleton est intitulé *Saur grise* ; il commence le 13 janvier, mais paraît irrégulièrement. Il est présent les 13, 18, 20, 25, 26, 28, 29 janvier, 4, 7 et 11 février.

Bien avant Léon Vidal et son *Bulletin de Paris* en 1850, pour prix de leurs services, les rédacteurs de la *Correspondance française* demandent à leurs clients des lignes d'annonces :

⁹¹ *Ibid.*, 21 janvier 1841.

⁹² Le numéro du 21 janvier est presque entièrement occupé par une lettre des rédacteurs à leurs correspondants, dont il a déjà été donné quelques extraits.

⁹³ La « Chronique et fait divers » manque le 22 janvier 1841. Le compte rendu « Chambre des députés » manque les 10, 11, 17, 18, 20, 21 janvier, 1^{er}, 4 et 8 février 1841. Le compte rendu « Chambre des pairs » est présent les 7, 20 et 23 janvier 1841. Chaque compte rendu ne rapporte que la séance de la veille, ce qui ne laisse pas d'étonner, les Correspondances étant fort capables, à cette époque, de véhiculer le résumé de la séance du jour-même.

Pour couvrir les frais de toute nature qu'entraîne cette entreprise ; qui rendra un jour, nous l'espérons, à la presse départementale, l'influence à laquelle elle a droit, nous n'avons pas voulu puiser dans la caisse des journaux de province, trop souvent épuisée pour des sacrifices, et qu'une honorable conviction peut seule parfois soutenir, et nous avons formulé notre rétribution, en demandant à chaque journal de province, de nous informer de son adhésion ou de son refus, aussitôt qu'il aurait eu le temps moral nécessaire pour apprécier la valeur de notre rédaction et les services qu'elle est appelée à rendre; les prévenant que, dans le cas d'adhésion, ils auraient à nous tenir compte d'une ligne d'annonces ou de réclames par chaque ligne d'emprunt faite à la Correspondance, à moins qu'ils ne préférassent nous garantir à forfait un certain nombre de lignes fixe par mois, moyennant quoi, ils pourraient emprunter si bon leur semblait la Correspondance tout entière, quotidiennement. Comme nous laissons à nos collègues des départements, la faculté de ne prendre dans nos envois, que ce qui se trouve absolument à leur convenance, il nous paraît évident que nous remplissons vis-à-vis de la presse indépendante, un mandat d'utilité, sans grever en aucune façon les ressources dont elle peut disposer⁹⁴.

La *Correspondance française* cesse le 12 février 1841. Depuis janvier 1841 paraît une autre Correspondance si semblable, et dans son titre – *Correspondance politique, littéraire et commerciale* – et dans sa couleur politique, que l'on hésite et se demande s'il ne s'agit pas en fait d'une seule et même Correspondance. Mais toutes deux semblent bien indépendantes l'une de l'autre. Le procureur du roi et le commissaire de la Librairie n'établissent aucun rapport entre elles⁹⁵. Leurs bureaux n'ont pas la même adresse⁹⁶. Enfin, les rédacteurs de l'une recherchent l'anonymat alors que ceux de l'autre ne se cachent pas. Il est bien certain que si les rédacteurs de la *Correspondance* du *Journal du peuple* avaient été les mêmes que ceux de la *Correspondance française*, ils auraient été au courant de ses ennuis judiciaires et le *Journal du peuple*, par une publicité bien téméraire, n'aurait pas attiré sur sa Correspondance l'attention du procureur du roi.

La Correspondance du Journal du peuple, 1841

En décembre 1840, A. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du peuple*, donne un nouvel essor à sa feuille. Il en agrandit le format, en fait un trihebdomadaire, transfère ses bureaux au siège de l'imprimerie, 16 rue du Croissant. Dans le même temps, il s'assure le concours de nombreux

⁹⁴ *Correspondance française*, 21 janvier 1841.

⁹⁵ AN, F¹⁸ 331.

⁹⁶ Quai Voltaire puis rue de l'Échiquier pour l'une ; rue du Croissant pour l'autre.

collaborateurs parmi lesquels Cavaignac et Dubosc⁹⁷. En janvier 1841, il donne à Dubosc la direction de la Correspondance de presse qu'il vient de fonder pour faciliter le rayonnement du *Journal du peuple*. Afin d'en assurer la publication, une société est formée entre Thomas Baraton (homme de lettres), Dubosc et Eugène Guyot, courtier d'annonces, sous la raison sociale E. Guyot et Cie, 10 rue du Croissant⁹⁸. Cet établissement assure l'insertion des annonces dans les journaux de Paris et des départements, envoie des feuillets aux journaux départementaux et leur assure le service de la *Correspondance politique* du *Journal du peuple*⁹⁹. Le 4 février 1841, Guyot fait valoir ces trois activités :

Je suis, comme vous le savez, à la tête d'une maison de publicité pour les annonces dans les journaux de Paris et des départements [...]. La presse départementale, la presse patriote, surtout, qui vit le plus souvent des sacrifices constants de ses actionnaires, était depuis de longues années obligée de reproduire les feuillets des journaux de la capitale, dans l'impuissance où elle était d'en payer convenablement d'inédits, lorsqu'est survenue cette merveilleuse création, la Société des gens de lettres, qui, se mettant immédiatement sous la protection du Digeste et des procureurs du roi, se prit à poursuivre la reproduction des feuillets, sous peine de tous dommages intérêts. Voici la presse départementale courroucée contre les commerçants littéraires de Paris, et, là-dessus, j'arrive à mon idée : envoyer simultanément à plusieurs journaux de province, qui agissent dans des centres assez éloignés les uns des autres, les mêmes feuillets inédits achetés à la plume des notabilités littéraires de Paris (même de celles, si j'en trouve, qui font partie de la société des gens de lettres). Par ainsi, le journal de Bordeaux n'a plus l'inconvénient de reproduire les feuillets de Paris qui vont à Bordeaux comme ailleurs, et fort peu lui importe que le journal de Rouen ou de Lyon insère en même temps des feuillets qui ne peuvent aller dans les mains des

⁹⁷ *Journal du peuple*, 12 janvier 1841 et Supplément au *Siècle* du 25 mars 1841, conservé dans la collection du *Journal du peuple* à la BnF. Acte de la nouvelle société du *Journal du peuple*, 24 décembre 1840, Olagnier, notaire.

⁹⁸ AP, D 31 U 3, carton 102, n° 287. Prosper Dubosc, selon la *Physiologie de la presse*, *op. cit.*, est un ancien rédacteur de la revue *L'Europe*, auteur de poésies républicaines, et « travaille très activement à la politique » du *Journal du peuple* (p. 73). Il a également rédigé, aux côtés de Dupoty *Le Vigilant de Seine-et-Oise* et *Le Réformateur* de Raspail et Kersaucie (*Journal du peuple*, 14 novembre 1841). C'est un militant des sociétés secrètes républicaines (Maurice Dommanget, *Auguste Blanqui, des origines à la révolution de 1848*, Paris-La Haye, Mouton, 1969).

⁹⁹ Lorsque Dubosc écrit à Dupoty, le 11 février 1841, il mentionne sa Correspondance – « la publication des feuillets que Guyot joint à notre Correspondance politique ». Le 1^{er} avril 1841, Dupoty écrit à propos de la saisie de la presse de Guyot qu'« aujourd'hui, on est venu mettre les scellés sur la presse d'une autre Correspondance (pas ministérielle, bien entendu, mais rédigée par un des écrivains du *Journal du peuple*) » (*Journal du peuple*, 11 février et 1^{er} avril 1841).

mêmes lecteurs. Pour compléter mon idée, j'ai joint à cela une Correspondance politique (que je ne suis pas fâché d'annoncer du même coup par votre bienveillante entremise)¹⁰⁰.

Comme les rédacteurs de la *Correspondance française*, Guyot fait payer ses services en demandant aux journaux départementaux des lignes d'annonces : « Je demande aux journaux de province, qui veulent bien devenir mes correspondants, des lignes d'annonces en remboursement de ces feuillets et de cette Correspondance¹⁰¹. » Malheureusement, Guyot et Dubosc doivent faire face à une double opposition et succombent rapidement. La Société des gens de lettres décide que la publication simultanée d'un même feuillet équivaut à autant d'éditions qu'il y a de feuilles départementales reproductrices. En conséquence, Guyot doit payer à sa caisse un droit pour chaque reproduction, ce contre quoi il s'insurge : « Ainsi, que par année, j'adresse un même feuillet à dix journaux (feuillet que je paie à son auteur, bien entendu), et je suis redevable du prix de neuf reproductions à la caisse des gens de lettres, ce qui ne va à rien moins qu'à doubler le prix des feuillets¹⁰². » La Société interdit à ses membres de proposer des feuillets à Guyot et déclare taxer de contrefaçon la feuille départementale qui reproduirait un de leurs ouvrages. Guyot passe outre et rassure ses correspondants : « Je saurai leur fournir des feuillets fort intéressants d'hommes de lettres fort capables, quoiqu'ils ne soient pas de la Société [...] s'ils en recevaient d'un membre de cette Société, c'est que j'aurais par devers moi l'autorisation écrite de l'auteur¹⁰³. » La Société accentue sa pression, et le 11 février Dubosc s'en plaint : « Hier, huit hommes de lettres, rédacteurs ordinaires du *Siècle*, annonçaient dans cette feuille qu'ils étaient et qu'ils devaient rester complètement étrangers à la publication des feuillets que Guyot joint à notre correspondance politique¹⁰⁴. » Le second ennemi de Guyot est autrement plus puissant que la Société.

Tout à sa lutte contre elle, Guyot commet une maladresse : il fait insérer dans le *Journal du peuple* une publicité en faveur de sa maison, le 25 février 1841, répétée le 2 mars : « *Correspondance politique, littéraire et commerciale*, pour les journaux de Paris, des départements et de l'étranger. Correspondance politique partant tous les jours. Feuillets inédits par l'élite de la littérature parisienne. Annonces et réclames dans tous les journaux

¹⁰⁰ *Journal du peuple*, 4 février 1841.

¹⁰¹ *Ibid.*, 4 février 1841.

¹⁰² *Ibid.*, 4 février 1841.

¹⁰³ *Ibid.*, 4 février 1841.

¹⁰⁴ *Ibid.*, 11 février 1841.

français et étrangers. E. Guyot et Cie, rue du Croissant, 10, à Paris. » Le moment ne pouvait être plus mal choisi. Par une autre publicité¹⁰⁵ – dans le *Journal des débats*, celle-ci –, le procureur du roi avait découvert l'existence des Correspondances de presse et s'en était inquiété. Après examen du *Foreign Office* et de la *Correspondance française, politique et littéraire*, il avait estimé qu'il s'agissait de véritables journaux clandestins se déroband aux formalités légales imposées aux feuilles périodiques. Il importait donc de les examiner de près : le 5 février 1841, le procureur demandait au ministre de l'Intérieur des renseignements complets sur toutes les Correspondances de presse. Le 13 février, le ministre répondait qu'il avait ordonné une enquête¹⁰⁶. Il ne faut donc pas s'étonner si le lendemain de la première annonce de Guyot, le procureur demande des informations sur la *Correspondance* du *Journal du peuple*. La suite ne se fait pas attendre. Dès le début de février, le *Foreign Office* et la *Correspondance française* avaient cessé de paraître sur injonction du procureur. Toutes les Correspondances sont ensuite inquiétées : Degouve-Denuncques et Havas sont entendus par le juge d'instruction. Guyot et Dubosc font les frais de l'enquête : le 31 mars 1841, le commissaire de police du quartier Montmartre perquisitionne aux 10 et 16 rue du Croissant, et saisit la presse autographique de leur Correspondance, exploitée sans autorisation¹⁰⁷. L'enquête lancée par le procureur du roi s'arrêta tout soudain. La saisie de leur presse autographique leur porta un coup mortel. Ils ne purent obtenir la permission nécessaire pour réutiliser leur presse ; leur Correspondance ne put reparaitre, après tout juste un trimestre de vie (janvier-mars 1841). Le contenu de cette deuxième Correspondance de presse radicale reste, pour l'instant, ignoré : tout au plus est-il possible de savoir qu'elle était essentiellement constituée du compte rendu des débats de la Chambre des députés¹⁰⁸. La société Guyot et Cie, n'ayant plus d'activité, disparut d'elle-même, et, le 30 décembre 1841, le tribunal de commerce de Paris en prit acte dans un jugement arbitral : « Disons que la société existante entre

¹⁰⁵ Publicité en faveur du *Foreign Office*, édité par W. Duckett et Cie, 1 et 3 rue Pagevin.

¹⁰⁶ AN, F¹⁸ 331. C'est pour répondre à cet ordre d'enquête que le commissaire de l'Imprimerie et de la Librairie rédige son rapport du 2 avril 1841.

¹⁰⁷ *Ibid.*, notamment la lettre du procureur au ministre de l'Intérieur (8 avril) et la réponse du ministre (23 avril 1841). Guyot avait demandé une autorisation au ministre dès le mois de décembre 1840. Le ministre n'avait pas donné l'autorisation, mais la direction de la Librairie avait provisoirement laissé Guyot exploiter sa presse autographique.

¹⁰⁸ *Ibid.*, lettre du procureur au ministre de l'Intérieur, 8 avril 1841 : « Le procès-verbal [de saisie] auquel se trouve joint un imprimé également saisi, constate que la presse du Sr Guyot sert à l'impression du compte rendu des Chambres, et que les exemplaires s'expédient par lettres jetées à la poste pour les départements dans le but de se soustraire au timbre des journaux. »

Baraton, Guyot et Dubosc, sous la raison sociale Guyot et Cie a réellement pris fin d'un commun accord le 31 mars 1841 », et nomma Baraton son liquidateur¹⁰⁹.

Le *Journal du peuple* accusa très rudement le coup : « Nous ne nous étonnons pas de cette nouvelle tracasserie contre la presse : avec notre gouvernement, elle doit s'attendre aux coups d'épingle quand elle n'a pas à supporter des coups de massue ; mais si la prétention que le pouvoir paraît élever aujourd'hui avait pour résultat de supprimer les Correspondances de l'opposition en laissant vivre celles du gouvernement, ce serait autre chose que de la tracasserie, et sans doute on aurait quelque peine à exécuter une pareille infamie¹¹⁰. » La polémique du *Journal du peuple* devint ensuite de plus en plus militante, voire violente, ce qui valut à son rédacteur en chef, Dupoty, d'être condamné pour complicité morale dans l'attentat de Quenisset contre l'un des fils du roi. Le *Journal du peuple* continua alors son existence sous la direction de Dubosc, du 10 octobre 1841 au mois de mai 1842.

Les Correspondances de La Réforme

Sa première Correspondance est évoquée par Georges Sand au cours de l'hiver 1843-1844, alors qu'elle s'occupe activement de la fondation de *L'Éclaireur de l'Indre*, avec ses amis du Berry¹¹¹. Son plus gros souci est de lui découvrir un bon rédacteur. Les 18-19 janvier 1844, elle écrit à Charles Duvernet pour lui présenter un rédacteur possible : Jules Serre¹¹². Ce jeune journaliste est l'associé de Flocon, rédacteur en chef de *La Réforme*. Flocon et Serre ont fondé ensemble une Correspondance politique. Ils espèrent ainsi combattre auprès des feuilles départementales l'influence du *National* et de la *Correspondance Degouve-Denunquies*. Jules Serre propose deux services à ses clients : une Correspondance quotidienne pour ceux qui veulent être le mieux et le plus rapidement informés, ou une Correspondance hebdomadaire pour les journalistes ne publiant qu'une feuille par semaine et n'ayant pas les moyens financiers de se procurer l'édition quotidienne. George Sand expose tout cela :

¹⁰⁹ AP, D 31 U 3, carton 102, n° 287. E. Guyot y est qualifié d'ancien courtier d'annonces et demeure à Commercy (Meurthe).

¹¹⁰ *Journal du peuple*, 1^{er} avril 1841.

¹¹¹ *Correspondance de George Sand*, publiée par Georges Lubin, Paris, Classiques Garnier, 2^e édition 1964-1991, plusieurs fois rééditée depuis lors, 25 vol., t. VI, 1843-juin 1846, nombreuses lettres de George Sand présentant des candidats rédacteurs à l'agrément de ses amis.

¹¹² *Ibid.*, t. VI, lettre n° 2812, p. 394-397, 18-19 janvier 1844.

Maintenant, il faut vous raconter que Flocon de *La Réforme*, étant venu me voir, m'avait amené un jeune homme qui s'est associé à lui pour établir pour ce journal de *La Réforme* une Correspondance avec tous les journaux de province, comme Degouve-Denuncques en a établi une pour *Le National*, laquelle est fort lucrative, et soutient quasi toute la machine. C'est donc une concurrence que *La Réforme* veut lui faire au point de vue de l'influence, et comme je vous l'ai dit, on nous proposait de correspondre. Je vous ai envoyé un échantillon de cette Correspondance. Hier, j'ai revu ce jeune homme et lui ai objecté que nous n'avions pas besoin de savoir tous les jours les nouvelles, ne paraissant qu'une fois par semaine, et qu'outre le prix de cette Correspondance, elle nous chargerait peut-être de deux ou trois cents francs par an de frais de poste. Il m'a dit que pour le cas où nous sommes, il nous enverrait si nous le voulions une revue de la semaine à un jour convenu, ce qui réduirait la dépense, et pour cette Correspondance, et pour les frais de poste. On pourrait alors s'arranger, et il mettrait son prix le plus bas possible pour ménager nos moyens¹¹³.

Outre la Correspondance de *La Réforme*, Jules Serre rédige *L'Abeille de Seine-et-Marne* et *Le Haro de Normandie*. Il écrit à Paris les articles politiques de ces deux feuilles et rédige les nouvelles locales grâce à trois ou quatre correspondants particuliers qu'il a dans les deux départements. Il se contente d'aller une fois par mois à Fontainebleau et à Caen. Il offre à Sand de faire de même pour *L'Éclairer de l'Indre* et de le rédiger depuis Paris¹¹⁴. À la lire, la Correspondance de *La Réforme* semble être très récente. Peut-être a-t-elle été fondée à l'automne de 1843¹¹⁵. Elle ne réussit pas, semble-t-il, à s'imposer vraiment face à la *Correspondance Degouve-Denuncques* et il n'est pas téméraire de penser qu'elle dura peu de temps. Aussi, en 1847, les rédacteurs de *La Réforme*, tentèrent-ils une deuxième expérience.

Au début de 1847, les relations entre *Le National* et *La Réforme* sont moins bonnes que jamais et *La Réforme* décide de relancer sa propre Correspondance, car celle de Denuncques ne lui plaît plus, ainsi que l'affirme le directeur de l'Imprimerie et de la Librairie, le 31 mars 1847 : « Cette dernière Correspondance, rédigée selon les vues du *National*, paraît aujourd'hui ne plus convenir au journal *La Réforme* qui a, dit-on, l'intention de faire une scission et qui, dès lors, désire avoir une Correspondance rédigée d'après les principes qui lui sont propres¹¹⁶. » *La Réforme* traite avec un imprimeur lithographe breveté, Charles-Marie Lihard¹¹⁷, qui facilite

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *La Réforme* est elle-même toute jeune : son premier numéro date du 29 juillet 1843.

¹¹⁶ AN, F¹⁸ 1796, dossier Lihard.

¹¹⁷ *Ibid.*, Charles Marie Lihard, né le 16 novembre 1811, est breveté imprimeur lithographe le 2 mai 1831. Son imprimerie-lithographie est installée 21-23 rue de la Barillerie.

l'impression et l'envoi de la Correspondance, en transportant une presse autographique juste en face du Bureau central de la poste, au 14, rue J.-J. Rousseau, tout près des bureaux de *La Réforme*, installés au 3 de la même rue : « La presse est dans un local loué par le sieur Lihard lui-même, situé vis-à-vis le Bureau de la poste et au numéro 14, mais, quoiqu'elle ne soit pas dans le local qu'occupe *La Réforme*, qui est situé au n°3 rue J.-J. Rousseau, elle n'est pas moins à la disposition de ce journal qui l'emploie à faire sa Correspondance¹¹⁸. » Le 9 janvier 1847, Lihard déclare au ministère le transport de sa presse et commence dès le lendemain ses impressions¹¹⁹. Lihard n'ayant pas demandé l'autorisation nécessaire au transport, le ministre de l'Intérieur ordonne un complément d'information, et le commissaire de la Librairie rapporte le 3 février que Lihard lui a avoué que sa presse est « exclusivement destinée à la Correspondance du journal *La Réforme* »¹²⁰. Effrayé, le commissaire estime tout d'abord qu'il n'y a pas lieu d'accorder une permission à Lihard. Le directeur de la Librairie ordonne aussitôt la saisie de la presse qui est mise sous scellés le 12 février. Le lendemain, le commissaire envoie au directeur un rapport nettement plus favorable à Lihard, qui demande le 16 février la levée des scellés¹²¹. Le 8 mars, le préfet de police s'étonne de la mesure qui frappe *La Réforme* : « Les autres journaux politiques ayant leur imprimerie où ils font autographier, après la rédaction, certains articles qui sont expédiés immédiatement aux rédacteurs des journaux des départements, il ne s'agit ici que de ne pas refuser à *La Réforme* un avantage dont jouissent la plupart des feuilles périodiques¹²². » Le 30 mars, Lihard ayant demandé l'autorisation de transporter sa presse, elle lui est accordée le lendemain sur rapport favorable du directeur de la Librairie. Le 9 avril 1847, les scellés sont levés et Lihard reprend immédiatement son travail¹²³. Le deuxième effort de *La Réforme* pour concurrencer Degouve-Denuncques ne semble pas plus heureux que le premier. En effet, le 11 octobre 1847, Lihard déclare au ministère : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que je cesse de faire la Correspondance du journal *La Réforme*¹²⁴. » Rien dans le dossier de Lihard ne vient suggérer que la Correspondance de *La Réforme* est reprise par un autre imprimeur. Cette deuxième Correspondance n'a-t-elle donc

¹¹⁸ *Ibid.*, rapport du commissaire de la Librairie, 13 février 1847.

¹¹⁹ *Ibid.*, demande d'autorisation de Lihard le 16 février : il y fait un historique de toute l'affaire.

¹²⁰ *Ibid.*, rapport du 3 février 1847.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

duré que neuf mois ? Elle est autographiée du 10 janvier au 12 février 1847, rue J.-J. Rousseau ; du 13 février au 8 avril, rue de la Barillerie, chez Lihard¹²⁵ ; du 9 avril au 10 octobre 1847, rue J.-J. Rousseau¹²⁶.

L'existence de la troisième Correspondance de *La Réforme* est dénoncée au ministère de la Justice par deux lettres du préfet de police (22 et 27 décembre 1849). Elle est née d'une fusion avec la *Correspondance démocratique* de Paya et Dubady, qui a cessé de paraître à la fin de novembre 1849¹²⁷. Installé au 58, rue Montmartre, ce *Bulletin des nouvelles politiques étrangères* est autographié sur papier très léger. En fait, les nouvelles étrangères n'y occupent qu'une place fort réduite (un huitième du contenu), et des articles de fond sur la politique du gouvernement en constituent l'essentiel : « Il paraît depuis quelques jours, rue Montmartre 58, une feuille autographiée sur papier végétal, intitulée : *Bulletin des nouvelles politiques étrangères*. L'examen de cette feuille démontre que son titre est mensonger, puisqu'elle renferme des articles de fond sur la politique du gouvernement, et que son 'bulletin des nouvelles politiques et étrangères' ne forme que la huitième partie de sa publication¹²⁸. » Enfin, cette Correspondance, dirigée par un rédacteur de *La Réforme*, contient de nombreux articles issus de ce journal : « Je crois devoir vous faire remarquer que plusieurs de ses plus récents articles, qui portent la date du 23 décembre, ont été reproduits dans le numéro de *La Réforme* du 24 courant. Cette feuille est envoyée à ses abonnés par la poste et ne contient aucun nom d'imprimeur¹²⁹. » C'est tout ce qu'il est possible de savoir pour l'instant sur cette Correspondance. A-t-elle pu vivre plus longtemps que les précédentes ? *La Réforme* disparaît en janvier 1850 !

L'Union de la presse républicaine des départements

Lors de la préparation de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, *La Réforme* annonce un « Congrès de la presse départementale

¹²⁵ *Ibid.*, rapport du préfet de police, 8 mars 1847 : « On pourrait incontestablement refuser au sieur Lihard l'autorisation d'établir une succursale de son imprimerie rue J.-J. Rousseau ; mais cette mesure n'aurait pour résultat que d'imposer un peu de gêne à l'imprimeur, qui se déciderait à tirer rue de la Barillerie ce qu'il ne pourrait tirer rue J.-J. Rousseau. »

¹²⁶ *La Réforme* ne fait aucune allusion à toute cette affaire au cours de l'année 1847.

¹²⁷ AN, BB¹⁸ 1644, lettre du préfet de police au ministre de la Justice, 22 décembre 1849 : « Indépendamment de la *Correspondance Paya*, qui a cessé depuis un mois et qui a été fondue dans une autre à la tête de laquelle se trouve un rédacteur de *La Réforme*, j'ai fixé mon attention sur la Correspondance du sieur Justin. »

¹²⁸ *Ibid.*, le préfet de police au ministre de la Justice, 27 décembre 1849.

¹²⁹ *Ibid.*

républicaine », pour soutenir la candidature de Ledru-Rollin¹³⁰. Il se réunit le 1^{er} novembre 1848, à 14 heures, au siège de *La Réforme*, 3 rue J.-J. Rousseau. Le 4 novembre, *La Réforme* publie une courte information sur le Congrès, annonçant une nouvelle réunion pour le dimanche 5 novembre, à 7 heures du soir. Lors de cette seconde assemblée, les journalistes doivent discuter les questions suivantes : « Association politique mutuelle de la presse départementale républicaine ; création d'une Correspondance politique basée sur la mutualité ; création d'une caisse de secours et de retraite pour les publicistes de la presse départementale républicaine ; création d'un fond commun démocratique ; questions diverses d'intérêt national, etc. Les journaux démocratiques des départements qui n'ont pas encore été représentés au Congrès sont invités à y assister le plus tôt possible, soit par eux-mêmes, soit par des fondés de pouvoirs spéciaux¹³¹. » Le 13 novembre, *La Réforme* félicite la presse démocratique des départements d'avoir été « unanime à proclamer la candidature du citoyen Ledru-Rollin » et ajoute : « Elle [la presse démocratique] n'a pas attendu, cette fois, le mot d'ordre de Paris, et nous la félicitons de cette initiative... Nous ne saurions trop engager nos confrères des provinces à continuer la propagande qu'ils ont si heureusement commencée¹³². » Comme lors du Congrès de Tours des journalistes conservateurs, l'initiative est venue des rédacteurs départementaux. *La Réforme* ne dit rien de plus à son égard, probablement pour respecter au moins dans la forme, l'autonomie des organisateurs du Congrès, en leur réservant le soin d'informer sur ses délibérations¹³³. Ce que fait la brochure *Congrès de la presse démocratique*, publiée au Mans fin novembre 1848, signée par Léonard Gallois, président du Congrès et Berjeau, secrétaire¹³⁴. Encore que Gallois utilise ici le prénom de son père, l'historien Léonard Charles André Gustave Gallois (1789-1851), il s'agit manifestement de Napoléon Gallois (Léonard Joseph Urbain Napoléon), rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*. Gallois rappelle qu'il a adressé « à ses confrères des départements une circulaire sur la nécessité d'une réunion générale de la presse démocratique » pour « fonder son unité

¹³⁰ *La Réforme*, 1^{er} novembre 1848. Le congrès est aussi annoncé par *Le Courrier français* du même jour.

¹³¹ *La Réforme*, 4 novembre 1848.

¹³² *Ibid.*, 13 novembre 1848.

¹³³ Le 19 novembre 1848, *La Réforme* annonce que lors du grand banquet de la presse démocratique et sociale, Dugaillon parlera au nom de la presse départementale. *La Réforme* des 20, 21, 22 novembre publie un grand compte rendu de ce banquet où Mangin, rédacteur du *National de l'Ouest*, a fait un discours.

¹³⁴ BnF, 4^o Lb⁵⁴ 1438, 8 p. dont 6 de texte, après la p. de titre, Le Mans, imp. Julien, Lanier et Cie, place des Halles, 12.

d'action ». Il indique ensuite que le Congrès a tenu huit séances du 1^{er} au 13 novembre « et soumis à diverses commissions les propositions qui lui ont été présentées ». Pour leur donner plus de force, il détaille les 28 journaux qui « ont été représentés au Congrès » auxquels il ajoute 16 autres feuilles, qui « avaient adhéré à la pensée qui a motivé la convocation du Congrès de la presse démocratique départementale ». En tout 44 journaux républicains démocrates, la plupart favorables à la candidature présidentielle de Ledru-Rollin :

Nord-Est (12 feuilles) : *Le Libéral du Nord* (Douai), *Le Messager du Nord* (Lille) – *Le Guetteur, Journal de Saint-Quentin* – *L'Industriel de la Champagne* (Reims), *Journal d'Épernay*, *Le Progrès de l'Aube* (Troyes), *Le Propagateur de l'Aube* (Troyes) – *Journal de la Meuse* (Bar-le-Duc), *Le Patriote de la Meurthe* (Nancy), *Le Républicain des Vosges* (Épinal ?) *Le Travailleur, Journal du peuple* (Nancy) – *Le Républicain alsacien/Der Elsässer Republikaner* (Strasbourg).

Grand Ouest (7 feuilles) : *Le Haro, Journal républicain* (Caen), *Le Républicain du Havre* – *Le Finistère* (Brest), *Le Publicateur de Saint-Malo et de Saint-Servan* – *Le Courrier de la Sarthe* (Le Mans), *Le National de l'Ouest* (Nantes) – *L'Émancipation républicaine de la Charente* (Angoulême).

Centre-Est (7 feuilles) : *Le Progrès d'Indre-et-Loire* (Tours), *Le Républicain de Loir-et-Cher* (Blois) – *La Démocratie salinoise* (Salins), *Le Patriote de Saône-et-Loire* (Chalon-sur-Saône), *L'Union républicaine* (Auxerre) – *Le Franc-Comtois* (Besançon), *Le Patriote jurassien* (Lons-le-Saunier).

Grand Sud-Ouest (9 feuilles) : *Le Peuple* (Limoges) – *Le Courrier républicain de Vasconie* (Bayonne), *L'Observateur des Pyrénées* (Pau), *Le Républicain de la Dordogne* (Périgueux), *La Ruche de la Dordogne* (Ribérac), *La Tribune de la Gironde* (Bordeaux) – *Le Constituant démocrate* (Toulouse) – *La Fraternité de l'Aude* (Carcassonne), *Le Républicain du Gard* (Nîmes).

Grand Sud-Est (9 feuilles) : *Le Peuple, Journal du Puy-de-Dôme* (Clermont-Ferrand), *Le Républicain de l'Allier* (Moulins) – *Le Peuple souverain* (Lyon), *La Sentinelle populaire* (Saint-Étienne), *Le Patriote des Alpes* (Grenoble) – *L'Ère nouvelle* (Aix-en-Provence), *L'Indépendant de Marseille*, *Le Progrès social* (Marseille), *Le Républicain de Vaucluse* (Avignon).

Parmi ces 44 journaux, 22 (50%) ont été fondés avant la révolution de Février, mais seuls sept d'entre eux figurent parmi les clients de la *Correspondance du National* : quatre dans le Nord-Est, *Le Libéral du Nord* (Douai), *Le Guetteur, Journal de Saint-Quentin*, *Le Propagateur de l'Aube* (Troyes) et *Le Patriote de la Meurthe* (Nancy) – deux dans le Grand Ouest, *Le Haro, Journal républicain* (Caen) et *Le Courrier de la Sarthe* (Le Mans) – un enfin dans le Centre-Est, *Le Patriote jurassien* (Lons-le-Saunier). Nombre des 22 autres feuilles, fondées après la révolution de Février, n'ont pas duré jusqu'à l'interdiction générale des journaux démocrates lors du coup d'État de décembre 1851, soit qu'elles n'aient pas trouvé leur public, soit

qu'elles aient disparu, auparavant tuées par les tracasseries administratives ou judiciaires. On en compte 17 : *Le Progrès de l'Aube* de Troyes, *Le Républicain alsacien* de Strasbourg (Nord-Est), *Le Républicain du Havre*, *Le Finistère* de Brest, *Le Courrier de la Sarthe* devenu en 1849 *Le Bonhomme manceau* (Grand Ouest) – *La Démocratie salinoise* de Salins, *Le Franc-Comtois* de Besançon (Centre-Est) – *Le Peuple* de Limoges, *Le Républicain de la Dordogne* de Périgueux, *Le Constituant démocrate* de Toulouse, *La Fraternité de l'Aude* de Carcassonne (Grand Sud-Ouest) – *Le Peuple, Journal du Puy-de-Dôme* de Clermont-Ferrand, *Le Républicain de l'Allier* de Moulins, *Le Peuple souverain* de Lyon, *La Sentinelle populaire* de Saint-Étienne, *L'Indépendant de Marseille*, *Le Progrès social* de Marseille (Grand Sud-Est). Une autre feuille semble restée à l'état de projet, puisqu'on ne la trouve pas dans les catalogues les plus récents de cette presse départementale¹³⁵ : *Le Républicain des Vosges* (Épinal ?). Les titres de ces nouveaux journaux ne sont pas indifférents et sont souvent à eux seuls des programmes politiques : neuf font référence à la République, quatre au peuple, deux à la démocratie, deux au progrès, un à la fraternité.

La carte des « journaux démocratiques des départements » compagnons de route de *La Réforme* présente une nette évolution face à celle de la clientèle de la *Correspondance du National*. Le Nord-Est y est moins présent, 12 feuilles, soit 27,2% de l'ensemble des titres, contre 14 feuilles (36,8%). Et dans le détail, on sait que la *Correspondance du National* réunit une douzaine de ces feuilles entre le Nord-Pas de Calais et la Picardie, n'en ayant que deux pour le reste de ce Nord-Est (Champagne et Lorraine). Alors que les compagnons de *La Réforme*, peu présents dans le Nord et la Picardie (trois feuilles seulement), le sont surtout dans l'Est (neuf). Pour le reste la carte des « journaux démocratiques » montre un grand déplacement de ses points forts vers le sud : 25 titres, soit 56,8% d'entre eux, face à celle des correspondants du *National* : 17, soit 44,7%. Évolution confirmée six mois plus tard, on le verra, par la carte des 30 correspondants démocratiques de Paya.

La victoire électorale du prince Louis-Napoléon à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 a surpris la plupart des observateurs de l'époque. Et A.-J. Tudesq¹³⁶ montre que la presse départementale en majorité hostile au prince – 190 titres favorables à Cavaignac et 48 à Ledru-

¹³⁵ *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944*, fascicule 88, Vosges, Paris, BnF, 2005. Et le site « presselocale-ancienne.bnf.fr ».

¹³⁶ André-Jean Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*, Paris, Armand Colin, 1965, p. 209-217.

Rollin, contre 103 pour Louis-Napoléon¹³⁷ – a certes eu une faible influence sur les résultats généraux des départements, mais elle est parvenue à réduire cette écrasante victoire dans leurs chefs-lieux où elle était surtout lue : il en fut ainsi à Lille avec *L'Écho du Nord* (pour Cavaignac) et *Le Messager du Nord* (Ledru-Rollin), à Nantes avec *Le National de l'Ouest* (Ledru-Rollin), à Lyon avec *Le Censeur* (Cavaignac) et *Le Peuple souverain* (Raspail), à Nancy avec *Le Patriote de la Meurthe*, le *Journal de la Meurthe* et *L'Impartial*, tous trois favorables à Cavaignac, etc.

Les congrès de la presse de droite (légitimiste) en 1846 et 1847, le Congrès de la presse départementale (conservatrice) réuni à Tours en septembre 1848, ce « Congrès de la presse démocratique » de novembre suivant ont permis aux journalistes départementaux de prendre conscience qu'ils n'avaient pas seulement à promouvoir ensemble telle ou telle politique par l'organisation de Correspondances de presse plus ou moins indépendantes des journaux parisiens, mais aussi qu'ils avaient des intérêts matériels communs, des « solidarités » politique, morale et matérielle qu'il leur fallait reconnaître et faire respecter. Prémices en quelque sorte de la prise de conscience du journalisme professionnel qui s'est épanouie à la fin du XIX^e siècle, que l'énoncé de ces trois « solidarités » :

Solidarité politique ? Au point de vue politique, la presse démocratique départementale ne doit point se soumettre à des influences, à des impressions purement personnelles, en acceptant toute faite l'opinion d'un bureau de l'Esprit public dirigé par une seule ou plusieurs personnes, dont il est la propriété exclusive et qui peuvent, comme cela s'est vu, vendre cette propriété, c'est-à-dire la direction politique des journaux qui s'y alimentent. Elle devait donc à sa propre dignité, à sa propre indépendance de ne plus subir ce servage qui l'annihilait, et de constituer elle-même sa Correspondance, de manière à n'être pas exposée à des inconvénients, à des dangers que le Congrès a reconnus.

Solidarité morale ? Accroître l'influence politique de la presse départementale, c'était un des moyens d'accroître aussi sa prospérité matérielle : l'influence politique de la presse repose, il faut bien de dire, sur la moralité politique et privée des journalistes, sur celle même des journaux, dans le cas fort rare où ils pourraient chercher à établir leur fortune par des moyens que la délicatesse réprouverait.

Le Congrès a voulu que tout fût digne, dans l'œuvre de dévouement qui doit consolider le triomphe de la démocratie ; il a voulu asseoir sur des bases

¹³⁷ *Ibid.*, chiffres venus de *L'Ère nouvelle*, feuille parisienne fondée par des catholiques démocrates, favorables à Cavaignac ; voir la carte qui en est tirée p. 254.

irréprochables cette solidarité morale qui doit honorer la presse démocratique, en resserrant ses liens de fraternité. Il a donné au Comité central la pénible et noble mission de patronner, de soutenir ceux qu'il jugerait dignes de tout point de porter dans les départements, le drapeau démocratique, et de repousser du sein de l'association ceux qui, soit par l'élasticité de leurs principes, soit par le relâchement de leurs mœurs, seraient jugés indignes d'en faire partie.

Solidarité matérielle ? Il est, malheureusement, bien des exemples que des hommes dont toute la vie a été vouée à la défense des principes démocratiques, n'ont trouvé, au bout d'une carrière de labeurs et de dévouement, que la misère et l'oubli. Souvent aussi, les hommes de la presse militante se sont vus, passagèrement, dans la plus pénible détresse, sans qu'une fraternelle prévoyance vînt les mettre à même de lutter contre le malheur. Le Congrès a pensé que l'institution d'un fonds de prévoyance, qui permettrait à la presse démocratique de venir en aide à ses vétérans, à ses invalides, d'alléger les infortunes passagères de ses soldats, devait être l'une des premières préoccupations de l'association.

À chacun, une assistance fraternelle qui sera la dette de tous ; à nos vieillards, la sécurité du repos après les agitations de la lutte : voilà ce qu'a voulu le Congrès. Il a, dès à présent, constitué sur les bases les plus équitables une caisse de secours mutuels pour les hommes de la presse démocratique. Plus tard, le Congrès verra si la réserve de la caisse de secours est suffisante pour fonder une caisse de retraite.

Le Congrès a pensé que le principe de solidarité matérielle pouvait être aussi appliqué, non plus aux rédacteurs de journaux seulement, mais encore aux journaux eux-mêmes. La faiblesse individuelle de chaque organe de la presse démocratique pouvait faire la force de tous ; en établissant que, dans des cas donnés, ils seraient invités à se venir mutuellement en aide, le Congrès croit avoir constitué cette solidarité sur les bases inébranlables de l'intérêt commun.

Rappel aux journalistes d'une « moralité politique et privée », sanction éventuelle de ceux que « l'élasticité de leurs principes » ou le « relâchement de leurs mœurs » rendraient indignes de figurer dans l'association de la presse démocratique. Découverte que les plus anciens journalistes, « vétérans » ou « invalides », ont vécu une « carrière de labeurs et de dévouement » qu'il convenait de récompenser en soulageant leurs vieux jours ou leurs « infortunes passagères » par la création d'une « caisse de secours mutuels » pouvant être à l'origine d'une « caisse de retraite ». N'est-ce pas là déjà l'approche d'une certaine identité professionnelle de journalistes dont les carrières, ayant respecté une morale commune (politique et privée), sont récompensées par des secours ou des pensions de retraites versés par une association ? N'est-ce pas l'anticipation du

mouvement associatif qui s'épanouira dans la presse à partir des années 1880, et que l'on connaît bien grâce aux analyses de M. Martin¹³⁸ ?

Les statuts de l'association de la presse démocratique donnent au Comité central de la presse démocratique formé de douze membres renouvelés tous les ans (chaque 10 novembre, lors des congrès successifs) et établi à Paris, 12 ter rue Coquillière, tous pouvoirs au niveau de l'éthique journalistique, tout autant qu'à celui de la caisse mutuelle de secours. Avant même l'emploi du terme, il se constitue en véritable « tribunal professionnel » en cas de conflit « moral » :

Comme syndicat de la presse démocratique, le Comité surveillera la conduite politique et morale des rédacteurs de journaux appartenant à l'association.

Il interviendra amiablement dans la polémique qui pourrait s'engager, dans un département, entre deux feuilles démocratiques, pour la ramener à des termes fraternels.

Il sera juge des titres politiques et moraux des citoyens qui demanderaient à aller, dans les départements, rédiger les journaux démocratiques ; il les patronnera, et se portera ainsi garant de leur moralité politique et privée.

Dans le cas où un rédacteur appartenant à l'association déserterait le drapeau démocratique, ou, par sa conduite privée, compromettrait la dignité de ce drapeau, le Comité central chercherait à le ramener par les moyens suivants :

1° L'avertissement confidentiel et fraternel.

2° La réprimande, communiquée au propriétaire du journal ou à son comité de surveillance.

Si ces efforts étaient sans résultat, le Comité central, à la majorité de neuf voix au moins, prononcerait l'exclusion. L'exclusion pourra au besoin être prononcée contre le journal lui-même : elle emporte, pour tous, la perte de tous les droits résultant de leur association¹³⁹.

Le Comité central organise et gère la caisse de secours mutuels :

¹³⁸ Marc Martin, « Structures de sociabilité dans la presse : les associations de journalistes en France à la fin du XIX^e siècle (1880-1910) », *Actes du colloque Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, novembre 1983, p. 497-509 ; « La Grande Famille : l'association des journalistes parisiens (1885-1939) », *Revue historique*, 1986, p. 129-157 ; « Les journalistes retraités de la République (1880-1930) », *Bulletin du centre d'histoire de la France contemporaine*, Université de Paris X-Nanterre, n°7, 1986, p. 175-195 ; « Profession et idéologie : le journalisme français et le socialisme à la fin du XIX^e siècle », *Recherches contemporaines*, Université de Paris X-Nanterre, n°1, 1993, p. 5-25.

¹³⁹ Une proposition de contrôle de l'éthique professionnelle préparant l'avenir. Voir à ce sujet, Gilles Feyel, « Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914) », *L'Identité professionnelle des journalistes. Actes du colloque de Strasbourg, 25 et 26 novembre 1994*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995, p. 139-162.

À partir du 1^{er} janvier 1849, une caisse de secours mutuels sera formée entre les rédacteurs et gérants des journaux démocratiques.

Cette caisse sera alimentée par une retenue de 5% sur les appointements et honoraires des membres de l'association.

Le Comité central de la presse démocratique aura la disposition de cette caisse.

Le Congrès pourra étendre plus tard les bases de la caisse des secours, en ne la restreignant plus aux rédacteurs et gérants des journaux démocratiques, et en affecter la réserve à la création d'une caisse de retraites.

Il y a solidarité entre tous les organes de la presse démocratique adhérant aux présents statuts, dans les cas déterminés ci-après. [...]

Le Comité avisera au moyen de faire rentrer dans la caisse de secours mutuels les retenues consenties. Il contrôlera tous les trois mois la situation de cette caisse. Il en placera les fonds, de façon à ce que les intérêts en soient capitalisés.

Le Comité adressera les appels de fonds à tous les journaux de l'association, lorsqu'il jugera qu'il y a lieu à venir en aide à l'un d'eux ; il fixera le chiffre total du secours fraternel que l'association sera invitée à lui fournir.

En cas de renvoi d'un rédacteur, le Comité jugera s'il y a lieu de lui accorder une indemnité ; il fixera le chiffre de cette indemnité.

Et pour promouvoir une véritable « solidarité politique » entre tous les membres de l'association, le Comité est chargé d'établir une Correspondance de la presse démocratique des départements, dont est d'abord calculée la faisabilité financière, puis décidé le contenu :

Au point de vue matériel, si la presse démocratique départementale établissait elle-même à Paris sa Correspondance politique, il devait en résulter pour elle une économie d'autant plus grande que le nombre des journaux associés s'accroîtrait davantage. Ainsi, en admettant que les frais d'une Correspondance complète se montent annuellement à 15 000 F, quarante journaux la recevant tous les jours la paieront 375 F par an, 50 journaux 300 F, 60 journaux 250 F, 80 journaux 187 F 50, 100 journaux 150 F, c'est-à-dire 12 F 50 par mois, et enfin 150 journaux 100 F par an ou 8 F 33 par mois.

Le Congrès a donc admis en principe qu'il y aurait pour la presse départementale un double avantage à établir elle-même, sous la direction de son Comité central, son Office-Correspondance.

Il a pensé que le cadre de cette Correspondance quotidienne devait être établi ainsi :

1° Un article soit de principes, soit d'actualité.

2° Une revue complète des journaux du matin.

3° La séance de l'Assemblée, en prenant des mesures pour en donner les détails un quart d'heure plus tard que les Correspondances particulières placées au centre de Paris.

4° La fin résumée très substantiellement, de la séance de la veille.

5° Des entrefilets sur les bruits de l'Assemblée, de la Bourse, les nouvelles du jour, etc.

6° Un entrefilet contenant le résumé concis et substantiel des nouvelles étrangères.

7° Nouvelles de Paris et des départements ; extraits des journaux du jour, des correspondances particulières ; nouvelles industrielles, scientifiques, d'enseignement agricole, etc.

8° Cours des fonds publics du jour.

9° Audiences des cours et tribunaux, quand il y aura des affaires importantes.

10° Tous les huit jours, revue politique de la semaine.

Pour que la Correspondance mutuelle de la presse démocratique fût bien l'expression de la pensée de tous, le Congrès a pensé que chaque rédacteur en chef de journal de département devait prendre directement part à sa rédaction politique, et devenir en quelque sorte le rédacteur de toutes les feuilles dont le Congrès fonde l'association mutuelle. Ce but sera rempli par une des obligations imposées par le Congrès à ces rédacteurs en chef.

En émancipant, par la création d'un Office de correspondance mutuelle, la presse départementale de la tutelle de quelques-uns, en la faisant ne relever désormais que d'elle-même, en constituant son unité d'action sur les bases révolutionnaires de la centralisation et de la mutualité, le Congrès s'est demandé s'il n'y aurait point à obtenir plus tard les mêmes résultats, quant à la partie littéraire des feuilles départementales. C'est là une question dont il a dû laisser la solution au prochain congrès.

Tout cela posé, il reste à fonder ladite *Correspondance mutuelle de la presse démocratique départementale* :

Chaque journal démocratique paraissant trois fois par semaine et plus, adhérant aux présents statuts, recevra tous les jours la Correspondance mutuelle de la presse démocratique départementale.

Chaque journal paraissant moins de trois fois par semaine ne la recevra que les jours fixés par lui.

Chaque journal adhérent paiera, tous les trois mois, sa part proportionnelle des frais de la Correspondance mutuelle, basée sur le nombre de fois qu'il recevra cette Correspondance.

Chaque journal entrant dans l'association mutuelle de la presse démocratique versera, pour frais d'établissement, de mobilier, de matériel de la Correspondance, une somme de 30 F : le Comité rendra compte de l'emploi de ces fonds, dont l'excédent sera appliqué au paiement trimestriel de la Correspondance mutuelle.

Ce premier appel de fonds ne pourra être adressé par le Comité central, et la Correspondance mutuelle ne pourra fonctionner que lorsque le nombre des adhérents aux présents statuts s'élèvera à quarante au moins.

Les rédacteurs en chef des feuilles départementales s'engagent à fournir tous les trois mois à la Correspondance mutuelle un article de principes signé de

leur nom ; si le Comité central juge que cet article doit être publié, la Correspondance l'enverra à tous ses adhérents.

Les rédacteurs en chef des feuilles départementales s'engagent à adresser à la Correspondance mutuelle, sans le moindre retard, les nouvelles importantes de leur localité dont la connaissance serait d'intérêt général.

L'Office-Correspondance sera la propriété commune des journaux adhérents ; en cas de liquidation, le matériel, mobilier, etc., en seraient vendus, et chacun d'eux aurait droit à sa quote-part du produit de cette vente.

Ces statuts sont adressés « à tous les journaux qui défendent, soit en France, soit à l'étranger, les principes démocratiques, le dogme de liberté, d'égalité, de fraternité pour l'application duquel doivent lutter sans relâche les organes de la pensée républicaine ». Il est prévu que l'on puisse « s'associer seulement à la création de la caisse de secours et à l'application de la solidarité matérielle, sans s'engager pour la Correspondance politique, ou ne s'engager que pour la Correspondance politique ». Dans tous les cas, on fera partie de l'association et on sera « soumis à l'action morale du Comité central, remplissant les fonctions de syndicat de la presse démocratique ». Les adhésions souhaitées furent-elles nombreuses et rapides ? Furent-elles lentes à se signaler ? Il est difficile d'en décider. Gênée par la concurrence de la *Correspondance démocratique* de Paya active depuis août 1848, la *Correspondance mutuelle de la presse démocratique départementale* voit le jour, mais beaucoup plus tard, en septembre 1849, sous le titre d'*Union de la presse républicaine des départements*, lancée par Napoléon Gallois (le signataire du *Congrès de la presse démocratique*) et Charles Groubental, tous deux rédacteurs provinciaux¹⁴⁰.

Léonard Joseph Urbain Napoléon Gallois, né le 29 avril 1819 à Foix (Ariège), débute très jeune, en 1834, dans le journalisme et travaille au *Réformateur*, au *Journal du peuple* puis à *La Réforme*. Il fait paraître anonymement en 1842 un *Petit Dictionnaire de nos grandes girouettes d'après elles-mêmes. Biographies politiques contemporaines*. De 1845 à 1849, le voici journaliste départemental. Installé au Mans, il rédige *Le Courrier de la Sarthe*, puis *Le Bonhomme manceau*. En 1849, il publie une vie politique de Ledru-Rollin. Il revient à Paris pour fonder l'*Union de la presse républicaine des départements*¹⁴¹. Charles Groubental est avant la révolution de Février imprimeur, rédacteur en chef et gérant du *Courrier du Loir-et-Cher*. Il se lie,

¹⁴⁰ C'est certainement à tort que la *Bibliographie historique et critique* d'Eugène Hatin situe en mai 1848 (p. 502), *L'Union de la Presse républicaine* de N. Gallois.

¹⁴¹ AN, F¹⁸ 275, dossier Napoléon Gallois. *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier*, op. cit., t. II. Gallois est aussi un militant des sociétés secrètes républicaines (Maurice Dommangeat, *op. cit.*).

en 1847, avec Blanqui, alors en résidence surveillée à Blois. En février 1848, il devient secrétaire général de la préfecture tout en continuant la publication du *Courrier du Loir-et-Cher*¹⁴².

Le 26 septembre 1849, Gallois et Groubental déclarent au ministère de l'Intérieur : « Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons établi sous le titre d'*Union de la presse républicaine des départements* une Correspondance politique que nous sommes obligés d'autographier ; nous vous déclarons donc que nous venons de faire l'acquisition d'une presse autographique, ne devant servir qu'à nos besoins personnels, la présente déclaration pour nous valoir ce que de droit. » La Correspondance est installée 7 rue Courty. Le pouvoir réagit et fait mettre les scellés sur la presse en octobre suivant ; il est vrai qu'ils sont levés dès le lendemain de leur apposition, sur l'ordre du préfet de police. Et, fait extraordinaire, sans attirer d'autres réactions de la part de l'administration. La Correspondance continue donc¹⁴³, mais Gallois et Groubental prennent l'initiative de transférer leur presse 21 rue du Croissant, et le 19 avril 1850, Gallois, « directeur de la *Correspondance de l'Union de la presse républicaine des départements* » en fait la déclaration. Le moment ne pouvait être plus mal choisi ; les ministères de l'Intérieur et de la Justice s'occupent justement alors de limiter le développement des Correspondances de presse. Immédiatement, le ministre Baroche fait ordonner à Gallois de demander une autorisation pour l'utilisation de sa presse. Le 27 avril, étonné, Gallois sollicite ladite autorisation. L'enquête administrative habituelle peut ainsi avoir lieu. Les deux rapports de police sont défavorables. Selon le commissaire de la Librairie (5 mai 1850), « la presse autographique dont M. Napoléon Gallois fait usage peut tirer 500 exemplaires à l'heure, sur papier Tellière. Les imprimés, entièrement politiques, sont répandus par la poste, comme des journaux et propagent des nouvelles, des appréciations, dictées par l'esprit de parti et des intérêts peut-être anarchiques ». Entre-temps, le 11 mai, Gallois signale qu'il a provisoirement transféré sa presse au 19 rue J.-J. Rousseau. Et le préfet de police affirme le 15 mai :

Sous le rapport politique, le prénommé professerait des opinions démocratiques très avancées. Il aurait prétendu pouvoir, sans autorisation, faire usage de ladite presse qu'il assimilait à celles dont les négociants font usage pour leur correspondance départementale ; mais cette opinion ne peut être soutenue sérieusement... Le sieur Gallois [...] édite, avec le concours d'un ouvrier imprimeur et d'un commis, des écrits quotidiens et politiques qu'il rédige lui-même. Il a pour abonnés des journaux des départements du Nord,

¹⁴² Maurice Dommanget, *op. cit.*, p. 338.

¹⁴³ AN, F¹⁸ 2123, dossier N. Gallois, refus d'autorisation.

des Haut et Bas-Rhin, du Rhône, du Pas-de-Calais, du Jura, de l'Ain, de la Charente-Inférieure, etc., de telle sorte que cette Correspondance est, à proprement parler, un journal qui semblerait devoir être assujéti à un cautionnement préalable et sous la responsabilité d'un imprimeur breveté. Le dépôt de cette feuille, qui se fait au parquet depuis quelques jours seulement, indique suffisamment qu'elle est de nature à éveiller l'attention de l'autorité.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le ministre refuse, le 25 mai 1850, l'autorisation demandée. Il est peu probable que la *Correspondance Gallois* ait duré bien longtemps après ce refus. Elle disparaît donc après huit mois d'existence¹⁴⁴. Après cet échec, Gallois, fort endetté¹⁴⁵, reprend du service dans la presse départementale et rédige *Le Démocrate vendéen*. Cette feuille est suspendue et il est soumis à l'internement par la commission mixte de la Vendée, en décembre 1851. Dès janvier 1852, il est autorisé à résider à Paris et jusqu'en 1867-1868 s'y tient à l'écart de la politique active, se contentant d'être depuis 1865 l'agent et le correspondant du *Messenger franco-américain*, journal hebdomadaire français de New York, publié par les démocrates français en exil aux États-Unis. Depuis le début de 1869, il est directeur-gérant du *Progrès de Rouen*. Il revient au Mans en 1871. Il rédige encore successivement deux feuilles républicaines : *La Feuille du village* et *L'Avenir*. Il meurt au Mans en 1879¹⁴⁶.

La Correspondance démocratique des départements et de l'étranger, Correspondance de La Démocratie pacifique

De la couleur radicale la plus dure, cette Correspondance est fort liée aux socialistes fouriéristes de la *Démocratie pacifique*. Son lancement, le 1^{er} août 1848, est salué par *La Réforme*, *La Démocratie pacifique* et *Le Courrier français*, alors fort avancé dans l'opposition¹⁴⁷. Son fondateur, Jean-Baptiste Charles Paya n'en est pas à ses premières armes. J. Godechot a étudié la vie de cet intéressant personnage¹⁴⁸. À sa suite, il est nécessaire de marquer les grandes étapes de cette existence tout entière consacrée à la librairie et à la presse. Paya est bien né à Gimont (Gers), le 24 juin 1809, aux dires de son premier biographe Pascal Rhaye¹⁴⁹. Après huit années d'apprentissage

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*, rapport du préfet de police, 15 mai 1850.

¹⁴⁶ AN, F¹⁸ 275, dossier N. Gallois. *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, op. cit.*

¹⁴⁷ Annonce dans *La Démocratie pacifique* du 6 août 1848.

¹⁴⁸ Jacques Godechot, « Un journaliste français libéral ami de l'Italie : Charles Paya (1815-1865) », *Atti del XXXVII Congresso di Storia del risorgimento italiano, Bari 1958*, Rome, 1961, p. 109-118.

¹⁴⁹ BnF, Lb⁵⁵ 1307. *Les condamnés de Versailles*, par Pascal Rhaye, Paris, 1850.

et de travail à Toulouse puis à Paris, il revient s'installer libraire à Toulouse en 1832. Devenu imprimeur en 1834, il publie de nombreux ouvrages et se lance dans le journalisme. En janvier 1837, il fonde *L'Émancipation*, une feuille très avancée dont il conserve la rédaction en chef jusqu'à la fin de 1844. Dans le même temps, il s'intéresse à la littérature et crée la *Revue du Midi* en 1839, dont il prend la rédaction en chef, revue mensuelle qui dure quatre années. Il est mis en vedette par sa résistance au recensement Humann, très mal supporté à Toulouse (1841) et subit alors de nombreux procès. Il quitte Toulouse et s'installe à Paris en 1845. Au début de 1846, Paya prend la gérance de *L'Esprit public*, fondé par Charles Lesseps, ancien rédacteur en chef du *Commerce*. Après la retraite de ce dernier, il dirige *L'Esprit public*, auquel il donne une couleur radicale plus avancée. *L'Esprit public* ayant fusionné avec *La Patrie*, Paya prend la rédaction en chef de *La Patrie, journal de l'esprit public*, qu'il conserve du 10 février au 4 mai 1847. Il se lance ensuite dans la traduction de quelques ouvrages en langue étrangère, dont trois préfaces seulement portent son nom. Après les journées de février 1848, et un échec électoral dans le Toulousain, il participe à la fondation de *La Correspondance de Paris*, et s'en retire en juillet 1848, la trouvant certainement trop modérée. Il fonde, le 1^{er} août 1848, sa *Correspondance démocratique*. En 1849, il devient membre du Comité démocratique socialiste, organe directeur du parti « démoc-soc », mais il n'est pas membre du Comité de la presse qui répercute les mots d'ordre du parti dans la presse parisienne. Compromis dans l'insurrection du 13 juin 1849, il est arrêté le 16 juin. Il est déféré devant la Haute-Cour de Versailles ainsi que vingt-neuf coaccusés (14 octobre-15 novembre 1849) et y est condamné à 10 ans de détention, sans que sa participation à la manifestation du 13 juin ait été prouvée. Les débats de cet important procès ont occupé tous les journaux parisiens, voire les feuilles départementales. Ils permettent de bien connaître la *Correspondance démocratique*. L'instruction voit se succéder les interrogatoires de Paya les 20 et 26 juin, 2 et 21 juillet 1849 ; la perquisition et les saisies chez Paya, les 16 et 28 juin ; divers interrogatoires de témoins et perquisitions dans les locaux du *National de l'Ouest*, du *Citoyen* (de Dijon), etc.¹⁵⁰ Trois moments du procès doivent retenir l'attention, la lecture de l'acte d'accusation les 13 et 14 octobre 1849, l'interrogatoire de Paya le 15 octobre, les dépositions de Jean-Baptiste Mangin et Alexandre Marin les

¹⁵⁰ BnF, Lb 55 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*

28 et 29 octobre¹⁵¹. Le réquisitoire du 8 novembre 1849¹⁵². Les débats permettent de décrire de l'intérieur le fonctionnement d'une Correspondance de presse de l'époque ; ils permettent aussi d'établir une géographie de la clientèle de Paya ; ils offrent enfin quelques idées sur son contenu politique.

L'instruction – interrogatoire de Paya, dépositions de son employé Mangin et du journaliste Marin, ancien rédacteur du *Démocrate du Rhin* – et le procès, lors des auditions de Mangin et de Marin, les 28-29 octobre, donnent de nombreuses précisions sur les employés, la rédaction et l'aspect de la *Correspondance démocratique*. Domiciliée 108 rue de l'Université, où se trouvent ses bureaux et la presse autographique qui permet de la reproduire, elle est rédigée par Paya, son directeur (qui habite 87 rue de Lille, près de l'Assemblée nationale), et l'employé Jean-Baptiste Mangin (résidant 6 place du Petit-Pont) qui travaille à la Correspondance depuis janvier 1849. La première besogne de Mangin est de dépouiller la presse pour en tirer des extraits. Il s'absente du Bureau vers 10 heures du matin et va dans un cabinet de lecture compulser les journaux que Paya ne reçoit pas. Le travail achevé, il revient au Bureau vers 1 ou 2 heures de l'après-midi. Alors commence sa seconde occupation : il devient copiste. Il copie quelques articles et le compte rendu de l'Assemblée nationale envoyé par les sténographes. Il copie ainsi la moitié de la Correspondance. Selon Paya, Mangin était son seul employé, affirmation reprise par le réquisitoire : Mangin y est qualifié de « seul employé », « d'employé habituel » chargé de la correspondance. En fait, il y a d'autres employés, d'autres rédacteurs que la police n'a pas découverts, et que Paya et Mangin dissimulent lors du procès. À propos de la disparition des minutes de la Correspondance du 10 au 14 juin, Paya évoque « des employés apeurés » ; il répète cette expression dans son interrogatoire et lors de l'audition de Mangin. Selon le Ministère public, lors de l'audition de Mangin et à propos de la lettre du 13 juin, il y a des « employés ordinaires » dont l'un a rédigé la circulaire ainsi que beaucoup d'autres qui la précèdent¹⁵³. Aussi l'avocat général finit-

¹⁵¹ BnF Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.* – BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, favorable aux accusés. – *Moniteur universel*, se voulant neutre et complet. – *La Gazette des tribunaux*, hostile aux accusés.

¹⁵² BnF, Lb⁵⁵ 1301, *Extraits du Moniteur universel*, *op. cit.*, 8, 9, 11 novembre 1849.

¹⁵³ La circulaire du 13 juin n'est copiée ni par Mangin, ni par Paya, mais par une personne dont l'écriture se retrouve sur d'autres fragments de la Correspondance. D'autre part, selon le commissaire venu saisir la presse lithographique de Paya, le 28 juin 1849, les employés ont déserté le bureau à son arrivée, et ne se sont pas représentés.

il par préciser dans son réquisitoire que Mangin est le seul des employés qui ait été retrouvé.

Deux sortes « d'amis » fréquentent le bureau. Certains n'y viennent que de temps en temps : deux ou trois selon Mangin, des représentants du peuple selon Paya. Ils ne venaient pas les jours ordinaires, mais collaboraient au bureau seulement en cas d'événement grave ou bien lorsqu'il y avait beaucoup de correspondance à envoyer. Paya parle même de « 25, 30, 40 personnes ». Les autres « amis » sont des habitués : selon Paya, il venait à son cabinet des personnes qui prenaient part « habituellement » à la rédaction de la Correspondance. Paya affirme même, durant son interrogatoire : « Nous sommes plusieurs rédacteurs ». Selon Mangin, ces amis écrivent la moitié de la Correspondance. Ces copistes supplémentaires ne sont pas salariés. Ils sont habitués à rédiger et à recopier pour la presse autographique les articles et les circulaires. D'autres amis apportent des articles, communiquent des nouvelles, dictent même la Correspondance. L'article sur la manifestation du 13 juin a été écrit – selon Mangin –, par un ami témoin oculaire (incident Lacrosse, etc.). Il y a même des « amis » qui, lorsqu'ils sont au bureau, introduisent ce qu'ils veulent dans les paquets de la Correspondance qui partent à la poste : cela permet d'expliquer le malencontreux article « Esprit de la garde nationale ». De tout cela, il faut retenir que la vocable « amis » recouvre probablement trois types de collaborateurs : des employés qui copient et aident Mangin, ce qui explique l'aspect composite de la Correspondance. Selon le journaliste Marin « il y avait plusieurs sortes d'écritures » ; des rédacteurs habituels ; des rédacteurs occasionnels, les représentants du peuple. Tous « amis » bien commodes pour Paya et Mangin, puisqu'ils en endossent la responsabilité des éléments les plus compromettants

Selon Mangin, la Correspondance réunissait trois grandes rubriques : la correspondance étrangère, le compte rendu de l'Assemblée, la correspondance du jour. La première fournie par *La Démocratie pacifique*. La deuxième venue des sténographes qui la rédigent à l'Assemblée nationale entre 3 heures et demie et 4 heures trois quarts. Arrivé chez Paya, le compte rendu est très vite recopié, ce qui demande l'action simultanée de plusieurs copistes : les « amis » qui viennent aider Paya et Mangin. Chacun n'écrit que sept à huit lignes avec une encre spéciale sur le papier autographique. Les fragments du compte rendu sont ensuite réunis et reportés dans l'ordre sur la pierre autographique. Aussi, les feuilles autographiées montrent-elles dans le compte rendu de petits intervalles entre des fragments d'écritures différentes. Cela fait dire à Marin que « le compte rendu de la séance était morcelé, était coupé par petits morceaux,

afin d'accélérer l'envoi, probablement »¹⁵⁴. Troisième rubrique, la correspondance du jour contient quelques articles sur les événements du jour et la situation politique du moment ; une revue de presse, l'essentiel du travail de Mangin qui la recopie lui-même ; enfin la chronique politique des événements de la journée, rédigée par Paya, qui résume « habituellement » les événements¹⁵⁵. Paya se dit « l'historien de la rumeur publique ». Il recueille les renseignements « de tous côtés » et transmet « les bruits » comme il les reçoit. Il bénéficie également « des indiscretions » des gens bien placés dans les comités des démocrates. Il reçoit enfin par des tiers des informations sur tout ce qui se passe dans Paris. Cette chronique est complétée par des articles que des « amis » apportent parfois au bureau.

La Correspondance est ainsi mise en forme par Mangin et l'imprimeur jusqu'à 5 heures de l'après-midi. À partir de 5 heures, elle est mise au courrier de 6 heures du soir à la grande poste. Elle est déposée sous « enveloppe de couleur », ce qui permet de la distinguer du courrier ordinaire sous « enveloppe blanche »¹⁵⁶. Détail indiquant peut-être que les Correspondances, considérées comme imprimés, acquittaient un tarif spécial d'acheminement.

Selon Marin, la Correspondance était constituée de « plusieurs feuilles grandes ou petites indistinctement ». Il précise qu'il recevait la Correspondance « sur plusieurs feuilles, et souvent sur de petits morceaux »¹⁵⁷. Selon le témoin dijonnais Victor Guière, elle se présentait sur de petites feuilles. Langeron, rédacteur du *Citoyen* de Dijon vient de recevoir la Correspondance, il s'éloigne. Guière observe « qu'il pliait du papier. Il m'a semblé qu'il tenait plusieurs petits carrés »¹⁵⁸. Le commissaire de police, perquisitionnant chez Langeron en juillet 1849, voit « sur le bureau des petites feuilles autographiées sur papier vélin : le sieur Langeron nous a déclaré que ces notes venaient de son correspondant de Paris . » Le commissaire estime que ces notes viennent de la Correspondance de Paya, ce que ce dernier met en doute¹⁵⁹. Pour sa défense, il cherche à faire oublier que sa Correspondance était faite de grandes et de petites feuilles indifféremment. Uniquement, il est vrai, à propos des comptes rendus des séances de l'Assemblée, il affirme que sa

¹⁵⁴ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.*, p. 100.

¹⁵⁵ Il l'envoie au *National de l'Ouest* sous le titre de « Lettres parisiennes ».

¹⁵⁶ BnF, Lb⁵⁵ 1301, *Extraits du Moniteur universel*, *op. cit.*, p. 140, réquisitoire.

¹⁵⁷ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.*, p. 100.

¹⁵⁸ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 15 juin 1849*, *op. cit.*, t. V, p. 494.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 492.

Correspondance était enregistrée sur « de grandes feuilles de trois ou quatre colonnes » suivant l'importance de la matière ; il ne se souvient pas « avoir fait partir la Correspondance découpée en petites feuilles »¹⁶⁰. Malgré cela, les témoignages de Marin, Guière et du commissaire de police dijonnais sont confirmés par le numéro du 16 novembre 1849 de la *Correspondance démocratique*, seul conservé¹⁶¹. Un exemplaire constitué de deux grandes feuilles autographiées enregistrant les événements du jour et la revue de presse (nouvelles françaises) et de cinq feuilles rectangulaires de petit format typographiées¹⁶². Nulle part il n'est parlé, durant le procès de Versailles, de ces fragments typographiés, que l'on trouve cependant dans ce numéro du 16 novembre ; ces fragments sont des épreuves de *La Démocratie pacifique* : ce sont des correspondances de l'étranger, mais aussi des comptes rendus des débats de l'Assemblée. Mangin affirme qu'en juin 1849 la correspondance étrangère était fournie par *La Démocratie pacifique*. Cette correspondance étrangère à laquelle les juges de Versailles ne s'intéressent pas était probablement typographiée : c'était des épreuves tirées sur les formes typographiques du journal. La seule contradiction entre ce qui s'est dit à Versailles et le numéro du 16 novembre 1849 tient dans l'origine du compte rendu de l'Assemblée. En juin 1849, ce compte rendu, apporté par les sténographes, est aussitôt autographié par l'équipe de Paya. En novembre c'est une suite d'épreuves typographiques de *La Démocratie pacifique*. Comme la *Correspondance démocratique* a changé de main depuis juin 1849 – elle est dirigée par Dubady en novembre 1849 –, sa collaboration avec *La Démocratie pacifique* a pu évoluer et se développer. Il n'y aurait pas là contradiction, mais évolution.

Outre la visite des bureaux de la Correspondance, le procès de Versailles permet de connaître très exactement l'étendue de sa clientèle en juin 1849. Comme tous ses confrères, Paya l'a constituée en offrant ses services à l'aide de circulaires, signées de lui. L'une d'elles annonce : « Votre journal est un de ceux auxquels l'esprit de ma Correspondance convient parfaitement ; je serais heureux de vous compter au nombre de mes souscripteurs¹⁶³. » Dans le même temps, il leur adresse gracieusement ses premiers numéros. De nombreux journaux ont souscrit un

¹⁶⁰ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.*, p. 100.

¹⁶¹ AN, BB¹⁸ 1644.

¹⁶² *Ibid.*, papier autographique bleu très mince ; dimensions : grandes feuilles (28 cm de haut x 40 cm de large), petites feuilles (28 cm de haut x 11 à 15 cm de large). Les deux grandes feuilles présentent un extrait du *Moniteur*, une « Chronique et faits divers » (série d'extraits de presse, avec quelques nouvelles), un éditorial non signé (sorte d'article de fond politique) et les cotes de la Bourse (sur quatre lignes).

¹⁶³ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 60, acte d'accusation.

abonnement, dont les conditions sont malheureusement ignorées¹⁶⁴. D'autres ont reçu la Correspondance, mais n'ont rien répondu., comme *La Fraternité* de Carcassonne, trop petit journal pour en faire la dépense. L'administrateur de cette feuille déclare au juge d'instruction : « Il y a dix ou onze mois, Paya, sans nous avertir, nous envoya quelquefois sa Correspondance autographiée. Je ne demandai pas d'abonnement, et au bout de quinze jours, les envois cessèrent... Nous n'avons jamais eu à Paris de Correspondance régulière¹⁶⁵. » Son rédacteur en chef précise : « Il y a un an environ, nous avons reçu pendant quinze jours la Correspondance du citoyen Paya ; mais depuis la fin du mois de septembre dernier, nous ne la recevons plus¹⁶⁶. » *La Fraternité* ne dut pas être un cas isolé, aussi ne faut-il pas penser que la clientèle de Paya comprenait toute la presse départementale démocratique et socialiste de l'époque. Cependant, la géographie des correspondants de Paya ne manque pas d'intérêt. Il alignait en juin 1849, 30 clients dont il donne la liste lors de son interrogatoire du 21 juillet ¹⁶⁷ :

Nord-Est (8 feuilles) : *L'Écho de Cambrai* – *L'Association rhémoise* (Reims), *Le Bien public, Journal des intérêts démocratiques de la Haute-Marne* (Chaumont), *Le Progrès de l'Aube* (Troyes), *Le Républicain des Ardennes* (Sedan) – *Le Moniteur de la Lorraine* (Bar-le-Duc), *Le Républicain de la Moselle* (Metz) – *Le Démocrate du Rhin* (Strasbourg).

Grand Ouest (5 feuilles) : *Le Haro, Journal républicain* (Caen), *Le Progressif cauchois* (Fécamp), *Le Républicain de Rouen*. – *Le Démocrate de l'Ouest* (Angers), *Le National de l'Ouest* (Nantes).

Centre-Est (3 feuilles) : *Le Journal de l'Indre* (Châteauroux) – *Le Citoyen, Journal républicain-démocratique de la Côte d'Or* (Dijon), *L'Union républicaine, Journal du département de l'Yonne* (Auxerre).

Grand Sud-Ouest (7 feuilles) : *L'Œil du peuple, Journal des intérêts démocratiques* (Niort) – *Le Républicain de Lot-et-Garonne* (Agen), *La Ruche de la Dordogne* (Ribérac) – *L'Égalité, Journal du peuple* (Auch), *Le Réformateur, Journal du Lot* (Cahors) – *Le Montagnard, Journal démocratique de Montpellier*, *Le Républicain du Gard* (Nîmes).

Grand Sud-Est (7 feuilles) : *Le Républicain de l'Allier* (Moulins) – *L'Écho de la République* (Nantua), *Le Peuple souverain* (Lyon), *Le Républicain, Journal de Lyon* – *Le Démocrate du Var* (Foulon), *La Voix du peuple* (Marseille) – *Le Brûlot de la Méditerranée* (Alger).

¹⁶⁴ La *Correspondance Paya* coûtait peut-être 30 F par mois comme la *Correspondance de Paris* de Pellagot et Rascol. Elle ne coûtait pas, en tout cas 350 F ainsi que l'affirme André Dubuc, *83^e congrès des sociétés savantes, op.cit.*, p. 133, après une lecture trop rapide du dossier BB¹⁸ 1644.

¹⁶⁵ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849, op. cit.*, t. V, p. 500.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 499.

¹⁶⁷ *Ibid.*, t. III, p. 38.

Cette liste accentue encore les évolutions déjà sensibles entre la carte des correspondants du *National* et celle des compagnons de route de *La Réforme*. Six correspondants de Paya seulement ont été fondés avant la révolution de février 1848, soit 20% ; on en trouvait 22 (50%) parmi les compagnons de route de *La Réforme*. Tous les autres correspondants de Paya (80%) sont nés après la révolution de Février. Et parmi les quelques feuilles d'avant la révolution, deux d'entre elles se sont voulues « républicaines » : *Le Haro*, qui a adopté le sous-titre de *Journal républicain* et *L'Union, Journal de l'Yonne*, devenue *L'Union républicaine, Journal du département de l'Yonne*. Ce qui ne leur porta pas chance après le coup d'État de décembre 1851. Seul survécut le *Progressif cauchois*, devenu *Nouvelliste cauchois* fin décembre. Les autres titres lancés depuis Février disparurent tous alors ou auparavant, quelques-uns n'ayant pu résister à la répression d'après mai 1849 : *Le Moniteur de la Lorraine* de Bar-le-Duc, *Le Républicain de Rouen*, *Le Citoyen* de Dijon, *L'Écho de la République* de Nantua, *Le Républicain, Journal de Lyon*, *Le Brûlot de la Méditerranée* d'Alger.

La carte des correspondants de Paya en 1849, présente huit titres communs avec celle des compagnons de route de *La Réforme* à la fin de 1848 : dans le Nord-Est, *Le Progrès de l'Aube* de Troyes ; dans le grand Ouest, *Le Haro, Journal républicain* de Caen et *Le National de l'Ouest* de Nantes ; dans le Centre-Est, *L'Union républicaine, Journal du département de l'Yonne* d'Auxerre ; dans le grand Sud-Ouest, *La Ruche de la Dordogne* de Ribérac et *Le Républicain du Gard* de Nîmes ; dans le grand Sud-Est, *Le Républicain de l'Allier* de Moulins et *Le Peuple souverain* de Lyon. Enfin, elle confirme les évolutions déjà visibles entre les cartes des compagnons de route de *La Réforme* et des correspondants du *National* : dans le Nord-Est, 8 feuilles parmi les clients de Paya (26,7%) contre 12 (27,2%) chez les compagnons de route de *La Réforme*, et 14 (36,8%) chez les correspondants du *National*. Si l'on ajoute les titres du Grand Ouest, la carte des compagnons de route de *La Réforme* en cumule 19 (12 et 7), soit 43,2%, alors que celle des correspondants de Paya en présente 13 (8 et 5), soit 43,3%. Les trois autres grandes régions, Centre-Est, grand Sud-Ouest et grand Sud-Est présentent donc 25 compagnons de route de *La Réforme* et 17 correspondants de Paya, soit 56,8% et 56,7%. Des correspondants du *National* aux compagnons de route de *La Réforme* et aux correspondants démoc-soc de Paya, les journaux républicains ont déserté le Nord, mais ont conquis l'Est et investi le Midi. Au vrai, le programme républicain a changé de contenu : celui du *National* est fort modéré, comparé à l'idéal démocratique de Paya. Les correspondants de Paya sont nombreux dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, toutes régions qui manifestent leur

attachement à la République démocratique, ainsi que le montre bien la carte des suffrages obtenus par les démoc-soc aux élections législatives du 13 mai 1849¹⁶⁸. Le Sud-Est est touché par quelques troubles en juin 1849. À Lyon, un des correspondants de Paya, *Le Républicain*, répand la fausse nouvelle de la victoire des Montagnards. Les ouvriers lyonnais se soulèvent pour libérer leur ville, mais sont vaincus le soir du 15 juin. D'autres troubles éclatent dans l'Allier, à Montbéliard, à Grenoble, à Vienne, à Valence. Cela fait tout naturellement penser à la police que des mots d'ordre sont envoyés depuis Paris : aussi Paya est-il très rapidement arrêté et inculpé. Le Sud-Ouest réagit de manière moins vive en juin 1849 mais des troubles importants y ont lieu en décembre 1851 : dans le Lot, le Lot-et-Garonne et le Gers, départements possédant chacun en 1849 un correspondant de Paya¹⁶⁹.

Il est connu fort peu de choses de la politique de la *Correspondance démocratique*. Les magistrats n'ont retenu lors de l'instruction du procès de Versailles que les éléments de la Correspondance pouvant compromettre Paya dans la préparation et dans le déroulement de la journée du 13 juin 1849. Tout au plus est-il possible d'affirmer, sans risque de se tromper, que la Correspondance véhiculait les idées des socialistes fouriéristes de *La Démocratie pacifique*, et acheminait également vers les départements les mots d'ordre du Comité « démoc-soc » de Paris. À lire ses passages présentés au procès, il est avéré que leurs auteurs¹⁷⁰ ont espéré un soulèvement parisien et qu'ils y ont au moins préparé l'opinion des départements :

Quant au peuple socialiste, dont les royalistes, dans quelques-uns de leurs organes, demandent ouvertement la mort par le fer et le plomb, on peut dire que son impatience est grande de voir ses ennemis l'attaquer, et qu'il semble peu les redouter ; mais s'il descend dans la rue, ce ne sera qu'à bonne enseigne,

¹⁶⁸ Jacques Bouillon, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1956, p. 70-95. Carte reproduite par Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, p. 174.

¹⁶⁹ Jean Dautry, *1848 et la II^e République*, Paris, Éditions sociales, 1957, p. 257-258. Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 175 : carte des événements de décembre 1851, d'après Eugène Ténot, *La Province en décembre 1851*, Paris, 1865 (nouvelle éd., 1876).

¹⁷⁰ Durant toute l'instruction et pendant le procès, Paya a bien admis que les textes présentés sortaient de la *Correspondance démocratique*, mais il en a toujours refusé la paternité ; c'étaient « les amis » qui les avaient rédigés et insérés à son insu dans la Correspondance. L'article du 13 juin étant fort compromettant, Paya affirme avoir été malade ce jour-là : il n'a donc pu le rédiger !

et il n'a nulle envie de recommencer un 21 juin, c'est-à-dire de se battre pour être vaincu¹⁷¹.

Tous les partis sont en éveil, tous les journaux sont à la résistance contre l'arbitraire ; les têtes veillent, les bras attendent ; dans la nuit, beaucoup de conseils ont été tenus... À demain donc, si le télégraphe ne vous instruit pas avant moi des événements¹⁷².

Des informations certaines nous donnent la conviction que les quatre cinquièmes de la population parisienne sont disposés à défendre l'œuvre nationale de l'Assemblée constituante et à laisser passer la justice du peuple ! ... En résumé, la situation se dessine. Le peuple est dans l'anxiété, la fermentation s'accroît. On aura facilement raison de quelques factieux qui veulent imposer leur nullité à la France.

Vive la République, Vive la Constitution¹⁷³ !

Le 13 juin, pour appuyer l'insurrection parisienne, la Correspondance lance un véritable appel au soulèvement des départements :

De fortes patrouilles sont, en quelque sorte, lancées dans le centre de Paris. À ce soir sans doute les barricades aux flambeaux... Ce n'est pas au peuple de Paris seul de faire son devoir ; que le peuple des villes et des campagnes fasse aussi le sien ; et si, dans sa téméraire folie, la réaction veut faire entendre le cri de monarchie, que le peuple des villes et des campagnes répète avec les frères de Paris : Aux armes ! aux armes¹⁷⁴ !

Un langage fort bien accueilli par quelques-uns des correspondants de Paya. Le rédacteur en chef de *L'Union républicaine* d'Auxerre lui écrit alors : « Vu la gravité des événements, veuillez nous adresser quotidiennement votre Correspondance¹⁷⁵. Nous sommes ici prêts à tout, c'est-à-dire à mourir pour la défense de la République. La question est portée sur le terrain de la Constitution : là nous sommes invincibles. L'enthousiasme et l'énergie des populations seront à la hauteur des périls de la patrie¹⁷⁶. » Pour plus de précaution, les auteurs de la Correspondance envoient le 13 juin une lettre autographiée « sous enveloppe blanche » ; circonstance

¹⁷¹ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 60-61, acte d'accusation, Correspondance du 10 juin.

¹⁷² *Ibid.*, p. 61, Correspondance du 11 juin.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 61-62, Correspondance du 12 juin.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 62.

¹⁷⁵ La *Correspondance Paya* et toutes les autres Correspondances avaient plusieurs éditions : quotidienne, bihebdomadaire, hebdomadaire. *L'Union républicaine*, qui recevait probablement l'édition hebdomadaire ou bihebdomadaire, demande l'édition quotidienne.

¹⁷⁶ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 62-63, acte d'accusation.

aggravante, elle est signée de Paya lui-même : « J.-B. Paya, directeur de la *Correspondance démocratique*. » :

De peur que le ministère aux abois n'arrête ma Correspondance à la poste, en même temps qu'il arrêterait nos journaux, je prends la précaution de vous écrire cette lettre sous enveloppe blanche et à votre adresse particulière, indépendamment de mes envois ordinaires qui partent dans la forme accoutumée. Mon courrier de ce jour est très complet.

Si vous êtes privés de ma correspondance, tenez ceci pour certain : tout Paris est debout et une grande bataille se prépare, une manifestation immense vient d'avoir lieu ; demain, la République sera sauvée si nos prévisions ne sont pas trompées. Mais les royalistes peuvent faire verser des torrents de sang, car ils jouent leur va-tout en ce moment.

Préparez vos localités en conséquence ! Salut et fraternité¹⁷⁷.

Paya est arrêté chez lui dès le 16 juin¹⁷⁸. Après les premières mesures de sauvetage – les Correspondances du 1^{er} au 15 juin ont disparu du bureau de la rue de l'Université avant la perquisition du 28 juin¹⁷⁹ –, les amis de Paya décident de continuer sa Correspondance. L'auteur des *Guêpes*, Alphonse Karr, reprend alors quelque temps la *Correspondance démocratique*, ainsi qu'en témoigne cette lettre du rédacteur du *Haro* de Caen, non datée, mais saisie le 28 juin, rue de l'Université : « Mon cher Karr, je suis bien aise de vous voir continuer la Correspondance. Eh bien ! mon pauvre ami, avais-je raison quand il y a un mois, me mettant en colère dans votre bureau, je disais à tous ces braillards qu'ils n'étaient que des gâcheurs ? Avais-je donc tort quand je disais : vous comptez sur l'armée, vous n'êtes que des niais ; l'armée vous tirera bel et bien des coups de fusil¹⁸⁰ ? » Dans les jours qui suivent, la Correspondance est réorganisée, des circulaires sont envoyées ; l'une signée Paya, l'autre signée d'un certain Jeffroy¹⁸¹.

¹⁷⁷ BnF, Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*, t. III, p. 63, pièce saisie dans les bureaux du *Républicain*, à Lyon.

¹⁷⁸ *Ibid.*, t. V, p. 487.

¹⁷⁹ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 62. ; Lb⁵⁵ 2803, *Affaire du 13 juin 1849*, *op. cit.*, t. V, p. 487-489.

¹⁸⁰ BnF, Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*, *op. cit.*, p. 63. Une lettre prouvant que tous les correspondants de Paya ne jugeaient pas comme le rédacteur de *L'Union républicaine* d'Auxerre. Beaucoup, plus modérés, désapprouvaient le coup de force.

¹⁸¹ BnF, Lb⁵⁵ 1303, *Supplément de La Tribune des peuples*, *op. cit.*, p. 100, procès, déposition de Marin : « Paya : Maintenant le témoin vous a dit que mes feuilles portaient mon nom en tête seulement. Je lui demande si, depuis que je suis arrêté, il n'a pas reçu de circulaires, soit à propos d'intérêts d'administration, soit à propos de développement de correspondance, etc., qui portassent mon nom. – Le témoin : C'est vrai ; j'ai reçu une circulaire signée de M. Jeffroy, mais j'en ai reçu une autre signée Paya. – L'avocat général : À quoi était relative

Jusqu'à la fin de son existence, la *Correspondance démocratique* porte le nom de son fondateur. Le numéro du 16 novembre 1849 est titré *Correspondance démocratique de J.-B. Ch. Paya, rue de l'Université, 116*¹⁸². Le préfet de police apprend au ministre de la Justice, le 22 décembre 1849, que la *Correspondance démocratique* était alors dirigée par « le successeur » de Paya, un certain Dubady. Il a fait prendre un abonnement à la *Correspondance* et il a reconnu « que la leçon que le directeur de cette entreprise avait reçue ne servait pas à son successeur. Les articles envoyés en province après l'arrêt de la Haute-Cour n'avaient rien perdu de leur violence habituelle »¹⁸³. Après la condamnation de Paya le 15 novembre, la *Correspondance* disparaît en fusionnant à la fin de novembre avec le *Bulletin des nouvelles politiques étrangères*, troisième *Correspondance* de *La Réforme*¹⁸⁴.

cette circulaire ? – Réponse : À un changement de correspondance qui devait avoir lieu. Il s'agissait d'intérêts administratifs. »

¹⁸² AN, BB¹⁸ 1644, la *Correspondance* a changé d'adresse : elle est passée du 108 au 116 rue de l'Université.

¹⁸³ *Ibid.*, le 19 novembre 1849, le commissaire de police du quartier du Palais de Justice dresse un procès-verbal contre la *Correspondance*, jugée trop violente.

¹⁸⁴ *Ibid.*

Conclusion

Les Correspondances de presse naissent et se multiplient à Paris pour répondre aux besoins de journaux de plus en plus nombreux et dans la capitale et dans les départements depuis la loi de juillet 1828, lors de l'intermède libéral du gouvernement Martignac (1828-1829) abolissant la censure et rétablissant la déclaration préalable. De « corruptrice » au temps de l'ultra-royalisme de la Restauration, la presse est devenue « révélatrice » de l'état des opinions¹, et la malencontreuse reprise en main provoquant la révolution des « Trois Glorieuses » de 1830 et l'avènement de la monarchie de Juillet a accéléré cette évolution. Les quotidiens parisiens se multiplient à Paris – au printemps 1832, il en existe une vingtaine bien installés (19 très exactement), et une dizaine de création si récente que les statistiques gouvernementales ne les ont pas encore pris en compte². Cependant que le nombre des journaux s'accroît dans les départements, ainsi que le note pour s'en féliciter l'*Office-Correspondance*, dénombrant 163 feuilles en novembre 1831, 243 en 1833. L'année suivante (1834), il existerait 608 journaux et « écrits périodiques » en France (Paris et départements).

Dès le milieu de la monarchie de Juillet, il existe une bonne demi-douzaine de Correspondances se partageant le marché des feuilles départementales. Dès 1828 sont mis en place les modes de rétribution de ces Correspondances politiques : Justin, Labot et Bresson offrent à leurs correspondants la manne des annonces et de la publicité qui leur permet d'acquitter leur abonnement. Dès 1841, les rédacteurs de la *Correspondance française*, ceux de la *Correspondance* du *Journal du peuple* demandent en paiement de leurs services de simples concessions de lignes d'annonces.

¹ Pierre Karila-Cohen, « Compter les opinions : une utopie gouvernementale dans les premières années de la monarchie de Juillet (1832-1835) », *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Patrick Harismendy, dir., Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 121-133.

² Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

C'est donc bien avant la deuxième République et le second Empire que la presse départementale est devenue un grand marché publicitaire.

Dès les tout débuts de la monarchie de Juillet sont également mis en place les moyens techniques qui vont être utilisés jusqu'à la fin du siècle pour reproduire rapidement les Correspondances : la reproduction sur papier mince et léger, à l'aide du papier autographique et de la presse lithographique. Dès cette époque aussi, les exemplaires de chaque Correspondance sont envoyés sous enveloppe par la poste : ce qui leur permet de devancer de 24 heures les journaux de Paris dans l'acheminement des nouvelles.

Alors que depuis la Révolution, la presse française (sauf pendant l'intermède napoléonien) est essentiellement une presse d'opinion, les Correspondances de presse visent à servir les différents courants politiques du moment en offrant un contenu de plus en plus fourni aux journalistes des départements : nouvelles de Paris et de l'étranger, comptes rendus boursiers bientôt accompagnés de véritables articles de fond où la chronique politique se mêle à la réflexion, ainsi que de revues de presse bien faites. Du même coup, ces Correspondances deviennent un danger pour le pouvoir qui, non sans hésitations, s'efforce d'en réduire le nombre.

Après avoir laissé s'épanouir depuis 1828 cette innovation quelque peu déroutante, puisqu'elles portent nouvelles et articles de fond alors qu'elles ne sont pas journaux ni ne sont publiées, mais simplement adressées à leurs destinataires sous forme de lettres postales fermées, le gouvernement de Juillet s'inquiète enfin en 1841 de ces chauves-souris, ni vraiment journaux ni vraiment courrier privé. Comment les contrôler puisqu'on ne saurait leur appliquer la législation sur la presse ? L'autographie paraît être le seul moyen efficace de contrôle, puisqu'il est possible d'accorder ou de refuser le brevet d'imprimeur lithographe qui est nécessaire à leur duplication la moins coûteuse. Il faut attendre le régime autoritaire de 1852 pour leur voir imposer autorisation préalable et cautionnement, alors qu'elles ne sont toujours pas de véritables journaux, et qu'en 1865 les tribunaux reconnaîtront leur caractère de simples courriers postaux. Dès lors, les petites Correspondances politiques poursuivront une vie sans histoire, au service des journaux de Paris et des départements...

Une vie sans histoire, parce que l'une d'entre elles, l'Agence Havas a su se développer suffisamment pour éclipser et faire disparaître ses consœurs les plus importantes. Ce foisonnement des Correspondances de presse permet de restituer aux entreprises de Charles-Louis Havas leurs véritables

dimensions. Havas a certes – cela est son grand mérite – développé à partir de 1835 un puissant réseau international d'information. Il a certes conquis le marché parisien de l'information, mais il n'a pas eu de succès dans les départements car ses nouvelles coûtaient trop cher. C'est au gouvernement, qu'à partir de 1838, il doit sa pénétration sur le marché national des nouvelles. Bénéficiant de l'appui constant du pouvoir, il a développé alors considérablement son réseau d'information et ses moyens, si bien qu'à partir de 1848 il est en position de force face à ses concurrents, car sans nul doute il est la meilleure source d'information de l'époque.

Mais les autres grandes Correspondances auraient gardé toutes leurs chances de subsister si le pouvoir ne s'était ingénié à les contrarier, favorisant ainsi Havas et ses associés, qui ont racheté en 1852 le *Bulletin de Paris* puis en 1856 l'*Office-Correspondance*, contrôlant ainsi les marchés de l'information, mais aussi de la publicité grâce à la formation de la deuxième Société générale des annonces en 1857.

Sources

Sources manuscrites

Archives nationales

Sous-série F¹⁸, librairie

Dossiers de journalistes, F¹⁸ 275 (N. Gallois) et 281 (Loewenfels).

Dossiers de journaux, F¹⁸ 331 (*Correspondance française*, dossier essentiel présentant le rapport du commissaire de la Librairie, Bailleul, 1841), 389 (*La Sentinelle du peuple*, *Le Moniteur parisien*, etc.), 394 (*Office-Correspondance*), 500^D (*Journal de Rouen*), 504^B (*Journal de la Somme*).

F¹⁸ 419 ; F¹⁸ 426 (dossier sur les Correspondances de presse).

Dossiers des imprimeurs brevetés, F¹⁸ 1753 (Delaire), 1766 (Gallien), 1775 (Havas), 1780 (Janet), 1782 (Justin), 1788 (Lechauve-Devigny), 1793 (Lepelletier), 1791 (Lejolivet), 1795 (Leymarie), 1796 (Lihard et Locquin), 1797 (Magnier), 1810 (Peytral), 1826 (Sigrand).

Refus d'autorisation et de brevet, F¹⁸ 2119 (Bullier), 2126 (Laffite), 2123 (N. Gallois), 2129 (Michelant), 2131 (Pourchel).

Autres sous-séries

BB 17^A 118.

BB¹⁸ 1423, 1424, 1428 ; BB¹⁸ 1644 (essentiel).

BB³⁰ 335 et 957 ; BB³⁰ 334 et 384.

C 2761 (151), C 2763.

CC 612 et 613.

F^{1b}I 158⁷ (Degouve-Denuncques) ; F^{1b}I 282² (Vidal).

F¹⁷ 3360, 8219, 9211, 9545.

223 AP 2, 3, 5 et 9 (papiers Berryer).

5 AR 1 à 487, archives de l'Agence Havas (branche information).

Minutier central des notaires parisiens

Étude LV, 4 février 1836, société Justin et Jubé de La Pérelle ; 9 décembre 1836, dépôt acte de société P. Justin et Cie, *Librairie-Correspondance*. Étude XVII, 23 septembre 1833, société Lepelletier et Cie, *Office-Correspondance*. Étude XXXII, 5 juillet 1830, société Garay de

Montglave, *La Sentinelle du peuple*. Étude CXVII, 15 janvier 1838, société Labot et Fournestraux, imprimerie Belin.

Archives du ministère des Affaires étrangères

Mémoires et documents, France, tome 2123, fol. 15 à 17, 13/19 août 1833, requête de Labot et Degravier directeurs de la *Correspondance politique*, auprès du duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, projetant un voyage européen pour établir des correspondants de presse, de la Belgique au Piémont ; réponse du ministre au comte d'Argout, son collègue de l'Intérieur, patronnant l'initiative.

Archives de la Préfecture de Police

Cartons Ba 987 (J. Bullier), Ba 1114 (Havas), Ba 1263 (Saint-Chéron).

Archives de Paris

Cartons et registres du Tribunal de commerce.

D 31 U3 (actes), cartons 75, n°227, 29 janvier 1838 dissolution société P. Justin, *Librairie-Correspondance*, reprise par Destrilhes aîné (n°228, même date). Carton 49, n°515, 9 juillet 1831, société J. Bresson et Bourgoïn, *Office-Correspondance* ; carton 56, n°596, 1^{er} octobre 1833, dissolution de cette société ; carton 56, n°797, société Lepelletier et Cie, *Office-Correspondance* ; carton 89, n°379, dissolution Lepelletier et Bourgoïn ; carton 89, n°380, société Auguste Devigny et Cie, *Office-Correspondance* ; carton 110, n°596, 1^{er} avril 1843, Lejolivet et Cie, *Office-Correspondance*. Cartons 203, 8 juillet 1857, fondation de la SGA et 205, 1^{er} novembre 1857, entente agence Havas et SGA. Carton 102, n°287, janvier 1841, société E. Guyot et Cie, *Correspondance du Journal du peuple*.

D 32 U3 (tables), n°363 et 364, 28 mars 1836, société P. Justin et Jubé de La Pérelle ; n° 1205, 20 septembre 1837, dissolution société P. Justin et Jubé de La Pérelle ; n°1554, 31 octobre 1839, dissolution société Destrilhes aîné ; n°1436, 6 octobre 1849, société Yvernès et Cie. N° 1028, 4 novembre 1835, dissolution société Lepelletier et Cie ; n°499, 26 avril 1836, société Lepelletier et Bourgoïn, *Office-Correspondance*. N° 466, société Labot et Dufau, *Journal des études littéraires* ; n°212, 2 février 1850, famille Labot, arbitrage différend commercial.

Sources imprimées

Documents divers (cotes BnF, sauf exceptions mentionnées)

Lb⁵¹ 4665, *Progrès de la presse périodique départementale et étrangère* par Bresson et Bourgoïn, directeurs de l'*Office-Correspondance pour les journaux*,

novembre 1831, Paris, in-8°, 53 p. – avec en annexes : *Annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers pour le commerce, l'industrie, les sciences, la littérature et les arts à L'Office-Correspondance*, in-8°, 4 p. – *Tarif de L'Office-Correspondance de MM. J. Bresson et Bourgoïn, pour les annonces dans les journaux des départements et des pays étrangers*, in-8°, 7 p.

Lb⁵¹ 5162, *Rapport sur la presse périodique départementale pendant les huit premiers mois de 1832*, Paris, 1^{er} septembre 1832, in-8°, 58 p.

G 6916, *Abrégé de la statistique universelle de la presse périodique en France et à l'étranger*, avril 1833, in-4° (Labot et Degravier).

Lb⁵¹ 2441, *Pétition de Labot, correspondant des journaux constitutionnels des départements*, été 1835.

Lb⁵¹ 2840, *À M. le rédacteur en chef du Progrès du Pas-de-Calais*, Paris, 31 janvier 1839, signé E. D. D., Arras imprimerie de Jean Degeorge.

Lb⁵¹ 4086, *Réforme électorale. Déclaration des trente-six journaux réformistes de la droite*, Paris, janvier 1846.

Lb⁵¹ 4102, *À Messieurs les directeurs des journaux réformistes de la droite*, Paris, avril 1846.

Lb⁵¹ 4268, *À Messieurs les membres du Congrès de la presse réformiste de droite*, Paris, 11 avril 1847.

Lb⁵³ 1625, *Aux propriétaires de journaux des départements. Association de la presse départementale*, signé Amédée de Cesena, Paris, 20 mars 1848, placard in-fol.

Lb⁵⁴ 1438, *Congrès de la presse démocratique*, signé Léonard Gallois, président et Berjeau, secrétaire, Le Mans, Julien Lanier et Cie, fin novembre 1848, 8 p. in-4°.

Lb⁵⁵ 1301, *Haute Cour de Versailles. Extraits du Moniteur universel*, Paris, 1849, in-8°.

Lb⁵⁵ 1303, *Haute Cour de Versailles (14 octobre - 15 novembre). Compte rendu du procès du 13 juin [1849]. Supplément de La Tribune des peuples*, grand in-4°.

Lb⁵⁵ 1304, *Procès des accusés du 13 juin 1849*. Paris, 1849, Bureau de la Propagande, in-8°.

Lb⁵⁵ 1307, *Les condamnés de Versailles*, par Pascal Rhaye, Paris, 1850.

Lb⁵⁵ 2803, *République Française... Haute Cour de Justice séant à Versailles. Affaire du 13 juin 1849*, Paris, Imprimerie nationale, septembre 1849, 5 vol. in-4°.

Lb⁵⁶ 1532, *Cour de Cassation : Affaire dite des Correspondances*, 1865.

Le⁷⁴ 1, *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative (1849-1851)*, Paris, 17 vol.

Correspondances de presse

Lc² 1515, *Bureau général de correspondance*.

Lc² 1486, *Correspondance française, politique et littéraire* (6 janvier - 12 février 1841).

Lc² 1584, *Correspondance parisienne* (17 septembre 1844 - 31 janvier 1845).

Lc² 1671, *Correspondance politique*, prospectus, 1^{er} janvier 1848.

Lc² 2067, *Nouvelle Correspondance politique*, prospectus, 1849.

Lc² 2109, *Bulletin de Paris* (25 janvier - 24 mai 1850 et août 1852 ...).

Lc² 2160, *Courrier de Paris* (29 janvier - 31 mars 1851).

Lc² 2177, *Correspondance du Congrès de Tours* (25 juillet - 22 septembre 1852).

Lc² 2184, *Correspondance particulière Lejolivet* (25 juillet 1852 - 51 juillet 1856), puis *Office-Correspondance Bullier* (août 1856 ...).

Lc² 2190, *Correspondance Havas* (2 novembre 1852 ...).

Lc² 2194, *Correspondance autographiée* de A. Mallet (6 avril 1853 - 6 octobre 1854).

Lc² 2935, *Correspondance Loewenfels : Bureau central pour l'Allemagne*, 15 juillet-31 août 1856.

AN, BB¹⁸ 1644, *Correspondance démocratique de J.-B. Ch. Paya*, n° du 16 novembre 1849.

AN, 225 AP 2, dossier 5, *Lettre parisienne* de Saint-Chéron, n° du 2 mars 1851.

AN. F¹⁸ 1797 (dossier Magnier), *Bulletin de Paris*, n°3 du 22 et du 23 mai 1850.

Journaux utilisés

Paris : *L'Assemblée nationale* ; *Le Charivari* ; *Le Courrier français* ; *La Démocratie pacifique* ; *Le Droit* ; la *Gazette de France* ; la *Gazette des tribunaux* ; *L'Écho du soir* ; *Le Journal* (Karr) ; *Le Journal des connaissances utiles* ; *Le Journal du peuple* ; *Le Messenger* ; *Le National* ; *L'Opinion publique* ; *Le Pays* ; *La Réforme* ; *La Sentinelle du peuple* ; *Le Télégraphe* ; *L'Union monarchique*.

Province : *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* ; le *Journal d'Indre-et-Loire* ; le *Journal de la Somme* ; *La Province* (de Limoges) ; *La Province, Courrier de Limoges* ; *Le Précurseur de l'Ouest* ; *L'Union franc-comtoise* ; *Le 20 Décembre, Courrier de Limoges*.

Bibliographie

Instruments de travail

Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944, fascicule 88, Vosges, Paris, BnF, 2005.

Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Pierre Albert éd., Paris, CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1973.

Dictionnaire universel du XIX^e siècle, Pierre Larousse dir.

Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, première partie, 1789-1864, Jean Maitron dir., Paris, 1965 et suivantes.

Grande Encyclopédie, Paris, sd.

« presselocale-ancienne.bnf.fr »

Écrits contemporains

Almanach du commerce ... Sébastien Bottin (1830-1856).

Almanach populaire de [la] France (1834-1852).

Almanach royal, national, impérial (1830-1856).

Audebrand (Philibert), *Souvenirs de la tribune des journalistes (1848-1852)*, Paris, 1867.

Balzac (Honoré de), « Chronique de la presse », *Revue parisienne*, n^o2, 25 août 1840.

Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale (1849-1851), BnF, Le 74 (1).

Correspondance de George Sand, Georges Lubin éd., Paris, Classiques Garnier, 2^e éd. 1964-1991, t. VI, 1843-juin 1846.

Physiologie de la presse : Biographie des journalistes et des journaux de Paris et de la province, Paris, 1841.

Pradt (abbé de), *De la presse et du journalisme*, Clermont, 1832.

Taschereau (Jules), *Revue rétrospective ou archives secrète du dernier gouvernement, 1830-1848*, n^o1-32/33, (BnF, Rés. 4^oLb⁵¹ 64).

Texier (Edmond), *Histoire des journaux : biographie des journalistes*, Paris, sd. (1850-1851).

Toussenel (Alphonse), *Les Juifs, rois de l'époque*, Paris, 1845 (1^{re} éd.) et 1847 (2^e).

Ouvrages et articles

Histoire de la presse et de l'autographie

AFP 150 ans d'agence de presse, catalogue de l'exposition de l'automne 1985, BPI Centre Georges Pompidou, Paris, Éditions BEBA, 1985.

Albert (Pierre), *Histoire de la presse politique nationale au début de la troisième République (1871-1879)*, t. I, *Le monde de la presse*, Paris, 1977, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1980.

Id., « La presse et le télégraphe électrique au XIX^e siècle », *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987, actes du colloque organisé à Paris les 3 et 4 novembre 1987*, Catherine Bertho-Lavenir dir., Genève, Droz, 1991, p. 99-105.

Baron (Xavier), *Le Monde en direct. De Charles-Louis Havas à l'AFP, deux siècles d'histoire*, Paris, La Découverte, 2014.

Boyd-Bareth (Olivier) et Palmer (Michaël), *Le Trafic des nouvelles. Les agences mondiales d'information*, Paris, éditions Alain Moreau, 1981.

Brot (Isabelle), *Les Archives de l'Agence Havas (Branche information), conservées aux Archives nationales (5 AR), Inventaire*, Paris, SEVPEN, 1969.

Bry (Auguste), *Traité de l'autographie. Instructions relatives aux dessinateurs, écrivains et imprimeurs, extraites en partie du manuel à l'usage des élèves*, Paris, aux frais de l'auteur, 1862.

Delmas (Bruno), « Révolution industrielle et mutations administratives : l'innovation dans l'administration française au XIX^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, 2^e trimestre 1985, p. 205-232.

Id., « Lithographie et lithographes à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle », *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz 1997, p. 743-753.

Dessal (Marcel), *Un révolutionnaire jacobin, Charles Delescluze, 1809-1871*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1952.

De Senefelder à Daumier. Les débuts de l'art lithographique, catalogue d'exposition, Henker (Michael), commissaire, München, Haus der Bayerischen Geschichte, 1988.

Dubuc (André), « Charles Louis Havas (1783-1858), organisateur de la première agence internationale d'information », *Études de presse*, 1958, vol. 10, n^o 18-19, p. 23-37.

Id., « Charles Louis Havas (1783-1858) et son agence internationale de presse », *Actes du 83^e Congrès des sociétés savantes*, Paris, 1958, p. 119-137.

Chevallier (Alphonse) et Langlumé, *Traité complet de la lithographie, ou Manuel du lithographe*, Paris, imp. M^{me} Huzard, 1838.

Feyel (Gilles), « Une géographie nationale des grands courants d'opinion au début de la monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832 », *Histoire, Économie et Société*, n°1, 1^{er} semestre 1985, p. 107-135.

Id., « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 31-65.

Id., « Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914) », *L'Identité professionnelle des journalistes. Actes du colloque de Strasbourg, 25 et 26 novembre 1994*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995, p.139-162.

Id., « Une société sans école. Histoire de l'invention d'une profession », *Médiamorphose*, n°24, octobre 2008, dossier « Faut-il encore former les journalistes ? »

Id., *La Presse dunoise au XIX^e siècle. L'Écho dunois et Le Patriote de Châteaudun : Premiers jalons pour une histoire du journalisme dunois (1819-1915)*, Société dunoise, Archéologie, Histoire, Science et Arts, 150^e anniversaire, Actes du colloque, 17 mai 2014, vol. 1, Châteaudun, 2015, 175 p.

Id., « Une application de l'autographie : les Correspondances de presse parisiennes destinées aux journaux des départements », *L'impression lithographique au XIX^e siècle*, Élisabeth Parinet dir., printemps 2018, <https://www.gfeyel.net/>

Fiaux (Louis), *Armand Carrel et Émile de Girardin*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1911.

Fortin (André), *Frédéric Degeorge*, Lille, Centre régional d'études historiques, 1964.

Frédérix (Pierre), *Un siècle de chasse aux nouvelles. De l'Agence d'information Havas à l'Agence France-Presse (1835-1957)*, Paris, Flammarion, 1959.

Godechot (Jacques), « Un journaliste français libéral ami de l'Italie, Charles Paya (1815-1865) », *Atti del XXXVII Congresso di storia del Risorgimento italiano, Bari 1958*, Rome, 1961, p. 109-118.

Grandjonc (Jacques), *Marx et les communistes allemands à Paris, 1844*, Paris, François Maspero, 1974.

Hatin (Eugène), *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866.

Histoire générale de la presse française, t. II et III, Paris, PUF, 1969 et 1972.

Jeanblanc (Helga), *Des Allemands dans l'industrie et le commerce des livres à Paris (1811-1870)*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

Kalemka, « Le tirage de la presse dans le Rhône et le Vaucluse en 1841 », *Cahiers d'histoire*, t. XV-2, 1970.

Karila-Cohen (Pierre), « Compter les opinions : une utopie gouvernementale dans les premières années de la monarchie de Juillet (1832-1835) », *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Patrick Harismendy, dir., Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 121-133.

Kintz (Jean-Pierre), *Journaux politiques et journalistes strasbourgeois sous le second Empire (1852-1870)*, Strasbourg, Istra, 1974.

Ledré (Charles), *La presse à l'assaut de la monarchie (1815-1848)*, Paris, Armand Colin, 1960.

Lefebure (Antoine), *Havas. Les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992.

Marlin (Roger), « Un journal légitimiste de province sous la seconde République : 'L'Union franc-comtoise' », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1955, I.

Martin (Marc), « Structures de sociabilité dans la presse : les associations de journalistes en France à la fin du XIX^e siècle (1880-1910) », *Actes du colloque Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, novembre 1983.

Id., « La Grande Famille : l'association des journalistes parisiens (1885-1939) », *Revue historique*, 1986, p. 129-157.

Id., « Les journalistes retraités de la République (1880-1930) », *Bulletin du centre d'histoire de la France contemporaine*, Université de Paris X-Nanterre, n°7, 1986, p. 175-195.

Id., « Profession et idéologie : le journalisme français et le socialisme à la fin du XIX^e siècle », *Recherches contemporaines*, Université de Paris X-Nanterre, n°1, 1993, p. 5-25.

Martin (René), *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la Revue germanique et du Temps*, Besançon, L. Camponovo, 1948 et 1953, 2 vol.

Palmer (Michaël B.), *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, 1983.

Reclus (Maurice), *Émile de Girardin. Le créateur de la presse moderne*, Paris, Hachette, 1934.

Riberette (Pierre), « Le Mémorial du Calvados et le bureau de l'Esprit public (1837-1839) », *Actes du 93^e Congrès des sociétés savantes, Tours 1968*, Paris, 1971, t. II, p. 421-447.

Senefelder (Aloys), *L'Art de la lithographie, ou Instruction pratique contenant la description claire et succincte des différents procédés à suivre pour dessiner, graver et imprimer sur pierre*, Paris, Treuttel et Würtz, 1819.

Thuillier (Guy), *La Vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1976.

Veillot (Eugène), *Louis Veillot*, Paris, V. Retaux, 1889-1914, 4 vol.

Veillot (Louis), *Œuvres complètes*, éd. François Veillot, Paris, P. Lethielleux, 1924-1940, 40 vol.

Vogne (Marcel), *La presse périodique en Franche-Comté, des origines à 1870*, Besançon, t. I et II, 1977 et 1980.

Weber (Wilhelm), *A history of lithography*, New York, Toronto, London, 1966.

Id., « Aloys Senefelder : inventeur de l'art lithographique », Frankfurt/Main, 1981, reproduit dans le catalogue *De Senefelder à Daumier. Les débuts de l'art lithographique*, p. 11-20.

Histoire politique et sociale

Agulhon (Maurice), *1848 ou l'apprentissage de la république, 1848-1852*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

Bertho (A.), *L'opinion légitimiste dans le département du Morbihan sous la seconde République. (février 1848 - décembre 1852)*, mémoire de maîtrise 1973-1974, Maurice Agulhon, dir..

Bertier de Sauvigny (Guillaume de), *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses continentales, 1948.

Bouillon (Jacques), « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1956, p. 70-95.

Catholiques libéraux au XIX^e siècle (Les). Colloque international d'histoire religieuse de Grenoble des 30 septembre-3 octobre 1971, Jacques Gadille dir., Grenoble, PUG, 1974.

Castries (duc de), *Le grand refus du comte de Chambord*, Paris, Hachette, 1970.

Dautry (Jean), *1848 et la II^e République*, Paris, Éditions sociales, 1957.

Dommanget (Maurice), *Auguste Blanqui, des origines à la révolution de 1848*, Paris-La Haye, Mouton, 1969.

Dreux-Brézé (marquis de), *Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste, 1872-1885*, Paris, Perrin, 1895 et 1902.

Falloux (comte de), *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888, 2 vol.

Lacombe (Charles de), *Vie de Berryer*, Paris, Firmin-Didot, 1894-1895, 3 vol.

Lanzac de Laborie (Léon de), *Falloux, 1811-1886*, Paris, Bloud, 1912.

Latreille (André), « La croisade pour la liberté de l'enseignement : Montalembert et les libéraux », *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle*, p. 299-305.

Lecanuet (Édouard), *Montalembert*, Paris, C. Poussielgue, 1895-1902, 3 vol.

Lecler (Joseph), « La spiritualité des catholiques libéraux », *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle*, p. 367-419.

- Lehouck (Émile), « Utopie et antisémitisme : le cas d'Alphonse Toussenel », 1848, *les utopismes sociaux. Utopie et action à la veille des journées de Février*, Paris, SEDES, 1981, p.151-160.
- Noailles (marquis de), *Le Bureau du roi (1848-1873). Le comte de Chambord et les monarchistes*, Paris, Grasset, 1932.
- Perreux (Gabriel), *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet, étude sur les associations et la presse « patriotique » ; des journées de juin 1832 aux lois de septembre 1835*, Paris, Hachette, 1930.
- Rancœur (René), « Falloux de 1835 à 1848 », *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle*, p. 307-336.
- Rémusat (Charles de), *Mémoires de ma vie*, Charles-Hippolyte Pouthas éd., Paris, Plon, 1958-1967, 5 vol., t. I à IV.
- Ténot (Eugène), *La Province en décembre 1851*, Paris, 1865 (nouvelle éd., 1876).
- Thureau-Dangin (Paul), *Le parti libéral sous la Restauration*, Paris, E. Plon et Cie, 1876.
- Touchard (Jean), *La gloire de Béranger*, Paris, Armand Colin, 1968.
- Trenard (Louis), *Salvandy en son temps, 1795-1856*, Lille, René Giard, 1968.
- Tudesq (André-Jean), *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol.
- Id.*, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*, Paris, Armand Colin, 1965.
- Weill (Georges), *Histoire du parti républicain en France, 1814-1870*, Paris, Félix Alcan, 1928.

Table des matières

Avant-propos	2
Chapitre I. Une innovation des années 1830 et 1840 : les Correspondances et les Agences de presse parisiennes	5
<i>Seize entreprises de presse plus ou moins durables, 5 – Les adresses parisiennes de toutes ces correspondances, 7 – Dupliquer le plus rapidement possible : l'autographie, 9 – L'invention de l'autographie, 10 – Les Correspondances de presse et la pratique de l'autographie, 15 – Les suppléments typographiés des Correspondances de presse, 19 – Des Correspondances rapidement acheminées sous forme de lettres privées, 25 – Comment en payer les services ? Tarifs d'abonnement et insertion d'annonces, 31 – Quel était le contenu dxe ces Correspondances ? 37 – Les rédacteurs départementaux et les Correspondances, 44 – L'éphémère Bulletin de L'Écho dunois, 47 – Les autres clients des Correspondances de presse, 49.</i>	
Chapitre II. Comment contrôler ces êtres hybrides semblables aux chauves-souris de la fables ?	51
<i>Premiers combats, 52 – La République et les Correspondances, 56 – La mise au pas des Correspondances par le pouvoir impérial, 63 – Un moyen de contrôle impossible à éviter : le brevet d'imprimeur lithographe, 67.</i>	
Chapitre III. Les deux premières Correspondances : le service des journaux départementaux, l'insertion des annonces et les spéculations financières	74
<i>Correspondance politique et agence des journaux des départements et de l'étranger, 74 – Office-Correspondance pour les journaux français et étrangers et pour les affaires en fonds public à la Bourse de Paris, 83.</i>	
Chapitre IV. Correspondances ministérielles destinées aux journaux départementaux et réseau d'information européen : de Labot à Havas	116
<i>Bureau général de correspondance, 116 – Agence des feuilles politiques. Correspondance générale, 130.</i>	
Chapitre V. Servir une opinion politique : les Correspondances de presse des droites légitimistes ou conservatrices	146
<i>Des Correspondances légitimistes, 146 – La première des Correspondances conservatrices, le Bulletin de Paris, lancée dès juin 1848, 157 – Une deuxième Correspondance conservatrice, la nouvelle Correspondance du Congrès de Tours, fondée en novembre-</i>	

décembre 1849, 163 – *La relance du Bulletin de Paris, à la fin de 1849*, 168 – *Action et contenu de la nouvelle Correspondance du Congrès de Tours, jusqu'à l'automne 1852*, 178 – *Le Courier de Paris, une éphémère Correspondance conservatrice* 191 – *Une Correspondance catholique et légitimiste, La Lettre parisienne de Saint-Céron*, 197.

Chapitre VI. Servir une opinion politique : les correspondances de presse du centre-gauche, de la gauche radicale, républicaine puis démocrate-socialiste 209

Le centre-gauche de Thiers et Rémusat, 209 – *L'association pour la liberté de la presse (juin 1832-avril 1834)*, 210 – *Degouve-Denuncques et les radicaux modérés de la nuance du National*, 212 – *La Correspondance de Paris, 1848*, 226 – *La Correspondance du National sans Degouve-Denuncques, 1848-1850*, 227 – *La Correspondance de Degouve-Denuncques en 1851*, 230 – *Les Correspondances des radicaux avancés. La Correspondance française, 1841*, 231 – *La Correspondance du Journal du peuple, 1841*, 235 – *Les Correspondance de La Réforme*, 239 – *L'Union de la presse républicaine des départements*, 242 – *La Correspondance démocratique des départements et de l'étranger, Correspondance de La Démocratie pacifique*, 253.

Conclusion	265
Sources	268
Bibliographie	272
Table des matières	278